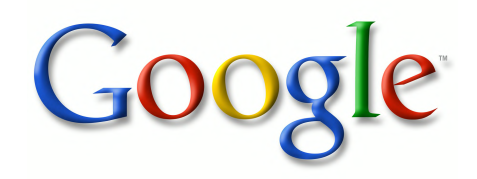
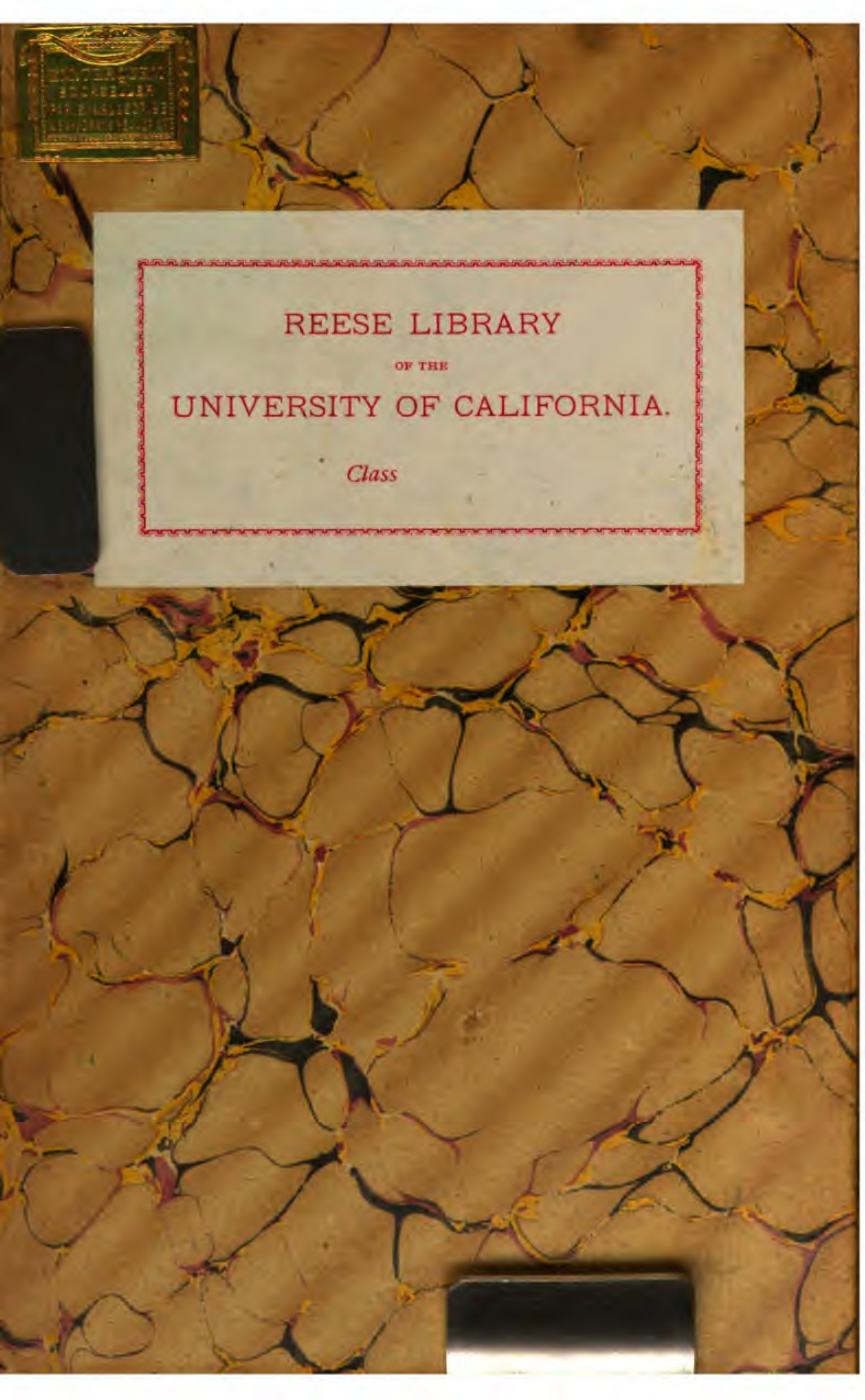



$B 20 182


REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class



HISTOIRE

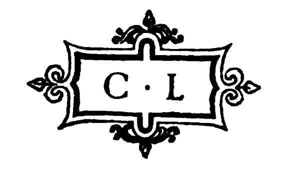
ET

DIPLOMATIE

PAR

LE DUC DE BROGLIE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE



PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

—

1889

HISTOIRE

ET

DIPLOMATIE

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

DU MÊME AUTEUR

Format in-8.

Frédéric II et Louis XV	2 vol.
Frédéric II et Marie-Thérèse.	2 —
Marie-Thérèse Impératrice	2 —
Questions de Religion et d'Histoire	2 —
Le Secret du Roi, correspondance secrète de Louis XV avec ses agents diplomatiques.	2 —

Format in-18

La Diplomatie et le Droit nouveau.	1 vol.
Questions de Religion et d'Histoire	2 —
Le Secret du Roi	2 —

PARIS. — IMP. P. MOUILLOT, 13, QUAI VOLTAIRE.

HISTOIRE

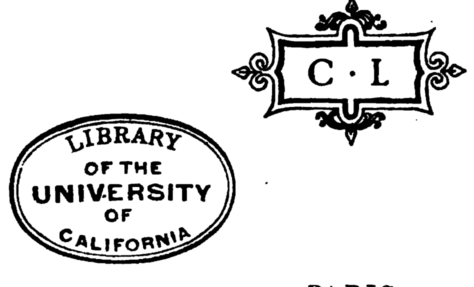
ET

DIPLOMATIE

PAR

LE DUC DE BROGLIE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE



PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES

3, RUE AUBER, 3

1889

PRÉFACE

Les écrits qu'on trouvera ici réunis ne paraîtront, j'en ai peur, à ceux qui seraient tentés d'y jeter les yeux, se rattacher l'un à l'autre par aucun lien naturel. Rien de commun entre les points divers de littérature, de politique ou d'histoire qui y sont traités. Si quelque intérêt même peut naître et quelque instruction peut être tirée de leur rapprochement, ce sera précisément parce que, composés à des époques et sous des impressions très différentes, leur

lecture comparée fait apercevoir combien est profond en toute matière le changement opéré par les douloureuses épreuves que nous avons traversées depuis vingt années. Nul auteur ne peut ni penser lui-même sur aucun sujet ni parler de quoi que ce soit à ses lecteurs comme il pensait et parlait avant 1870. Avant cette date fatale, toutes les questions étaient débattues devant une société qui jouissait d'assez de liberté d'esprit pour les envisager de sang-froid sous toutes leurs faces, en théorie comme en pratique, et qui croyait (bien à tort, hélas !) qu'on avait assez de temps devant soi pour les résoudre sans se presser. Aujourd'hui, un sentiment de tristesse et d'alarme patriotique qu'on ne peut bannir de l'âme poursuit le penseur comme l'écrivain, à quelque recherche qu'il s'adonne, quelque but qu'il poursuive, soit qu'il s'attache aux problèmes de philosophie sociale et de doctrine constitutionnelle les plus étrangers aux événements du jour, soit qu'il se réfugie dans l'étude des documents historiques du temps passé.

Dans celui de ces petits traités par exemple

dont la date est la plus ancienne [1], j'essayais une fois de plus (après bien d'autres) d'examiner d'où provenait et comment pouvait être terminé le désaccord qu'on se plaisait dès lors à établir entre la foi catholique et l'état nouveau des sociétés chrétiennes. Je n'ai garde de désavouer aujourd'hui aucune des idées que j'exprimais alors. J'éprouve, au contraire, une véritable satisfaction à constater que malgré les luttes que nous avons eu à soutenir contre l'incrédulité triomphante, je reste fidèle au principe de la liberté : je demeure convaincu que le droit commun de la liberté assurée à la conscience est la meilleure garantie que l'Église catholique puisse invoquer pour sa défense, depuis que l'Europe a perdu le bienfait de l'unité de croyance. J'aurais pourtant quelques expressions à modifier. Après avoir vu ce principe de liberté, étrangement défiguré, servir de prétexte au réveil d'un esprit de persécution hypocrite, je prendrais plus de précaution contre l'abus d'un nom si respectable,

1. *Le Christianisme et la Société française*, p. 281.

et je témoignerais surtout moins de confiance dans la sincérité de ceux qui l'ont toujours à la bouche. Ma conviction n'a pas changé : mon langage serait peut-être un peu différent.

Plus tard, l'attrait d'une curieuse découverte et la possession de documents inédits m'ont amené à étudier les ressorts de cette diplomatie savante, à l'aide de laquelle de grands rois secondés par de grands ministres avaient assuré à la France une situation prépondérante dont de moins habiles et de moins heureux l'ont laissée déchoir. Plusieurs des morceaux détachés qu'on trouvera ici sont dus à cette préoccupation d'un ordre entièrement différent de celle qui avait occupé ma jeunesse [1]. Mais, là encore, comment empêcher que le souvenir importun du présent ne se mêle à tout moment à la recherche et au tableau du passé? Comment parler de nos victoires d'autrefois sans penser à nos malheurs récents ? Et com-

Les Préliminaires de la Guerre de Sept ans, p. 1. — *Le Ministère des affaires étrangères avant et après la Révolution*, p. 87. — *Discours à la Société d'Histoire diplomatique*, 1er juin 1887, 24 mai 1888, p. 387 et 395.

ment en signalant des fautes et des erreurs commises dans des jours encore glorieux, oublier les conséquences pénibles et désastreuses que nous en avons vu sortir? L'histoire elle-même — du moins notre histoire — doit changer de langage, car si elle a toujours le devoir d'être impartiale, elle n'a pas le droit d'être indifférente.

La comparaison, ainsi suggérée par les caractères communs ou différents de ces petits écrits, ne peut être aperçue, j'en conviens, que par des lecteurs très attentifs, et je n'ai assurément pas l'espérance d'en avoir beaucoup de ce genre. J'aurais peut-être pu exciter la curiosité d'un plus grand nombre, en rappelant, avec accompagnement de notes et de commentaires les occasions que j'ai eues d'entrer en relation avec un public plus étendu soit pendant le temps très court où j'ai été placé à la tête du pouvoir, soit pendant les années où j'ai été appelé à prendre part aux débats de nos assemblées politiques. Les questions que j'ai eu à traiter à la tribune soit de l'Assemblée nationale, soit du Sénat, — les conditions de l'enseignement

public, — la direction à donner à notre politique étrangère, — les dangers de nos entreprises coloniales, — sont de celles qu'on discute encore tous les jours, et quelques-unes des idées que j'ai émises sur ces divers sujets pourraient encore être reproduites avec profit et trouveraient leur application. Il ne serait pas sans utilité non plus de faire voir que, sur plus d'un point, les prévisions que nous formions, mes amis et moi, ont été justifiées par l'événement.

Mais c'est une tâche qui est suffisamment remplie par de chers et éloquents compagnons d'armes restés heureusement après moi dans la vie publique. Puis, je ne pourrais revenir sur ces anciens débats, sans réveiller des querelles assoupies, et parmi les noms propres que j'aurais à prononcer seraient ceux d'hommes avec qui mes dissentiments n'ont été que momentanés et qui ont acquis depuis lors des titres nouveaux à l'estime que je n'ai jamais cessé de leur porter. Les polémiques personnelles ne m'ont pas été épargnées et j'ai fait de mon mieux pour les soutenir, mais je n'en

ai jamais eu le goût, et la dernière chose que je regrette, c'est le triste plaisir d'y prendre part. Parmi les devoirs que la politique impose, dans les temps où nous vivons, il en est d'obscurs et de pénibles. C'est bien le moins qu'on puisse s'en dispenser quand rien n'y oblige plus.

La politique ne devait donc tenir aucune place dans ce recueil déjà plus volumineux que je n'aurais voulu. Je lui ai pourtant fait à la dernière heure une très petite part, et j'éprouve presque le besoin de m'en excuser. Je n'ai pu résister à la tentation de faire voir que quelques idées développées par moi il y a peu de temps trouvaient, dans la crise actuelle, une confirmation de nature à frapper les esprits réfléchis, j'entends par là ceux qui ne sont pas complètement absorbés par le bruit de la bagarre électorale.

Ce que j'avais essayé de faire comprendre à l'auditoire du banquet de l'Union monarchique, c'est que le vice principal de la république (vice dont il n'y a pas à la défendre, puisque c'est la condition même dont elle se glorifie), c'était de ne compter dans son sein que des

pouvoirs émanés et dépendant de l'élection, à la fois mobiles et révocables, variant suivant les souffles divers et souvent contraires de l'opinion publique. Nul représentant, dès lors, dans une telle forme de gouvernement des plus grands intérêts du pays, les seuls patriotiques et véritablement nationaux, ceux qui touchent à l'existence et à la dignité d'un peuple, qui durent à travers les siècles, et doivent faire le lien commun de toutes les classes comme de tous les partis. Nul défenseur commis à leur garde pour les préserver des caprices d'une popularité éphémère et de l'entraînement des passions contemporaines.

Eh bien, quand je dénonçais avec un juste sentiment d'alarmes le danger d'un système constitutionnel où l'élection seule règne du haut en bas, je n'en disais, je n'en pensais pas encore assez : car je ne croyais pas être justifié dans mes craintes et devancé dans mes prévisions autant que je l'ai été par le spectacle que nous avons en ce moment sous les yeux.

Que voyons-nous, en effet? Un gouvernement établi depuis quinze années déjà, et en

pleine possession d'une autorité légale, a été tout d'un coup mis en émoi et tenu en échec par l'apparition d'un seul homme. Contre cet homme, dont l'existence inconnue la veille a été regardée, du soir au lendemain, comme un danger public, toutes les forces politiques et sociales se sont, sur un signal d'alarme, soudainement concentrées. A l'intérêt de lui tenir tête, à l'effroi de le voir grandir, à la terreur de tomber sous sa main, toute autre préoccupation cède la place. La France a, à sa porte, un vainqueur menaçant, des voisins haineux ou malveillants qui nouent entre eux une alliance de sinistre augure. Qui y songe? Il n'y a qu'un ennemi à combattre : c'est cet homme. Il y a des lois d'une importance capitale à voter, d'où peuvent dépendre le maintien de la fortune publique, ou le sort de classes entières de la population. Nous y penserons demain. Pour le moment, les seules lois urgentes sont celles qui, pour éloigner cet homme du pouvoir, changent toute la base du système représentatif, ou bien encore la loi de procédure qui permet à des magistrats improvisés de le

citer à leur banc, en criminel, sans prendre le temps de rechercher de quels crimes ils comptent l'accuser. Arrêtez cet homme: s'il fait un pas de plus, lois, parlement, constitution, libertés publiques, il va tout violer, tout dompter, tout asservir.

Et quel est-il donc? et qu'a-t-il donc fait? Est-ce César à la tête des légions victorieuses des Gaules, prêt à passer le Rubicon? Est-ce Bonaparte revenant d'Égypte ou de l'île d'Elbe? Porte-t-il un nom qui parle à l'imagination des peuples en leur rappelant les souvenirs des fastes glorieux de leur histoire? Est-il doué du génie qui éblouit les masses ou de l'éloquence qui les soulève? Je ne suis prêt ni à l'accuser ni à le défendre. Et, à vrai dire, l'un et l'autre rôle me seraient également difficiles à prendre. Ses mérites s'ils existent, n'ont pas été mis à des épreuves assez concluantes pour qu'on puisse rendre, à son avantage ou à son détriment, un jugement en connaissance de cause. Mais c'est précisément l'embarras où je me trouve qui rend le phénomène plus étrange, et à mon sens plus instructif. Pour ne reposer

sur aucun titre incontestable, cette popularité imprévue ne rend que plus étonnante, et, tranchons le mot, plus risible, l'émotion des adversaires qu'elle surprend. C'est avec mépris qu'ils prononcent le nom qui les alarme et c'est de leur dédain qu'ils l'accablent. Mais d'où vient craindre si fort ce qu'on dédaigne? Il est incapable, disent-ils : serait-il moins redoutable, s'il les dépassait tous par la supériorité du talent? Il n'a, ajoutent-ils, ni conviction ni plan politique. Aimeraient-ils mieux qu'il fût porté par un de ces puissants mouvements d'idée qui ont fait la fortune des grands réformateurs? Ministre (disent ses collègues qui le soutenaient hier et le dénoncent aujourd'hui), il s'est montré médiocre et bruyant, et il a compromis le sort de l'armée remise entre ses mains. Leur paraîtrait-il moins menaçant s'il était couronné de lauriers et s'il avait remporté des victoires? Quoi donc ! il n'est rien ; suivant eux, moins que rien, et il leur fait peur ! Où donc iraient-ils se réfugier, s'ils pensaient qu'il fût quelque chose?

Non, il faut bien en convenir. Jusqu'à la preuve

contraire, qui n'est pas faite, il n'a sur les autres Français qu'une seule supériorité : il a été élu, plus souvent et à de plus grandes majorités qu'eux, et c'est un avantage qui menace encore, aux élections prochaines, si on n'y met ordre, d'être multiplié par je ne sais combien de facteurs nouveaux. Et comme l'élection, dans le gouvernement qui nous régit, est la seule source du pouvoir, le seul titre à l'obéissance et au respect, celui qui concentre en lui-même à la plus haute puissance cette vertu, dont toute souveraineté émane, est déjà, de fait, et ne peut manquer d'être de droit le premier, sinon des Français, au moins de la république. Le suffrage universel a versé sur sa tête la sainte ampoule du nouveau droit divin.

Veut-on la preuve que cette faveur populaire jusqu'à présent insuffisamment justifiée ne se serait jamais déclarée avec cet entraînement imprévu et inexplicable, s'il existait dans l'État un autre pouvoir que ceux qui sont créés par l'élection? On n'a qu'à regarder à côté de soi et à comparer. Partout où ce vide est comblé, partout où la première place est occupée par un

chef héréditaire que l'élection n'a pas fait et ne peut pas défaire, — où, personne ne pouvant prétendre à ce rang suprême, le premier venu ne peut se flatter d'y parvenir, — jamais pareille aventure n'a lieu et l'idée même ne vient pas qu'elle puisse se produire. L'Angleterre, par exemple, a vu naître et grandir dans son sein, depuis le commencement de ce siècle, bien des hommes éminents, militaires ou généraux, qui ont dû une immense popularité à des motifs assurément plus sérieux que ceux qui tournent aujourd'hui tous les regards vers le général Boulanger. Il y a eu Wellington, le vainqueur du plus grand des vainqueurs de ce monde : il y a eu Palmerston, champion audacieux, provocant, mais toujours heureux de toutes les prétentions de l'orgueil britannique : il y eu Peel, dont le nom a été béni dans les chaumières pour avoir assuré à l'indigent le pain à bon marché ; nous voyons chaque jour le vieux Gladstone arrêté à son passage dans toutes les stations de chemins de fer par une foule empressée de recueillir les derniers accents d'une voix que

l'âge n'a pas affaiblie. Aucun de ces hommes n'a été exempt des passions humaines, aucun n'a fermé complètement l'oreille aux séductions de l'ambition, et ils ont même écouté quelquefois ses plus fâcheux conseils. Aucun non plus n'a été épargné par l'injure et la calomnie. Mais en est-il un seul qui, même dans un moment d'orgueilleuse ivresse, ait pu rêver de fouler à ses pieds et de renverser de son souffle toutes les institutions de son pays, pour s'élever lui-même sur leur ruine? Quelqu'un les en a-t-il jamais soupçonnés? Et quand la noble femme qui règne sur deux cents millions de sujets, en vertu du droit de sa race consacré par une charte séculaire, les a appelés dans ses conseils, un d'entre eux l'a-t-il jamais traitée comme son égale, et menacée de la faire descendre du rang qu'elle occupe? Elle-même a-t-elle fait en face d'eux la pauvre figure qui serait réservée, en présence de l'élu de cinquante départements, à la pâle contrefaçon de souverain constitutionnel, que l'acte organique de 1875, ne pouvant mieux faire, a décoré du nom de président de la république?

Voici un autre exemple encore plus significatif. Il y a, à nos portes, une autre monarchie, dont la dynastie est ancienne, mais qui a reçu par l'effet d'une révolution un accroissement inattendu et ressemble par là à certains égards à la république. Il y avait hier dans cette monarchie un général qui n'était ni exempt du désir de jouer un rôle, ni dénué de l'audace nécessaire pour le remplir, et qui avait en lui toute l'étoffe d'un dictateur révolutionnaire : l'absence de scrupule et de crainte, la perversité et la témérité. Il avait conduit à l'assaut plus d'une insurrection triomphante, et emporté un jour une royauté l'épée à la main, en débarquant lui tout seul devant elle par un coup d'éclat, digne des grands pirates du moyen âge. Il était l'idole d'une population tout entière, qui pensait lui devoir son indépendance. A-t-il jamais songé à se faire le maître de cette Italie, qu'il se vantait d'avoir affranchie ? Quelqu'un de ses adoratenrs y a-t-il songé pour lui ? Non, Garibaldi n'a pas eu un jour l'idée de prendre la place de Victor-Emmanuel, pas même quand ce rusé souverain, trouvant qu'on le menait trop

fort et trop vite, était obligé de faire feu sur lui pour lui résister.

Il en faut donc bien convenir : la royauté ne voit jamais se dresser devant elle le ballon subitement gonflé de ces grandeurs improvisées. Ces météores irréguliers ne traversent pas le ciel de la monarchie. De tels incidents sont, au contraire, dans les habitudes et en quelque sorte dans le tempérament de la république. En France, en particulier, cela est certain, car ce que l'on craint aujourd'hui, ce n'est pas un mal inconnu, c'est une rechute. C'est la seconde fois que, précipitée en république, la France semble prise de la fantaisie de dire à un homme qu'elle ne connaissait pas la veille : « Tiens, voilà mes lois, voilà mes libertés, voilà mes populations, mes finances, mon armée, mes souvenirs, mes traditions : tout cela est à toi, je t'appartiens tout entière, fais de moi ce qu'il te conviendra » !

Faut-il cependant nous calomnier? Est-ce seulement quand elles sont transplantées sur le sol de la France, que les institutions républicaines sont sujettes à ces défaillances? Est-ce

que ce n'est pas leur histoire, partout et toujours? Est-ce que toutes les républiques ne sont pas plus ou moins de ces femmes faciles qui ont leurs jours d'abandon? J'ignore quel sera le sort de la grande république américaine, fondée dans des conditions absolument nouvelles, et que notre vieux monde ne peut ni imiter ni comprendre. Mais sur notre sol européen, là où tous les éléments nous sont connus, et où l'histoire a eu le temps de rendre son jugement, est-ce qu'on ne voit pas partout reparaître cette propension républicaine à ériger en maître souverain un favori de la mutitude? Est-ce que toutes les républiques d'Italie n'ont pas eu leurs Visconti, leurs Sforza, leurs della Scala, leurs Castracane? heureuses encore celles qui ont trouvé un Médicis et ont su le garder! Et les républiques, filles de la Grèce, est-ce qu'elles n'ont pas eu leurs Denys ou leurs Pisistrate? Le fait était même devenu là si habituel qu'on avait un nom tout prêt d'avance pour le désigner. L'homme à qui pareille fortune venait à échoir, on l'appelait couramment le tyran, et ce mot n'avait pas le sens injurieux

qu'il a pris dans nos langues modernes. C'était une qualification toute simple, donnée à une chose toute naturelle, à des accidents dont les républiques étaient coutumières. On appelait de ce nom familier le dominateur, quel qu'il fût, à qui une de ces cités républicaines se livrait sans réserve, dans un accès de découragement, lorsque, lasse de discussions stériles, hébétée et assourdie par les vociférations des partis, écœurée par cette senteur de corruption qui s'exhale des assemblées populaires, quand un souffle généreux a cessé de purifier leur atmosphère, elles cherchaient un peu de repos dans la servitude et dans le silence.

Et non seulement il y avait un mot préparé pour être appliqué à un événement que tout le monde s'attendait d'un jour à l'autre à voir réalisé, mais on s'ingéniait à faire d'avance aussi tout un droit exceptionnel, dont le but unique était d'essayer de le prévenir. C'est ainsi qu'on avait créé à Athènes cette loi fameuse de l'ostracisme qui permettait, on le sait, à une minorité inquiète, d'exiler, sans juge-

ment, l'homme puissant ou populaire qui lui portait ombrage.

On a calomnié cette institution, que je me permets de recommander aux républicains dans l'embarras. On n'a voulu y voir qu'une arme mise entre les mains de l'envie pour se délivrer du spectacle de la gloire ou de la vertu qui l'offusquent; et je ne nie pas qu'elle n'ait plus d'une fois servi à satisfaire cette basse passion, si répandue dans les démocraties. Mais ce n'était pas le but. L'ostracisme était uniquement une précaution prise, et comme un remède anticipé contre le mal républicain par excellence. C'était un moyen préventif destiné à empêcher un citoyen qui acquérait dans l'État, par supériorité de mérite ou par toute autre, une influence prépondérante, d'en user pour usurper le souverain pouvoir. On n'avait trouvé, et je crois qu'on ne trouvera rien de mieux ni surtout de plus efficace.

C'est l'avis de l'illustre historien anglais Grote, qui entre avec complaisance dans la pensée du législateur athénien, en se servant même de termes que je n'altère pas (je le proteste), bien

qu'ils aient l'air d'avoir été choisis tout exprès pour s'adapter à notre situation présente. A ses yeux, le principal mérite de l'ostracisme était d'être une combinaison franche et loyale : si elle n'eût point existé, le même danger étant toujours à craindre, il aurait bien fallu recourir à d'autres expédients qui eussent été détournés et violents. La question posée aux Athéniens était celle-ci : « Y a-t-il un homme dont la présence soit un péril pour l'État? C'était une question directe et légale. Si elle n'eût point été posée de cette manière, on l'aurait soulevée tout de même d'une façon indirecte et illégale, comme *par exemple en imputant un crime au chef politique suspecté, pour le citer devant une cour de justice, ce qui lui eût fait autant de tort sans assurer à l'État le bénéfice de la même protection* [1].

Je crains, en vérité, par cette citation, d'ins-

1. Had there been no ostracism, it might probably have been raised, both indirectly and illegally, on the occasion of some special imputed crime to a suspected political leader when accused before a court of justice, a procession involving all the mischief of ostracism without its protective benefits. (Grote, *History of Greece*, t. IV, p. 200 et suiv.)

pirer aux sénateurs de la Haute-Cour le regret que l'ostracisme n'ait pas trouvé place dans notre législation, ce qui leur épargnerait le triste métier qu'ils vont faire. En tout cas, j'en sais plus d'un qui, sans partager l'approbation trop indulgente de l'écrivain britannique, donneront, comme lui, la préférence à l'arbitraire avoué sur l'arbitraire hypocrite et trouveront que, de tous les abus de la force, le plus odieux est celui qui veut se couvrir du manteau de la justice. *Vis simulans legem.*

Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins certain que la contrariété qui trouble si fort en ce moment nos gouvernants, n'a rien à quoi un républicain qui a appris l'histoire n'ait dû s'attendre et préparer son âme. Aussi ne puis-je bien comprendre pourquoi M. le général Boulanger prend tant de peine pour assurer qu'il ne conspire pas contre les institutions présentes, et pourquoi tant de gens en doutent. Ces déclarations sont superflues et ces doutes sans fondement. Comment travaillerait-il contre une forme de gouvernement dont il est le produit naturel? Il n'est pas seulement républicain, il

est la république elle-même sous une de ses formes les plus ordinaires sinon les plus avenantes. La police a donc tort de croire que le cri de « Vive Boulanger ! » est le contraire du cri de « Vive la république ! », c'est seulement la différence de l'espèce au genre. Le véritable cri contraire à tous deux est celui de : « Vive le roi ! »

Quel sera maintenant l'issue du conflit actuel ? Le résultat eût été certain si des élections générales avaient eu lieu au lendemain de celle de Paris. Sera-t-il de même dans l'épreuve qui se prépare ? Je l'ignore : les flots sont changeants, et huit mois de fidélité à la même impression sont beaucoup pour le suffrage universel. N'a-t-on pas prétendu que la popularité de la tour Eiffel avait fait pâlir celle du général Boulanger ? Mais qu'importe ! la voie est indiquée, la porte est ouverte, un autre y passera qui tentera l'aventure et ira jusqu'au bout : un autre, je ne sais lequel, un démagogue tenant en main la promesse d'une loi agraire : un capitaine qui aura réprimé une émeute, un spéculateur enrichi qui aura pro-

digué des millions pour une entreprise éclatante. C'est affaire de temps et d'arriver au bon moment. Il se peut que le général Boulanger, si bien secondé jusqu'ici par la fortune, n'obtienne pas au prochain tirage le gros lot qu'il s'est promis. Mais si la loterie reste ouverte, quelqu'un, tôt ou tard, y mettra qui sera plus heureux.

Juillet 1889.

HISTOIRE ET DIPLOMATIE



LES PRÉLIMINAIRES

DE

LA GUERRE DE SEPT ANS[1]

Si l'abondance des documents que toutes les archives d'Europe livrent de nos jours à la curiosité des lecteurs rend à la vérité historique d'incontestables services, il faut convenir, en revanche, qu'elle ne facilite pas la tâche de l'historien. Je ne parle pas seulement du surcroît de travail qui résulte pour lui de la quantité chaque jour croissante elle-même, des matériaux qu'il doit recueillir; mais, quelque soin qu'il mette à tout connaître, à ne rien négliger, à vérifier l'authenticité des documents connus, ou à déterrer lui-même

1. *Mémoires et lettres du cardinal de Bernis,* publiés par Frédéric Masson. — *Histoire de Marie-Thérèse,* par le chevalier d'Arneth, t. IV et V. — Vienne, 1870.

dans les recoins les plus ignorés des pièces inédites, vient pourtant le jour où il faut conclure et livrer au public, dans un tableau d'ensemble, le résultat de ses recherches. Ce jour-là, le guignon veut habituellement que, d'un dépôt dont l'existence lui était inconnue ou dont l'accès lui était interdit, sorte une publication nouvelle qui lui cause à peu près l'impression d'une balle sifflant à ses oreilles. Pour un peu, il croirait que tout son travail est à recommencer. En tout cas, le voilà exposé au dégoût de voir le premier critique venu faire l'entendu à ses dépens et le taxer de légèreté et d'ignorance.

C'est un désagrément de cette nature qui a failli m'arriver à propos de ce *Secret du Roi* dont un fragment a été honoré l'année dernière de l'hospitalité gracieuse du *Correspondant*. Racontant les péripéties de la diplomatie secrète de Louis XV, je devais mettre en regard de cette politique cachée les phases diverses de la politique officielle et de l'histoire générale du temps. Je rencontrai donc sur mon chemin l'événement diplomatique le plus considérable du XVIIIe siècle, le plus curieux peut-être de nos annales, le fameux traité de 1756, qui parut changer du soir au lendemain en alliance intime la haine invétérée des maisons de France et d'Autriche. Ce n'était pas le sujet propre de mon récit, mais force était bien d'en dire en passant mon sentiment. J'exprimai alors tout simplement le regret qu'on n'eût encore rien trouvé dans nos

Archives nationales qui jetât le moindre jour sur un fait de cette importance, et qu'on fût encore obligé de s'en tenir soit au récit romanesque du philosophe Duclos, soit à la version intéressée des *Mémoires* du Grand Frédéric. Puis, faute de renseignements précis, je hasardai quelques conjectures personnelles sur les causes qui avaient amené ce coup de théâtre, en les cherchant surtout dans l'étude du caractère des acteurs ou dans l'analyse des mobiles qui avaient dû influer sur leurs décisions.

J'en étais là, et ces courtes pages de mon travail étaient achevées depuis longtemps, même déjà mises au jour dans une communication anticipée faite à un recueil périodique, lorsque j'eus connaissance de deux publications, l'une française et l'autre allemande, qui contenaient précisément tous les renseignements dont j'avais déploré l'absence, puisés cette fois aux meilleures sources et avec une abondance qui ne laissait rien à désirer. C'était, d'une part, des *Mémoires inédits*, mais parfaitement authentiques, du cardinal de Bernis, l'auteur principal du traité de 1756; de l'autre, un tableau du règne de Marie-Thérèse, présenté par le chevalier d'Arneth, l'ingénieux érudit pour lequel les archives de Vienne n'ont aucun secret, et à qui l'histoire du XVIIIe siècle est déjà redevable des plus précieuses acquisitions. Je ne perdis pas un moment, comme on le pense bien, pour satisfaire une curiosité que d'infructueuses

recherches n'avaient fait qu'exciter. Au contentement que j'éprouvai de voir expliquer bien des choses que je n'avais comprises qu'imparfaitement, se joignit pour moi le plaisir d'amour-propre de trouver la plupart de mes conjectures justifiées par des faits. Causes des événements ou sentiments des personnes, tout me parut conforme à mes soupçons, et je vis que, tirant au jugé, j'avais eu habituellement le bonheur d'atteindre la vérité. N'ayant par conséquent rien d'essentiel à changer à mes jugements, je crus pouvoir laisser presque sans modification mon texte primitif, et me dispenser d'imposer à mon éditeur l'ennui d'un remaniement dans une impression déjà assez avancée. Peut-être même (où la vanité ne va-t-elle pas se nicher ?) n'étais-je pas fâché de constater par un monument irrécusable le petit mérite de divination dont je me savais secrètement gré.

Si je fis, sans m'en douter, ce calcul intéressé, je ne le portai pas loin sans en être puni. D'une part, en effet, les lecteurs allemands qui ont bien voulu s'occuper de mon livre m'ont fait assez justement le reproche de continuer à me plaindre de ne rien savoir quand leur compatriote m'avait mis en mesure de tout connaître, et de donner comme des hypothèses de ma façon, des réalités déjà tombées dans le domaine commun. D'un autre côté, quelques lecteurs français des *Mémoires* de Bernis m'ont cherché une querelle plus imprévue. On sait combien la réputation de ce prélat, poète

et ministre, a été maltraitée par nos historiens, et je crois être le premier qui ait parlé de lui avec quelque impartialité. Mais la connaissance de ses *Mémoires* a suscité à Bernis des admirateurs posthumes qui, passant d'un extrême à l'autre, ne souffrent plus que la moindre critique soit désormais mêlée à la louange. Ceux-là, loin de me savoir gré du retour de justice dont j'avais donné le signal en faveur de leur héros, m'ont accusé d'avoir persisté à son égard dans un système de dénigrement, uniquement fondé sur les anecdotes mensongères des conteurs du XVIII[e] siècle. Ils m'ont reproché de n'avoir pas tenu compte des justifications éclatantes et même des démentis formels que j'aurais pu trouver dans ses *Mémoires*. Telle est en particulier l'opinion exprimée par un juge habile entre tous, et dont, au *Correspondant* moins qu'ailleurs, on peut contester la compétence, le charmant causeur des samedis, M. de Pontmartin [1].

Je n'ai garde, on le pense bien, de m'offenser de ces légères chicanes qui sont parfaitement dans le droit de la critique, et d'ailleurs étrangères, comme je l'ai dit, au sujet même de mon livre. Mais l'examen de conscience que j'ai dû faire, pour m'assurer que je ne les méritais pas, m'a amené à étudier d'un peu plus près, avec les lumières nouvelles dont nous sommes en posses-

1. *Gazette de France*, 1[er] décembre 1878.

sion, la révolution diplomatique de 1756, que *le Secret du Roi* n'avait pu qu'effleurer. Les lecteurs du *Correspondant* trouveront peut-être quelque intérêt à me suivre dans cette étude, et à s'initier ainsi aux précieuses révélations de M. d'Arneth, peu connues jusqu'ici du public français.

Mais voyons d'abord ce que les *Mémoires* de Bernis nous apprennent sur le personnage qui porte devant l'histoire la grave responsabilité du traité de 1756. Avant l'acte, il convient de bien connaître l'acteur, et ce sera d'ailleurs, chemin faisant, l'occasion de vider notre petit différend avec M. de Pontmartin.

Je viens de dire combien était sévère le jugement porté jusqu'ici sur Bernis par la presque unanimité des historiens. Voltaire, qui excellait à peindre et souvent à perdre un homme d'un seul mot, l'a livré aux railleries de la postérité par le surnom grotesque de *Babet la bouquetière* devenue cardinal. Marmontel, qui ne s'était pas fait faute de lui faire la cour pendant sa puissance, ne s'est pas gêné davantage pour le persifler dans les souvenirs posthumes où du reste, comme on sait, il semble avoir pris à tâche de médire de tous ceux qu'il a flattés de son vivant. De cet ensemble de témoignages contemporains s'est formée une tradition à laquelle aucun écrivain bien appris n'a jusqu'ici osé se soustraire. Il est admis que Bernis fut un aventurier de bas étage, prêtre galant, versificateur médiocre, réduit, dans sa jeunesse, aux

plus misérables expédients pour vivre, sorte de

Colletet crotté jusqu'à l'échine
Allant chercher son pain de cuisine en cuisine,

et que ce fut dans cette situation plus qu'équivoque qu'un caprice de madame de Pompadour vint le chercher pour le bombarder ministre, afin de détruire, de concert avec lui, tout l'héritage de notre politique séculaire. En récompense, la même influence le fit archevêque et prince de l'Église, malgré le libertinage de sa vie et la licence de ses écrits. Tel est le thème stéréotypé que tous les narrateurs se passent de main en main, sans même se donner la peine d'en modifier les termes. C'est contre cette légende que s'inscrivent en faux le savant éditeur des *Mémoires*, M. Frédéric Masson, et après lui M. de Pontmartin.

Suivant eux, cette série de contes pèche par la base, attendu qu'il n'est nullement vrai que Bernis fût parti de si bas et qu'on ait été si surpris de le voir monter. Pièces en main, ils démontrent qu'il était bon gentilhomme et même de haut parage. Ce point tient singulièrement à cœur surtout à M. de Pontmartin. La pureté du blason des Bernis lui paraît très importante et très facile à établir. C'étaient de vrais grands seigneurs, assure-t-il, tels depuis le moyen âge, plus illustres et plus anciens que beaucoup de ceux qui en parlent légèrement. Dès son arrivée à Versailles, Bernis, grâce à cette haute parenté, eut accès dans le

meilleur monde, et, s'il fut reçu de l'Académie à trente ans, c'était moins pour récompenser quelques bluettes sans importance, que pour honorer la compagnie de sa présence aristocratique, comme le maréchal de Richelieu ou le duc de Nivernais. C'est de même sorte qu'il entra de plain-pied au ministère, destiné qu'il était par son origine aux plus hautes fonctions, et plutôt encore nécessaire qu'agréable à madame de Pompadour. Quant au contraste si souvent relevé entre sa profession ecclésiastique et le caractère badin de ses écrits ou la faveur compromettante de madame de Pompadour, c'est ici surtout qu'on lui fait tort, car on omet de distinguer deux périodes de sa vie très différentes et que lui-même, dans ses *Mémoires*, n'a garde de confondre: celle où, par le scrupule le plus honorable, il se refusait à prendre les ordres sacrés, bien qu'en portant le costume, et celle, beaucoup plus tardive, où se croyant enfin en état d'en remplir les devoirs, il se décida à s'y engager. Tous les torts de légèreté qu'on lui reproche appartiennent à la première de ces deux époques; la seconde en est exempte. Dès qu'il fut prêtre il fut édifiant. Ainsi quelques faiblesses du jeune âge, dont une vie chrétienne est rarement préservée, ont été amplement rachetées par la dignité de son âge mûr, et, dans sa vieillesse, par une sainte mort.

De ces deux appréciations si contradictoires, à laquelle devons-nous ajouter foi? La vérité pour-



rait bien être entre deux, et il ne me paraît pas impossible de trouver un milieu entre la satire et l'enthousiasme. En premier lieu, que la famille de Pierre (dont la branche cadette seulement portait le titre de Bernis) fût de très bonne noblesse et rattachée par des alliances aux plus grandes maisons de France, cela est incontestable, mais qu'importe? Le père de Bernis, simple capitaine, retiré, après vingt ans de service, sans avoir pu être colonel, vivant depuis lors dans le fond des montagnes du Vivarais, n'en appartenait pas moins à cette classe assurément très respectable, mais très injustement dédaignée, qu'on appelait la noblesse de province, et qui ne jouissait plus depuis longtemps d'aucune espèce d'influence. Aucun ordre de Français n'avait plus souffert de la révolution sociale qui déposséda l'aristocratie au profit de la royauté. Un noble de cour, assidu à Versailles et à l'affût de la faveur, pouvait encore obtenir une ambassade ou un commandement qui le rapprochait des grandes affaires; mais un pauvre gentilhomme de campagne, au fond de son castel, était moins compté que l'intendant de sa province ou l'élu de son bailliage. Si tel était le néant de la condition du père, que penser de celle du fils, et surtout d'un fils cadet, comme Bernis, venu à Paris, très léger d'argent, dans l'espoir bientôt trompé d'être protégé par le cardinal de Fleury, et dans l'attente d'un bénéfice, qu'il n'obtint pas! Ce n'est pas lui faire tort que

de supposer que son entrée dans le monde ne fut pas brillante et qu'il dut connaître de dures extrémités; en un mot, que, s'il n'avait pas su s'aider lui-même, tous ses parchemins ne l'auraient préservé ni de languir ignoré ni de mourir de faim.

Par bonheur il était né avec un art souverain pour quiconque veut faire fortune: celui de s'acquitter de tous les métiers, même ceux qui coûtent aux âmes fières, avec une grâce qui sauve les apparences de la dignité. Il savait solliciter sans intriguer, s'insinuer sans saluer trop bas, plaire sans être complaisant, se pousser sans heurter personne. Quelques lignes de ses *Mémoires* feraient supposer que cette souplesse heureuse était chez lui une qualité héréditaire. « Mon père, dit-il quelque part, savait écrire noblement et parler misère sans demander l'aumône [1]. » J'imagine que c'est de ce ton aisé et noble que lui-même racontait son indigence à ses grands amis ou parents, et qu'il arriva à leur inspirer pour cette pauvreté gaiement supportée un mélange de respect et de compassion dont il sut profiter. C'est ainsi (c'est toujours lui qui nous l'apprend) qu'un jour ayant douze mille francs de dettes exigibles sans un sou pour les payer, il trouva chez lui tout à point une boîte ficelée qui contenait juste la somme en question [2]. Évidemment, il n'avait pas bien rigou-

1. *Mémoires de Bernis*, t. Ier, p. 14.
2. *Ibid.*, t. Ier, p. 107.

reusement gardé son secret, et, calculée ou non, l'indiscrétion lui fut utile. De plus, accepter de l'argent sans savoir de qui, et sans savoir comment on le rendra, n'est pas précisément le fait d'un homme qui le prenne de bien haut avec la destinée. Deux ans se passèrent pourtant avant que son illustre bienfaitrice, la princesse de Rohan, consentît à se faire connaître, tant elle craignait de l'offenser, en lui imposant le fardeau de la reconnaissance.

On se tromperait fort, d'ailleurs, si l'on pensait que son habileté ait toujours consisté dans cette adroite manière de demander et de recevoir. Il en mit tout autant dans l'occasion à braver la puissance. Tout le monde connaît son charmant dialogue avec le cardinal de Fleury, qui lui refusait un bénéfice, après le lui avoir promis : *L'abbé, vous n'aurez rien de mon vivant. — Monseigneur, j'attendrai.* Louis XIV se serait fâché, Fleury ne fit que sourire. Le mérite de cette impertinence était de venir juste à point et de répondre, dans une exacte mesure, à l'ennui fort peu mêlé de crainte que faisait éprouver aux courtisans la longévité inattendue du débile ministre. L'opposition des salons est la dernière qui survive sous le pouvoir absolu et la première à renaître, dès que ce pouvoir se relâche. Bernis, par ce seul mot, devint leur favori. Bref, grâce à ce talent de prendre le vent en toutes choses, sachant raisonner avec les sages, rire avec les fous, amuser les femmes, il

tira si bon parti même de ses disgrâces, que, quand madame de Pompadour, entrant à la cour, fit appel à son amitié, ce fut pour lui demander ses conseils autant que pour lui offrir sa protection. Il avait sur elle (je l'accorde volontiers à M. de Pontmartin) l'avantage d'un gentilhomme sur une bourgeoise; il connaissait tout le monde à Versailles, tandis que la belle Poisson, marquise d'hier, et la première de son espèce qu'eût jamais visitée la faveur royale, n'y voyait autour d'elle que des figures inconnues et malveillantes.

Mais c'est ici le point délicat où je vais surtout me trouver en dissentiment avec M. de Pontmartin. Avec la meilleure volonté du monde, je ne puis entrer comme lui dans les distinctions de diverses natures et dans les divisions chronologiques à l'aide desquelles Bernis essaye de se décharger de toute connivence dans le scandale dont il profita. Le dirai-je même? D'un bout à l'autre des *Mémoires*, ce qui me froisse le plus chez Bernis, ce ne sont pas les fautes dont il s'accuse, ce sont ses apologies et ses justifications. J'y trouve un mélange de délicatesses et de capitulations de conscience dont le secret m'échappe, et cette casuistique subtile est à mes yeux un des plus étranges traits de mœurs de cet ancien régime dont les idées sont si loin des nôtres.

Mes surprises en ce genre commencent, je l'avoue, dès les premières pages des *Mémoires*, car je suis

moins édifié qu'amusé du sang-froid avec lequel Bernis nous raconte les singuliers adieux que lui fit son père sur les marches du vieux château de Saint-Marcel en Ardèche, le jour qu'il partait pour le séminaire : « Mon père, dit-il, le jour de mon départ, après m'avoir embrassé sans aucune marque extérieure d'attendrissement, me dit ces paroles *qui se gravèrent dans mon âme* à mesure qu'il les prononçait : « Mon fils, vous allez dans un pays » où j'ai beaucoup vécu; je ne vous y serais pas » inutile encore. J'aurais bien voulu vous y con- » duire, mais je suis trop vieux. Souvenez-vous » que dans ce pays-là vous trouverez beaucoup » d'égaux et un grand nombre de supérieurs. » Faites-vous aimer des premiers et ne soyez ja- » mais familier avec les autres; sachez les res- » pecter, mais ne soyez jamais leur complaisant. » Apprenez à obéir, mais souvenez-nous que vous » n'êtes fait pour être le valet de personne. » Tout va bien jusqu'ici, et cette fierté de gentilhomme est assez touchante, quoique, à le bien prendre, ce soient là des avis plus de mise au régiment qu'au séminaire; mais écoutez la péroraison : « Si la crainte de Dieu ne vous éloigne pas » du commerce des femmes, craignez du moins d'y » perdre votre santé[1]. » De bonne foi, où sommes-nous? Est-ce un vieux roué, un médecin accommodant qui donne ces conseils d'hygiène ; est-ce un

1. *Mémoires de Bernis*, t. Ier, p. 16.

père faisant à Dieu le sacrifice d'un de ses enfants? Et quel est le prélat de nos jours qui, s'il avait eu le malheur d'en recevoir de pareils, les transcrirait tout au long trente ans après, dans une instruction dictée à une jeune nièce et destinée à ses héritiers?

L'intimité d'un jeune abbé avec une maîtresse royale n'ayant rien de contraire à ces exhortations paternelles que Bernis portait *gravées dans son âme*, ses relations avec madame de Pompadour s'expliquent tout naturellement mieux que par les excuses dont M. de Pontmartin se contente, et qui, sans ce commentaire, seraient insuffisantes. Il était, nous dit-on, l'ami de la favorite et même de sa famille, avant que le roi eût pensé à elle pour remplir la place que laissait vacante la mort de la duchesse de Châteauroux. Fallait-il pousser la dureté jusqu'à rompre avec la jolie bourgeoise, parce qu'elle devenait toute-puissante? Soit; mettons que l'amitié ait ses droits, bien qu'on en ait vu rompre beaucoup pour de moins bonnes raisons. Mais le malheur veut qu'en y regardant de près on s'aperçoive que Bernis aurait eu les mêmes justifications à présenter pour des relations de même nature, quelle que fût la beauté à laquelle le roi eût jeté le mouchoir; car, en homme avisé, il avait pris ses précautions d'avance à tout événement : « Je ne pouvais manquer, dit-il, d'être l'ami de la maîtresse du roi, je connaissais particulièrement toutes celles qui avaient des préten-

tions. » N'était-ce pas là pour un jeune ecclésiastique une collection d'amies bien appropriées, et à qui fera-t-on croire que c'était le hasard seul qui aurait pris soin de les rassembler [1]?

Mais il n'était pas prêtre, ajoute M. de Pontmartin, sous-diacre tout au plus. Ni prêtre, je l'accorde volontiers, ni même sous-diacre, car le sous-diaconat imposant les mêmes vœux que la prêtrise (comme M. de Pontmartin sans doute ne l'ignore pas), c'eût été absolument la même chose. Il n'était donc pas prêtre, mais la belle affaire! Et pourquoi ne l'était-il pas? Est-ce qu'il avait renoncé à l'être? En aucune façon; il avait si peu quitté la profession ecclésiastique, qu'il ne cessait de demander des bénéfices et des abbayes, et trouvait fort mauvais que le bon évêque de Mirepoix les lui refusât sous le prétexte qu'il ne lui trouvait pas de vocation suffisante. Seulement (il en convient lui-même), avant d'enchaîner la liberté, il en voulait jouir quelque temps, et surtout ne l'échanger que contre la certitude acquise et réalisée d'une bonne prébende, non contre une promesse en l'air. C'était là tout le motif de son hésitation à prendre les derniers ordres et de la résistance qu'il opposa aux instances de ses supérieurs. En quoi je dois dire qu'il était appuyé par tous ses amis de la cour. Un prêtre scandaleux eût peut-être rencontré, même sous Louis XV, quelques censeurs chagrins; mais

1. *Mémoires de Bernis*, t. Ier, p. 108.

on trouvait tout naturel qu'un cadet de famille, tonsuré un peu malgré lui, voulût se donner quelques années de bon temps, et demandât, en attendant, à dépenser en plaisirs aimables le patrimoine de l'Église et des pauvres.

Le jour vint cependant où il se décida à franchir le pas décisif; ce ne fut pas du tout, comme l'affirme M. de Pontmartin, en 1764, au fond d'une retraite, après quatre années de disgrâce : ce fut bel et bien en 1755, en pleine faveur, quand madame de Pompadour lui eut fait obtenir l'ambassade de Venise en reconnaissance des bons conseils qu'il lui donna pour guider ses premiers pas à la cour. Ce jour-là, il nous dit encore lui-même qu'il prit la résolution raisonnée de changer toute sa manière d'être. « J'étais annoncé à Venise comme un homme aimable : on s'attendait à des galanteries et à une représentation fort médiocre, je trompai l'attente publique sur ces deux points. » Effectivement, c'est dans cette ambassade que Bernis, mêlé pour la première fois à la politique, montra la merveilleuse aptitude dont il était doué pour se plier à tous les postes que la fortune pourrait lui assigner. Son extérieur devint grave sans cesser d'être aimable; il ne fit plus de petits vers, mais des dépêches qui surprirent les connaisseurs du ministère par leur tour heureux et spirituel; il ne se mêla plus aux intrigues de boudoir ou de salon, mais il étudia les institutions et les mœurs de la vieille république, et s'initia aux intérêts de

toutes les cours dans cette cité qui, si elle n'était plus un grand centre de politique, était encore un lieu de passage pour tout le personnel royal et diplomatique d'Europe. Il ne fit plus le charme de petits soupers galants, mais il donna d'excellents dîners où la chère était exquise et le service magnifique. La prêtrise était à ses yeux le complément naturel de ce changement d'attitude : c'était la manière de faire connaître à tout le monde que désormais il passait du plaisant au sévère. D'ailleurs il approchait de quarante ans, l'âge où les plaisirs fatiguent, où les désirs se calment, où il est de bon goût d'éviter par une décence extérieure (qui ne prive de rien quand on sait s'y prendre) le ridicule d'un libertinage trop prolongé. La prudence aussi conseillait de profiter de la faveur qui pouvait passer, pour fonder un établissement solide, et l'Église seule pouvait l'offrir. « Souvenez-vous bien, lui avait dit un évêque ami de sa famille et qui connaissait le monde, que rien n'est plus triste et plus humiliant à Paris que l'état d'un vieil abbé qui n'est pas riche. Cette exhortation, dit-il, ne me sortit jamais de la tête et me décida à prendre un parti. » Ce parti fut de recevoir les ordres sacrés des mains du patriarche de Venise. L'ambassadeur de France, consacré par le patriarche dans l'église Saint-Marc, ce fut sans doute une belle cérémonie à laquelle ne voulut manquer aucune des nobles patriciennes des palais du Grand-Canal. Très peu

de temps après Bernis retournait en France, où l'attendait une place de conseiller d'État ecclésiastique qu'il était désormais en mesure de remplir [1].

Cette fois, bel et bien engagé dans l'Église, allait-il au moins se tenir un peu sur la réserve, et ses conseils, si madame de Pompadour lui en demandait encore, allaient-ils être inspirés par quelque sentiment de son nouvel état ? Hélas! non, c'est tout le contraire. Il trouva madame de Pompadour triste, dégoûtée, ne comptant plus sur l'effet usé de ses charmes et parlant de retraite, soit dans un accès de découragement sincère, soit pour se faire regretter et retenir par le royal amant qui la négligeait. Ce fut Bernis qui lui rendit cœur à l'ouvrage et la retint à la cour en lui représentant les services qu'elle pouvait rendre à l'État: « Le conseil, dit-il, pouvait être donné sans blesser la vertu, puisque la liaison de madame de Pompadour avec le roi était pure et sans danger pour l'un ni pour l'autre. Il ne restait plus que le scandale à éviter. J'aurai occasion de dire plus tard quel conseil je donnai au roi pour éviter un si grand malheur [2]. » Les *Mémoires* n'ayant pas été achevés, nous ne saurons jamais quel était le moyen imaginé par Bernis pour faire taire les mauvais propos et convaincre

1. *Mémoires de Bernis*, t. Ier, p. 192-193.
2. *Ibid.*, t. Ier, p. 208.

les malins que le tête-à-tête du roi et de la marquise était sans danger pour leur vertu. Il ne nous dit pas non plus à quel moment ces relations avaient cessé d'être répréhensibles ni comment il avait fait, suivant l'expression connue d'une grande dame du temps, *pour être si sûr de ces choses-là*. Les torts de la marquise auraient-ils cessé le même jour que lui-même se faisait prêtre? Ce serait une coïncidence tout à fait heureuse et que les admirateurs exclusifs de Bernis feront bien de vérifier. En tous cas, ou le moyen proposé pour prévenir le scandale ne fut pas mis en usage, ou il ne parut pas suffisant à tout le monde, car on sait que ce fut justement là le cas de conscience que madame de Pompadour posa au père jésuite dont elle voulait faire son confesseur et auquel il ne consentit jamais à donner la solution qu'elle désirait. Il est vrai que les jésuites furent expulsés peu de temps après, comme M. Paul Bert nous l'apprenait encore l'autre jour, en raison de leur morale relâchée, tandis que, pour prix de ce nouveau service, Bernis recevait de sa noble cliente la confidence diplomatique qui allait couronner sa grandeur et changer la face de l'Europe.

J'arrête ici mon réquisitoire, dont la sévérité me paraîtrait à moi-même un peu outrée, si je n'avais dû répondre à des plaidoyers trop complaisants. Ces réserves faites, pour ne pas abaisser le niveau moral des jugements de l'histoire, j'accorderai toute l'indulgence qu'on voudra à la contagion

des habitudes, et non à la dureté, mais à la mollesse, au contraire, des temps où Bernis a vécu. Il a d'autant plus droit à ces circonstances atténuantes, qu'en résumé il paraît avoir toute sa vie pris pour règle de n'aller jamais au delà et même de ne pas aller tout à fait jusqu'au bout de ce que l'opinion courante des honnêtes gens permettait à un galant homme. Un sentiment délicat des convenances l'aida à se maintenir toujours dans cette exacte mesure, et ce sentiment respire encore même dans ses *Mémoires*, où une existence après tout peu chrétienne est racontée dans des termes qui ne manquent pas absolument à la gravité épiscopale. C'est l'application par excellence de cette maxime connue de Voltaire : que tout est bien qui se passe entre gens bien élevés,

Et qu'il n'est pas de mal en bonne compagnie.

Si nous sommes devenus plus difficiles, c'est peut-être parce qu'étant de moins bonne compagnie que nos pères, la maxime nous mènerait plus loin qu'eux.

Quoi qu'il en soit, il semble que nous connaissons exactement le personnage. Tel nous venons de le voir dans la conduite de sa fortune privée, tel nous allons le retrouver dans la direction de la grande politique, un esprit délié et juste, un travail facile, l'art de connaître et de manier les hommes, une conscience dénuée de toute rigueur

embarrassante, mais incapable de bassesse et de perfidie; toutes ces qualités qui avaient fait de lui un bon ambassadeur auraient fait aussi un ministre très sortable, s'il ne s'était trouvé jeté dans des événements pour lesquels les talents ordinaires n'étaient pas suffisants, et que le génie seul eût été de taille à dominer. Ce sont ces événements maintenant dans le détail desquels il faut entrer.

I

Le moment est favorable, assurément, pour juger, au lendemain de Sadowa et de Sedan, avec plus d'équité que nous ne le faisions encore il y a peu d'années, le traité de 1756. C'est bien le moins que la puissance que la Prusse vient d'atteindre et dont la France n'a que trop souffert nous dispose à ne plus condamner sans les entendre ceux de nos hommes d'État dont la prévision avait commencé, il y a un siècle, à en prendre ombrage. Il faudrait être un fils bien dévôt de Voltaire pour reprocher amèrement à Louis XV de n'avoir pas assez aimé Frédéric, quand nous avons sous les yeux un continuateur fidèle et un imitateur de ce grand modèle qui n'a pas précisément acquis des titres à notre bienveillance. Mais, comme on peut toujours prétendre que la guerre de Sept ans, née du traité de 1756, a été justement l'origine de cette grandeur de la Prusse dont nous pâtissons, le point du débat est celui-ci : le changement opérée dans la politique française à cette date fameuse a-t-il été, de la part de Louis XV,

une fantaisie de bon plaisir et, par suite, un défi lancé à la Prusse, que celle-ci n'a fait que relever? Ou bien fut-ce un acte de légitime défense contre une provocation sans prétexte et une agression à peine déguisée? Pour se servir de la locution vulgaire, en 1755, est-ce la Prusse ou la France qui a commencé? Sur ce point je me suis prononcé, dans le *Secret du Roi*, sans la moindre hésitation. En confrontant les dates, en étudiant les textes et surtout en essayant de sonder les cœurs, je n'ai pas craint de rompre en visière à la nuée d'écrivains français et allemands de tout ordre et de toute qualité, et d'affirmer que, dans cette rupture, devenue inévitable, tous les torts sans aucune excuse étaient du côté de la Prusse. J'ai osé décharger ainsi toute la politique française, y compris, s'il le fallait, madame de Pompadour.

La conclusion très formelle à laquelle je suis arrivé, c'est que le changement de politique de 1756, accusé à tort par l'histoire, était juste et même nécessaire en principe, et ne fut compromis que par l'exécution. L'idée première, en elle-même irréprochable et imposée par la force des choses, fut trahie dans l'application par un lamentable concours de fautes et de revers, de maladresses et de mauvaise fortune. En posant aussi nettement cette assertion, bien que ne doutant pas de mon fait, j'étais un peu effrayé de ma témérité. Je ne m'attendais pas à recevoir des archives de

Vienne une si prompte et si complète justification. Après les documents produits par M. d'Arneth. l'ombre même de la contestation n'est plus possible.

Pour bien comprendre l'étendue de la responsabilité qui pèse ici sur la mémoire de Frédéric, il faut remonter de quelques années en arrière jusqu'à la guerre précédente qu'avait terminée, en 1748, la paix d'Aix-la-Chapelle. Cette longue lutte soutenue par la France pendant huit années avait eu, on le sait, pour objet de profiter de l'absence d'héritier mâle dans la famille d'Autriche pour dépouiller cette puissante maison de la dignité impériale et d'une partie de ses États patrimoniaux. C'était le complément de la politique de François Ier et de Henri IV, le premier coup porté à l'ombre de Charles-Quint et à son fantôme de monarchie universelle. La prépondérance de la maison d'Autriche, déjà privée, par le traité d'Utrecht, du trône d'Espagne, n'eût plus été qu'un souvenir. Peut-être l'entreprise était-elle excessive, et l'équilibre de l'Europe n'exigeait-il pas qu'on poussât si loin les représailles. Quoi qu'il en soit, dans ce grand conflit, la France trouvait rangée en face d'elle la moitié de l'Europe, car Angleterre, Russie et Autriche faisaient cause commune. Elle devait compter sur l'appui de toutes les puissances secondaires d'Allemagne, ses protégées, officiellement reconnues comme telles depuis le traité de Westphalie, et sur la Prusse en

particulier, plus intéressée qu'aucune autre, depuis sa grandeur récente, à l'affranchissement de l'Empire. Mais cette confiance avait été constamment trompée par la politique égoïste et cauteleuse de Frédéric, et si, en définitive, le but, près d'être atteint, avait échappé à nos espérances; si les armées françaises n'avaient pas recueilli un prix proportionné à leurs efforts et à leurs victoires, c'était à cet incommode allié qu'il fallait s'en prendre. C'était lui qui, dès le début même, avait compromis le succès de la guerre en se jetant avant l'heure et sans droit sur la Silésie, et en faisant ensuite de son concours armé une sorte de marchandage dont le maintien et la garantie de cette injuste conquête était le prix. Puis la guerre une fois engagée, il avait subitement faussé compagnie à la France en faisant, pour son compte, dès 1742, une paix séparée avec l'Autriche sans s'inquiéter de la position précaire où il nous laissait. A la vérité, il n'avait pas tardé à rendre la pareille à l'Autriche elle-même, en reprenant les armes sans plus de prétexte qu'il n'en avait eu pour les déposer. Mais ces allées et venues, ce sans-gêne avec sa parole, ce défaut d'égards pour ses alliés, faisaient de son ambition heureuse une menace pour tout le monde, sans que son amitié fût désormais une garantie pour personne. Que Louis XV n'éprouvât à son égard que défiance et amertume, il n'y a pas lieu de s'en étonner : d'autant plus que, prenant l'offensive pour justifier ses infidé-

lités, Frédéric croyait de bon goût de cribler de railleries non seulement le roi, sa maîtresse et sa cour, mais les armées françaises elles-mêmes, qui avaient pourtant fait assez bonne figure à Raucoux et à Fontenoy. Ces plaisanteries d'un ton souvent cynique circulaient dans les cafés de Paris, et si elles n'y causaient pas autant de rumeur qu'à Versailles, c'est que la nation ne faisait déjà plus corps avec son gouvernement, et que Frédéric, en enjôlant par des flatteries la vanité des gens de lettres français, trouvait en eux des dispensateurs de la renommée qui s'appliquaient à donner le change à l'amour-propre national.

Ce qui avait rendu les incertitudes de Frédéric pendant la guerre particulièrement inquiétantes, et, si l'on peut ainsi parler, désobligeantes pour le gouvernement français, c'est que ses négociations clandestines avec Vienne avaient toujours passé par l'intermédiaire de l'ambassade d'Angleterre dans cette résidence. Le diplomate britannique venait à toute heure au camp prussien, pour le moindre prétexte, pour ouvrir des pourparlers, ou porter des propositions, et ses visites, couronnées ou non de succès, étaient toujours les bienvenues. Bien qu'officiellement en hostilité avec l'Angleterre, — puisque depuis Louis XIV, les deux cabinets de Londres et de Vienne marchaient toujours d'accord, — Frédéric ne perdait aucune occasion de manifester combien lui répugnait cet état de rupture avec un souverain

protestant comme lui et d'origine allemande. Depuis la paix conclue, il se gênait moins encore pour renouveler ces témoignages de bienveillance. Ces avances étaient bien accueillies en Angleterre, sinon de la cour et des ministres, au moins du public anglais, très flatté de trouver un grand roi et un grand homme de guerre parmi les coreligionnaires de la Réforme, ce qui n'était pas arrivé depuis Gustave-Adolphe. Mais, à Versailles, on suivait ce rapprochement avec une défiance bien naturelle; car telle était l'hostilité du peuple anglais contre la France, qu'on ne pouvait guère être l'ami des deux à la fois, et les coquetteries de Frédéric pour nos plus vieux adversaires indiquaient de sa part au moins un fond d'hostilité et de malveillance contre nous, sur lequel il eût été imprudent de fermer les yeux.

L'alarme surtout devint naturelle, lorsqu'en juillet 1755 on apprit que, sous le plus insignifiant des prétextes, une escadre anglaise avait attaqué et capturé deux bâtiments de guerre français dans le voisinage des bancs de Terre-Neuve, et que, malgré d'énergiques réclamations, cette injure demeurait sans réparation. Chacun alors se demanda d'où venait à l'Angleterre cette audace; si elle agissait seule ou de concert soit avec d'anciens, soit avec de nouveaux alliés, et si, dans ce cas, la France aussi pouvait compter sur les siens, en un mot si la guerre de maritime devenant continentale et universelle, l'Europe qui respirait

à peine, allait tout entière rentrer en branle. Dans ce moment critique, la conduite de Frédéric présenta le même caractère de duplicité audacieuse qui avait déjà signalé, quinze ans auparavant, ses premiers exploits. D'une part, il autorisa son ministre à Paris le baron de Knyphausen à jeter feu et flamme contre l'agression de l'Angleterre, et, comme si la complicité de l'Autriche dans l'attentat eût été certaine et la guerre générale déjà déclarée, à offrir le concours immédiat de ses armées. Pourvu que la France, disait-il, fût prête à envahir sans délai les Pays-Bas autrichiens, lui s'engageait à la même heure à faire entrer cent quarante mille hommes en Bohême. Mais, pendant que les échos de Versailles retentissaient de ses provocations bruyantes, il faisait tout bas savoir à Georges II, par l'intermédiaire du duc de Brunswick, parent commun des deux rois, qu'il était tout disposé à garder la neutralité la plus rigoureuse dans le nouveau conflit, et à garantir en particulier la sécurité du Hanovre, patrimoine des souverains britanniques, qui, comme on le sait, leur était très cher.

J'avoue que ce double jeu consistant en une offre d'agression faite à l'un des combattants et une assurance de neutralité promise à l'autre, m'a paru si fort, que je ne voulais pas y croire, et dans le *Secret du Roi* j'ai contesté, malgré le témoignage de Duclos, l'existence des propositions belliqueuses faites à Versailles par le ministre de

Prusse. Je m'appuyais, pour les révoquer en doute, principalement sur ce fait que Frédéric, dans l'*Histoire de la Guerre de Sept ans*, n'en fait aucune mention et se pose, au contraire, comme un sage qui voulait, dès le premier jour, par une attitude de prudente neutralité, ou se porter médiateur, ou, s'il ne pouvait arrêter l'effusion du sang, restreindre au moins le champ de la guerre. Depuis la publication des *Mémoires de Bernis*, je dois rendre les armes et confesser mon erreur. Bernis raconte, en effet, en propres termes, que le ministre de Prusse lui fit tout spécialement confidence des offres de son maître, en le chargeant d'entretenir le roi, bien que, n'étant encore lui-même qu'un ambassadeur en congé, sans participation au conseil, il n'eût aucun titre à cet honneur. Il ajoute que cette confidence n'avait rien de bien flatteur, attendu que Knyphausen la faisait en même temps à tout le monde[1]. Il n'y a pas moyen de douter du récit de Bernis. Mais comme d'un autre côté, il résulte de pièces produites par M. d'Arneth, que dès le 16 août, on était avisé à Vienne des espérances de neutralité données à Londres[2], il faut bien convenir que les deux démarches furent faites en

1. Bernis, *Mémoires*, t. Ier, p. 210-213. Je dois ajouter cependant que, depuis l'époque où cet article a été écrit, la *Correspondance de Frédéric II avec son ministre à Paris pendant l'année* 1755, a paru dans le Xe volume de la *Correspondance* de ce prince publiée à Berlin, et qu'on n'y trouve aucune proposition que Bernis rapporte.

2. Arneth, *Geschichte Maria Theresia's*, t. IV, p. 387.

même temps, et c'est aux défenseurs de Frédéric à les faire accorder comme ils pourront. Quant au silence observé par l'écrivain royal dans l'*Histoire de la Guerre de Sept ans*, il doit s'expliquer par cette raison qu'il y a des choses qu'il peut être utile de faire, mais qu'il n'est pas honorable de raconter, et que, si on peut tenir deux langages quand on est couvert par le secret diplomatique, il devient difficile de les concilier dans l'unité d'un récit destiné au public[1]. Mais ce qui est plus étrange encore que ces contradictions entre la conduite et le récit de Frédéric, c'est que, tandis que le royal auteur, averti de la difficulté, a pris le parti de dissimuler au moins l'une des deux prétentions, il s'est trouvé des écrivains français, plus Prussiens que la Prusse et plus royalistes que le roi, pour les justifier l'une et l'autre. Vous lirez dans toutes les histoires, à deux pages de distance, quelquefois dans la même page, que le gouvernement de Louis XV eut le tort de repousser les services offerts par Frédéric, mais qu'il fut coupable aussi de vouloir l'entraîner malgré lui

1. D'après Schœffer, (*Histoire de la Guerre de Sept ans*), écrivain prussien, qui a pu consulter les archives de Berlin, et en cite plusieurs pièces, ce ne serait pas Frédéric qui aurait offert à Londres la neutralité, mais l'Angleterre qui l'aurait demandée, et Frédéric y aurait répondu en proposant sa méditation entre les combattants. Rien de pareil ne résulte des pièces produites par M. d'Arneth, et d'ailleurs méditation et neutralité étaient également contraires aux propositions belliqueuses que Bernis rapporte. La duplicité de Frédéric ne serait donc pas moindre dans une version que dans l'autre.

dans la guerre. Quant au roi philosophe, en cette qualité sans doute, il doit avoir tous les mérites et on lui fait compliment à la fois et de sa hardiesse et de sa réserve, et d'avoir cherché le combat et d'avoir voulu l'éviter.

Quoi qu'il en soit des deux propositions contradictoires de Frédéric, laquelle était sincère? Du cabinet de Saint-James ou de celui de Versailles, qui Frédéric voulait-il tromper? A cet égard, Bernis n'hésite pas. Il affirme qu'il s'aperçut à l'instant même que le plan audacieux dont le diplomate prussien l'entretenait n'était qu'un leurre, plus que cela même, un piège. Frédéric ne pouvait sérieusement croire qu'il ferait adopter un tel projet par la France, et le bruit même qu'il laissait faire à son agent prouvait assez qu'il ne comptait pas sur le succès d'un dessein ainsi d'avance publié sur les toits. Mais il voulait avoir fait preuve de bonne volonté, et après avoir constaté qu'on n'acceptait pas ses services, prendre acte du refus pour les porter ailleurs. Bernis se vante même d'avoir averti le baron de Knyphausen qu'il n'était pas sa dupe et qu'il voyait clair dans son jeu. « J'étais prophète sans le savoir. » Qu'il ait eu ou non ce mérite de perspicacité prophétique, Bernis avait raison. Se jeter à corps perdu sur l'Autriche pour un fait dont l'Angleterre seule était coupable, — se venger sur son voisin des Pays-Bas d'une injure reçue à l'extrémité de l'Atlantique,— mettre ainsi toute l'Europe en feu sans donner à per-

sonne le temps de se reconnaître, c'était une manière de faire qui rentrait peut-être dans les allures du génie de Frédéric, mais dont, ni par leurs qualités ni par leurs défauts, les débiles ministres de Louis XV ne pouvaient admettre la pensée. Frédéric les connaissait assez, et, dans sa forfanterie cynique, il les méprisait trop pour les en croire capables. Il cherchait un refus pour en tirer, au besoin, un grief. Il fut servi à souhait et n'insista pas.

Connut-on à Vienne les offres provocatrices du roi de Prusse, et sut-on gré au cabinet de Versailles de ne pas s y être associé ? C'est ce que j'ignore, car Bernis n'en dit rien, et M. d'Arneth est muet aussi à cet égard. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y fut immédiatement informé de l'autre face de la comédie, et que ce fut le cabinet anglais qui la fit connaître. L'Angleterre, naturellement très désireuse d'engager l'Autriche dans le conflit qu'elle venait de susciter, lui représenta que comme *on avait l'espérance que le roi de Prusse garderait la neutralité*[1], une guerre nouvelle n'offrirait pas les mêmes dangers que la précédente, car les troupes impériales n'auraient plus de luttes à soutenir en Allemagne et pourraient sans inquiétude tourner tous leurs efforts contre la France.

Cette ouverture donna fort à réfléchir aux politiques de Vienne ; car, si elle avait un côté sédui-

1. D'Arneth, p. 387.

sant, par un autre elle donnait lieu à une perspective très inquiétante. Assurément, la liberté d'action qu'on promettait à l'Autriche en Allemagne était précieuse, et pourrait être très utile dans le cas d'une guerre à soutenir contre la France, mais à une condition cependant, c'est que cette liberté fût assurée et que l'Autriche fût expressément comprise dans les engagements qui stipuleraient la neutralité prussienne. Il fallait que la Prusse s'obligeât à rester neutre non seulement envers l'Angleterre, mais envers le gouvernement impérial et tous ses alliés, sans quoi on n'était sûr de rien, la neutralité apparente ne profitait qu'à Frédéric. Elle lui permettait de se tenir à l'écart de toutes les chances de la lutte, et de garder ses forces intactes ; mais il restait libre de fondre à l'improviste sur Prague et même sur Vienne, le jour qui serait à sa convenance, sans crainte qu'une armée anglaise jetée en Hanovre fît une diversion sur ses derrières, ou que le trésor britannique fournît des subsides pour lui tenir tête. En un mot, la neutralité dans de telles conditions, c'était tout simplement l'Autriche privée, en cas d'agression de la Prusse, du secours de l'Angleterre, rien de plus. Que Frédéric, par l'intermédiaire de cette même Angleterre, très puissante et très bien représentée à Pétersbourg, fît prévaloir en Russie le même système d'abstention, et les armées impériales pouvaient se trouver un jour abandonnées à elles-mêmes, sans un seul allié sur

qui compter. Le cabinet de Marie-Thérèse et le prudent Kaunitz qui le présidait ne furent pas lontemps sans s'apercevoir du piège, ce qui les refroidit singulièrement à l'endroit des instigations belliqueuses de l'Angleterre.

Que faire cependant? Pouvait-on rester en présence des complications qui se préparaient, les bras croisés et avec une telle épée de Damoclès suspendue sur la tête? Le moyen naturel de conjurer le péril, c'était, comme je viens de l'indiquer, d'entrer soi-même résolument dans l'arrangement, d'en faire une alliance entraînant pour les trois parties, Prusse, Angleterre et Autriche, des droits et des devoirs réciproques. Mais comment proposer un tel parti à Marie-Thérèse, quand on savait d'avance quelles conditions Frédéric mettrait pour y souscrire? Le moins qu'il pût exiger, en effet, c'était un oubli complet de toutes ses injures et la confirmation formelle et explicite de toutes ses conquêtes, et c'est à quoi la noble fille d'Autriche ne pouvait se résigner. Elle ne pouvait arracher de son cœur l'espoir de reconquérir, quelque jour, le lambeau saignant encore du domaine paternel, cette Silésie catholique et fidèle qu'elle avait dû céder. Autre chose était pour elle d'avoir subi cette mutilation, le couteau sur la gorge, devant une force majeure évidente, ou de venir la confirmer elle-même, de sang-froid, en pleine paix et pour jamais, en mettant sa main dans celle du vassal rebelle et vainqueur qui

l'avait dépouillée. En supposant qu'elle se résignât à cette humiliation, était-elle bien certaine d'en recueillir le fruit? Quand Frédéric verrait la monarchie autrichienne mise ainsi à discrétion et confessant sa dépendance, ne serait-il pas tenté de pousser plus loin le démembrement commencé? N'exigerait-il pas quelque sécurité nouvelle, une rectification de frontières, le désarmement de quelques places fortes? Après avoir juré, tiendrait-il sa parole? L'impossibilité d'amener à une réconciliation cordiale et sincère l'orgueil frémissant de la princesse et la mauvaise foi connue du conquérant, parut telle à Kaunitz lui-même, que la plus étrange des résolutions lui sembla encore plus sûre. Dès le 21 août, il proposait au conseil d'opposer au changement de front menaçant opéré par la Prusse et l'Angleterre une manœuvre de conversion plus imprévue encore et plus extraordinaire, le rapprochement de l'Autriche et de la France[1].

L'idée n'était pas chez lui absolument nouvelle, elle avait traversé déjà son esprit, et il en avait entretenu sa souveraine, quelques années auparavant, alors que faisant ses premières armes diplomatiques, il partait comme ambassadeur auprès de la cour de France. Arrivé à Versailles, et témoin de l'irritation qu'éprouvaient contre Frédéric Louis XV et la favorite, l'habile diplomate, en

1. D'Arneth, p. 388.

homme qui connaît son monde, n'avait rien négligé pour envenimer ces dispositions. Il s'était mis en coquetterie réglée avec madame de Pompadour, heureux de montrer par le contraste de sa conduite avec les procédés du ministre prussien combien le noble agent d'une cour de vieille race différait d'un délégué du corps de garde de Potsdam. Ses conversations piquantes, répondant coup pour coup aux épigrammes de Frédéric, étaient fidèlement rapportées à Marie-Thérèse et avaient réjoui le cœur de la princesse, toujours à l'affût de ce qui pouvait flatter ses ressentiments. Elle-même, obéissant au même instinct, avait comblé de politesses Blondel, le chargé d'affaires de France à Vienne. De là sans doute, de ces propos de salon grossis par des commérages de cour est sortie la fable très accréditée d'après laquelle une intrigue aurait été dès lors ourdie et des correspondances échangées, par les soins de Kaunitz, entre l'impératrice et la favorite, et l'alliance franco-autrichienne, couvée ainsi de longue date par ces deux politiques en jupon, n'aurait fait qu'éclore en 1756. Pièces en mains, M. d'Arneth ne laisse rien subsister de cette intéressante invention, dont il faudra désormais que les romanciers et les vaudevillistes fassent leur deuil. En réalité, tout s'était passé en paroles vaines. Rien absolument n'avait été ni conclu, ni négocié, ni même médité entre la France et l'Autriche, pas plus entre les souverains qu'entre leurs amis ou conseillers des deux sexes,

pas plus par voie de bavardage féminin que de correspondance officielle.

Kaunitz lui-même, devenu chancelier, avait quitté Versailles assez peu content de la figure qu'il y avait faite. Les bonnes grâces de madame de Pompadour ne l'avaient pas mené loin, car il n'avait pu empêcher ni le rappel de Blondel, dont on craignait que la vigilance fût endormie, ni l'opposition du gouvernement français à l'élection de l'archiduc Joseph, fils de Marie-Thérèse, comme roi des Romains. Il en revenait à penser qu'après tout, pour la maison d'Autriche, le plus sûr était de se résigner à son sort, de ne plus courir d'aventures, de bien vivre avec ses voisins d'Allemagne et de rester en garde contre ses ennemis d'outre-Rhin : c'était aussi l'avis de l'empereur François, l'époux très chéri de Marie-Thérèse, qui ne souffrait pas qu'on prononçât devant lui le nom de la France [1]. Aussi le successeur de Kaunitz, le nouvel ambassadeur à Paris, le comte Stahrenberg n'avait reçu d'autre instruction (M. d'Arneth en cite le texte) que de rester en bons rapports avec tout le monde et de tout surveiller [2]. Tout changea à vue devant la menace d'une entente possible entre la Prusse et l'Angleterre : la pensée d'une alliance française, que tout le monde eût rejetée la veille, parut un trait de lumière à ceux

1. D'Arneth, p. 494-501.
2. *Id.*, p. 550.

qui même en étaient le plus éloignés. Le conseil impérial l'adopta unanimement. Et de fait, d'après les sages théories d'équilibre qui prévalaient alors dans l'esprit de tous les politiques européens, tout déplacement d'intérêt qui troublait d'une manière sensible la balance des forces devait avoir pour conséquence et contrepoids inévitables un déplacement en sens contraire. Le mouvement de l'Autriche vers la France était un chassé-croisé rendunécessaire par celui de la Prusse vers l'Angleterre.

M. d'Arneth, en bon Allemand et admirateur éclairé de Marie-Thérèse, consacre un chapitre presque entier à établir qu'au point de vue de l'intérêt dynastique et national de l'Autriche, l'opération fut sage, et qu'ayant à choisir entre deux ennemis, l'un éloigné, dégoûté de la lutte, comme Louis XV, et l'autre, placé à la porte, en quelque sorte attaché aux flancs de l'Autriche, plein d'ardeur d'ailleurs, de jeunesse et de génie, la prudence conseillait de se rapprocher du premier pour tourner tous ses efforts contre le plus actif et le plus redoutable. Il cite à cet égard des passages curieux d'un mémorandum de Kaunitz lui-même qui prouve combien la détermination fut raisonnée et combien il est faux qu'elle ait été prise sous l'impulsion irréfléchie d'un caprice de femme[1]. En nous plaçant à son point de vue, qui ne nous

1. D'Arneth, p. 330-332.

touche qu'indirectement, nous serions très porté à penser comme lui. Mais ce qui nous importe davantage, c'est de savoir comment la proposition fut faite et accueillie à Versailles.

Kaunitz en avait appris assez long, pendant son séjour en France, sur les habitudes de Louis XV, pour savoir quel goût singulier portait l'indolent souverain à préférer les procédés clandestins aux négociations officielles. Il n'avait d'ailleurs aucune confiance dans les ministres français et particulièrement dans le ministre des affaires étrangères, M. de Rouillé, personnage médiocre, incapable de goûter et même de comprendre une idée nouvelle. Stahrenberg fut donc invité à s'adresser directement à Louis XV par une voie secrète, mais on lui donnait le choix entre deux intermédiaires : le prince de Conti, dont les rapports particuliers avec le roi étaient connus, et madame de Pompadour. Le fait seul de cette alternative montre combien les choses étaient encore peu avancées avec la marquise. Une lettre pourtant du chancelier à son adresse était jointe à l'expédition, mais elle était conçue en termes des plus vagues[1] : on lui demandait seulement de désigner une personne de la confiance du roi pour recevoir une communication importante, et Stahrenberg restait maître de garder la lettre ou de la remettre. La suscription même était en blanc, Kaunitz faisant remar-

1. D'Arneth, p. 394-397.

quer qu'il ne savait pas bien de quel titre il devait se servir. Ce fut l'ambassadeur bien inspiré qui préféra la favorite au prince du sang, et celle-ci, à son tour, très flattée de l'ouverture, propos a au roi de désigner son ami Bernis pour écouter l'ambassadeur, et voilà comment l'heureux abbé rentrant en scène, nous devons lui céder la parole.

S'il dit vrai, et nous n'avons aucune raison de supposer le contraire, il devina, dès les premiers mots de la marquise, avec un effroi qui témoigne de sa perspicacité, et la nature de la confidence et la responsabilité dont elle le chargeait. L'attitude de Kaunitz à Versailles, les politesses de Marie-Thérèse pour le chargé d'affaires de France lui revinrent en mémoire, et il comprit que le secret qu'on voulait lui dire à l'oreille n'allait à rien de moins qu'à désavouer trois siècles de politique traditionelle et à désorienter toute l'Europe. Les conséquences d'une pareille démarche, si elle était connue, l'irritation du roi de Prusse, l'alarme de tous les alliés de la France, principalement des puissances protestantes, les pièges sans nombre qui pouvaient être cachés sous le terrain nouveau où on lui disait de s'aventurer, et les malheurs dont il pouvait ainsi devenir le bouc émissaire, tout lui apparut à la fois, et il trouva quelques accents d'éloquence pour détourner le calice de ses lèvres. « Eh bien, dit alors le roi, un peu ému, il faut donc faire un beau compliment à

M. Stharenberg, et lui dire qu'on ne veut rien écouter. » Cet accent d'humeur avertit l'abbé qu'il allait trop vite en besogne, en fermant ainsi la porte à une révélation dont il pouvait être utile au bien de l'État de connaître le fond, et à lui-même d'être l'intermédiaire. Il revint adroitement sur ses pas, et il convint avec le roi qu'on écouterait l'ambassadeur, mais en ayant soin de ne lui rien répondre. La première entrevue dut avoir lieu dans une petite maison de campagne proche Meudon, nommée Babiole, qui appartenait à madame de Pompadour, et en présence de la maîtresse même du logis ; nul autre témoin ne dut être admis. Marie-Thérèse demandait et promettait elle-même autant de secret que Frédéric en avait observé peu dans ses propositions compromettantes. C'est que Marie-Thérèse désirait réussir, et que Frédéric cherchait à manquer le but en faisant semblant de le poursuivre.

L'entretien, qui eut lieu le 9 septembre 1755, est vivement dépeint par Bernis. Ils écoutèrent, la marquise et lui, le développement assez long des instructions de Stahrenberg, la bouche close, immobiles, sans trahir leurs impressions ni par un mot, ni par un geste, ni par un mouvement de physionomie. Leur surprise cependant était profonde, car la communication était séduisante et hardie au delà de toute attente. Kaunitz, digne ministre d'une grande reine, avait agi en homme d'État qui ne s'exécute pas à moitié, et, voulant une

grande chose, ne s'arrête pas à des demi-mesures. Prévoyant la méfiance qu'il allait rencontrer, il avait tout fait pour la désarmer.

Il commençait par faire connaître, en forçant même un peu la vérité, l'état des négociations engagées entre Londres et Berlin : c'était l'argument qui l'avait décidé lui-même et qui devait toucher Louis XV encore plus au vif. Si, devant cette révélation d'une précision inattendue, mais conforme aux vagues soupçons de l'un, justifiant si bien les pressentiments féminins de l'autre, les deux interlocuteurs de Stahrenberg ne laissèrent percer aucune émotion sur leurs visages, ils exercèrent, il faut l'avouer, un grand empire sur eux-mêmes. Le ministre autrichien continuait en proposant en propres termes une alliance spécialement dirigée contre la Prusse, dont il ne dissimulait nullement le caractère offensif, et dans laquelle il se faisait fort d'engager la Russie. Pour décider la France à y prendre part et à y amener avec elle *tous ses alliés*, principalement les deux royautés de famille de Naples et d'Espagne, on lui offrit plusieurs sortes d'avantages. C'était en premier lieu la cession des Pays-Bas autrichiens à un prince de la maison de Bourbon, l'infant Philippe, frère du roi d'Espagne et mari de la fille aînée de Louis XV : cession garantie par l'occupation d'Ostende et de Nieuport, ces deux places fortes devant être ouvertes immédiatement aux armées françaises, *qui y resteraient toute la durée*

de la guerre; de plus, le trône de Pologne assuré au prince de Conti (celui dont le comte de Broglie servait en ce moment les intérêts à Dresde et à Varsovie); et comme le titulaire actuel de cette couronne, Auguste III, l'électeur de Saxe, était le père de la dauphine, on lui promettait en compensation l'augmentation de ses États héréditaires aux dépens de la Prusse. Les dépouilles du vaincu seraient également réservées à ceux des alliés de la France, Suède, Danemark, Palatinat, qui voudraient s'engager dans la nouvelle coalition. Si toutes ces puissances secondaires se portaient résolument en avant, combinant leurs attaques de manière à cerner la Prusse et à la frapper simultanément à tous ses points vulnérables, la France elle-même n'aurait pas besoin d'entrer en campagne. Il lui suffirait, pour assurer le succès, d'une attitude de réserve armée et menaçante[1].

1. D'Arneth, p. 390. Le plan de Kaunitz n'est pas rapporté dans les *Mémoires de Bernis*. Le cardinal dit seulement *qu'il était grand, peut-être un peu trop vaste et compliqué. Mon devoir*, ajoute-t-il, *m'empêche d'en dire davantage*. Le scrupule est assez difficile à comprendre, les *Mémoires* contenant bien des révélations d'une nature plus compromettante. Le véritable motif du silence de Bernis ne serait-il pas qu'il craignait la comparaison entre ces propositions et le traité moins avantageux qu'il signa plus de deux ans après (le 1er mai 1757), lorsque la France étant déjà engagée dans la guerre, avait rendu assez de services à l'Autriche, et s'était assez compromise pour avoir droit d'élever plus d'exigences? Les lecteurs du *Secret du roi* se rappellent peut-être que l'arrangement proposé pour transférer la couronne de Pologne au prince de Conti, en

En lisant encore aujourd'hui ces propositions telles que M. d'Arneth les rapporte (car Bernis les indique sans les développer), le reproche qu'on est tenté de faire à Bernis et à madame de Pompadour, ce n'est pas de les avoir écoutées jusqu'au bout sans les repousser, c'est bien plutôt de ne pas les avoir pour ainsi dire saisies au vol, pour les ratifier séance tenante. Pour ne parler que de la première des clauses proposées, la cession à un prince de la maison de Bourbon et l'occupation immédiate des Pays-Bas, ce point valait à lui seul la peine qu'on ne le laissât pas échapper. Qu'est-ce que la politique traditionnelle la plus exigeante; qu'est-ce que les plus fidèles disciples de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin auraient pu souhaiter de plus que de voir ce joyau détaché de la couronne impériale, mis en gage entre les mains d'une armée française, en attendant qu'il fût cédé à un fils de France? Est-ce que le but constant, l'objet passionné et persévérant de toute la politique de nos rois n'avait pas été précisément de soustraire à la domination de toute puissance hostile, et même de toute grande puissance, ce territoire flamand, champ de bataille prédestiné de toutes les luttes européennes, et cette frontière de nos provinces septentrionales, que la nature a laissée sans

assurant une compensation au père de la dauphine, est tout à fait conforme au projet spontanément formé par le comte de Broglie, dès qu'il connut l'alliance de la Prusse et de l'Angleterre. (*Secret du Roi*, t. Ier, p. 131 et 176.)

défense et qui est comme le flanc découvert de la nationalité française? Qu'un tel résultat eût été arraché à l'Autriche par la force des armes, qui ne l'eût célébré comme un triomphe? Était-il moins avantageux et moins honorable de l'obtenir par un traité qui n'était, de la part de l'Autriche, qu'un aveu de sa faiblesse? Était-ce le payer trop cher que de laisser à Marie-Thérèse la liberté de reconquérir la Silésie, province que nous ne lui avions jamais disputée, et d'humilier Frédéric, dont la grandeur récente s'était exercée aussi souvent à nos dépens qu'à notre profit? Que nous importait que les armées impériales rentrassent à Breslau, du moment où elles évacuaient Bruxelles? Est-ce que ce n'était pas gagner au change d'une façon inespérée? Mais le reste des propositions de l'Autriche, l'invitation faite à la France d'amener avec elle tous ses alliés et la place faite ou promise à chacun d'eux n'étaient pas moins dignes de considération. En effet, le plus grand danger du changement politique, c'était le trouble qui en pouvait résulter dans tout le système fédératif de la France, formé avec art par les négociateurs du traité de Westphalie et entretenu depuis lors avec soin par une série d'habiles diplomates. Toutes les puissances secondaires du Nord, qui nous étaient restées fidèles dans des jours d'épreuve, et qui s'étaient fort compromises dans la politique antiautrichienne, allaient se croire abandonnées. Kaunitz avait pressenti et deviné l'objection, et, pour y

répondre, il offrait à tous sécurité, garantie, espérance. On pouvait discuter le rôle qu'il assignait, la part qu'il réservait à chacun ; mais le principe était admis que la France n'entrait dans le système nouveau que suivie du cortège de ses vieux alliés, et en stipulant des avantages pour tout le monde. L'honneur était donc sauf autant que l'intérêt, et le présent ne demandait ni l'oubli ingrat du passé ni l'aveugle sacrifice de l'avenir.

J'estime par conséquent que, si, au sortir même de Babiole, Bernis était venu hardiment proposer à Louis XV de prendre l'ambassadeur d'Autriche au mot, et de le suivre tout de suite ou plutôt de le devancer dans la voie nouvelle où on le pressait d'entrer, il n'eût point failli à l'intérêt français et, à ne consulter que la raison d'État, les ombres de Richelieu ou de Louis XIV n'auraient eu aucun reproche à lui adresser. Un scrupule très honorable, une confiance naturelle le retinrent, et je n'entends pas l'en blâmer. Après tout Frédéric, malgré ses inconstances et peut-être ses perfidies, était toujours un de ses anciens alliés que l'honneur de la France commandait de ménager, au nom des services rendus, sinon par leurs personnes, au moins par leurs aïeux. Des traités encore subsistants, et qui n'expiraient que le 1er juillet de l'année suivante, lui permettaient de prélever sur le trésor français un subside annuel de cent mille écus, destiné à payer un corps d'auxiliaires pour la défense des libertés germa-

niques [1]. L'opinion de l'Europe n'aurait pas compris qu'on sortît brusquement de cette alliance nominale par un acte d'hostilité que n'aurait motivé, extérieurement du moins, aucune provocation nouvelle. Assurément les pourparlers engagés entre Londres et Berlin, au moment où la guerre était déclarée par l'Angleterre à la France, et quand Frédéric n'avait rien négligé pour l'envenimer, étaient un acte de mauvaise foi qui justifiait toutes les précautions, peut-être même toutes les représailles. Mais encore fallait-il savoir si ces pourparlers étaient réels, si la portée n'en était pas exagérée, et on ne pouvait se fier absolument sur un tel sujet à la dénonciation intéressée d'un adversaire. Telle fut l'impression que Bernis rapporta au roi, en concluant qu'il fallait se donner le

1. Bernis parle à plusieurs reprises d'un traité qui liait la France envers la Prusse jusqu'au 1er juillet 1756 et dont l'existence fut le principal motif qui empêcha Louis XV de conclure aucune alliance offensive avec l'Autriche avant cette échéance. Il est assez difficile de savoir quel est ce traité. L'éditeur des *Mémoires de Bernis*, M. F. Masson, croit le reconnaître dans un traité d'alliance signé en effet le 1er juillet 1741, *pour quinze ans*, entre la Prusse et la France, et dont il donne le texte. Mais ce traité, conclu au début de la guerre précédente, avait-il pu survivre à la paix séparée faite par Frédéric avec l'Autriche en 1742, aux dispositions plus générales de la paix d'Aix-la-Chapelle? M. Schœffer, dans l'*Histoire de la guerre de Sept ans*, faite d'après les documents des archives de Berlin, cite un autre traité conclu le 2 janvier 1751, et qui oblige la France à payer à Frédéric un subside de cent mille écus pour l'entretien des troupes auxiliaires, payable de six en six mois et dont la dernière échéance par conséquent, avait lieu aussi le 1er juillet 1756. Ne serait-ce pas plutôt celui-là que l'on tenait à Versailles pour encore valable?

loisir de l'examen et de la réflexion, garder la porte ouverte à la négociation nouvelle sans fermer à Frédéric celle d'un retour à de meilleurs sentiments ; se ménager entre les deux puissances allemandes, de manière à se décider à la dernière heure pour celle qui mériterait le plus de confiance et assurerait les meilleures conditions ; éviter en un mot, suivant l'heureuse expression qu'il emploie lui-même, ou *de se brouiller avec un ami fidèle, ou d'être la dupe d'un ami perfide*[1].

Le conseil était prudent. L'exécution proposée fut adroite antant que loyale. La réponse que Bernis fut chargé de remettre à Stahrenberg et qu'il dicta lui-même, était conçue en termes affectueux, mais réservés. Louis XV remerciait l'impératrice de ses offres d'amitié qui correspondaient à ses propres sentiments, et de l'avis important qu'elle lui donnait sur les relations suspectes des deux cours prussienne et britannique. Mais le fait était si nouveau pour lui, si étrange, qu'il lui faudrait les preuves les plus fortes non seulement pour rompre avec un allié comme Frédéric, mais même pour mettre sa parole en doute. En attendant, le danger même que de tels projets pourraient faire courir à la paix du monde ne rendait que plus convenable à l'Autriche et à la France de s'unir pour la maintenir. Le roi était donc prêt à rentrer dans toute alliance qui aurait pour but de

1. *Mémoires de Bernis*, t. Ier, p. 234.

garantir l'état territorial établi par le traité d'Aix-la-Chapelle. Sa fidélité envers ses alliés ne lui permettrait pas de prendre une autre base de négociations. Bernis pressait en même temps de faire partir pour Berlin (où l'ambassade de France était assez mal occupée) un envoyé assez agréable au roi de Prusse pour recevoir ses confidences, s'il en avait à faire, et assez perspicace pour sonder ses dispositions. Les deux démarches n'avaient rien de contradictoire, car l'envoyé français à Berlin serait parti le lendemain, emportant le double de la réponse faite à Stahrenberg et avec permission de la communiquer, que je cherche vainement quel sujet de plainte Frédéric eût pu y trouver[1].

Aussi, ce dont on pouvait raisonnablement douter, c'est que la réponse fût agréée par Marie-Thérèse. Stahrenberg, en la recevant ou plutôt en l'écrivant sous la dictée de Bernis (car ils avaient défense l'un et l'autre d'employer aucun secrétaire et devaient faire toutes leurs expéditions eux-mêmes), ne dissimula pas son dépit. Effectivement, répondre à l'offre d'une alliance offensive dont la reprise de la Silésie était évidemment le but principal, par la proposition de garantir le *statu quo* territorial d'Aix-la-Chapelle dont toutes les conquêtes prussiennes faisaient partie, c'était étrange et presque dérisoire. On pouvait craindre

1. Bernis, *Mémoires*, p. 233 ; — d'Arneth, p. 296.

de la part d'une princesse orgueilleuse, qui s'était compromise en parlant la première, un accès d'irritation violente qui aurait tout brisé. Rien de pareil n'arriva. Le courrier de Stahrenberg revint le 11 octobre rapportant, dit Bernis, une réponse de sa cour qui, sans être sèche, était froide et laconique. L'impératrice renonçait au plan qu'elle avait proposé, puisqu'il n'était pas du goût du roi, et attendait de Sa Majesté qu'elle s'expliquât sur les objets qui pouvaient servir de base aux deux cours pour engager une action commune. Cette humeur accommodante de Marie-Thérèse serait assez difficile à comprendre si M. d'Arneth ne nous en donnait l'explication, qu'il a trouvée lui-même dans un mémorandum de Kaunitz. Le retrait du plan autrichien, y est-il dit, n'était qu'une apparence destinée à gagner du temps, pour laisser la France se convaincre de la sincérité des propositions de la cour impériale, et acquérir la certitude que tôt ou tard le roi de Prusse l'abandonnerait. On songeait seulement à ne pas rompre la négociation, pour entretenir les germes de la méfiance déjà existante contre Frédéric, ne doutant pas d'ailleurs que Frédéric fournirait lui-même tous les moyens de l'accroître[1].

Si ce calcul fut réellement celui de la cour de Vienne (ce que M. d'Arneth, je ne sais pourquoi, n'ose affirmer), il n'y en eut jamais de mieux jus-

1. D'Arneth, p. 402.

tifié par l'événement. Encouragé par cet accueil favorable, Bernis se mit à l'œuvre pour rédiger un traité sur les bases qu'il avait offertes, c'est-à-dire sur le pied d'une garantie réciproque échangée entre tous les contractants d'Aix-la-Chapelle; l'Angleterre seule devait demeurer exclue, la guerre déjà allumée ne permettant pas que sa signature et celle de la France figurassent dans le même acte. La négociation, comme on le conçoit, soulevait plus d'une question délicate, et était pleine de détails épineux. Si, à Vienne, on ne voulait que prolonger les discussions pour gagner du temps, les prétextes et même les bonnes raisons ne manquèrent pas. D'abord les communications n'étaient pas aussi rapides que de nos jours, surtout par une saison d'hiver; chaque demande d'instruction et chaque aller et retour du courrier employaient pour le moins deux semaines. Puis, quand l'affaire parut réellement engagée, Bernis, toujours effrayé de sa responsabilité, demanda et obtint qu'on lui adjoignît pour la négociation finale quatre ministres titulaires; MM. de Machault, ministre de la marine, de Séchelles, contrôleur des finances, de Rouillé, ministre des affaires étrangères, et Saint-Florentin, secrétaire d'État pour les affaires intérieures. Ces grands personnages devenaient naturellement les négociateurs officiels; il fallut le temps de les mettre au courant, de les laisser revenir de leur surprise et de réfuter leurs objections. A Vienne, les délibérations étaient

longues et furent suspendues quelque temps par les couches de l'impératrice. Singulier rapprochement que M. d'Arneth nous fait justement remarquer! L'enfant qu'elle mit au monde était cette princesse infortunée qui devait monter sur le trône de France sous le nom de Marie-Antoinette, puis être conduite à l'échafaud sous le sobriquet injurieux de l'Autrichienne, devenant ainsi d'abord le gage, puis la victime de l'alliance qui se méditait au moment où elle voyait le jour. Ces retards atteignirent la fin de 1755: bref, rien n'était terminé en février de la nouvelle année, lorsqu'une nouvelle de Berlin, qui n'aurait pas dû être imprévue et que Kaunitz attendait peut-être, vint changer la face des choses et mettre le feu aux poudres.

Voici en effet ce qui se passait à Berlin.

D'après le conseil de Bernis, conforme, du reste, à une décision déjà prise par le gouvernement français depuis le mois de juillet de l'année précédente, un envoyé spécial avait été député à Berlin, avec la mission officielle de discuter les mesures à prendre à l'expiration du traité qui finissait en 1755, et de renouveler le traité lui-même, s'il était possible. Il était chargé, en réalité, de s'entendre avec Frédéric sur toute la politique du jour, afin, comme le dit Bernis lui-même, « de restreindre ou d'étendre les arrangements que nous pourrions prendre avec la cour de Vienne, suivant les sentiments que nous verrions au roi de Prusse ».

Cet envoyé n'était pas un mince personnage, ce n'était rien moins que monseigneur le duc de Nivernais, pair de France, grand d'Espagne de première classe, petit-neveu de Mazarin, allié du maréchal de Belle-Isle, grand ami de madame de Pompadour, de plus membre de l'Académie française, où il siégeait non seulement en qualité d'illustre amateur, mais comme auteur estimé de quelques œuvres de goût. Un tel choix paraissait fait à dessein pour flatter l'orgueil, solliciter la confiance, caresser même les côtés faibles et jusqu'aux prétentions littéraires du fils des margraves de Brandebourg et de l'ami de Voltaire. Le duc, d'une santé délicate et voyageant lentement en hiver, n'arriva à son poste que dans les premiers jours de février. Frédéric a fait, de la première entrevue qu'il donna à ce noble ambassadeur, un récit railleur, suivant sa manière habituelle. Le duc était chargé, dit-il, pour l'amadouer, de lui offrir la cession de l'île déserte de Tabago. Frédéric lui demanda s'il le prenait pour Sancho Pança, et l'engagea à garder pour lui l'île de Barataria. On ne voit pas trop à quel moment ce dialogue pourrait avoir eu lieu; car, aussitôt après la réception officielle et la remise des lettres de créance, ce fut Frédéric lui-même qui, prenant l'initiative, communiqua à brûle-pourpoint à l'ambassadeur un traité signé le 16 janvier précédent, à Westminster, entre son ministre à Londres et le gouvernement anglais. Ce traité consistait en quatre articles : par

le premier, les deux gouvernements s'engageaient à rester en paix l'un avec l'autre, quelques troubles qui pussent s'élever en Europe; et par le second à unir leurs forces pour repousser *toute invasion de troupes étrangères sur le territoire d'Allemagne.* En français, cela voulait dire : Si la France, usant du droit de la guerre, veut attaquer l'Angleterre son ennemie dans ses possessions continentales, elle trouvera en face d'elle les canons et les soldats de la Prusse. Voilà ce que Frédéric signait pendant que Bernis s'escrimait dans l'ombre pour lui faire garantir par Marie-Thérèse son injuste conquête de la Silésie. Séance tenante, presque sous les yeux du duc, Frédéric apposa sa ratification au traité, et Nivernais put croire qu'on n'avait attendu sa présence que pour jouir de sa surprise.

Si l'on se demande maintenant ce qui put décider Frédéric à pousser à bout, par la brutalité d'un tel procédé, une grande monarchie qui passait encore pour redoutable et un roi, dont, après tout, il n'avait pas à se plaindre, on est assez embarrassé de la réponse. Je ne vois guère d'autre motif à lui supposer que l'impatience d'être toujours compté parmi les souverains de second ordre dont Louis XIV avait fait des clients dociles, et le désir de montrer à tout prix qu'il était sorti de tutelle ; peut-être aussi quelque instinct vague et prophétique, comme l'ambition en suggère parfois au génie ; peut-être l'idée confuse que le jour pourrait venir où la Prusse, atteignant une force pré-

pondérante en Allemagne, hériterait à la fois de la situation dominante de l'Autriche et de la jalouse rivalité de la France. En tous cas, qu'on admette ou non ces explications hypothétiques, ce qui est impossible, c'est d'attacher la moindre valeur aux apologies présentées publiquement, soit alors, soit plus tard, par Frédéric lui-même, et auxquelles pourtant tous les écrivains (y compris et au premier rang des historiens français) ont apporté l'écho de leurs serviles approbations.

Suivant Frédéric, c'est le bruit des pourparlers menaçants engagés entre la France et l'Autriche arrivé jusqu'à ses oreilles, qui le força de prendre les devants et de se mettre en défense contre un rapprochement visiblement destiné à lui faire tort. Il n'aurait pas mieux demandé que de s'expliquer à temps avec le gouvernement français ; mais le duc de Nivernais, après s'être annoncé, s'était fait attendre, et ce retard même avait paru un symptôme inquiétant des dispositions de la cour de Versailles. Après tout, ajoutait-il, que pourrait-on lui reprocher? Il n'avait signé qu'une convention de neutralité qui garantissait, dans l'intérêt commun, la tranquillité du continent, sans nuire à la France dans ses opérations maritimes. Puis, il savait de source certaine que l'Angleterre, maîtresse du terrain à Saint-Pétersbourg, allait déterminer l'impératrice Élisabeth à envahir le territoire prussien avec cent mille hommes, au premier signe qu'il aurait donné à la France de concours et

même de sympathie, et il avait eu le droit et même le devoir de faire passer, avant tout autre intérêt, celui de la sécurité de ses États.

De ces divers modes de justification que j'abrège, car on les trouvera partout, il en est deux qui, même avant les publications récentes étaient déjà sans valeur réelle, mais que les nouveaux documents réduisent à néant. On sait maintenant où en étaient et ce que contenaient ces fameuses négociations de Babiole, dont Frédéric faisait mine d'être effrayé. Eussent-elles abouti, elles ne comportaient rien dont il pût sérieusement prendre ombrage ; mais on était encore loin de compte, et un mot de lui, un mot de cordiale et franche amitié aurait tout fait rompre. Ce mot, si le duc de Nivernais n'était pas arrivé à temps pour l'entendre et y répondre, Frédéric ne manquait pas d'autres moyens de communication pour le faire parvenir aux oreilles de Louis XV. Il y avait d'abord son ambassadeur, le baron de Knyphausen, par qui il avait trouvé bon de transmettre des paroles bien autrement compromettantes, et qui, averti lui-même tardivement de ce qui se passait à Londres, avait supplié en vain son souverain de ne rien conclure sans l'assentiment de la France. Il y avait ensuite tous les correspondants parisiens qui tenaient Potsdam au courant des caquets de la ville et de la cour, en tête Voltaire en personne, qui avait déjà plusieurs fois servi d'intermédiaire entre les deux gouvernements, et

qui était toujours flatté d'être mêlé à une conversation diplomatique, quelle qu'elle fût. Enfin Frédéric pouvait écrire lui-même soit à Louis XV, soit à madame de Pompadour, comme il l'avait déjà fait, dans d'autres temps, sans la moindre pruderie, à la duchesse de Châteauroux. Quant à la prétention que la disposition concernant le Hanovre n'avait rien d'hostile contre la France, il faut que Frédéric ait eu une idée bien grande, mais malheureusement trop juste, de la crédulité de ses lecteurs, pour les payer d'une pareille monnaie. Garantir à l'Angleterre la libre disposition de ses forces et de son argent, en la préservant de toute inquiétude sur le continent, n'était-ce pas lui prêter le plus utile des concours? N'était-ce pas diriger contre la France une attaque d'autant plus dangereuse qu'elle était déguisée? Un seul des motifs allégués pouvait soutenir l'examen : c'était la crainte d'une invasion russe qui aurait pu mettre en péril la sécurité du territoire prussien. Mais si, pour prévenir une telle éventualité, Frédéric avait eu le droit de manquer à toutes les conditions de sa vieille alliance avec la France, la réciproque devenait juste ; il fallait la prévoir et ne pas s'en plaindre. Le droit dont la Prusse usait de pourvoir, comme il lui convenait, à ses intérêts, la France allait être libre de s'en prévaloir à son tour. En un mot, l'antique amitié des deux États était rompue, et c'était Frédéric qui y avait mis un terme. Au premier moment, il parut lui-même

le reconnaître, car, se sentant vivement pressé par les reproches de l'agent français, il lui échappa de s'écrier : « Eh bien, faites avec l'Autriche ce que je viens de faire avec l'Angleterre ; je ne le trouverai pas mauvais. »

II

Cette exclamation, que Frédéric plus tard aurait bien voulu retirer, mettait le doigt sur la véritable situation des choses. Le traité de la Prusse et de l'Angleterre jetait la France dans les bras de l'Autriche. Si cette union des deux puissances protestantes exposait déjà l'Autriche, comme j'ai essayé de le faire comprendre, à un sérieux péril, la conséquence était bien plus grave encore pour la France. Car l'Autriche, en paix nominalement au moins avec les deux parties contractantes, pouvait encore demander à être admise en tiers dans leurs arrangements et acheter ainsi, au prix de quelques sacrifices de dignité, une sécurité relative et momentanée. L'Angleterre l'y aurait aidée, et son ministre à Vienne l'en pressait vivement. La même ressource n'existait pas pour la France, déjà en guerre avec l'Angleterre. Si elle n'avait pas cherché une alliance à Vienne, elle n'en pouvait trouver d'autre nulle part : avec une lutte des plus périlleuses à soutenir, c'était aujourd'hui l'isolement complet ; demain peut-être, si l'Au-

triche, repoussée dans ses avances, s'éloignait irritée, la plus redoutable des coalitions. Frédéric avait fait de l'alliance autrichienne pour Louis XV la carte forcée. Nul ne peut être accusé de faire usage du seul jeu qu'on lui laisse entre les mains. Voltaire lui-même, si partial pour Frédéric, n'a pu s'empêcher de le reconnaître, et, avec la précision heureuse et sensée qui caractérise ses jugements quand la passion ne l'égare pas, il a pu dire : « On a appelé cette alliance monstrueuse ; mais, comme elle était nécessaire, elle était sans doute naturelle. »

Malheureusement, à partir de ce moment, la scène change, et autant, jusqu'ici, l'impartiale histoire doit, à mon sens, absoudre de tout reproche Louis XV et ses serviteurs, autant, à partir de cet incident décisif, le récit même de Bernis ne me présente plus qu'une série de défaillances et d'erreurs, d'autant plus tristes qu'une double comparaison les rend plus saillantes, et que, à chaque faute commise il y a à Vienne une habileté consommée, à Berlin une audace heureuse pour en tirer, à des points de vue différents, un profit égal.

Il était naturel que Kaunitz, sentant à l'instant tout l'avantage que lui donnait dans la négociation pendante, la provocation prussienne, qu'il avait su attendre, cherchât tout de suite à s'en prévaloir. L'événement, écrivait-il à Stahrenberg dès le 22 février, est décisif pour le bonheur de

la maison d'Autriche; et il lui recommandait de mettre sans délai, sous les yeux du gouvernement français, le véritable caractère de la situation nouvelle, en faisant même sentir une pointe de menace : « Si, disait-il, l'idée du danger immense pour la France dans l'exécution de la ligue entre l'Angleterre, les *cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg*, et plusieurs autres puissances pour *laquelle la cour de Londres se donne actuellement du mouvement, et qu'elle poussera avec son impétuosité accoutumée* n'ouvre pas les yeux à la cour où vous êtes et ne lui fait pas sentir que, pour *faire échouer ce projet, il n'y a pas de temps à perdre*, il semble qu'il faudra renoncer à lui voir prendre un parti conforme à son intérêt d'État et à la gloire d'une si grande monarchie[1]. » La conséquence devait être la reprise immédiate du projet primitif, c'est-à-dire de la ligue offensive contre la Prusse, à laquelle le gouvernement français ne devait plus avoir cette fois ni les mêmes motifs, ni peut-être la même liberté de se soustraire.

Cette fois, je n'ai plus aucune hésitation à affirmer que si Bernis, au lieu d'une habileté moyenne et terre à terre, eût été doué de cette prudence supérieure inséparable de la hardiesse qui constitue le génie politique, il n'eût pas hésité à saisir la main qui lui était tendue, et à entrer dans les vues du gouvernement autrichien. Le temps des

1. D'Arneth, p. 553.

ménagements et des précautions était passé. Après l'affront que la France venait de recevoir à Berlin, et dans l'embarras où elle était jetée, un appel aux armes dans une échéance prochaine était inévitable. Toutes les puissances étaient fatalement entraînées. Ni la Prusse n'avait lancé un si audacieux défi pour en rester là, ni la France elle-même ne pouvait supporter longtemps l'appui souterrain que l'Angleterre allait trouver sur le continent germanique et la force qu'elle y puiserait; ni l'Autriche enfin, sentant le besoin qu'on avait d'elle, ne pouvait plus sincèrement se contenter d'une convention de neutralité équivoque. A tout prix il lui fallait engager la France dans la poursuite de ses ressentiments. Mais, au moment où la guerre était inévitable, deux choses importaient essentiellement à la France : la faire vite pour ne pas laisser à Frédéric le temps de se reconnaître et pour rétablir par un châtiment immédiat le prestige de sa puissance singulièrement compromise par la défection de son ancien protégé : puis l'entreprendre et la diriger elle-même, à son heure, dans les conditions qu'elle fixerait, sur le théâtre qu'elle choisirait, afin de pouvoir l'arrêter aussi quand il lui conviendrait, et présider à l'établissement des nouvelles bases d'équilibre qui devaient remplacer les combinaisons bouleversées des traités de Westphalie, d'Utrecht et d'Aix-la-Chapelle.

Le plan proposé par l'Autriche permettait à la

France cette entrée rapide en campagne ; les avantages qui lui étaient promis soit à elle-même, soit à ses alliés, lui assuraient cette position maîtresse. Si même les conditions qu'on lui offrait avaient paru insuffisantes, en offrant, sans marchander, un concours armé à l'ambition de Marie-Thérèse, on eût aisément obtenu de les améliorer. Disons tout : l'alliance autrichienne, pour être devenue une nécessité impérieuse à subir, n'avait pas cessé d'être une grande aventure à courir. Or l'audace convient aux aventures ; ce sont des faveurs indiscrètes que de telles entreprises demandent à la fortune : un peu de témérité est nécessaire pour les lui ravir.

Mais Richelieu n'avait pas de successeur dans le conseil de Louis XV, et ni la grandeur de l'intelligence qui aurait conçu, ni la promptitude de la volonté qui aurait exécuté une grande résolution de cette nature, n'étaient le propre d'aucun de ses ministres. Ils étaient tous, Bernis tout le premier (son récit modeste en fait l'aveu) surpris (le mot n'est pas assez fort), étourdis, presque consternés par la nouveauté des circonstances où ils étaient jetés, surmenés par le fardeau qui tombait sur eux. Loin d'entrer hardiment dans la carrière qu'on leur ouvrait, ils ne s'y engageaient que d'un pas tremblant, regardant à chaque instant en arrière et ne songeant qu'à en sortir le plus tôt possible. Chacun, au fond, n'avait souci que de se décharger d'une part de la

responsabilité. Le conseil des ministres, admis tard à la confidence, faisait sentir à tout moment à Bernis qu'on ne faisait que le suivre, et que, si l'entreprise tournait mal, on s'en prendrait à lui. Bernis, de son côté, effrayé de cette perspective, était préoccupé de restreindre les mauvaises chances et de se préparer des excuses, en cas d'échec. Louis XV seul, dont le coup d'œil se trompait rarement, paraît avoir opiné pour une adhésion franche et entière au projet de l'Autriche. Mais Louis XV avait le parti pris de ne jamais vouloir lui-même et surtout de ne jamais vouloir tout seul. Le résultat de ces divisions fut l'adoption d'un plan de conduite si singulier, qu'il serait incroyable si Bernis ne l'attestait pas. On résolut d'accepter le projet autrichien pour base de la négociation nouvelle, en se réservant de faire tant de difficultés, d'apporter tant de délais, qu'on pût éviter pendant longtemps encore un engagement décisif. On n'oubliait qu'une chose : c'est qu'il y a des circonstances où ce qu'on appelle gagner du temps, c'est précisément en perdre, et qu'il y avait à Berlin un calculateur qui comprenait mieux que personne les opérations de ce genre d'arithmétique[1].

Je ne puis démêler, dans le récit de M. d'Arneth, si Kaunitz comprit le double jeu du cabinet de Versailles, mais il est certain qu'il s'y prêta de

1. Bernis, *Mémoires*, t. Ier, p. 261.

manière à en tirer profit. Il laissa patiemment débattre son projet pendant environ six semaines : les négociateurs français demandaient pour la cession des Pays-Bas des garanties plus explicites que celles qui leur étaient offertes : ils se refusaient à disposer par avance des dépouilles de Frédéric, sauf de la Silésie qu'on trouvait juste de rendre à ses anciens maîtres. Kaunitz accepta la discussion sur tous les points, puis un jour Stahrenberg vint dire à Bernis qu'il fallait en venir à une conclusion quelconque ; que la situation était critique et urgente à Saint-Pétersbourg, où l'impératrice Élisabeth, pressée en sens contraire par les ministres autrichiens et anglais, paraissait incliner pour les ennemis de Frédéric, mais serait à coup sûr déterminée par la vue de la signature de la France. Il proposa en conséquence lui-même de réserver pour une convention ultérieure dont on continuerait la discussion, le plan général de remaniement européen, mais de signer tout de suite, en attendant et provisoirement, un traité purement défensif de neutralité commune et de garantie réciproque. Le cabinet français, toujours charmé des atermoiements et des demi-mesures, crut avoir cause gagnée. Après un conseil où tous les ministres furent appelés et se trouvèrent unanimes, Bernis et Rouillé reçurent le pouvoir de conclure, le 1er mai suivant, le traité qui, bien que signé à Jouy, dans le château du ministre, a

gardé dans l'histoire le nom de traité de Versailles [1].

On a beaucoup dit que ce fameux traité était essentiellement une œuvre féminine. J'ai déjà montré que rien n'est plus faux, ou du moins plus exagéré. Dans cette seconde phase de la négociation, pas plus que dans la première, M. d'Arneth n'a trouvé trace d'aucune intervention directe de madame de Pompadour, sauf sa présence à la première entrevue des négociateurs. Et quant à Marie-Thérèse, si elle appuyait assurément Kaunitz de son autorité et de ses vœux, elle laissa cependant ce ministre conduire lui-même toute la transaction ; ce dont il s'acquitta avec la supériorité d'un homme d'État. De la fameuse lettre de Marie-Thérèse à *sa chère cousine*, que tous les écrivains rapportent comme une vérité d'Évangile, il n'y a pas le moindre vestige. C'est une pure invention de Frédéric, à laquelle tous nos Prussiens de France ont prêté, suivant leur habitude,

1. Il y a quelque difficulté à faire accorder, au sujet de ces négociations préliminaires, le récit de Bernis et celui de M. d'Arneth. Bernis prétend que l'Autriche se serait contentée, dans cette dernière phase, d'une convention de simple neutralité, sans aucune garantie ni de part ni d'autre, et que ce fut le cabinet français qui s'y refusa. Il n'y a aucune trace de ce fait dans les pièces citées par M. d'Arneth, et il serait vraiment inconcevable. Quel intérêt l'Autriche pouvait-elle avoir à une simple convention de neutralité, qui ne l'aurait pas défendue contre une agression prussienne? Et pourquoi le cabinet français, dans les dispositions où il était, trouvant là une sécurité suffisante sans engagement compromettant de sa part, n'aurait-il pas accepté avec empressement un tel arrangement? Ce serait un degré d'incapacité qui dépasse celui dont nous l'accusons.

une foi aveugle. Mais, si je voulais donner ici à mon récit le tour gai et anecdotique que mon docte confrère, M. Henri Martin, n'a pas dédaigné de faire prendre au sien, en l'appuyant de tout le poids de sa gravité magistrale, je dirais que le seul indice qu'on trouve de l'action du beau sexe dans le traité de Versailles, c'est qu'il est rédigé comme les mauvais plaisants disent qu'est tournée habituellement une lettre de femme : c'est dans le post-scriptum qu'il faut chercher la pensée qui l'a fait écrire.

Le traité, en effet, se composait de deux parties, l'une principale et l'autre accessoire. La principale ne contient que des dispositions inoffensives : l'engagement de l'Autriche d'observer une neutralité exacte dans la guerre occasionnée par les différends de la France et de l'Angleterre, et en échange la promesse de la France de n'entamer dans ses opérations militaires aucun point du territoire autrichien. La partie accessoire va plus loin : les deux puissances s'obligent l'une envers l'autre à garantir et à défendre leurs possessions, de quelque nature qu'elles soient, contre toute attaque de quelque part et sous quelque prétexte qu'elle ait lieu, sauf toujours les cas résultant de la guerre engagée entre l'Angleterre et la France. La nature des secours que les deux puissances se promettent mutuellement est prévue avec précision. C'est un corps de vingt-quatre mille hommes dont dix-huit mille d'infanterie et six mille de cavalerie ;

ledit secours pouvant être fourni soit en nature, soit sous forme d'un subside pécuniaire équivalant à l'entretien des forces ainsi déterminées.

En souscrivant de telles dispositions, il est difficile de croire que Bernis et ses collègues se soient fait illusion sur leur portée. Ils ne pouvaient méconnaître que, bien que destinées en apparence à assurer aux deux puissances une garantie commune et réciproque, elles constituaient, en réalité, un avantage exclusif pour l'Autriche. Quelle que fût, en effet, l'audacieuse ambition de Frédéric, on ne pouvait le soupçonner de méditer une invasion du territoire français; et, comme d'ailleurs les opérations militaires ou maritimes de l'Angleterre étaient tenues en dehors de la garantie, il ne restait qu'une seule hypothèse sérieusement visée par le traité, c'était le cas d'une agression tentée par la Prusse contre l'Autriche. Qu'un tel danger fût en effet à craindre de la part d'un voisin de la nature de Frédéric, c'était très possible et même très probable; que l'Autriche eût cherché à profiter de notre alliance pour s'en préserver, c'était naturel. Mais, précisément parce que cette supposition était vraisemblable, précisément parce qu'elle pouvait se réaliser d'un jour à l'autre, était-il prudent à des négociateurs français de s'être mis d'avance dans une telle situation, que, le jour où l'événement prévu arriverait, l'Autriche n'eût qu'un mot à dire pour disposer à son gré, sans condition,

du sang, de l'argent et de l'honneur de la France? Telle était pourtant, on aurait dû le prévoir, et telle fut dans l'application, comme on va le voir, la portée des dispositions secrètes du traité de Versailles. C'était une sorte de lettre de change signée d'avance, mais sans aucune contre-valeur, et que l'Autriche pouvait tirer à vue sur l'armée et le trésor français, dès qu'elle aurait lieu de se dire ou de se croire menacée d'une agression prussienne.

Par suite de cet imprudent engagement, si Marie-Thérèse et Kaunitz désiraient la guerre (et qui pouvait en douter avec les sentiments connus de la princesse?) ils avaient intérêt à être attaqués par la Prusse et à l'être le plus tôt possible. Du moment, en effet, où un soldat prussien aurait passé la frontière impériale, ils avaient droit à appeler à leur aide dix-huit mille fantassins et six mille cavaliers français, et à compromettre ainsi du premier coup, dans leur intérêt, le point d'honneur du petit-fils de Louis XIV, et cela, sans promettre en échange aucun avantage, sans qu'il fût question ni des Bays-Bas à céder ni des dépouilles prussiennes à partager. Quand une éventualité, en elle-même assez probable, est tellement dans l'intérêt d'un homme et surtout d'un gouvernement, il est bien rare qu'elle se fasse attendre. Je ne pousserai pas le machiavélisme jusqu'à croire qu'à partir du traité de Versailles le cabinet impérial n'eut plus d'autre souci

que de provoquer la Prusse, pour se faire attaquer par elle; mais ce qu'il ne provoquait pas, il ne fit au moins rien pour le prévenir, et, en tous cas, j'explique ainsi le peu d'empressement qu'il mit dès lors à presser la conclusion de l'alliance offensive dont il paraissait auparavant si désireux. Il espérait désormais avoir mieux à meilleur marché.

Il ne se trompait pas. Voici, en effet, ce qui se passa, et ce qu'il eût été facile de prévoir. Dès que la nouvelle du traité de Versailles fut répandue en Europe, le retentissement en fut immense. Quelles que fussent les conditions encore ignorées de ce rapprochement, le seul fait que la petite-nièce de Charles-Quint donnait la main au petit-fils de Henri IV, était un spectacle inattendu, dont, depuis deux siècles, aucun exemple n'avait été donné, dont aucun souvenir n'existait dans aucune mémoire et qui plongea tous les politiques d'Europe dans une stupéfaction, je dirais volontiers dans un désarroi sans pareil. Tous les liens de la société européenne parurent rompus, la balance tant vantée de son équilibre sembla devenue folle. Chacun regarda son voisin avec inquiétude, ne sachant ni par qui il était trahi ni de quoi il était menacé. Les puissances secondaires alliées de la France surtout, qui n'avaient pas été prévenues et qu'on ne prit pas la peine de rassurer, furent frappées de consternation. Mais, dans cette incertitude universelle, une chose ne

fit doute dans l'esprit de personne : c'est qu'un grand conflit allait éclater et que le choc était inévitable entre ces masses puissantes jetées toutes hors de leur assiette. On en douta encore moins quand on vit la Russie, décidée, comme Kaunitz l'avait bien annoncé, par l'adhésion de la France, renvoyer assez brutalement le ministre britannique, l'Autriche masser des troupes en Bohême, et la Prusse répondre à cette menace par des armements pareils. Les agents français dans toute l'Allemagne et en particulier, comme je l'ai fait voir, le ministre de France à Dresde, le comte de Broglie, placé à moitié chemin entre Vienne et Berlin, c'est-à-dire entre l'enclume et le marteau, n'avaient garde de laisser ignorer à leur cour ce pressentiment si général. J'ai cité à cet égard des dépêches du comte de Broglie qui dépeignent vivement l'agitation dont il était entouré; et si les idées qu'il mettait en avant pour sortir de ce trouble et en tirer profit étaient contestables, le fait au moins ne l'était pas.

Au milieu de ce branle-bas général qu'il avait dû provoquer et qu'il devait prévoir, que faisait le gouvernement français ? Rien, absolument rien, hélas ! et les aveux de Bernis à cet égard sont sincères jusqu'à la naïveté. Personne à Versailles non plus ne doutait de la guerre; on y était même résolu, puisque les arrangements du 1er mai n'avaient été signés qu'à titre d'expectative et de provisoire, et qu'un traité offensif devait les

suivre. Bernis lui-même était chargé d'en continuer la discussion et rédigeait à tête reposée, pour être mieux en état de la soutenir, un long rapport au roi sur l'ensemble de la politique européenne. Mais, en attendant la guerre, on ne faisait rien pour se mettre en mesure de la soutenir. D'une part, le roi, par le plus étrange des scrupules, ne voulait non seulement rien conclure, mais même rien préparer qui eût un caractère agressif avant la date sacramentelle du 1er juillet, dernière échéance de son traité avec la Prusse ; puis Bernis n'était toujours pas ministre, et sa qualité de négociateur officieux ne lui donnait aucun droit de veiller aux préparatifs que la prudence aurait commandés en vue d'éventualités belliqueuses imminentes. Il nous dit bien, qu'inquiet d'un coup de tête de Frédéric, il aurait voulu qu'on mît le roi-électeur de Saxe en mesure d'y faire face; mais il ne nous dit pas comment il s'y serait pris pour qu'une telle précaution ne parût pas à Berlin, et ne fût pas, en effet, un acte d'hostilité. Quant aux ministres proprement dits qui composaient encore le conseil où Bernis ne siégeait pas, leur inertie, leur béatitude, étaient incroyables; une seule chose semblait les préoccuper: c'était leur jalousie contre Bernis lui-même, qu'à tout prix ils voulaient éloigner de Versailles. Le 15 juillet, Rouillé écrivait encore au comte de Broglie, qui lui dénonçait l'attitude menaçante prise par les troupes prussiennes à la frontière de Saxe : « J'ai

peine à croire que ce roi veuille s'engager dans la guerre. » A la vérité, le lendemain la réflexion portait conseil et il engageait le ministre de France à Berlin à faire savoir au roi de Prusse que, s'il faisait mine d'attaquer l'Autriche, la France serait obligée de la défendre. Mais, quand l'envoyé se présenta pour remplir sa mission, Frédéric l'écouta à peine et, sans le laisser achever : « Voilà qui est bien, monsieur, dit-il en lui tournant le dos, mon ministre vous transmettra ma réponse. » Il y avait huit jours déjà qu'une sommation menaçante était envoyée à Marie-Thérèse, lui enjoignant d'avoir à cesser ses mouvements de troupes en Bohême.

Je ne crois pas faire tort à la noble princesse, en supposant que la communication ne la prit pas absolument par surprise, et que l'émotion qu'elle en éprouva ne fut pas exempte d'une joie secrète. La guerre arrivait enfin, la guerre qui allait venger ses injures, et elle arrivait dans les conditions mêmes qu'elle avait désirées. Elle se domina pourtant assez pour faire une réponse habile, mêlée de hauteur et de réserve, telle que, sans rassurer ni contenter Frédéric, elle ne lui fournit pourtant aucun prétexte pour rejeter sur elle le tort de l'agression. Elle se hâta de communiquer cette réponse elle-même par une lettre de sa main à Stahrenberg, en lui faisant remarquer que chaque mot avait été pesé de manière à ne laisser aucune excuse à l'agresseur ni aucun doute à

son allié de Versailles ; que le moment de tenir les engagements pris était venu, et que ce qu'elle appelait (dans un langage diplomatique dont la précision lui était familière) le *casus fœderis* était réalisé. Elle ajoutait que, décidée à ne pas fléchir devant le péril et sans se dissimuler que les débuts de la lutte improvisée pouvaient être pénibles, elle aimait mieux que les choses fussent engagées de telle manière que le roi de Prusse fût indubitablement le provocateur, *et qu'ainsi les cours de France et de Russie ne pussent ni ne dussent se soustraire à l'obligation qu'elles avaient contractée de la secourir*[1].

Ce qui suivit n'est que trop connu; l'invasion brutale de la Saxe par Frédéric, la résistance désespérée et impuissante d'Auguste III, les efforts inutiles de l'Autriche pour lui venir en aide, et la désastreuse capitulation de l'armée saxonne, les outrages infligés à la reine de Pologne par des soldats prussiens, tous ces faits sont relatés dans toutes les histoires, et les quelques traits que j'y ai ajoutés dans le *Secret du Roi* n'ont fait qu'en rendre la physionomie plus odieuse, sans en altérer le caractère essentiel. L'indignation qu'une si flagrante violation du droit des gens causa à Versailles, le soulèvement de l'opinion en Europe et à Paris, sont très bien dépeints par Bernis. Mais à la colère qu'il éprouva, comme

1. D'Arneth, p. 484-485.

tout le monde, ne se mêla-t-il pas un peu de confusion et de remords? A qui la faute, en effet, si, connaissant l'humeur irascible et le tempérament impétueux de Frédéric, on n'avait, en s'exposant à ses coups, rien fait pour s'en préserver ? Assurément, tant d'audace était insupportable, et non seulement les engagements du traité de Versailles, mais les obligations plus étendues du traité de Westphalie qui mettaient le repos de l'Allemagne sous la protection de la France ; mais l'honneur qui ne permettait pas de laisser impunie l'injure faite à la mère de la dauphine, tout faisait un devoir à la France de courir aux armes et de s'engager ainsi, à la suite de l'Autriche, dans une croisade contre le roi de Prusse. Mais par quel mélange d'ineptie et d'imprévoyance avait-on attendu que la foudre fût tombée pour se défendre de l'orage que tout le monde avait vu grossir à l'horizon, et comment s'était-on laissé acculer à la nécessité d'entreprendre à la dernière heure une guerre sans préparatifs, en restant à la discrétion d'une alliance dont aucune convention diplomatique n'avait réglé les conditions ?

A la vérité, dans cette extrémité, on se mit enfin tout à fait à l'œuvre et, à la faveur du temps d'arrêt que les opérations militaires subissaient alors en hiver, on mit la main à la fois à l'équipement des troupes et à la rédaction du fameux traité offensif qui était sur le métier depuis plus d'un an. Mais croirait-on que, pour arriver à une

conclusion sur les conditions déjà cent fois débattues, six mois de négociation (du mois de novembre 1756 au 1er mai 1757) furent encore nécessaires? Lorsque enfin on arriva à échanger les signatures, le printemps était venu, et la guerre recommencée faisait rage sur toute la ligne. Le roi de Prusse, vainqueur, assiégeait Prague. Les armées françaises avaient passé le Rhin. Au milieu de ce cliquetis d'armes, peu importaient quelques lignes de plus ou de moins écrites sur un bout de parchemin. Le sort des combattants était désormais le seul arbitre des destinées européennes. Le nouveau traité d'ailleurs se ressentait en plus d'un endroit du rôle prépondérant qu'on avait laissé prendre à l'Autriche. Un seul article garantissait en termes très vagues le sort des alliés de la France, et quelques-uns des plus importants (la Porte et la Pologne) étaient oubliés. La prise de possession de quelques places des Pays-Bas par les troupes françaises qui, au début, aurait eu un effet moral immense, parut un fait de guerre ordinaire et passa inaperçu. Bref, le nouveau traité fit si peu d'impression qu'il est resté à peu près ignoré et que la plupart des historiens le mentionnent à peine. Si l'éditeur des *Mémoires* de Bernis ne l'avait réimprimé en appendice, on aurait encore aujourd'hui quelque peine à en retrouver le texte.

Ce qui devait accroître le fâcheux effet de tant d'occasions manquées et de temps perdu, c'est la liberté, qui fut ainsi laissée à Frédéric, d'égarer

absolument l'opinion sur le caractère du conflit, et les torts réciproques de ceux qui y étaient engagés. Cette force de l'opinion, que Richelieu avait pressentie, et qui allait devenir si redoutable, les ministres de Louis XV non seulement n'y firent aucun appel, mais ne paraissent pas même en avoir soupçonné l'existence. Frédéric, au contraire, en apprécia tout de suite l'importance, et sut, dès le premier jour, en user, j'ai presque dit, en jouer admirablement! Personne ne connut mieux l'effet de la presse, en particulier sur l'esprit public, que ce précurseur armé et couronné des grands journalistes, et il eut même sur tous ceux qui l'ont suivi cet avantage qu'étant le premier et presque le seul à parler, il prit tout le monde par surprise et ne rencontra pas de contradicteur. Ainsi son agression sans prétexte contre un innocent voisin avait causé un immense scandale; en quelques jours, avec un factum mensonger, il y eut mis ordre. Ces prétendues révélations trouvées dans les archives de Dresde, et qui n'étaient en réalité que des commérages diplomatiques du dernier ordre, furent travesties par lui en une trame mystérieuse dont il avait failli être victime, et il reste encore aujourd'hui acquis à l'histoire que la provocation, la plus odieuse peut-être qui fut jamais, était une précaution de légitime défense. En même temps, les puissances protestantes d'Allemagne recevaient l'avis secret que la liberté de leur conscience allait être menacée

par une résurrection de la Sainte-Ligue, et peu s'en fallut que Louis XV et Marie-Thérèse, aussi peu fanatiques l'un que l'autre, fussent représentés comme des héritiers des desseins et des vengeances de Philippe II et de la sanguinaire Tudor. Joignez à ces insinuations perfides un feu roulant de quolibets, de sanglantes et cyniques épigrammes, de ridicules documents apocryphes, le tout reproduit par toutes les gazettes de Londres ou de Hollande et toutes les imprimeries clandestines du continent, ou circulant sous le couvert de la correspondance de gens de lettres que Potsdam tenait depuis longtemps à gages, et vous comprendrez comment s'est formé, sur les origines de la guerre de Sept ans, l'épais brouillard qui dure encore, et que nous avons, même aujourd'hui, tant de peine à dissiper. Mieux que nos efforts tardifs, le canon d'une victoire en aurait, j'en conviens, fait justice. Mais la victoire se fit attendre et, en définitive, n'arriva pas.

III

On le sait, en effet, les fautes encore réparables que la politique avait commises, la guerre, qui aurait pu les corriger, n'allait pas tarder à les rendre irrémédiables et désastreuses. Mais nous laissons à d'autres le soin de dérouler ce triste tableau : il est vraiment temps de s'arrêter, d'autant plus que l'œuvre diplomatique, une fois terminée, il ne serait pas équitable de pousser plus loin l'examen et la critique de la conduite de Bernis. Bien que ce soit au moment même où commençaient les opérations militaires qu'obtenant enfin l'entrée au conseil il soit devenu le principal, sinon le premier ministre, on n'a pas le droit de lui imputer les revers de nos armées. Après tout, on n'est pas tenu, pour être digne de gouverner, d'avoir tous les talents : abbé et poète, c'était déjà beaucoup de s'être tiré tellement quellement d'affaire en politique ; on ne pouvait pas par surcroît exiger qu'il s'improvisât général d'armée. Tout le monde ne peut pas, comme le grand cardinal, dire son bréviaire en commandant une escadre, ni

mettre une cuirasse sous sa soutane pour forcer le pas de Suse. Ce qui rend même Bernis à peu près innocent de nos mésaventures du champ de bataille, c'est que, dès qu'il eut pris le pouvoir en main, il vit plus clair que les gens du métier et signala tout haut l'état de délabrement et de misère où était tombé, par suite d'une détestable administration, ce qu'on appelait d'une façon générale, dans le langage du temps, *le militaire*. L'incapacité des généraux, l'indiscipline des soldats, l'insuffisance des armements, l'organisation défectueuse des intendances, tous ces vices qui allaient précipiter nos malheurs et dont ni le comte d'Argenson ni Belle-Isle, qui auraient dû mieux s'y connaître, n'avaient su découvrir les causes ou trouver le remède, frappèrent les yeux de Bernis; et le peu d'attention qui fut donné à ses avis par les ministres compétents lui inspira, dès la première heure, les plus funestes pressentiments. Les premiers succès dus à la fougue imprudente du maréchal de Richelieu ne lui firent pas un instant illusion, et, à la nouvelle de ces triomphes éphémères qui allaient être si chèrement payés : « O postérité, s'écria-t-il, que vas-tu croire, et comme la vérité se moque de toi ! » C'était juger en homme de guerre, autant que parler en homme d'esprit, et Rosbach ne devait que trop tôt, en confirmant ces prévisions, détromper la postérité.

Ce qui plaide encore pour Bernis dans cette

seconde phase de sa carrière politique, c'est que le coup d'œil clairvoyant qui lui révéla les faiblesses de notre état militaire, il le porta en même temps et avec une perspicacité égale sur l'ensemble des institutions de la vieille monarchie. Dès qu'il fut au sommet, il mesura le fond de l'abîme et la rapidité de la pente qui y entraînait : tous les signes déjà visibles de la décadence, tous les symptômes précurseurs de la ruine, le désordre des finances, le relâchement de tous les liens de l'autorité, le conflit permanent des pouvoirs publics, la corruption régnant dans tous les emplois et l'abaissement de tous les caractères, tout lui apparut à la fois, et, se sentant chargé de faire marcher une machine dont tous les ressorts étaient usés sur un terrain qui s'effondrait, il éprouva un douloureux mélange d'épouvante et de désespoir. Ce n'est pas dans ses *Mémoires* qu'il faut chercher la franche et naïve expression de ses angoisses; tout modeste qu'on soit, on se drape bien toujours un peu quand on écrit pour la postérité : c'est plutôt dans les *Correspondances*, que l'éditeur a eu l'heureuse idée d'y joindre, que le ministre dans l'embarras échangeait à cœur ouvert avec son meilleur ami, le duc de Choiseul, alors ambassadeur à Vienne, le même qui, après avoir partagé avec lui la faveur de madame de Pompadour, ne devait pas tarder à l'y supplanter. Ces lettres ne sont qu'un long cri de douleur : « Je meurs de honte et d'inquiétude », s'écrie-t-il à tout moment,

avec l'accent et l'émotion d'un véritable patriotisme. A la vérité, ces gémissements continus ne sont pas tout à fait le langage d'un homme d'État.

A plus d'une reprise, le lecteur perd patience et il est tenté d'interrompre la monotonie de ces complaintes pour se rappeler que le génie politique consiste précisément à vaincre de grandes difficultés avec de pauvres instruments, et qu'Henri IV après la Ligue, ou Napoléon après le Directoire, n'ont trouvé non plus ni un trésor bien garni ni une administration bien régulière, mais qu'ils ont su l'un et l'autre agir au lieu de gémir. On ne peut s'empêcher aussi de sourire quand on voit le favori de madame de Pompadour, parvenu par le chemin qu'on connaît, s'étonner gravement que le caprice et non le mérite dispose des grands commandements et que *notre amie*, comme il l'appelle, non contente de faire des ministres, veuille aussi nommer des généraux et n'ait pas toujours la main heureuse. Mais on s'arrête dans ces récriminations, parce que lui-même va en quelque sorte au-devant de tous les reproches par des retours d'une humilité touchante, et qu'à la différence de la plupart des docteurs pessimistes qui médisent de leur temps et de leur pays, il ne fait pas d'exception pour lui-même. Quand il s'écrie ; « Nous n'avons ni généraux ni ministres », il ajoute : « Je trouve cette phrase si bonne et si juste, que je veux bien qu'on me comprenne dans

cette catégorie, si l'on veut[1]. » Tant d'abnégation désarme la censure, et on n'a pas le courage d'insister.

Enfin, où bien loin de pouvoir blâmer Bernis, on se sent en pleine sympathie avec lui, où l'on s'associe sans partage à son généreux désespoir, c'est quand il signale, avec une indignation croissante, l'indifférence du public français devant les malheurs de la patrie, et les témoignages incroyables de bienveillance et d'admiration qu'une mode philosophique se mit à prodiguer à nos vainqueurs. Jamais le déplorable abaissement de l'esprit public de la France au XVIIIe siècle n'a été plus vivement décrit · et le fait est que jamais peut-être l'histoire n'avait encore vu une nation assister, comme le fit alors la France de l'ancien régime, à sa propre ruine, avec l'insouciance tantôt railleuse d'un spectateur assis au parterre qui juge les acteurs, les siffle ou les applaudit, sans s'inquiéter du dénouement. C'est ce blâme indifférent et moqueur dont Bernis sent toute l'amertume, et qui lui cause la douleur du fer rouge sur une plaie. Il eût mieux aimé, je crois, qu'on demandât son châtiment, fût-ce même sa vie. Qu'une nation, en effet, s'irrite contre les politiques ou les généraux maladroits qui laissent humilier son drapeau; qu'elle pousse l'injustice jusqu'à confondre le malheur ou l'incapacité avec le crime, cela s'est vu plus

1. Bernis, *Mémoires*, t. II, p. 152.

d'une fois et il y a dans cet affolement du patriotisme l'indice d'un ressort intérieur qui atteste la vitalité du sentiment national. Rien de pareil dans l'impopularité dédaigneuse dont Bernis se trouva victime. C'était, au contraire, dans presque tous les rangs de la société, un plaisir narquois de voir le gouvernement dans l'embarras, une affectation de s'en détacher et de rire, bien loin de pleurer des malheurs publics. Dans les écrits du temps, après les plus tristes désastres, on ne rencontre pas un accent qui parte du cœur, mais en revanche des épigrammes à foison, et des allusions mêlées à des gaudrioles dans tous les couplets d'opéra-comique. Ce n'est pas la fierté populaire qui gronde contre le déshonneur; c'est plutôt cette vanité propre aux gens de lettres qui, sensible avant tout au ridicule d'un échec, prend les devants pour n'y être pas compromise. C'est à ce triste sentiment, fruit de la prédominance trop exclusive de l'esprit littéraire au XVIII[e] siècle, que Frédéric sut habilement s'adresser. En humiliant la nation et l'armée, il flatta les philosophes et les écrivains. S'il n'eût parlé qu'à leur amour-propre, peut-être n'eût-il pas été écouté, au moins de tous; mais il les toucha à un point plus sensible encore, en entrant dans le vif de leurs passions irréligieuses, et en se faisant humblement l'adepte de leurs doctrines. Alors tout fut enlevé, et tous les maîtres de l'opinion rendirent à leur royal disciple hommage pour hommage, sans prendre la peine



de regarder de quel sang était rougie la main qui les caressait. « On aime ici, dit quelque part Bernis, le roi de Prusse à la folie, parce qu'on aime toujours ceux qui font bien leurs affaires. » Ce goût d'être du côté du plus fort et du plus habile, on sait quel est le coupable génie qui l'éprouva au plus haut et qui s'en fit le plus audacieux interprète. Je ne crois pas qu'on trouve dans aucune langue rien qui ressemble, ni pour le fond ni pour la forme, ni pour le sentiment ni pour l'expression, aux vers cyniques de Voltaire félicitant Frédéric, après Rosbach, *d'avoir vu les derrières des guerriers du roi chrétien*. Rire du deuil de sa patrie vient, dans l'ordre de la perversion intellectuelle et morale, immédiatement après outrager sa mère.

C'est probablement le dégoût très sincère inspiré à Bernis par ce spectacle qui lui dictait, plusieurs années après, une appréciation des gens de lettres singulièrement sévère pour un académicien qui s'était longtemps vanté d'être des leurs et qui leur avait dû une partie de sa fortune. Le ton de ce passage est empreint d'une teinte d'amertume qui contraste avec le ton généralement modéré et exempt de fiel des *Mémoires* :

« Ce qui m'a toujours révolté, dit-il, le plus dans la société des gens de lettres, c'est l'esprit d'indépendance qu'ils affectent assez généralement de toute autorité spirituelle et temporelle : la plupart arrivent à tourner les choses simples en ridi-

cule... Cette fierté littéraire et cette hardiesse n'existent cependant que lorsque les gens de lettres n'ont aucun espoir de fortune; car rien n'est moins philosophe que les philosophes, et ces frondeurs si ordinaires des courtisans sont bas et rampants dès qu'ils ont quelque entrée à la cour [1]. »

Tous les biographes de Bernis attestent que, éclairée par l'expérience et épurée par la disgrâce, cette âme d'abord si légère s'éleva par degrés à des pensées plus sérieuses et plus dignes de son état, et que sa fin fut plus chrétienne et plus sacerdotale que sa jeunesse. S'il en fût ainsi, et on aime à l'espérer, nul doute qu'il ne faille compter au nombre des causes de cet heureux changement la révolte intérieure que lui fit éprouver l'insensibilité égoïste dont avait fait preuve sous ses yeux une génération pervertie par les leçons de l'incrédulité. La nôtre, en tous cas, peut faire son profit du tableau ému que les *Mémoires* de Bernis présentent de ce triste état moral. Elle y apprendra ce qu'elle n'est que trop portée à oublier : c'est que la foi et le patriotisme, le respect de Dieu et de soi-même, tous les sentiments élevés en un mot se tiennent dans le cœur de l'homme, l'habitent en même temps et l'abandonnent le même jour.

Septembre, 1878.

1. Bernis, *Mémoires*, t. Ier, p. 97.

monde, le plus souvent, qu'on a l'occasion de les exercer. C'est dans un salon, parfois dans une fête, que s'achève ce qui a été commencé, peut-être manqué dans une conférence. On interrogeait un jour une très grande dame qui avait vécu dans l'intimité du plus célèbre diplomate des temps modernes et qui, par un grand charme d'esprit et de beauté, l'avait assisté souvent dans ses missions les plus délicates, et on lui demandait à quoi avaient tenu des succès auxquels elle avait un peu contribué : « A un grand savoir-vivre, » répondit-elle. Il n'en fallait pas manquer soi-même pour tout dire ainsi d'un seul mot.

Je n'ai garde de pretendre qu'on ne puisse être à la fois un homme du monde et un homme d'étude ; mais il est certain que ces deux qualités ne se rencontrent pas toujours dans les mêmes personnes, et ne se supposent pas réciproquement. Aussi l'une et l'autre concourant, à titre à peu près égal, à une bonne œuvre diplomatique, l'embarras de savoir laquelle, au choix, il faut préférer, est grand pour le ministre qui doit désigner le titulaire d'une mission importante. Pour un ministre de l'ancien régime, cet embarras n'existait pas. La question était résolue d'avance : l'ambassadeur devait être pris sans hésitation dans cette élite sociale que La Bruyère, et madame de Sévigné désignaient par le nom d'*honnêtes gens*. On n'était pas en peine ensuite de lui faire trouver, à côté de lui, des gens d'étude et de cabinet pour lui

la peine d'être enseignée aux générations nouvelles.

Le premier de ces grands hommes du jour (celui qui a fait partie de l'administration qui s'est appelée grande par excellence et par exclusion de tout autre)[1] paraît avoir été résolument d'avis que cette histoire n'avait pas de raison d'être, faute de sujet : la France n'ayant eu avant 1789 aucune existence digne de ce nom. Elle n'existait pas en fait, car elle ne constituait qu'un ramassis de tribus à demi sauvages obéissant à des chefs lâches et corrompus, et vivant, sur un sol sans culture de racines stériles, quand la faim ne les réduisait pas à se manger les uns les autres : elle tenait à peu près plus sur la carte la place qu'occupent aujourd'hui ces régions australes redoutées des voyageurs, le royaume du Congo ou de Tombouctou. Elle n'existait même pas dans l'esprit des Français qui ont attendu 1789 pour savoir ce que c'était qu'une patrie. Si quelque chose a eu lieu avant cette date qui ressemblât pour les Français à un peu de gloire, de grandeur ou de puissance ; si, en particulier, le royaume de France, restreint d'abord aux environs de Paris, s'est étendu par des conquêtes et des annexions successives jusqu'à l'Océan, aux Pyrénées, aux Alpes et, hélas ! même au Rhin, ce développement merveilleux a été dû à d'heureux aveugles qui ont fait de l'his-

1. M. Paul Bert.

toire, comme M. Jourdain de la prose, sans le savoir. Telle est la thèse historique que, dans un manuel quasi officiel, tous les instituteurs de France étaient engagés à inculquer de bonne heure à la jeunesse, en procédant au besoin, contre les pères de famille récalcitrants, par autorité de justice, ou, suivant l'expression qu'affectionnent les libéraux du jour, *manu militari*.

Le successeur dc ce doctrinaire d'un nouveau genre a-t-il pensé qu'il n'y aurait jamais assez de gendarmes pour faire supporter à la conscience publique l'énormité d'un si inepte mensonge? Toujours est-il qu'il a reculé devant cet héritage. A la vérité, il a exécuté ce mouvement de retraite avec une timidité savante. Interrogé au Sénat pour savoir s'il entrait dans les idées de son devancier, il s'est borné à détourner la conversation. Mais, quelques jours seulement après, au congrès des sociétés savantes, les échos du lieu lui ayant paru sans doute plus favorables, il a repris courage; à deux pas du tombeau de Richelieu, il a bien voulu reconnaître qu'il y avait eu, même avant 1789, une nation française qui avait fait un certain bruit dans le monde, et dont la grandeur territoriale et politique avait su faire quelques progrès. Il s'est bien gardé de dire à qui ces progrès étaient dus, car il aurait fallu prononcer certains noms propres qui brûlent les lèvres d'un ministre philosophe et républicain, tels, par exemple, que saint Louis, Jeanne d'Arc ou Henri IV. Il a préféré

se renfermer dans une admiration vague pour l'unité française; mais au moins a-t-il reconnu que cette abstraction historique avait eu en 1789, non son début, mais au contraire son *dénouement*[1].

L'intention était bonne, bien que l'expression manquât de justesse et prêtât à plus d'un malentendu; car, en premier lieu, on ne comprend guère ce que c'est que le dénouement d'une histoire qui continue. De plus, des dénouements il y en a de plus d'une sorte. Il y a le dénouement tragique, qui termine le drame par la mort violente des personnages principaux. Je ne pense pas que ce soit un dénouement de cette nature, qui, dans la pensée de M. Jules Ferry, ait préparé à l'unité française. Il y a aussi le dénouement heureux que nos vieux conteurs exprimaient autrefois en ces termes naïfs : « Ils vécurent paisibles et ils eurent beaucoup d'enfants. » Celui-là ne convient guère non plus à la France du XIX[e] siècle, dont les jours ne se sont pas précisément écoulés dans une paix sans mélange et qui, en fin de compte, n'a pas vu malheureusement accroître le nombre de ses enfants. Il convient donc de chercher encore quelque autre manière de dire un peu de vérité sur l'ancien régime sans manquer de respect au nouveau.

Faute de mieux, je serais tenté de proposer à nos gouvernants une formule qui ne leur serait

1. Discours de M. Jules Ferry, au congrès des sociétés savantes. *Journal officiel* du 16 avril 1882.)

pas suspecte, car elle émane de leurs devanciers de 1793. Voici, en effet, ce que je trouve dans un rapport du comité de Salut public à la Convention. Il s'agissait de constituer un bureau diplomatique ; et, à ce propos, le rapporteur se mit en devoir d'apprécier la situation de la France en Europe et les résultats obtenus pour la grandeur nationale par la politique de la royauté : « Sous la monarchie, dit ce rapport, le département des affaires étrangères était le seul bien administré. Depuis Henri IV jusqu'en 1756, les Bourbons n'ont pas commis une seule faute majeure. Depuis Henri IV jusqu'au régent, les rois ou un premier ministre dirigeaient, lisaient et signaient de leurs propres mains les dépêches. Le ministre n'était qu'un scribe, un secrétaire d'État des volontés du maître: ce maître était l'héritier de quelques principes de famille, de quelques axiomes, bases des vues ambitieuses de la maison de Bourbon au préjudice des maisons rivales. Nos tyrans ne s'écartèrent jamais de ces axiomes, et, forts de l'industrie nationale, ils parvinrent à donner à la France les degrés d'étendue qui en ont fait la puissance la plus terrible au dehors. Dans toutes nos guerres, une province nouvelle était la récompense de notre politique et de l'usage de nos forces[1]. »

Sauf le tort de faire dater ces effets de la tyran-

1. Masson, *le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, p. 327.

nie, de l'avènement de Henri IV et des Bourbons, au lieu de chercher le péché originel beaucoup plus haut dans la généalogie de la maison de France, on ne saurait mieux dire pour concilier la vérité historique avec la juste horreur qu'un républicain se doit à lui-même d'éprouver pour toutes les œuvres de la monarchie. Je ne voudrais rien retrancher de ce jugement, pas même le reproche d'ambition ou d'égoïsme fait à nos rois, pour mieux expliquer les heureux fruits de leur politique. Fondé ou non, ce reproche ajoute, sinon à la justesse de l'appréciation, au moins à la naïveté de l'aveu. Quel parti même n'en pourrait pas tirer un publiciste de la rude école de M. de Maistre, puisant, dans sa foi robuste et mystique aux principes, le droit de ne pas ménager les personnes! Quelle vertu, pourrait-il dire, réside donc dans l'institution royale, pour que de l'intérêt personnel, égoïste même, si l'on veut, d'une seule famille, sorte, à son insu et malgré elle, la grandeur de tout un État? Les hommes qui gouvernent les peuples étant rarement d'un désintéressement irréprochable, quelle bonne fortune d'avoir trouvé un moyen de faire tourner au profit commun leurs faiblesses privées ou domestiques!

Mais ce n'est pas sur cette vue philosophique que je me propose d'appeler principalement l'attention des lecteurs dans les pages qui vont suivre. Les paroles étranges que je viens de citer renferment une observation d'une nature moins élevée,

mais qui présente un caractère égal de sagacité et de justesse, c'est celle qui consiste à chercher le sujet des grands développements politiques et nationaux obtenus par la royauté, non seulement dans le génie de ses ministres, ou dans la valeur de ses généraux, mais aussi dans la savante organisation de son mécanisme diplomatique. C'est un point que des études récentes m'ont permis d'éclaircir et sur lequel, à ma grande surprise, je me trouve complètement d'accord avec le comité de Salut public. Je voudrais, à l'abri de cette haute autorité qui doit me préserver, aux yeux de M. Paul Bert lui-même, de tout soupçon d'esprit réactionnaire et rétrograde, me permettre à ce sujet, quelques développements, dût-il en résulter, en faveur de nos tyrans d'autrefois, une comparaison qui ne sera pas à l'avantage de nos libérateurs de 93 et de leurs imitateurs d'aujourd'hui.

I

Le service diplomatique s'exerçait, on le sait, sous l'ancienne monarchie, par deux ordres titulaires bien distincts. Les ambassades et les légations de premier ordre étaient confiées, non à des diplomates de profession, mais à des personnages qui jouissaient déjà, par leur naissance ou leur rang à la cour, d'une situation élevée dans le monde politique et social d'alors. C'étaient, ou des gens de qualité appartenant à la première noblesse, ou de hauts fonctionnaires issus de cette grande bourgeoisie que la sagesse des rois avait de bonne heure placée au niveau, presque au-dessus de la noblesse. Sortis de l'armée, de la magistrature, ou des conseils royaux, ils entraient en général d'emblée, et sans préparation antérieure, au poste qu'ils devaient remplir, car on les choisissait, non seulement en vue de connaissances acquises, ou en récompenses de mérites éprouvés, mais plutôt pour qu'ils pussent tout de suite se trouver, par l'éclat de leur nom et leur importance personnelle,

à la hauteur du caractère semi-royal dont ils étaient revêtus.

Mais ces représentants éminents de la personne du souverain laissaient derrière eux, au ministère des affaires étrangères, ou emmenaient avec eux, dans leurs ambassades, sous le nom de secrétaires ou de commis, des agents d'un tout autre ordre. Ceux-là, au contraire, étaient appliqués, dès leur jeunesse, à l'étude des questions diplomatiques; ils en faisaient leur profession et même leur carrière, car si leur condition modeste et les préjugés du temps leur défendaient d'aspirer au premier rang, ils pouvaient pourtant, en s'élevant de degré en degré, arriver à des situations suffisamment rétribuées et honorées pour être regardées comme le salaire de bons services et l'objet d'une ambition raisonnable. Chaque ambassade renfermait ainsi, pour ainsi dire, une première et une seconde couche diplomatiques, la seconde moins brillante, mais aussi moins mobile que la première. Les secrétaires ne formaient pas, comme de nos jours, la pépinière des ambassadeurs en espérance, mais de véritables directeurs de bureaux, chargés d'étudier plutôt que de négocier, et de préparer à un point de vue, en quelque sorte abstrait, les questions que le chef devait ensuite traiter et résoudre d'homme à homme, avec les ministres étrangers, par son influence et son habileté personnelles.

Cette division de la diplomatie en deux ordres

supérieur et inférieur, sans communication prévue et sans passage habituel de l'un à l'autre, avait, j'en conviens, sa principale raison d'être dans la constitution aristocratique de la société de l'ancien régime. L'essentiel, en effet, dans toute négociation, c'est que ceux qui la traitent soient de part et d'autre sur un pied d'égalité. Quand les ministres de tous les grands États appartenaient à une classe privilégiée, un ambassadeur de France ne devait jamais être en reste avec aucun d'eux sur un avantage dont sa considération pouvait dépendre. Puis les ministres officiellement chargés du pouvoir étaient bien loin de représenter la seule, ni même la plus grande autorité politique, dans les monarchies d'autrefois. A côté et souvent au-dessus d'eux, il fallait compter avec les influences de cour; chambellans ou favoris, maîtresses des rois, ou grandes maîtresses des reines ; tout un beau et grand monde qui se mêlait volontiers d'affaires et qui n'aimait à frayer qu'avec ses pareils. C'était un milieu élégant et raffiné, où un ambassadeur devait se mouvoir avec l'aisance d'un homme habitué à y vivre, et où on ne lui aurait pas pardonné de porter l'air emprunté et empêché d'un parvenu. Enfin la noblesse formait en ces temps, à la surface de toute la société européenne, comme un grand ordre de chevalerie dont tous les membres étaient liés par des sentiments ou, si l'on veut, des préjugés communs, et souvent aussi par des alliances domestiques. Pour y péné-

trer, il fallait être de la famille. Conçoit-on des grands d'Espagne à Madrid, ou des princes du Saint-Empire à Vienne, forcés de céder le pas, dans la personne de l'envoyé de France, à un intrus qui, chez lui, à Versailles, n'aurait pu faire les preuves nécessaires pour monter dans les carrosses? On fût venu se heurter à tout instant contre des difficultés d'étiquette. Rien que pour recevoir ces décorations brillantes qui étaient le signe et la récompense des négociations heureuses, il fallait justifier de plus d'un quartier de noblesse.

Mais laissons de côté ce qui n'était que la conséquence des conditions factices d'une société qui n'est plus, il reste vrai qu'en tout temps et en tout état politique, la diplomatie, c'est-à-dire l'art d'entretenir des relations et de débattre les questions qui s'élèvent entre des nations indépendantes, se présente sous deux faces différentes, et suppose deux ordres d'aptitude qui n'ont en soi rien de commun. Il y faut, d'abord, des connaissances qui ne s'acquièrent que par l'étude et aussi une habileté, on dirait volontiers un tour de main, qui est affaire d'instinct ou d'éducation. Les intérêts que la diplomatie doit défendre dépendent des relations commerciales, industrielles, territoriales, stratégiques même, au besoin, qu'on ne peut apprendre que par un travail patient, l'œil fixé sur des cartes, ou en feuilletant des mémoires ou des livres. Il y a d'ailleurs sur tous ces points des traditions, des précédents dont l'enchaînement se lie à toute la

Pour tenir ainsi la plume, il fallait y avoir été préparé par une haute et fine culture intellectuelle. C'était le fait. Sans être eux-mêmes des lettrés de profession, les premiers commis étaient habituellement assez versés dans les lettres pour être tenus en estime et regardés comme des leurs par les gens du métier qui les admettaient volontiers dans leurs cénacles privés ou officiels. On se rappelait, non sans raison, que l'un des titres d'honneur de la langue française était d'être devenue la langue diplomatique par excellence, celle des traités et des protocoles, et d'avoir ainsi remplacé la latine dans les rapports internationaux, et on trouvait qu'il n'était que juste d'en savoir gré à ceux qui lui avaient valu cet avantage. On pensait aussi (et c'était encore justice) que parler dignement au nom de la France, c'était montrer suffisamment qu'on savait parler français.

C'est grâce à ces rapports établis de bonne heure entre les diplomates et la littérature, que Tercier, joignant à sa fonction de commis celle de censeur royal, fut admis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et l'abbé de La Ville à siéger parmi les quarante de l'Académie française. En prenant séance, l'abbé fit même délicatement allusion à la qualité qui lui avait mérité cet honneur :

« Il n'est point, messieurs, dit-il, de profession qui exige autant que celle qui a rapport au ministère étranger une supériorité de talent et de

connaissances ; il est surtout essentiel à tout négociateur de posséder exactement notre langue, puisque, par vos soins et vos ouvrages, elle est devenue dans toutes les cours le lien nécessaire de société et de correspondance entre les administrateurs des intérêts publics. » De nos jours, je dois le dire, l'Académie, qui ne néglige aucune tradition, n'a pas oublié celle-là : avant de composer ses grands travaux historiques, mon cher et éminent confrère, M. de Viel-Castel a été, nombre d'années, directeur des travaux politiques aux affaires étrangères. Si j'avais eu l'avantage de présider à sa réception, j'aurais compté ce souvenir parmi tant d'autres titres qui l'appelaient à siéger à l'Institut, et je suis sûr qu'il ne m'en aurait pas su mauvais gré.

On se tromperait pourtant si l'on s'attendait à trouver dans ces pièces, si intéressantes, rien qui ressemble à une vaine recherche d'éloquence ou de traits d'esprit. Outre que la dignité d'un gouvernement qui, en transmettant ses ordres, doit s'attendre à être obéi et ne pas se mettre en peine de persuader ni de convaincre, doit écarter de son langage tout ce qui paraîtrait viser à l'effet ou à l'éclat, la nature même des transactions diplomatiques se refuserait absolument à ce genre de prétention. Il faut, avant tout, en telle matière, éviter de donner à la pensée des formes trop accusées et trop précises qui courraient risque d'enfermer le terrain d'une négociation et la

liberté d'un négociateur dans des bornes trop étroites.

C'était le cas surtout autrefois, alors que le télégraphe n'existant pas, les communications étaient rares, lointaines et difficiles. L'envoyé avait alors à tout moment à prendre sous sa responsabilité personnelle des décisions imprévues : sa ligne de conduite devait lui être tracée en quelques traits généraux, lui laissant assez de latitude pour faire face, par ses propres inspirations, aux nécessités d'une situation qui pouvait changer d'un jour à l'autre. Mais, même de nos jours et en tout temps, le champ d'un débat diplomatique n'étant jamais bien déterminé d'avance, puisque chacune des parties commence par demander plus qu'elle n'est assurée, plus même souvent qu'elle ne se flatte d'obtenir, rien n'est si dangereux que d'user, au début, de termes trop absolus et de se couper ainsi la retraite pour des concessions qui peuvent devenir nécessaires. Il faut se garder avant tout de s'engager soi-même par ses propres paroles. De là, dans les pièces émanées des véritables maîtres de l'art, un peu de vague dans les dessins du contour, un défaut de saillie dans l'expression qui, loin de trahir une imperfection involontaire, sont au contraire des précautions calculées et la véritable règle du genre. Le vêtement de la pensée doit rester assez souple et assez large pour laisser à l'action toute la liberté de ses mouvements.

On voit par là quelle erreur c'est de penser, comme nos gouvernants paraissent l'avoir fait dans ces derniers temps, que pour s'assurer une bonne rédaction diplomatique, un ministre peut choisir à peu près, au hasard, parmi les écrivains dont le talent s'est fait connaître avantageusement dans la presse ; non seulement ce jugement n'est pas conforme à la vérité, mais il y serait plutôt directement contraire. Je n'ai garde de dire, comme le faisait un mauvais plaisant de ma connaissance : « Qu'il n'y a rien de si dangereux que de mettre des journalistes de profession dans la diplomatie, parce que les journaux, dans leur publicité hâtive, forcent souvent leurs rédacteurs à parler des choses qu'ils ne savent pas, tandis que les diplomates ont le devoir de ne pas parler de celles qu'ils savent. » Ce mot était trop piquant pour être juste ; mais il est certain que rien ne prépare moins à bien rédiger les instructions d'un ambassadeur, que les qualités qui assurent, dans la presse contemporaine, le succès et la vogue. Aucun des mérites qui font lire, avec avidité, par le public un pamphlet, ou un premier Paris de gazette, ou un brillant article de revue, ne sont de mise dans les documents diplomatiques : ni les généralités théoriques que la pratique est exposée à démentir, ni les épigrammes acérés qui se répètent, volent de bouche en bouche et font aux amours-propres des blessures inguérissables, ni l'appel aux sentiments auquel la réalité,

habituellement sèche et dure, fait rarement écho. Tous les ornements doivent être laissés pour faire place à la froide justesse de la pensée et à la discrète sobriété du langage, et un écrivain qui leur doit son renom aura, je ne dirai pas beaucoup à acquérir, mais au contraire beaucoup à désapprendre, en passant le seuil du ministère. Ce sont précisément les dons dont il fait le plus de cas, dont il lui faudra suspendre l'usage. Ce qu'il devra dépouiller aussi, c'est un sentiment naturel et très légitime dans la carrière littéraire, le désir de jouir de sa renommée. Les succès diplomatiques font peu de bruit et jettent peu d'éclat par leur nature, et de plus il faut se garder de s en vanter, de peur de les compromettre.

Il faut donc ici un désintéressement d'amour-propre qu'il est rare de rencontrer chez un littérateur de profession. Il faut la résignation et presque le goût à l'obscurité. Suivant un grand connaisseur dont on ne récusera pas l'autorité, et dont j'aurai tout à l'heure, dans cette étude même, à parler un peu plus longuement, c'est la condition même de l'emploi. « Il savait (disait M. de Talleyrand, en faisant peu de jours avant sa mort, à l'Institut, l'éloge de son ancien subordonné, le comte Reinhard) combien de qualités diverses devaient distinguer un chef de division des affaires étrangères : un tact délicat lui avait fait sentir que les mœurs d'un chef de division doivent être simples, régulières, retirées ; qu'étranger au

tumulte du monde, il devait vivre uniquement pour les affaires et leur vouer un secret impénétrable... qu'alors même qu'il entraînait son ministre à son opinion, son succès devait rester dans l'ombre, car il savait qu'il ne devait briller que d'un éclat réfléchi ; mais il savait aussi que beaucoup de considération s'attachait naturellement à une vie aussi pure et aussi modeste [1]. »

Les anciens premiers commis n'avaient pas attendu que ce portrait fût tracé ainsi de main de maître pour s'y conformer. Ils se résignaient facilement à demeurer pendant une longue carrière satisfaits de l'estime de leurs chefs, appréciés de quelques esprits d'élite, et ignorés du grand public. Ils ne paraissaient même pas s'en étonner. A vrai dire, cette modestie dans le dévouement n'était rare dans aucune carrière parmi les serviteurs de la vieille France. Par là, je ne voudrais pas dire était compensé, mais au moins très atténué, le vice d'une société, où le premier rang n'était pas ouvert même aux ambitions légitimes. Pour les talents de premier ordre, cette privation imméritée était dure et leur causait une impatience bien explicable ; mais les mérites secondaires se contentaient aussi plus facilement des postes secondaires comme eux, par là même faits à leur taille, et ne se plaignaient pas d'y vieillir. Il est bon sans doute que chaque soldat ait

1. Éloge du comte Reinhard par le prince de Talleyrand, prononcé à l'Académie des sciences morales, le 3 mars 1838.

dans sa giberne un bâton de maréchal, mais comme en définitive tout le monde ne peut pas être maréchal de France, il est utile aussi que de bons officiers consentent à rester à la tête des compagnies ou des bataillons, dussent-ils ne pas aspirer à commander l'armée tout entière.

II

Il est curieux maintenant de voir, avec M. Masson, ce que la Révolution fit de cette diplomatie qui était, suivant son propre aveu, si bien organisée. Pour commencer, elle fit table rase, là, comme en toutes choses, et surtout sabra sans pitié les personnes. L'épuration du personnel est, nous le savons par expérience, le premier acte de toute révolution triomphante. C'est l'effet quand ce n'a pas été la cause. Le motif fut celui qu'on donne toujours en pareil cas. Écoutez Dumouriez, racontant, dans ses *Mémoires*, sa prise de possession du ministère des affaires étrangères; vous croiriez lire un numéro d'hier de tel journal que vous connaissez.

« Les bureaux des affaires étrangères et les ministres en pays étranger, dit-il, étaient très contre-révolutionnaires. Les ministres, ses prédécesseurs, plus courtisans qu'hommes d'État, avaient été plus occupés d'intrigues que des affaires de la France. Il fallait, pour rendre à la France sa considération, changer tous les agents et en

adopter qui fussent propres à soutenir avec dignité le régime constitutionnel. Il commença la réforme dans ses bureaux. » Dumouriez parle de lui à la troisième personne, comme César. Ne croiriez-vous pas entendre ce député qui expliquait, l'autre jour, à ses électeurs, l'acte de dévouement qu'il avait fait en acceptant une grande ambassade, parce que les agents diplomatiques avant lui n'étaient pas assez républicains.

Le vainqueur de Valmy, qui avait de l'esprit, ne disait pas sérieusement ces pauvretés; en sa qualité, d'ailleurs, d'ancien agent du duc de Choiseul et du comte de Broglie, il savait parfaitement à quoi s'en tenir sur les torts prétendus de ses collaborateurs. Mais Dumouriez faisait partie du ministère de Roland, ou plutôt de madame Roland; et Brissot, l'ami de le maison, avait besoin de deux places pour deux de ses protégés. En conséquence, le député s'était fait donner une mission par le comité diplomatique de l'Assemblée législative, et était venu, en cette qualité, s'installer au ministère, culbuter tous les dossiers et se faire montrer toutes les dépêches. L'examen ne lui révéla aucun des ténébreux méfaits qu'il se plaisait à soupçonner; au contraire, « il faut avouer, dit-il en terminant sa lecture, que ces gens-là savent de la politique ». Mais il n'en exigea pas moins le renvoi immédiat des deux premiers commis, Hennin et Gérard de Rayneval, qui furent avertis d'offrir leur démission s'ils ne

voulaient pas la recevoir et perdre tout droit à une retraite. Pour quarante-deux ans de service, Hennin obtint une pension d'un peu plus de sept mille livres; il était protégé, sans doute, par le souvenir de l'amitié de Voltaire dont il avait joui pendant qu'il était résident à Genève, car son collègue fut moins heureux; sous prétexte qu'il avait touché plus d'une gratification, on ne lui alloua rien du tout.

La réforme fut poursuivie du haut en bas du ministère qui fut divisé en six bureaux, auxquels fut préposé un directeur général.

« Pour le choix des sujets nouveaux, ajoute Dumouriez, on consulta les membres les plus éclairés de l'Assemblée et généralement le choix fut bon, » c'est-à-dire conforme aux vœux de la majorité qui était girondine. Mais pourquoi le directeur général, un nommé Bonne-Carrère, fut-il pris parmi les jacobins alors encore en minorité? Peut-être parce que le ministre, qui avait fait plus d'un métier, et savait la pente sur laquelle il était placé, voulait se préparer à tout événement. madame Roland se fâcha tout rouge. Subordination des ministres aux députés, lutte de favoritisme et compétitions intestines entre puritains; il semble que nous sommes encore ici en pays de connaissance.

La guerre n'ayant pas tardé à être déclarée et à devenir générale, la France se trouva bientôt en rupture de relations avec toute l'Europe. Toute la

diplomatie de la Convention, pendant ces deux premières années, consista alors à lancer à travers le monde des manifestes de propagande : le nouveau personnel n'eut donc pas l'occasion d'être mis à l'épreuve, d'autant plus qu'on ne manqua pas de le faire modifier à plusieurs reprises (suivant une coutume qui nous est familière), à mesure que le pouvoir passait d'une fraction à l'autre du parti révolutionnaire. Dumouriez lui-même comme on le sait, dut aller voir à l'étranger s'il avait véritablement accru la considération de la France, en changeant tous ses représentants.

Il faut croire, en outre, que ceux même qui avaient mis en place les nouveaux diplomates n'avaient pas une confiance absolue dans l'habileté de leurs clients, car, lorsqu'après le 9 Thermidor, la république, un peu rassise au dedans et victorieuse au dehors, reçut des propositions de paix et crut à propos d'y prêter l'oreille, ce ne fut à aucun de ces novices qu'elle s'adressa pour lui servir d'intermédiaire avec les puissances d'Europe, mais à un homme de la vieille roche et de l'ancienne école. On sait quel fut le négociateur de la fameuse paix conclue en 1795 à Bâle, d'abord avec l'Espagne, puis avec la Prusse, acte important qui amena la dissolution de la première coalition européenne, et marque, à ce titre, une ère nouvelle dans l'histoire diplomatique des temps modernes. François Barthélemy, ambassadeur en Suisse et plus tard directeur, avait qua-

rante-sept ans quand il eut l'honneur d'apposer sa signature à ce traité, non moins heureux pour la France que pour la république ; mais il en avait déja passé trente dans le service des ambassades. Il était le neveu de l'auteur des *Voyages d'Anacharsis*, l'honnête et savant abbé qui fut jusqu'à sa mort le commensal de la maison Choiseul et le servant discret de l'aimable duchesse. C'était l'oncle qui avait placé son jeune parent, encore presque enfant, sous les ordres de son protecteur; et depuis lors, secrétaire à Stockholm, sous Vergennes, détaché de l'ambassade de Vienne pour le congrès de Teschen, chargé d'affaires à Londres pendant huit ans, Barthélemy n'avait pas cessé un instant de défendre à l'étranger les intérêts de son pays. La bonne fortune, qui le fit trouver ambassadeur en Suisse en 1792, lui permit de maintenir, à l'abri de la neutralité helvétique, sa propre neutralité dans nos débats extérieurs, et de passer inaperçu et inoffensif les plus mauvais jours. Ce fut à ce vétéran, à ce débris, à cette épave de l'ancienne diplomatie, que la république confia la mission de ménager sa rentrée dans la société européenne.

Choix ou hasard, elle avait la main heureuse. Dans un travail récent et plein d'intérêt, M. Albert Sorel, qui professe avec tant de distinction l'histoire diplomatique à l'École des sciences administratives, nous a fait connaître avec quel tact et quel intelligence Barthélemy s'acquitta de la tâche déli-

cate qui lui était confiée. Sa longue expérience lui servit au moins autant que ses dons naturels. Il eut l'avantage de parler tout de suite avec les représentants des cours étrangères la langue à laquelle ils étaient habitués, celle des intérêts, du droit et des affaires, en gardant pour lui les phrases creuses tour à tour empreintes d'une fausse philanthropie ou enflammées d'une violence incendiaire dont étaient gonflées, encore plus que remplies, les instructions qu'il recevait du comité de Salut public. M. Sorel nous apprend aussi qu'il fut aidé, dans des complications sans cesse renaissantes de sa double opération, par un secrétaire qui, lui aussi, pouvait faire remonter son entrée dans la carrière à une date antérieure à la modification révolutionnaire du personnel. Bacher, c'était son nom, avait été placé en Suisse par la monarchie. Bien qu'il eût paru plus pressé de se mettre au goût du jour et que ses opinions (disent les rapports du comité) fussent plus manifestement *civiques* que celle de son ambassadeur, ils marchèrent pourtant constamment de concert dans la voie de sagesse dictée par la raison et par les convenances[1].

On voudra bien remarquer que la république était ainsi amenée, par son intérêt bien entendu, à choisir ses instruments dans ce que j'ai appelé la seconde couche de l'ancienne diplomatie, celle

1. M. Albert Sorel, *les Paix de Bâle* (*Revue historique*, décembre 1877).

qui, bien que composée d'agents ayant fait des questions extérieures l'étude de toute leur vie et leur profession, était écartée des premiers postes par les traditions aristocratiques de la monarchie. Elle trouvait là un état-major tout dressé auquel il n'aurait tenu qu'à elle de s'adresser dès le premier jour. C'était la bonne fortune, à vrai dire, qui lui était échue dans plus d'une branche des services publics et en particulier dans l'armée. Là aussi, elle avait trouvé au-dessous des grades inférieurs généralement occupés par la noblesse, au-dessous des généraux dans les divisions, au-dessous des colonels dans les régiments, comme une réserve de bons officiers écartés des postes les plus élevés, ou retardés dans leur promotion par le défaut, non du mérite, mais de la naissance. Quand le premier rang se trouva subitement éclairci par l'émigration ou par l'échafaud, le second était tout prêt et on n'eut qu'à le faire passer en tête. Ainsi s'explique la bonne tenue des armées républicaines, qui surprit les coalisés à Valmy et qui, appuyée par un véritable élan national, nous valut tant de victoires. Pas plus ce jour-là qu'un autre, on ne fit sortir de la terre, en la frappant du pied, ni soldats ni capitaines. La monarchie avait préparé pour la république d'excellents éléments dont elle avait eu le tort de ne pas tirer elle-même assez parti.

J'ai eu occasion déjà de comparer ce phénomène social à ce qui se passe dans des bois maladroi-

tement aménagés, où on a laissé de vieux arbres envahir le sol sans profit et disputer aux nouvelles pousses la sève, l'air et la lumière; une coupe même exagérée peut alors, en rendant l'essor aux jeunes sujets, imprimer à la végétation de la forêt entière une puissance et comme une ardeur nouvelles. Ce fut l'histoire de la plupart des grands développements civils ou militaires dont les gouvernements, issus de la Révolution, ont eu le droit d'être fiers. Seulement il faut remarquer que cette opération ne peut se faire qu'une fois et qu'il est dangereux de la recommencer. A la seconde épreuve, le sol épuisé d'avance ne réparerait plus ses pertes. Or, nous sommes, à bien compter, au cinquième ou sixième abatis de ce genre qui ait été mis en œuvre en France depuis le commencement du siècle. Il n'est pas étonnant que la terre végétale qui produit les hommes paraisse singulièrement appauvrie.

Quoi qu'il en soit, la pratique ayant réussi dans l'armée et la première expérience qu'on venait d'en faire à Bâle, en diplomatie, étant plus heureuse encore qu'on ne pouvait s'y attendre, il eût été naturel d'y persévérer. L'ancien ministère des affaires étrangères avait ainsi fourni à la république une pépinière de ministres et d'ambassadeurs d'une intelligence éprouvée et qui, quels que fussent leurs regrets pour le régime tombé, auraient su gré au nouveau d'avoir supprimé les barrières qui limitaient la perspective de leur

ambition. L'origine même qui leur avait nui dans les traditions précédentes leur permettait de s'adapter sans peine à des institutions plus démocratiques. Mais la république trouva sans doute que des choix de ce genre seraient trop modestes et ne lui donneraient pas un relief et un éclat suffisants. Comme la monarchie, elle voulut pour les grands postes avoir ses grands seigneurs, et elle ne reconnut naturellement cette qualité qu'à ceux qui s'étaient distingués par quelque acte bien éclatant à son service.

On sait, en effet, qu'il y eut alors ce que madame de Staël a plaisamment appelé, dans les *Considérations sur la Révolution française l'aristocratie du régicide*. Pour prétendre au poste suprême institué par la constitution de l'an III, les premiers directeurs durent justifier qu'ils avaient inscrit dans leurs parchemins ce sanglant titre de noblesse; ce fut cette garantie ou l'équivalent qu'on exigea aussi des ambassadeurs accrédités auprès des grandes cours. Sieyès, destiné pour Berlin, avait tous ses quartiers suffisamment établis et aucune preuve à faire. Pour le philosophe Garat qu'on envoyait à Naples, on se contenta du fait qu'étant ministre de la justice au 21 Janvier, c'était lui qui avait lu sa sentence à Louis XVI; mais son ami, le littérateur Ginguené, dont on voulait faire aussi un diplomate, ayant un peu faibli et montré quelques scrupules pendant la Terreur, eut un peu plus de peine à se mettre en règle. Il dut

écrire dans le journal qu'il rédigeait, la *Décade philosophique*, « qu'il n'avait jamais cru à l'innocence du roi, peut-être impolitiquement, mais non injustement puni, et qu'il enviait aux hommes purs et probes qui l'avaient condamné l'espèce de réprobation dont ils étaient l'objet ». Après quoi, on put le faire partir en sécurité pour Turin, poste auquel on le trouvait approprié, peut-être, parce qu'il avait étudié la littérature italienne.

Un écrivain qui excellait à mêler au ton grave de l'histoire le sel d'une discrète épigramme, M. de Barante, a merveilleusement dépeint, dans l'*Histoire du Directoire*, la singulière figure que firent ces ambassadeurs d'un nouveau genre quand leur morgue pédantesque se trouva aux prises avec l'étiquette cérémonieuse, la dédaigneuse élégance et les préjugés des vieilles cours. Ce sont des scènes qu'un auteur comique doit désespérer d'égaler.

Voici d'abord Sieyès, qui, en sa qualité de docteur politique et de philosophe constitutionnel, se met en devoir de faire sentir au successeur de Frédéric II l'honneur et le profit que la Prusse peut tirer de la présence et des leçons d'un homme tel que lui. Suit une instruction bienveillante, destinée à encourager le jeune roi à suivre les traces de son illustre oncle et des compliments protecteurs sur la *raison judicieuse* et les *bonnes intentions* qui signalent le commencement de son règne. Frédéric-Guillaume ne s'étant probable-

ment pas soucié de rester longtemps sur ce terrain de remontrances paternelles et affectueuses, « la conversation fut embarrassée et peu significative », dit Sieyès dans sa dépêche. Ce qui ne l'empêcha pas d'ajouter avec une satisfaction naïve : « J'ai parlé de moi beaucoup plus qu'il n'eût été décent de le faire en tout autre circonstance. »

La réception officielle de Garat à Naples est plus amusante encore. A la vérité, un contraste déjà curieux existait d'avance entre l'ambassadeur et les augustes personnages qui devaient l'accueillir : d'un côté, le roi Ferdinand, le moins littéraire, le moins philosophe des souverains, dit M. de Barante, il pouvait ajouter le moins imposant, le moins soucieux de sa dignité, méprisant ses sujets et se méprisant lui-même et n'aimant à frayer qu'avec les lazaroni de la plage, pour leur emprunter leurs gestes, leurs habitudes et leur langage; de l'autre, son épouse, l'ardente Caroline, fille de Marie-Thérèse, comme l'infortunée Antoinette; aussi passionnée, mais moins magnanime que sa mère, ne respirant que vengeance depuis la mort d'une sœur chérie, et fixant un regard plein d'un feu sinistre sur le représentant de ses assassins. C'est à ce couple étrangement associé que Garat adresse une véritable bucolique.

Il commence par un retour modeste sur lui-même pour se comparer à Pythagore et aux sages de la Grèce : « Ce n'est pas parce qu'il m'a vu

errer sous les portiques de la faveur et de l'ambition que le Directoire a fait tomber son choix sur moi. Je n'ai guère vécu que dans le silence des campagnes, dans les lycées et sous les portiques de la philosophie. Lorsque la Révolution et une république m'envoient auprès de Sa Majesté, revêtu d'un titre et chargé d'une mission qui peuvent être utiles à plusieurs peuples, l'imagination rappelle ces temps de l'antiquité, où, du milieu des républiques de la Grèce, des philosophes qui n'avaient un nom que parce qu'ils savaient penser, venaient sur ces mêmes bords, sur ce même continent, sur ces mêmes rives, apporter leurs vœux pour le bonheur de l'humanité... Dans ces lieux où vous régnez, au milieu des plus étonnants phénomènes du ciel et de la terre, sur ce sol, magnifique amas des débris entassés par les révolutions du globe, à côté de ces volcans dont les bouches, toujours ouvertes, font penser aux laves en flammes qu'elles ont données, il me semble, Sire, que sous quelque nom qu'on vive, sous celui de république ou sous celui de roi, on doit être plus impatient de signaler, par quelque bien durable fait aux hommes, une existence si fugitive et si incertaine. » Et le roi ne répondant rien peut-être parce qu'il ne comprenait pas, l'ambassadeur se tourne vers la reine : « Vous nourrirez, madame, lui dit-il, dans le cœur de votre époux des sentiments qui contribueront aussi à votre repos et à votre bonheur

personnel. » Caroline les nourrit si bien, que onze jours seulement après, pendant que Garat retouchait encore ses phrases pour les envoyer aux journaux de Paris, elle négociait avec l'Empereur, son frère, la signature d'un traité d'alliance offensive et défensive contre la France.

Ginguené, enfin, a sa petite pièce (un peu plus connue) qui, sur un ton moins relevé, n'est pas moins divertissante. Là, le vieux Charles-Emmanuel, pour se dispenser, lui aussi, de répondre à quelques généralités philosophiques qui n'étaient pas de son goût, coupe court à la politique par une de ces questions banales que les souverains, quand ils ne savent que dire, adressent à tous les étrangers qu'on leur présente : « Avez-vous des enfants, monsieur l'ambassadeur? — Non, sire, répondit Ginguené, mais je m'en console, comme Votre Majesté, par la tendresse d'une vertueuse épouse. » La reine de Sardaigne était madame Clotilde, sœur de Louis XVI; et Ginguené, en louant ses vertus privées, croyait faire acte d'impartialité et de bon goût. Je ne sais si la comparaison plut au roi : Ginguené le pensa apparemment, car il profita de l'ouverture pour demander que madame Ginguené fût admise à être présentée à la reine, ce qui, à ce qu'il paraît, ne faisait pas partie de ses instructions. Là-dessus grande difficulté, non sur la réception qui allait de soi, mais sur le costume de cour qui était de rigueur : il fallait du rouge, des barbes et une queue, une

vraie républicaine pouvait-elle se parer de ces oripeaux d'un autre âge? Ginguené s'y refusa, tint bon, et en définitive put écrire en triomphe à Paris que la citoyenne Ginguené avait *inauguré le pet-en-l'air* aux yeux des courtisans étonnés.

Mais le malheur voulut que le ministre qui reçut la dépêche était M. de Talleyrand, rappelé récemment d'exil par la grâce du ci-devant gentilhomme Barras, et devenu momentanément républicain. Fort peu satisfait au fond de l'âme des collaborateurs qu'on lui avait imposés, Talleyrand ne demandait pas mieux que de les prendre en faute et de les tourner en ridicule : avec Sieyès et Garat il y aurait regardé; avec Ginguené il ne se gêna pas. La plaisante histoire racontée par lui à sa manière fit le tour de Paris, et, en fin de compte, le *Moniteur* inséra une petite note conçue en ces termes, qu'on peut lire encore aujourd'hui : « Un ambassadeur de la République française a écrit, dit-on, au ministre des relations extérieures, qu'il venait de remporter une victoire signalée sur l'étiquette de la cour d'une vieille monarchie, en y faisant recevoir l'*ambassadrice* en habits bourgeois... Le ministre lui a répondu que la république n'envoyait que des ambassadeurs parce qu'il n'y avait chez elle que des directeurs, et qu'on n'y connaissait de directrices que celles qui se trouvaient à la tête de quelques spectacles[1]. »

1. *Moniteur* de l'an VI, p. 1114. Barante, *Histoire du Directoire*, t. III.

On conçoit sans peine quelle impatience causait à Talleyrand les choix qu'on l'avait forcé de subir. Esprit juste par excellence, élevé dans tous les raffinements de l'élégance sociale, plus soucieux de convenance que de morale, personne plus que lui ne devait souffrir de ces fautes de tact, de mesure et d'usage, — conséquence inévitable des brusques invasions faites par la politique dans la diplomatie, — dont les Ginguené et les Garat de tous les temps se rendent coupables sans le savoir, ce qui ne les rend pas moins ridicules, bien au contraire. C'étaient autant de fausses notes qui agaçaient ses nerfs délicats ; mais, pour qu'il pût en témoigner son mécontentement autrement que par des épigrammes, il ne fallut pas moins que le 18 Brumaire et une révolution nouvelle.

C'était lui, en effet; c'était ce grand seigneur, ce prélat de cour, si étrangement travesti en républicain, que Bonaparte, maître du pouvoir, allait charger de porter, dans la diplomatie réorganisée, l'esprit qu'il voulait faire prévaloir dans toutes les branches des services publics : esprit, non de réaction aveugle, mais de restauration conciliante et discrète, qui fera l'éternel honneur de la première année du Consulat. Pour une telle tâche, Talleyrand, tenant à la fois de l'ancien régime par sa naissance, du nouveau par ses aventures, était un instrument merveilleusement approprié, qu'un si grand connaisseur d'hommes ne pouvait laisser de côté. Bonaparte trouvait en lui, pour la diplo-

matie, ce qu'il rencontra dans Fontanes pour l'instruction publique, dans Émery et Portalis pour l'organisation des cultes, dans d'autres excellents auxiliaires pour la magistrature et les finances : le respect du passé associé à l'intelligence du présent.

M. Masson nous fait connaître, par des détails très bien choisis, avec quelle rapidité et quel succès l'œuvre réparatrice, confiée à Talleyrand, fut accomplie. Pour le choix du personnel, ce fut un mélange heureusement fait, à parties presque égales, sans aucun esprit d'exclusion, entre les anciens serviteurs que la Révolution avait eu le tort de proscrire et les mérites nouveaux auxquels elle avait donné occasion de se produire. Il ne fut pas question, bien entendu, de rien rétablir qui eût ressemblé de près ou de loin à l'ancienne division de la diplomatie en deux ordres inférieur et supérieur, inaccessibles l'un à l'autre, car rien de pareil n'eût été compatible avec la nouvelle constitution de la société. Ce fut désormais au choix ministériel, seul, à faire la part des mérites de nature différente.

Quant à l'intérieur du ministère, les quelques lignes que j'ai citées plus haut font assez connaître comment Talleyrand entendait le rôle qui convient aux employés supérieurs et indiquent par là même le caractère général des mesures qu'il eut à prendre. Il y pourvut par une série de règlements préparés de concert avec son ami d'Hau-

terive, un revenant du passé comme lui, car leur liaison s'était faite dans le salon du duc de Choiseul. Aussi n'était-ce guère qu'une reproduction à peu près textuelle de l'ancien état, à part la substitution du nom moderne de chef de division à celui de commis, et sauf la création d'une section commerciale indépendante, parfaitement explicable par l'importance croissante des affaires qui durent en faire l'objet. En terminant cet exposé, M. Masson le résume très justement par ces mots : « L'aventure est finie, l'histoire recommence. » — Il a raison, et une histoire qui s'est prolongée pendant plus d'un demi-siècle, non sans profit, ni même sans gloire pour la France.

Non, assurément, que j'aie l'intention de faire honneur ni à Talleyrand lui-même ni à ses mesures administratives d'aucun des succès du premier empire : Napoléon n'a guère négocié en sa vie qu'à coups de canon, et tous les secrétaires eussent été bons pour écrire sous la dictée de ses victoires. Mais où le mérite de l'œuvre fut apparent, ce fut au contraire quand Napoléon eut disparu et que la fortune eut abandonné la France, et, chose étrange, ce fut encore alors, malgré cette vicissitude, le principal ouvrier qui fut appelé à recueillir lui-même les fruits de son travail. On sait, en effet, par quel caprice du sort, aidé d'un prodige d'adresse, Talleyrand, ayant eu l'art de traverser l'orage qui emportait l'empire, se trouva, en 1814, en face d'une situation où tous

les rôles étaient renversés. Au lieu de transmettre à l'Europe les ordres d'un vainqueur hautain, il fallait plaider devant elle la cause d'un vieux roi et les droits d'une nation vaincue. C'était au tour de la diplomatie à réparer le mal fait par les armes, et bien lui prit d'avoir été d'avance préparée à cette tâche. Une publication récente a montré aux yeux les plus prévenus comment, à Vienne, elle sut s'en acquitter [1].

Mais avant même ces révélations, si instructives, les historiens impartiaux avaient déjà remarqué, non sans surprise, avec quelle rapidité la France, dénuée de troupes et d'argent, gémissant encore sous le poids de l'occupation étrangère, sut, dans les premiers congrès qui suivirent la Restauration, faire écouter sa voix, reprendre son rang et presque son ancienne prépondérance. L'honneur d'une telle résurrection appartient avant tout, sans doute, au prestige de la royauté légitime si habilement mis en œuvre par Talleyrand lui-même, et accru après lui par l'autorité morale du duc de Richelieu. Mais aucun de ces deux hommes d'État n'eût refusé de reporter lui-même une part du mérite aux intelligents commis du ministère : ces modestes auxiliaires qui se trouvaient toujours prêts à leur fournir dans tous les débats qu'ils avaient à soutenir les arguments

1. La *Correspondance de Louis XVIII et de M. de Talleyrand au Congrès de Vienne* a été récemment publiée par les soins de M. Palain, directeur au ministère des finances.

tirés, soit des faits passés, soit des intérêts présents, les plus propres à agir sur l'esprit des souverains coalisés ou, au besoin, à susciter à propos entre eux d'utiles dissentiments.

C'est dans ce nombre, par exemple, et au premier rang qu'il fallait compter le confident, ou plutôt le conseiller que Talleyrand avait amené avec lui à Vienne, le spirituel La Besnardière ; La Besnardière avait été placé depuis dix ans par Talleyrand lui-même à la tête de la seconde division politique du ministère. Des témoins, très bien informés, m'ont raconté un détail qui atteste quelle intimité ne cessa pas de régner pendant ces longues transactions de Vienne entre le chef et l'inférieur. Quand, après des entretiens prolongés avec Metternich et Alexandre, Talleyrand rentrait, le soir, fatigué et cédant à un laisser aller de paresse qui était dans le fond de sa nature, il mandait La Besnardière, lui racontait son entretien du jour et le chargeait de rédiger la relation qui devait passer sous les yeux du roi. La pièce lui était rapportée juste après le temps nécessaire pour l'écrire, traduisant sa pensée avec une fidélité intelligente. Talleyrand la lisait négligemment, répandait, çà et là, par quelques traits heureux, cette finesse de ton et cette fleur de bonne grâce qui n'appartenaient qu'à lui; puis comme l'étiquette n'aurait pas permis d'envoyer au roi autre chose qu'une lettre autographe, force lui était de se mettre à son bureau et de faire lui-même le métier

de secrétaire pour copier la prose de La Besnardière. Ainsi, ces belles dépêches, qu'un dignitaire de la république a eu l'indiscrétion, presque l'imprudence, de publier, — tant elles font d'honneur à la monarchie, — sont dues en partie à la plume d'un humble fonctionnaire dont le nom est presque inconnu de la postérité et qui n'a jamais, à coup sûr, songé à en revendiquer le mérite.

On aurait d'autant plus tort d'attribuer ce retour de supériorité diplomatique qu'on ne peut plus refuser à la Restauration, uniquement à l'action de certaines personnalités éclatantes, que le même avantage s'est prolongé, à peu près sous tous les ministères pendant les deux gouvernements monarchiques dont la succession a rempli les trente années suivantes. Ce fut, on le sait, la période des congrès et des conférences par excellence; il n'y en eut jamais tant en si peu d'années: il y en eut à propos de tout. Espagne, Italie, Grèce, Belgique, tout y passa successivement. Quand ces travaux n'auraient eu d'autre effet que d'assurer à l'Europe une durée de paix plus longue qu'elle n'en avait jamais connue, on ne pourrait les accuser que d'avoir été stériles. Mais il n'est que juste de leur faire honneur de ce que j'appellerai sans hésiter deux tours de force diplomatiques. On ne peut, en effet, à mon sens, donner d'autre nom au fait jusque-là sans exemple de deux remaniements importants de frontières et de la constitution de deux États indépendants, opérés au centre de l'Eu-

rope, sur le théâtre de tous les anciens conflits, au milieu des plus ardentes compétitions, et menés à fin presque sans une goutte de sang versé, par la voie des négociations et des protocoles. Pour bien moins que l'affranchissement de la Grèce et l'établissement du royaume de Belgique, les siècles précédents auraient vu tous les grands États aux prises, les populations soumises à toutes les rigueurs d'une longue guerre et les champs de batailles jonchés de milliers de cadavres. Parce que ces transformations ont eu lieu sans amener aucun de ces tristes spectacles, la génération contemporaine les a laissées passer presque inaperçues, et en a promptement perdu le souvenir. Mais qui n'aurait pas dû les oublier, c'était la France; car l'une et l'autre étaient en grande partie son œuvre et ne tournaient qu'à son profit. La création d'une Grèce indépendante donnait l'essor dans la Méditerranée à une de ces marines secondaires qu'elle avait toujours considérée comme formant un contrepoids utile à la prépondérance navale de l'Angleterre. La destruction du royaume des Pays-Bas la délivrait d'un surveillant jaloux, institué, en 1815, sur sa frontière du Nord pour y substituer un voisin souvent ami et toujours neutre. Et ces deux résultats avaient le mérite d'être à la fois conformes à ses anciennes traditions et aux principes nouveaux qui lui faisaient réclamer, pour deux peuples opprimés, le droit de se soustraire au joug de la domination étrangère.

La France n'a donc pas eu, pendant cette époque plus utile qu'éclatante, à se plaindre de ceux qui ont défendu ses intérêts au dehors : pas même au point de vue de ces idées générales d'humanité dont nous avons peut-être trop souvent aimé à nous faire les champions désintéressés ; car ces réunions d'ambassadeurs qui tranchaient ainsi les questions, sans dégainer et sans coup férir, c'étaient de véritables congrès de la paix, plus sobres de paroles, mais d'un effet plus bienfaisant que ceux où on proclame avec fracas la fraternité philanthropique ou démocratique des peuples.

Je ne sais que trop, hélas ! que cette ère de raison et de paix n'a pas duré, que le sang a de nouveau coulé et même a inondé l'Europe, que la France a reperdu au jeu des combats tout ce qu'elle avait regagné, et qu'en définitive la chute du second empire l'a rejetée bien au delà, bien au-dessous de l'état où l'avait laissée le premier. Je l'ignore d'autant moins, cette douloureuse vérité, que je suis de ceux qui avaient eu le chagrin de la prévoir. Si l'avantage d'avoir prédit le malheur de son pays n'était pas un des plus tristes dont on puisse se prévaloir, je rappellerais que j'ai été un des premiers à signaler, dans un recueil [1], il y a vingt ans, la voie fatale dans laquelle de fausses théories, qui commençaient à dominer

1. *La Diplomatie du suffrage universel.* (*Correspondant*, 25 janvier 1863.)

l'esprit de Napoléon III, menaçaient d'entraîner la politique française. Mais le péril, je le voyais alors comme aujourd'hui dans l'oubli et nullement dans l'observation des anciennes traditions diplomatiques. Le dédain des sages précautions de l'équilibre européen, les remaniements de territoires, opérés au moyen de plébiscites imposés par la force ou par la ruse, les faveurs prodiguées à l'unité italienne qui préparait l'unité allemande, la proclamation du principe vague des nationalités si bien fait pour servir de prétexte et de déguisement à toutes les conquêtes ; toutes ces aberrations inconnues à notre ancienne diplomatie, j'en dénonçais le vice et le danger dans des termes qui parurent alors empreints d'un pessimisme exagéré.

Ceux qui les reliraient aujourd'hui les trouveraient bien faibles, en comparaison de la réalité qui est sous nos yeux. Mais je me rappelle parfaitement aussi à quels adversaires j'avais affaire quand j'essayais de prévenir ces maux dans leur germe, et à l'aide de quels arguments mes contradicteurs ne réussirent que trop aisément à rendre tous les avertissements inutiles. C'étaient d'abord les conseillers de la jeunesse aventureuse du souverain, élevés comme lui dans la fâcheuse atmosphère des conspirations, et toujours prêts à lui persuader qu'il pourrait remanier l'Europe à son gré, comme il s'était rendu maître de la France, par un mélange de force et d'adresse; mais

c'étaient ensuite et surtout les publicistes de grands journaux, dès lors très démocratiques et aujourd'hui tout à fait républicains, qui trouvaient dans les allures de la nouvelle politique impériale je ne sais quel air de famille avec les doctrines révolutionnaires qui sont de leur goût. Le principe des nationalités, en particulier, n'avait pas de plus chaleureux défenseurs. Grands et perspicaces politiques, qui se sont aperçus du danger du principe quand l'application en a été faite à l'Alsace, et qui commencent aujourd'hui seulement à douter de la reconnaissance de l'Italie !

Parmi ceux-là dont la voix n'eut pas de peine à couvrir la mienne, il en est qui continuent aujourd'hui à conseiller la politique de la république ; il en est dont elle a même songé à faire des représentants à l'étranger. Ce sont les plus ardents à reprocher aux anciens serviteurs de l'empire les fautes mêmes où ils l'ont entraîné. Quant aux diplomates de profession et de tradition, ils ont eu le tort, sans doute, de se conformer avec la docilité, trop habituelle aux fonctionnaires français, à des instructions qui contrariaient tous leurs instincts et les leçons de leur jeunesse. Mais la preuve que l'origine du mal ne peut leur être attribuée, c'est que tous les coups d'éclat qui ont amené le bouleversement de nos relations internationales ont été préparés, dans l'ombre, par des transactions clandestines confiées à des agents inconnus, ou traitées par le souverain lui-même, en dehors de tous les re-

gards ; à Plombières, à Biarritz, jamais dans les régions officielles des ministères et des ambassades.

Je pourrais même, aujourd'hui que tout est connu, citer plus d'une occasion où la diplomatie traditionnelle s'est opposée, non sans efficacité, à la fausse direction qu'on voulait lui imprimer. Je n'en mentionnerai que deux : l'une au début, l'autre à la dernière période de la série des fautes qui nous ont perdus.

La première fois que Napoléon III trahit l'étrange préoccupation qui lui faisait voir d'un œil favorable la reconstitution de l'empire d'Allemagne au profit de la Prusse, ce fut avant son avènement à l'empire et pendant sa présidence, à la suite des troubles qui avait agité, en 1848, la Confédération germanique : il fit confidence de ses sentiments secrets au ministre qu'il envoyait à Berlin, M. de Persigny, choisi, comme on le voit, dans son intimité personnelle. Dès que l'effet de ces instructions ignorées commença à se manifester, le ministère des affaires étrangères, confié alors au général Lahitte, et où M. de Viel-Castel dirigeait les travaux politiques, prit l'alarme et arrêta cette folie par un blâme sévère : le prince, gêné encore dans l'exercice de son pouvoir, ne défendit pas son agent.

Quinze ans après, le lendemain de la bataille de Sadowa, il ne s'agissait plus de prévenir cette déplorable tendance, mais de l'empêcher de pro-

duire ses derniers et plus désastreux effets. Ce fut de même un ministre élevé dans les bureaux des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys, préparé à ces hautes fonctions pendant trente ans d'expérience, qui proposa d'arrêter, par une action militaire sur le Rhin, la marche triomphante de l'armée prussienne sur Vienne. Son avis était écouté, les ordres étaient donnés, la mobilisation des réserves résolue, et le Corps législatif convoqué par un décret déjà envoyé au *Journal officiel* pour sa publication du lendemain. Dans la nuit tout fut suspendu par l'influence d'un prince qu'une alliance avait rendu plus italien que français ; et, à la surprise du ministre, le journal du matin resta muet[1].

Heure solennelle, qui décida peut-être pour jamais de la destinée de la France! Ne semble-t-il pas qu'on y dut entendre le vieux génie de la politique et de la diplomatie françaises, le génie familier des Henri IV, des Richelieu et des Mazarin, celui qui avait anéanti la puissance impériale des Césars autrichiens et fondu dans notre unité nationale la Flandre, la Franche-Comté, la Lorraine et l'Alsace, adresser, dans le silence de la

1. Voyez sur ces faits l'ouvrage si intéressant de M. Rothan et celui que M. le comte Bernard d'Harcourt a publié sous le titre de ; *les Quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys*. Je dois dire que le prince Napoléon, ayant pris connaissance de ce passage, m'a fait savoir qu'il niait absolument toute intervention de sa part dans les résolutions prises à cette époque par l'empereur, son cousin.

nuit, un dernier appel à la conscience du souverain égaré !

Que serait-il arrivé si cet appel eût été entendu, et sans cette fatalité qui pèse à certains jours, suivant l'expression du poète, sur l'esprit des maîtres des peuples ?

Et si fata Deum, si mens non læva fuisset
Impulerat ferro Argolicas tentare latebras,
Trojaque nunc stares, Priamique arx alta maneres.

III

Les souvenirs que je viens de rappeler permettent d'apprécier à leur valeur les modifications que la république actuelle, marchant sur les traces de sa devancière, s'est empressée d'apporter dans notre organisation diplomatique. J'ai déjà exprimé, une fois à la tribune du Sénat, un jugement critique sur quelques-unes de ces innovations, mais les bornes d'un débat parlementaire ne me permettaient pas d'apporter, à l'appui de ma pensée, tous les éclaircissements désirables. D'ailleurs, je ne crois pas inutile de faire voir qu'une très courte expérience est venue, plus rapidement même que je ne m'y attendais, confirmer en partie mes craintes[1].

1. Ces pages étaient déjà imprimées quand a paru le décret du 20 octobre 1882, par lequel le ministre actuel des affaires étrangères, M. Duclerc, revenant sur une partie des prétendues réformes de M. de Freycinet, a supprimé la direction du personnel et rendu à la direction politique la plus grande partie de ses anciennes attributions. Les considérations par lesquelles le nouveau ministre justifie, dans son exposé des motifs, ce retour au passé, sont tout à fait conformes à celles que j'avais présentées moi-même au Sénat, et que je reproduis ici avec

Il est bien entendu que je ne parle pas des modifications sommaires et un peu brutales apportées par les ministères républicains dans tous les rangs du personnel. Toute appréciation de ce genre entraînerait des comparaisons portant sur des noms propres, et par conséquent peu convenables. Tout au plus pourrait-on faire remarquer qu'il serait désirable qu'après avoir placé dans de nouveaux agents la confiance retirée à d'anciens serviteurs de la France, la république n'eût pas paru ensuite, par des mutations trop fréquemment renouvelées, avoir eu lieu à l'essai de se repentir ou de se dégoûter elle-même de ses propres choix.

Mais j'ai hâte de me renfermer dans la sphère tout à fait abstraite des réformes administratives et réglementaires. Celles-là ont porté sur deux points principaux : de nouvelles conditions mises à l'entrée de la carrière ; une nouvelle répartition des attributions du travail dans l'intérieur du ministère.

plus de développement. Je n'ai pas cru cependant devoir les supprimer ; il me semble intéressant de faire toucher au doigt le danger des funestes habitudes du régime nouveau, dans lequel un ministre a pu se croire autorisé à bouleverser une organisation séculaire, et à porter ainsi dans une grande administration un trouble peut-être irréparable, pour des motifs que, moins de trois ans après, son successeur déclare sans valeur. D'ailleurs, M. Duclerc pouvant être remplacé demain soit par M. de Freycinet lui-même, soit par tout autre animé du même esprit, et le nouveau décret n'offrant pas plus de garantie de durée que le précédent, la vérité sur de si importantes matières est toujours utile à rétablir.

Je dirai peu de choses du premier point, dont on a fait plus de bruit qu'il ne méritait. Des programmes de connaissances très étendus, et par suite de très sévères examens, ont été imposés aux aspirants diplomates pour donner (a-t-on dit) à cette carrière, comme à toute autre, un caractère franchement démocratique, ne l'ouvrir qu'au mérite et au travail et en fermer la porte aux influences mondaines de la faveur. Cette idée, en partie juste, n'est pas nouvelle ; je crois même que le premier essai fait pour la mettre en pratique date de l'administration de M. de Polignac. Depuis cette date, de mémoire fort peu démocratique, je ne crois pas qu'il y ait eu des ministres qui n'aient songé à quelque tentative de ce genre, ne fût-ce que pour se débarasser de sollicitations importunes. Les cartons du ministère regorgent donc d'arrêtés et de décrets posant des règles pour l'admission dans la carrière. Malheureusement, presque tous ces règlements, un instant appliqués, ont été bientôt enfreints, et, en fin de compte, laissés de côté. Il pouvait être utile de les relever de cette désuétude. Mais la première condition, ce semble, devait être de se demander par quelle cause ils y étaient tombés. En réfléchissant, peut-être eût-on trouvé l'explication du fait dans la remarque que j'ai présentée plus haut : c'est que la diplomatie exige un mélange de connaissances acquises et de dons naturels dont la réunion est rare, et dont aucun examen ne fournit une preuve

suffisante. Une série de questions, bien posées, peut apprendre si le candidat connaît le droit, a étudié le texte des traités, peut lire couramment une langue étrangère : mais la discrétion, le tact, la sagacité, ces qualités qui ne sont pas moins, qui sont peut-être plus nécessaires à un diplomate que toute la science puisée dans les livres, quel examinateur pourra en une heure d'épreuve discerner si elles existent chez le jeune sujet qui est devant lui ? et quel interrogatoire lui fera-t-il pour s'en assurer?

De là vient que les examens nécessairement incomplets ont été promptement jugés inutiles et finalement mis en oubli ; on a pu alléguer de bonnes raisons pour les trouver incommodes. Il pourrait en effet arriver (et c'est un peu ce que je crains de la richesse et de l'étendue des nouveaux programmes) qu'on exigeât des candidats une dose de travail et une sûreté de mémoire dont beaucoup d'entre eux, distingués par d'autres mérites, ne sont pas capables. On priverait ainsi la carrière de recrues précieuses, et on lui préparerait des vides qu'il serait difficile de combler. On aurait abondance de travailleurs propres à rédiger des mémoires, et disette de gens habiles pour conduire une négociation. En particulier, tout ce qui tendrait à donner aux examens soit d'entrée, soit de promotion dans la diplomatie, le caractère d'un concours assurant au candidat heureux le droit à l'avancement, et la propriété de son grade comme dans

l'armée, serait contraire à la nature essentiellement discrétionnaire et confidentielle de ce genre de service. Je souhaite donc aux nouveaux règlements meilleure chance qu'aux précédents, mais sans beaucoup d'espérance et non sans un fond d'inquiétude.

En réalité, ce qui vaut mieux, presque dans toutes les carrières, que tous les examens du monde, c'est un choix impartial fait par un supérieur éclairé. On dira, je le sais, qu'un ministre appartient toujours plus ou moins à un parti, et que son passage, souvent rapide aux affaires, ne lui laisse pas le loisir d'apprécier les sujets qui sont sous ses ordres : aussi est-ce précisément à suppléer à l'insuffisance du ministre lui-même, que doit pourvoir une bonne et stable organisation de l'intérieur même du ministère. La présence d'un directeur attaché à son poste pendant de longues années, ayant ainsi le temps de suivre tous les membres de la carrière depuis leurs premiers pas et à travers leur passage par tous les grades, pouvant juger par là l'ensemble de leurs travaux et de leur conduite, de quoi ils sont capables et à quoi ils sont propres, c'est la vraie garantie du bon recrutement d'un corps diplomatique. C'était celle que l'ancien régime trouvait dans les premiers commis, et que le nouveau chercherait vainement à remplacer par aucune autre.

Mais c'est précisément cette organisation intérieure reconstituée sur le modèle ancien, d'après

les leçons d'une longue expérience, que la république actuelle s'est empressée de modifier d'une façon beaucoup plus radicale encore que la première. Au directeur unique, héritier des premiers commis, ont été substitués trois directeurs, indépendants l'un de l'autre : l'un, chargé du travail politique proprement dit, de la rédaction des instructions et des dépêches; l'autre, de la nomination du personnel; le troisième, de toutes les questions qui présentent un côté contentieux et juridique. Cette innovation est, à mon sens, très regrettable, mais bien plus regrettable encore et plus caractéristique du régime nouveau est la manière dont elle a été introduite ou plutôt improvisée.

D'ordinaire, en effet, quand un ministre prend, pour la première fois, possession du département qui lui est confié, il a soin, pour se mettre au courant de ses fonctions nouvelles, de réclamer, pendant quelque temps du moins, l'aide de ceux qui ont aidé son prédécesseur à les remplir. Fût-on homme d'affaire soi-même, encore a-t-on besoin de savoir sur chaque point en particulier quelles questions sont pendantes et quels intérêts se trouvent engagés. Eût-on conçu les meilleurs plans de réforme, il est toujours nécessaire de connaître l'état de choses existant avant d'y porter atteinte. Chacun, il est vrai, ne parle en ce genre que d'après son humble expérience ! mais je confesse qu'il m'est impossible de comprendre comment un ministre peut faire, au moins pendant un temps

moral et suffisamment long pour prendre une résolution un peu grave, sans en avoir conféré d'abord avec ceux qui ont la tradition et tiennent, pour ainsi dire, entre leurs mains, le fils des affaires. Agir autrement m'aurait toujours paru aller à tâtons et à l'aveugle dans un pays inconnu. Mais les ministres du régime nouveau ne paraissent pas avoir de tels scrupules. Si la nature des institutions ne permet pas de dire d'eux, avec Beaumarchais, qu'ils ont pris la peine de naître, au moins peut-on dire, avec Molière, qu'ils savent tout sans avoir rien appris.

C'est, par exemple, le 29 décembre 1879 que M. de Freycinet a été appelé à passer du ministère des travaux publics à celui des affaires étrangères. Bien que cet orateur, très distingué, n'eût jamais eu à s'occuper de diplomatie, ce choix en lui-même ne soulevait aucune objection; ni M. Guizot, ni M. Thiers en France, ni Canning en Angleterre, n'étaient non plus des diplomates de profession. Le régime parlementaire serait impossible si les ministères politiques ne pouvaient être attribués qu'à des hommes spéciaux. Rien de plus naturel par conséquent que l'entrée de M. de Freycinet au quai d'Orsay : mais ce qui l'était assurément beaucoup moins, c'est qu'un ministre aussi novice dans les affaires qu'il avait à régir se séparât, du premier coup, de tous ses collaborateurs et, trois semaines jour pour jour après sa nomination, procédât par une sorte d'inspiration

à la réorganisation complète ou plutôt à la révolution, de fond en comble, de son département. C'est le spectacle que n'avaient donné ni M. Guizot ni M. Thiers. C'est pourtant ce qui a été fait par un décret en date du 23 janvier 1880. En déduisant le temps nécessaire pour donner des ordres et les faire transcrire, on voit combien il en est resté au ministre réformateur pour méditer sur la convenance de ses réformes. Encore les médisants prétendent-ils qu'une partie de ce court délai fut employé à tracer le dessin graphique de la disposition des nouveaux bureaux. Et, notez que, depuis dix ans, les questions relatives à l'organisation de la diplomatie avaient fait, à plusieurs reprises, l'objet de l'étude et des rapports de plusieurs commissions, soit dans le sein, soit en dehors du Parlement. La dernière, où siégeaient, à côté de députés du parti républicain, les fonctionnaires les plus expérimentés du ministère, avait terminé son travail dont le fond était inséré dans un décret ministériel qui n'avait pas deux ans de date. Il ne semble pas que le nouveau ministre se soit donné la peine de lire aucun de ces documents dont son exposé de motifs ne mentionnait même pas l'existence [1].

1. Voyez le rapport à l'Assemblée nationale, fait, au nom de la commission des services administratifs, sur le ministère des affaires étrangères, par M. Em. Arago. (*Journal officiel* du 22 mars 1874.) — Rapport du duc Decazes au président de la république, et décrets relatifs aux diverses directions du ministère des affaires étrangères. (*Journal officiel* du 8 février 1877.)

J'ai dit au Sénat, à M. de Freycinet lui-même, je ne répéterai donc ici que très brièvement quels sont, à mes yeux, les inconvénients propres à sa nouvelle organisation. Sortie tout armée du cerveau d'un ingénieur, elle paraît inspirée par l'idée préconçue d'assimiler de point en point le ministère des affaires étrangères à la direction générale des ponts et chaussées.

La séparation du personnel et de la politique serait, en effet, la chose du monde la plus naturelle, si des négociations à conduire étaient la même chose qu'un pont ou une route à construire. Pour ce genre de travaux, qu'ils aient lieu en Bretagne ou en Gascogne, qu'il s'agisse de traverser le Rhône ou la Loire, le procédé à suivre est toujours à peu près le même. Il faut toujours étudier le terrain, prendre des niveaux, déterminer la formule des courbes à décrire et des hauteurs à atteindre : tout bon élève de l'École polytechnique est apte à faire cela en tout pays. Dès lors, tout agent étant propre à tout, non suivant la nature, mais suivant le degré de son intelligence, il peut être utile de réserver à un ordre d'employés les plans à faire et à un autre le choix des instruments pour les exécuter : c'est une division du travail qui s'explique et peut avoir son avantage.

Mais les nations, les gouvernements, les hommes, en un mot, ne sont point faits à l'image des pierres et des cours d'eau. Les peuples, tels que les ont faits la variété de leurs mœurs et les aven-

tures de leur histoire, n'obéissent point aux lois uniformes de la physique. Pour les connaître, pour les comprendre, pour traiter avec eux, il faut des aptitudes diverses, appropriées à cette diversité de leurs intérêts et de leurs caractères. Par suite, pour mener à fin une négociation ou simplement pour entretenir sans trouble des relations internationales, le choix de l'agent qu'on charge d'une telle mission a le même genre d'importance et doit être déterminé par les mêmes raisons que la nature des instructions qu'on lui donne. Tel qui convient à Constantinople serait déplacé à Washington; c'est à établir ce rapport de convenance entre le poste à pourvoir et celui qui doit le remplir que consiste, à chaque moment, la partie vraiment délicate des attributions ministérielles. Combien de négociations ont réussi ou échoué par le mérite ou par la faute d'un négociateur bien ou mal choisi! En un mot, en ce genre, politique et personnel, c'est tout un. Il faut posséder les deux éléments pour diriger l'un ou l'autre, et leur séparation empruntée à un tout autre ordre d'idées est aussi contraire à la nature du sujet qu'au bien du service.

Quand je présentai cette considération, la seule réponse qui me fut faite est celle-ci : il existe au ministère deux natures de personnel, celui de la division commerciale et celui de la division politique, celui des consulats et celui des ambassades: entre ces deux ordres d'agents, l'usage a établi

une séparation qui commence au début des deux carrières et persiste à tous les degrés, d'où résulte qu'ils se connaissent à peine entre eux, alors même qu'ils résident dans le même pays, communiquent rarement, et se portent réciproquement peu d'appui. C'est une séparation fâcheuse, qui rappelle les distinctions sociales admises par l'ancienne monarchie entre les diplomates du premier et du second degré. La nouvelle division du personnel a pour but de faire tomber cette barrière, en réunissant sous une même main les apprentis comme les titulaires des deux carrières, en les assujettissant aux mêmes épreuves préparatoires et en les faisant mouvoir ensuite sur le même tableau d'avancement.

L'explication, loin de me satisfaire, m'alarma davantage. Elle repose en effet sur une confusion d'idées qui, à la faveur d'une fausse apparence démocratique, menace de se traduire dans les faits par un désordre non moins fâcheux. La distinction des deux carrières diplomatique et consulaire n'emprunte rien aux préférences de rang et de naissance reconnues dans un régime qui n'est plus. Ce sont deux carrières tout à fait égales devant l'estime publique, et pareillement honorables, qui diffèrent entre elles uniquement par la nature des services qu'elles sont appelées à rendre et des connaissances nécessaires pour y préparer.

Les consuls, chargés uniquement de veiller sur les intérêts privés de leurs nationaux, n'ont à trai-

ter aucune question politique avec les autorités, elles-mêmes inférieures et subordonnées, auprès desquelles leur *exequatur* leur donne accès et qui n'auraient aucune qualité pour les suivre sur ce terrain. C'est aux ambassades exclusivement et aux légations que cette partie plus étendue des relations internationales est dévolue. Pour une des missions à remplir, on ne saurait acquérir une connaissance trop approfondie de l'économie politique, du droit civil et maritime de chaque pays, de la statistique industrielle et commerciale des divers États; l'autre exige des esprits préparés à embrasser d'un point de vue plus général l'histoire des peuples et les lois comme les intérêts qui régissent leur situation respective. Rien de plus différent. Ce qui trompe à cet égard, c'est que dans ces derniers temps on a vu, en Orient surtout, des consulats généraux qui étaient devenus de véritables postes politiques : c'était le cas des capitales de certains États détachés de l'empire ottoman, mais conservant envers la Porte un lien de vassalité qui n'aurait pas permis, sans offenser le suzerain, d'y accréditer des agents diplomatiques proprement dits. Tels étaient Belgrade et Bucarest avant la constitution des royaumes de Serbie et de Roumanie ; tel, Tunis avant notre protectorat; tel sera encore probablement demain Alexandrie. Il est clair que le consul général accrédité auprès du khédive est tout aussi bien un agent politique que le ministre de France au-

près de l'empereur du Maroc. Mais, à part ces circonstances exceptionnelles, auxquelles on peut toujours pourvoir par des dispositions également exceptionnelles, rien ne serait plus dangereux que d'inspirer à tous les agents consulaires la pensée que, dans chacun des lieux où ils résident, ils ont un rôle politique à prendre et à jouer ; ce serait créer, dans chaque État, autant de petits centres d'action diplomatique qui échapperaient à la direction et à la surveillance de l'ambassade. Se figure-t-on ce que deviendrait un ambassadeur à Londres, si le même jour, à Calcutta, à Melbourne et à Québec, des consuls pouvaient engager des affaires avec les gouverneurs des colonies et lui créer ainsi des embarras à mille lieues de distance et à son insu ? Ce serait un véritable chaos. Je plaidais tout à l'heure, au nom de la nature, des choses pour le maintien de l'unité ; je plaide maintenant, par le même motif, pour le maintien de la séparation.

Mais la même raison n'existait pas pour la création d'une direction indépendante du contentieux. On sait ce qui fait l'objet du bureau du contentieux dans toutes les administrations : c'est l'examen des questions juridiques auxquelles donne lieu, entre les particuliers et l'État, soit l'application des lois et règlements, soit l'exécution des contrats. Sont contentieuses, par exemple, en matière de travaux publics, toutes les contestations qui s'élèvent à propos de l'exécution du cahier des charges, des compagnies de chemins

de fer ou de l'application aux usines et manufactures de règles qui régissent soit les cours d'eau, soit les précautions imposées pour la salubrité publique. Les relations diplomatiques prêtent, comme toutes les autres, à des difficultés de ce genre; il en naît à tout instant, et des plus délicates, au sujet de l'interprétation des traités ou de la portée des règles, toujours assez vagues et un peu incertaines du droit des gens. Seulement le contentieux diplomatique présente un caractère tout particulier. En toute autre matière, en effet, quand une question est posée, on trouve tout prêt pour la trancher un tribunal administratif ou judiciaire. Les réclamants peuvent porter leur plainte et les plaideurs leur litige, suivant la nature de l'affaire, devant le conseil d'État ou la justice de droit commun. En matière diplomatique, ce tribunal souvent n'existe pas. Quand il s'agit, par exemple, d'une plainte formée par un particulier contre les agents d'un État étranger qu'il accuse d'avoir violé le droit en sa personne, comme on n'a pas, jusqu'à présent, trouvé manière d'établir de juges ou d'arbitres internationaux, la réclamation ne peut être soutenue que d'État à État par voie diplomatique ou militaire. C'est au gouvernement à résoudre la question soulevée, soit au moyen de négociations, soit, à toute extrémité, si le différend en vaut la peine, en recourant à la force des armes. Il suit de là que le contentieux diplomatique est politique par

sa nature, ou du moins peut toujours le devenir, car c'est la politique seule qui peut décider par quel moyen, dans quelle mesure, un gouvernement doit prendre en main un grief particulier, au risque d'y compromettre l'ensemble de ses relations avec un cabinet étranger et peut-être la paix générale. Combien de conflits sanglants ont eu lieu entre des nations voisines, par suite de réclamations commerciales ou maritimes imprudemment formées ou trop obstinément soutenues! Quoi de plus contentieux, par exemple, dans toute la force du terme, que les protestations faites, lors de la dernière expédition d'Égypte, par la compagnie propriétaire du canal de Suez contre les procédés du gouvernement anglais! Et pourtant si un accommodement équitable n'était promptement intervenu, dira-t-on que la question de savoir s'il convenait au gouvernement français de prendre fait et cause pour M. de Lesseps n'était pas politique au premier chef? C'était donc une très sage disposition que celle qui faisait relever, en dernier ressort, toutes les questions contentieuses du jugement de la direction politique. Ce rapport de subordination était fondé sur la connaissance des faits et sur l'expérience, et le ministre qui l'a détruit, n'ayant pas pris le temps d'étudier les conditions de son service, ne les avait pas non plus devinées par intuition.

Mais quelque graves que soient ces inconvénients de détail, l'effet le plus fâcheux encore, suivant moi, de ces divisions arbitraires, c'est encore

d'avoir rompu l'unité intérieure du ministère; une seule direction tenant en main tous les services qui tiennent de près ou de loin à la politique, les inspirant tous d'une même pensée, les faisant converger au même but, imprimait à la conduite des affaires une sûreté, une rectitude, une persistance qui est en matière de politique extérieure, encore plus qu'en toute autre, la condition indispensable du succès. Si l'avantage de cette concentration de pouvoirs était déjà senti sous l'ancienne monarchie, quand le pouvoir supérieur changeait rarement de main, l'utilité est devenue une nécessité avec les fréquentes mutations ministérielles que le régime parlementaire amène et dont le régime républicain ne paraît pas disposé à rendre la succession moins rapide. Quand le moindre coup de vent qui s'élève sur la mer d'une assemblée, quand un ordre du jour, un amendement inattendu, enlèvent un cabinet entier du soir au matin, — si l'on veut préserver de ces incertitudes nos intérêts permanents traditionnels, ceux qui n'ont rien à voir avec nos dissentiments civils et les querelles intestines des partis, ou tout simplement si on ne veut pas qu'une transaction commencée soit brusquement interrompue, il faut que la politique étrangère trouve quelque part un centre d'action stable, que n'atteignent pas les orages de la politique intérieure. La direction politique était ce point fixe, respecté jusqu'ici même dans les tempêtes révolutionnaires. Survivant au

ministère tombé et suppléant à l'inexpérience de son remplaçant, elle rendait la transition de l'un à l'autre insensible; les changements causaient moins de secousses et les intermittences n'amenaient pas de temps d'arrêt. Pour les agents, le directeur était un intermédiaire amical qui, les connaissant d'avance, les faisait connaître du ministre. Pour le chef lui-même, c'était un conseiller discret qui, souvent sans l'en avertir, prévenait ses écarts, contenait ses fantaisies, dissipait ses ignorances. Si ce n'était pas le moteur, c'était le régulateur de la machine; une fois ce ressort brisé, les tronçons qui le remplacent, dépourvus de lien et de concert, ne peuvent plus présenter la même résistance. C'est une conséquence qu'avait prévue et presque acceptée M. de Freycinet, car, quand je lui demandai comment se rétablirait l'unité entre les services qu'il avait séparés, il convint que ce serait désormais le ministre seul qui en aurait le soin. Cette pensée, qui supposait la perspective d'une longue vie ministérielle, répondait sans doute à ses espérances mais nullement à mes craintes.

Dans la réalité, ce sont mes craintes qui se sont trouvées justifiées. Deux mois seulement après ce débat, mon interlocuteur quittait cette administration qu'il avait entrepris d'animer tout entière de son souffle. S'il l'a reprise en main depuis lors, c'est après un an d'intervalle et cette fois encore pour quelques mois. Dans l'espace de moins de

deux ans, le portefeuille des affaires étrangères a changé cinq fois de titulaire, et, comme on pouvait s'y attendre, l'instabilité devenant contagieuse, la direction politique mutilée et la nouvelle direction du personnel ont suivi à peu près autant de renouvellements ; et voici même qu'il passe à peu près en usage que chaque ministre nouveau amène avec lui son directeur comme ses secrétaires particuliers, tous, bien entendu, aussi étrangers que lui à la carrière : en telle sorte que c'est le ministère entier qui, de haut en bas, fait plusieurs fois, dans l'année, maison nette, et, si on ose se servir de cette expression vulgaire, peau neuve. C'est une grande classe où chacun fait son apprentissage et où personne ne finit ses études.

Demandez-vous maintenant comment à travers ces mobiles épreuves pourrait subsister, je ne dis pas le moindre respect des traditions, je ne dis pas même la moindre connaissance des précédents (ce sont là des expressions trop ambitieuses), mais la moindre suite d'un jour à l'autre et dans le cours d'une même affaire. Étonnez-vous que l'irréflexion, l'incohérence, le décousu, soient visibles, en quelque sorte, à l'œil nu et pour le spectateur le moins inexpérimenté dans la diplomatie nouvelle. Étonnez-vous que, sur les trois ou quatre questions qui se sont élevées dans ces dernières années, en Grèce, à Tunis, en Égypte, la politique française n'ait pu éviter d'être prise, à tout moment, en flagrante contradiction avec elle-même, soit qu'elle

ait brusquement changé ses interprètes, soit que ces interprètes eux-mêmes aient non moins brusquement changé de conviction et de conduite. Étonnez-vous que des traités dictés par nous et imposés par nos armes se trouvent à l'usage parfaitement inexécutables, parce qu'ils renferment des clauses dont la moindre connaissance des faits et des lieux aurait démontré l'imprudence et même l'absurdité. Étonnez-vous de voir nos escadres envoyées aujourd'hui sur le théâtre des conflits maritimes avec leurs canons chargés, et recevant le lendemain l'ordre de ne pas s'en servir et d'amener leur pavillon au premier coup de feu. Plaignez-vous que toutes ces misères, un peu naïvement étalées dans nos *Livres Jaunes*, fassent la risée de l'Europe et placent nos agents à l'étranger dans une situation vraiment digne de commisération. C'est le contraire, en vérité, qui serait surprenant. Naît-on en ce monde avec la science infuse ? Comment des hommes de mérite, très bien intentionnés sans doute, mais nullement préparés, l'un par les mathématiques, l'autre par la philosophie, un troisième par le barreau, à la tâche qu'ils avaient inopinément à remplir, et ne trouvant à côté d'eux personne de qui attendre une lumière et recevoir un avis, aient hésité d'abord, puis fait fausse route. Il faut presque savoir gré à ceux d'entre eux qui, reconnaissant ensuite qu'ils s'égaraient, n'ont pas craint de revenir sur leurs pas. Beaucoup des fautes der-

nièrement commises ont été amèrement reprochées à M. de Freycinet par ses anciens amis. Je suis plus indulgent ; je ne l'accuse que de s'être arrangé de manière à n'être jamais averti avant de les commettre.

Dira-t-on qu'on eut au moins l'avantage de remplacer une diplomatie réactionnaire par une diplomatie vraiment républicaine ? Comme en conscience il n'y a pas lieu de se vanter du résultat, c'est une réponse que je me garderais de prêter aux partisans anciens et zélés de la république. S'ils me la faisaient, cependant, je me permettrais de leur dire que la royauté, dont ils ont tant accusé les étroites préoccupations, avait une autre et plus large manière d'entendre les intérêts de la France.

Je ne leur citerai qu'un seul exemple. Dans le cours de ces pages, le nom de Talleyrand s'est retrouvé à plus d'une reprise à propos des circonstances les plus diverses sous ma plume : c'était naturel ; on ne pouvait présenter même le plus rapide exposé de la diplomatie du XIXe siècle sans rencontrer, à tout moment, sur sa route celui qui y a été constamment mêlé et sous tant d'aspects différents. Mais c'est cette persistance et en même temps cette variété du rôle diplomatique de Talleyrand qui nous donnent la meilleure preuve du parti que la royauté savait tirer, dans un intérêt public, de tous les services utiles, sans se laisser arrêter par de mesquins ressentiments de

parti et même par des préjugés qui auraient pu paraître légitimes.

Rien, en effet, ne dut sembler si singulier aux souverains réunis à Vienne, en 1814, que de voir le même personnage politique, qu'ils avaient connu ministre du directoire et de l'empire, venir représenter devant eux le souverain dont la restauration avait été de leur part un hommage rendu au principe sûr et absolu de la légitimité monarchique. Rien même n'avait dû plus coûter à Louis XVIII que de confier les intérêts de sa couronne à un avocat qui s'était montré si peu dévoué à ses droits héréditaires. Il s'y résigna cependant, parce qu'il trouvait dans cet enfant prodigue de l'ancienne monarchie, si longtemps égaré dans la révolution, indépendamment de grands dons naturels, une expérience des hommes et une pratique des affaires, et en particulier une connaissance personnelle des chefs d'État avec qui il devait avoir à traiter, que n'auraient pas procuré au même degré à des serviteurs plus fidèles des années passées en exil ou dans la retraite. L'intérêt public fit taire, dans l'âme royale, tous les souvenirs du prince offensé. On sait aujourd'hui que ce sacrifice a été pleinement récompensé.

L'envoi de M. de Talleyrand à la conférence de Londres, après les événements de 1830, ne dut pas paraître au premier moment moins surprenant aux contemporains. Pour ceux qui venaient de fonder la monarchie de Juillet, M. de Talleyrand,

parla part même qu'il avait prise à la restauration de la royauté légitime, pouvait présenter l'apparence d'un déserteur de 1789 et d'un renégat des idées libérales. Rien, d'ailleurs, dans sa manière d'être, dans sa tenue aristocratique, dans ses airs de prince, dont le titre qu'il affectionnait ne nous donne aujourd'hui qu'une faible idée, ne le mettait en accord avec les sentiments qui dominent au lendemain d'une insurrection triomphante. Le roi Louis-Philippe jugea pourtant que, seul, celui qui avait tenu tête à tous les souverains d'Europe, en 1814, était propre à dissiper les méfiances de ces mêmes potentats contre l'établissement nouveau, et en concluant l'alliance britannique, à assurer le maintien de la paix. Pour imposer ce choix inattendu même à son premier ministère, il dut risquer sa popularité déjà très ébranlée, mais qui était pourtant, dans ce moment critique, en face d'une foule victorieuse et d'une armée suspecte ou dissoute, la seule force de gouvernement. A cette résolution courageuse, la Belgique a dû son indépendance, la France, sa sécurité, l'Europe, vingt années de prospérité et de paix.

Voilà comment se comportait la royauté sous l'empire de ce qu'on a appelé l'égoïsme de ses préoccupations dynastiques. De nos jours, si quelque Talleyrand existait encore, le désintéressement républicain, tel que nous le voyons à l'œuvre, l'aurait depuis longtemps mis de côté comme

réactionnaire, et je vois d'ici ceux qui se seraient offerts pour le remplacer dans les congrès et les conférences. Après quatre-vingts ans de révolution, il serait temps cependant de comprendre que, pour représenter la France à l'étranger, l'essentiel n'est pas d'être dévoué à telle ou telle des institutions éphémères qu'il lui plaît de se donner, mais d'être capable de la bien servir. Il devra être superflu, mais il paraît qu'il est opportun de le répéter : la capacité est une condition dont aucun dévouement ne peut tenir lieu.

Octobre 1882.

RICHELIEU

ET LA MONARCHIE ABSOLUE[1]

Le livre très intéressant dont nous citons le titre a été présenté, il y a peu de mois, à l'Académie française, pour le concours du grand prix Gobert, destiné, on le sait, à l'ouvrage le plus éloquent publié, dans l'année courante, sur une des périodes de notre histoire nationale. C'est la haute distinction qu'ont obtenue, après Augustin Thierry, MM. Henri Martin, de Viel-Castel, Chéruel et de Chantelauze. Nous croyons savoir que l'ouvrage de M. d'Avenel a été mis sérieusement en balance avec le beau traité de M. Léon Gautier sur la Chevalerie qui, en définitive, a obtenu l'avantage, et avec la savante étude de M. Luchaire sur les premiers rois capétiens, qu'une récompense pareille

1. *Richelieu et la Monarchie absolue*, par le vicomte d'Avenel. Paris, Plon, 1884.

(mieux appropriée à la nature de son mérite) attend à l'Académie des inscriptions.

Si M. d'Avenel n'a pas été préféré à ses concurrents, ce n'est pas, nous en sommes sûr, que la commission chargée de préparer le jugement de l'Académie n'ait rendu pleine justice au talent du jeune auteur, à ses recherches aussi patientes qu'intelligentes, à l'habileté qui a présidé à leur mise en œuvre, aux qualités de divers genres qui font de son travail un des plus distingués qu'ait produit le grand mouvement d'études historiques dont nous sommes témoins. Ce n'est pas la manière dont il a traité son sujet, c'est plutôt, je pense, celle dont il l'a compris, qui a fait hésiter la commission. Elle a probablement refusé de suivre M. d'Avenel au point de vue où il s'est placé, et qui lui a paru étroit et exclusif.

Comme cette différence d'appréciation touche à un point capital, à une question décisive qui est, si j'ose ainsi parler, comme le nœud vital de toute notre histoire, et même de toute notre existence nationale; comme, suivant qu'on la résout dans un sens ou dans un autre, tout change d'aspect aux yeux de l'historien — le mérite des hommes, la valeur des institutions, le sens même des événements — il ne peut être sans intérêt d'expliquer, en quelques mots, sur quels termes exacts a pu porter le dissentiment de M. d'Avenel et de la commission académique.

Faisons d'abord, sur le livre lui-même, quelques

observations de moindre importance, mais qui aideront à bien circonscrire le terrain de la discussion. Il faut remarquer en premier lieu (et M. d'Avenel sera le premier à en convenir) que son ouvrage, encore inachevé, n'est rien moins dans sa forme actuelle qu'un tableau complet du ministère de Richelieu, et n'annonce pas, pour ce qui doit suivre, la prétention de le devenir. De parti pris, l'auteur laisse en dehors tout ce qui fait, en réalité, et d'un commun aveu, la gloire du grand ministre, je veux dire, sa politique extérieure, ses opérations diplomatiques et militaires, le développement qu'il a donné, la prépondérance qu'il a assurée, pour plus d'un siècle, à la situation de la France en Europe. « La politique extérieure du cardinal, dit M. d'Avenel, dans sa préface, est au-dessus de tout éloge. » Aussi, n'ayant rien à ajouter à cet égard à ce que tant d'autres ont célébré, il détourne volontairement les yeux du côté le plus lumineux de la période qu'il étudie. C'est l'administration intérieure seulement de Richelieu qui fixe son attention. Il veut également tracer le tableau de l'état où cette administration a trouvé et laissé les diverses classes de la société française dans leur vie intime et dans leurs rapports mutuels, mais il s'interdit de jeter les yeux au delà de la frontière.

Serait-on trop difficile de chicaner un peu M. d'Avenel sur la possibilité pratique et sur l'équité d'une division rigoureuse de cette nature?

Est-il si facile, et est-il bien juste de séparer à un même moment de l'histoire la politique intérieure et la politique extérieure d'un même peuple, et l'action que, dans les deux sens, leur a imprimée le même ministre? Tout n'est-il pas plus ou moins solidaire dans la vie d'une nation? Une collection d'êtres humains peut-elle mieux qu'un individu supporter le jugement de Salomon et laisser couper ses membres par la moitié? Les conditions particulières de l'existence d'un peuple, les précautions qu'exigent les dangers que peut courir son indépendance, ne déterminent-elles pas, en certaine mesure, la nature d'institutions qui peut lui convenir? Un peuple, par exemple, qui n'a pas de voisins (ou du moins pas de voisins puissants) à craindre, qui est solidement protégé par de bonnes frontières naturelles, telles qu'un bras de mer ou de hautes montagnes, ne jouit-il pas, en fait d'organisation militaire et financière, de facilités; ne peut-il pas, pour ainsi dire, se passer des fantaisies qui sont interdites à celui qui a besoin de pouvoir concentrer à tout moment de grandes forces pour résister à des attaques toujours menaçantes? Une politique extérieure fermement et prudemment conduite n'est-elle pas, en bien des cas, la seule garantie de la sécurité intérieure? Soutenir l'honneur du drapeau, n'est-ce pas aussi souvent la seule manière d'ouvrir des débouchés à l'industrie, de frayer les voies au commerce et d'assurer ainsi le développement de la fortune

publique? Et si l'on veut juger, dans son ensemble, sans faire tort à la vérité, la conduite d'un homme d'État, ne faut-il pas lui tenir compte de tous les éléments qu'il a dû faire entrer dans ses calculs et de tous les genres de nécessités qu'il a dû subir? Pour dresser son bilan devant la postérité, peut-on isoler un ou deux chapitres de cette comptabilité en partie double?

Mais ce n'est pas seulement la politique extérieure de Richelieu que M. d'Avenel a soustraite à son examen : je dirais volontiers que c'est la politique tout entière, au moins la politique proprement dite. M. d'Avenel ne se propose en aucune manière de faire ni l'histoire ni la biographie de Richelieu. Ne cherchez donc pas dans son livre le récit si souvent fait déjà, mais qui pourrait l'être de nouveau, avec des incidents inconnus et plus dramatiques encore, des événements qui ont préparé ou contrarié le pouvoir du grand cardinal. N'y cherchez pas ce que Richelieu lui-même avait si bien appelé *Histoire de la mère et du fils*, c'est-à-dire la marche de cette habile stratégie par laquelle l'évêque de Luçon, d'abord favori de Marie de Médicis, s'est glissé, on ne sait trop ni quel jour ni comment, dans la confidence de Louis XIII, de manière à se trouver, au moment de la crise suprême, l'instrument des rigueurs du mineur émancipé contre sa tutrice déchue et proscrite. N'attendez de M. d'Avenel aucun détail nouveau sur les rapports délicats, et toujours ora-

geux, qui subsistèrent, pendant toute la durée du règne, entre le débile souverain et le ministre dont il se servait en le détestant. Point de peinture des intrigues de la cour, nul effort pour pénétrer le secret des conspirations, vraies ou prétendues, dont Richelieu ne cessa de se croire ou de se dire menacé, et qui servaient de raison ou de prétexte à ses sanglantes exécutions. Vous n'entendrez pas même prononcer le nom d'Anne d'Autriche et de Buckingham, de Chalais, de Cinq-Mars et de la duchesse de Chevreuse. En revanche, vous saurez, dans le détail, par quels procédés de fiscalité violente Richelieu répartit et perçut les impôts qui durent pourvoir aux frais de ses grandes guerres. Le prochain volume nous apprendra aussi de quelles attributions il dota ou accrut le pouvoir des intendants et quels rapports il établit entre cette juridiction sommaire, dont il fit le principal instrument de son pouvoir, et celle des cours souveraines et des grands conseils de gouvernement. En un mot, ce n'est ni Richelieu diplomate, ni Richelieu courtisan, ni Richelieu capitaine ou amiral (car il a été tout cela), mais une abstraction de Richelieu considéré sous le seul rapport administratif qu'il soumet à sa rigoureuse critique.

Comme cette analyse aboutit à un jugement des plus sévères, M. d'Avenel s'attend sans doute que les admirateurs, j'ai presque dit les adorateurs de Richelieu (et ils sont nombreux), ne s'accommo-

deront pas sans résistance de cette manière de lui faire son procès. Ils allégueront, qu'encore ici, c'est procéder par une voie d'élimination un peu arbitraire. Pour juger, en effet, des institutions mêmes qu'a pu fonder un homme d'État ou au moins de la manière dont il les appliqua, convient-il d'oublier sous l'empire de quelles circonstances il a dû les mettre en œuvre ? Des institutions, quelles qu'elles soient, opèrent-elles à ce point, dans l'absolu, que les faits contingents n'y exercent aucune action ? Y en a-t-il jamais eu aucune, au contraire, qui n'ait porté l'empreinte du milieu accidentel au sein duquel elle avait pris naissance ? Les conditions dans lesquelles on gouverne ne commandent-elles pas quelquefois, d'une manière impérieuse, les moyens de gouvernement dont on use et ceux qu'on cherche à se procurer ? Le pouvoir de Richelieu, par exemple, toujours disputé, toujours contesté, toujours à la merci d'un caprice ou d'une disgrâce, n'avait-il pas besoin, pour se défendre, d'armes plus énergiques que celles qui avaient pu suffire à Henri IV, vainqueur après la Ligue, ou dont aurait pu se contenter Louis XIV dans l'épanouissement d'une omnipotence héréditaire et inviolable ? Et si on doit conclure, comme M. d'Avenel, que Richelieu a, plus que tout autre peut-être, faussé et forcé certains ressorts du gouvernement, n'y a-t-il pas à sa décharge, dans le fait qu'il eut toujours besoin de se faire craindre pour se faire respecter, sinon une justification,

sinon une excuse, au moins une explication dont il ne convient pas de priver sa mémoire ?

Je me garderai pourtant d'insister sur cette considération, d'abord, parce qu'il y a tel acte administratif de Richelieu dont je ne voudrais à aucun prix plaider les circonstances atténuantes, et, ensuite, parce que je ne voudrais pas faire un reproche à M. d'Avenel de ce qui constitue, au contraire, à mes yeux, l'un des principaux mérites de son travail ; je veux dire sa conscience et son désintéressement. C'est, en effet, de la part d'un jeune auteur, un sacrifice tout à fait méritoire que de s'être refusé la peinture de tant de scènes émouvantes ou piquantes, romanesques, tragiques ou comiques, qui se rencontrent à chaque pas dans la vie intime ou publique du grand cardinal, pour s'enfermer dans l'aridité d'une étude purement administrative et financière ; c'était renoncer à enlever du premier coup un de ces succès populaires si flatteurs pour un talent qui s'essaye. On apprécie encore mieux cet acte d'abnégation quand on voit quel intérêt M. d'Avenel a su répandre même sur une matière qui pouvait paraître ingrate, et, de quoi, en fait de narration dramatique et même amusante, mieux secondé par son sujet, il eût été capable. Ses tableaux de mœurs, bien que ne portant aucun nom propre et ne mettant en scène aucune physionomie particulière, sont pourtant pleins d'animation et de vie : sa description, par exemple, de l'état et de la manière

de vivre de la noblesse petite et grande au commencement du XVIIe siècle, est un morceau achevé d'une lecture tout à fait attrayante. Le livre qui suit, et qui traite exclusivement des finances, est naturellement moins fait pour plaire à ceux qui ne lisent que pour s'amuser; mais l'exposition a tant de clarté, que les esprits les moins susceptibles d'application peuvent la suivre sans peine, et que ceux qui connaissent les difficultés d'une composition de ce genre, éprouvent un véritable plaisir à reconnaître avec quelle aisance elles sont résolues. L'abondance et la précision des recherches sont véritablement incroyables.

Je serais même tenté de dire qu'il y a eu ici un peu d'excès, et que la quantité par moment fait tort à la qualité; mais c'est chez moi, je le sais, faiblesse d'esprit et vieux préjugé de parler ainsi. J'appartiens, en effet, à une ancienne école littéraire, aujourd'hui fort peu de mode, qui pensait qu'en fait de tableaux de tout genre, description des mœurs comme de la nature, un petit nombre de traits bien choisis mis en relief et en perspective donnent au lecteur une idée plus juste de la réalité qu'un détail minutieux fait en forme de procès-verbal, qui a la prétention d'être complet sans pouvoir jamais l'être. C'est le procédé contraire qui prévaut aujourd'hui, je le sais bien, aussi bien dans les peintures historiques que dans les romans naturalistes. Je ne m'y résigne qu'en

murmurant et je suis toujours tenté de dire, aux faiseurs de ces énumérations interminables qu'on appelle des descriptions, ce que disait le peintre Gros à un de ses élèves : « Mon ami, si tu mets tant de choses dans ton tableau, tu n'en mettras jamais assez, car il y en aura toujours plus dans la nature. » C'est une querelle que je viderai un jour, si Dieu le permet, avec l'un des grands maîtres de cette nouvelle école historique, celui qui en a le mieux assuré le succès et le mieux dissimulé les défauts par l'originalité puissante de ses qualités, mon ami et confrère, M. Taine. M. d'Avenel, ici, n'étant qu'un disciple et un des meilleurs, il ne serait pas juste de lui adresser à lui seul les critiques qui portent sur le système tout entier.

Venons maintenant, il en est temps, à la question principale. De l'ensemble des pièces qu'il a recueillies et qu'il met sous les yeux de son lecteur, M. d'Avenel se croit en droit de tirer les deux conclusions suivantes : Avant Richelieu, la France jouissait sinon d'instructions libérales proprement dites, au moins de franchises traditionnelles appuyées soit sur quelques lois fondamentales, soit sur d'anciens usages — libertés souvent violées, jamais complètement méconnues. — C'est Richelieu qui a fait table rase de ces antiques garanties de notre indépendance nationale. Après lui et par lui, la monarchie française de représentative qu'elle était est devenue monarchie absolue.

Pour arriver à cette double conclusion, M. d'Avenel consacre son premier livre à rechercher et à démontrer l'existence de ces libertés publiques qu'il accuse Richelieu d'avoir supprimées. Les suivants sont ou seront destinés à faire l'exposé des moyens violents ou insidieux par lesquels s'est accomplie, sous la main de cet impitoyable démolisseur, cette œuvre regrettable de destruction et d'oppression.

Eh bien, franchement, aucune de ces conclusions ne nous paraît justifiée ; aucune preuve à l'appui ne nous paraît ressortir même de l'ensemble des documents, si nombreux et si certains qu'ils puissent être, que produit M. d'Avenel. Ni la monarchie française avant Richelieu ne nous paraît avoir été réellement dotée d'institutions représentatives, ni en admettant que de telles institutions aient jamais existé, soit en fait, soit seulement en puissance et en principe, Richelieu ne serait le seul et encore moins le premier de nos hommes d'État qui eût aidé la royauté soit à en étouffer le germe, soit à en effacer le souvenir.

Qu'il y ait eu en France, comme dans toute l'Europe chrétienne, d'anciennes traditions de liberté et qu'au commencement du XVII[e] siècle tout vestige n'en eût pas encore disparu, — que le droit absolu du roi de faire et de modifier les lois à lui seul en dehors de tout consentement populaire, bien qu'habituellement mis en pratique, n'ait jamais été admis tout à fait sans contes-

tation — qu'en matière d'impôt à percevoir et surtout d'impôt à créer, l'assentiment des contribuables ait été souvent réclamé par les intéressés, et quelquefois reconnu par la royauté elle-même comme légitime et nécessaire — qu'en matière judiciaire, l'indépendance de la magistrature et le respect de certaines règles aient été de bonne heure érigés en maximes et invoqués par les justiciables — que les diverses classes de la société, la noblesse entre autres, aient joui de prérogatives, et certaines provinces, aussi bien que certaines communes, de franchises qui furent souvent défendues même les armes à la main — c'est ce que je n'ai garde de contester, et c'est en ce sens que madame de Staël a pu dire avec justesse qu'en France, c'est la liberté qui était ancienne et le despotisme qui fût nouveau. Mais de cette confusion de droits plus souvent violés que respectés, se heurtant d'ailleurs souvent les uns les autres, — et dont les limites n'ont jamais été bien définies, même par ceux qui les faisaient valoir, — peut-on conclure à l'existence d'institutions proprement dites, servant régulièrement de garantie aux libertés individuelles, et de frein au pouvoir souverain? Il y a là une distance qui n'a jamais été franchie. A dire vrai, aucun effort pour donner à la France une constitution véritable n'a été sérieusement tenté pendant les huit siècles de l'ancienne monarchie, ce qui explique pourquoi la recherche des bases de cette constitution primitive qui n'a ja-

mais existé a toujours fait le désespoir des publicistes. Ceux qui, après l'effondrement de 1789, en invoquaient le retour n'ont jamais pu dire en quoi elle consistait ; et si une restauration leur eût permis de mettre la main à l'œuvre pour la rétablir, rien n'eût égalé leur embarras.

Je ne veux d'autres témoignages de cette absence de toute constitution régulière en France, que ceux qui me sont fournis par M. d'Avenel lui-même. La monarchie française, dit-il, était représentative. Apparemment cela suppose qu'il y avait quelque part quelque chose qui présentait la consistance d'une représentation nationale? Où M. d'Avenel peut-il en trouver et nous en présenter le spectacle? Ce n'est pas, je pense, dans le collège des douze pairs de France, bien qu'il incline, comme Saint-Simon, à voir dans l'assistance de ces seigneurs à la cérémonie du sacre royal un souvenir d'une ancienne participation des peuples à l'élection de leurs souverains? Le caractère représentatif serait attribué beaucoup plus raisonnablement aux états généraux. Mais M. d'Avenel est forcé de convenir que, sauf dans des jours d'anarchie et de guerre civile, jamais ces assemblées ne sont venues à bout et n'ont même paru beaucoup se soucier, soit d'établir, soit de défendre leur droit de participer avec le roi au pouvoir législatif. Jamais elles n'ont pu élever leurs délibérations, dépourvues de toute sanction, au-dessus d'une simple expression de

vœux et de doléances. Jamais même elles n'ont pu obtenir (bien qu'elles l'aient souvent réclamé) le droit d'être convoquées périodiquement à des époques fixes : la royauté a toujours tenu et toujours réussi à pouvoir s'en servir ou s'en passer à son gré.

Peu satisfait de ce côté, M. d'Avenel se retourne vers les parlements, et dans le droit qui appartenait à ces cours souveraines d'enregistrer les édits royaux, il voit l'action d'un véritable véto constitutionnel. De grand cœur je voudrais qu'il eût raison et, dussent en gémir les défenseurs puritains de la séparation des pouvoirs, je crois qu'il eût été heureux pour la France que des magistrats, environnés d'une considération dont ils étaient dignes, eussent trouvé quelque manière d'interposer leur garantie à défaut de toute autre, pour préserver d'atteintes arbitraires la fortune et la liberté de leurs concitoyens. Mais je crains fort que les meilleures têtes du parlement, si elles revenaient au monde, ne trouvassent en M. d'Avenel un défenseur trop passionné et un champion compromettant. A part certaines heures d'égarement toujours suivies d'un prompt repentir, jamais les parlementaires n'ont prétendu donner à leur opposition aux volontés royales une force négative qui dût prévaloir contre des édits de jussion ou des lits de justice. — « J'irai, disait en pleine Fronde l'illustre Mathieu Molé, le héros du courage civil, je parlerai à la reine, mais ensuite il faudra bien

obéir! » — Le droit des parlements, c'était donc de faire des remontrances et rien de plus; et quand, dans les derniers jours de la monarchie, ils ont cherché à appuyer ce droit par l'interruption concertée de leurs fonctions judiciaires, cet acte vraiment révolutionnaire, ce déni de justice sociale ne leur a pas porté bonheur. C'était un argument tout préparé pour l'Assemblée constituante, le jour où elle voulut les comprendre dans l'anéantissement universel de toutes les institutions de l'ancien régime.

Richelieu ne serait donc pas coupable d'un péché aussi irrémissible que le dit M. d'Avenel, même si c'était lui qui eût porté le premier coup, et un coup mortel à des libertés qui n'existaient avant lui qu'à cet état vague, intermittent et sans consistance réelle. Mais la vérité est qu'il n'eut, dans cette triste opération, ni le mérite ni le tort, soit de l'invention, soit de l'initiative : il ne fit que suivre les exemples et continuer les traditions de cette vieille monarchie qui comptait déjà six siècles d'existence, quand il reçut pour quelques années entre ses mains le dépôt de son pouvoir. L'effort de la royauté, pour détruire toutes les influences rivales qui pouvaient lui tenir tête et lui disputer le terrain et pour absorber en elle-même toutes les forces sociales, commence, à vrai dire, au berceau même de la dynastie capétienne, et s'est continué de règne en règne, presque sans relâche. Cette tendance vers l'autorité absolue s'est transmise de

mâle en mâle, par ordre de primogéniture, presqu'à tous les souverains qui se sont succédé sur le trône. Si elle paraît moins visible et moins active chez quelques-uns, c'est ordinairement par des circonstances très indépendantes de leur volonté, c'est qu'une régence orageuse, une minorité débile, ou de cruels désastres ne permettaient pas d'y donner cours. Mais abattre d'abord les suzerainetés féodales, puis supprimer ou renfermer dans des limites toujours plus étroites les franchises des communes et des provinces, profiter de la division et de la confusion de ces prétentions diverses et toutes mal définies pour les paralyser et leur faire échec, les unes au moyen des autres; ajourner, suspendre, dissoudre les assemblées générales qui auraient pu réunir en un faisceau ces libertés éparses, et leur prêter une force collective : tel est le spectacle que présente, avec des incidents variés sur un fond uniforme, toute l'histoire de monarchie. Richelieu a pu prêter à une œuvre déjà plus qu'à moitié faite, quand il a paru, la vigueur, l'implacable âpreté de ses résolutions, mais il n'a rien à y réclamer en propre, pas plus le but que tant d'autres s'étaient proposé avant lui, que les moyens dont il n'a pas été le premier à user même jusqu'à l'abus.

J'appuie cette justification (si c'en est une) de Richelieu sur les faits mêmes que M. d'Avenel est bien obligé de constater. Richelieu n'était pas ministre lors des états généraux de 1614, convo-

qués après la mort de Henri IV, et où il figura lui-même en qualité d'orateur du clergé ; ce ne fut donc pas lui qui conseilla à Marie de Médicis de renvoyer les députés, après avoir reçu l'expression de leurs vœux sans même daigner leur répondre. Ministre, il n'eut pas, à la vérité, la pensée de les rappeler, mais il ne faisait que ratifier le congé que leur avait donné la régente. Les vexations, souvent odieuses, que M. d'Avenel signale et réprouve avec tant de raison dans le mode de perception et l'assiette des impôts, ont eu leur source, il en convient, dans une très fausse distribution des pouvoirs qui est antérieure au ministère de Richelieu. Et quant à cette redoutable puissance des intendants, à ce pouvoir en partie judiciaire, en partie financier, en partie administratif, dont le caractère mixte contenait en soi le principe et le germe de tous les despotismes, des travaux récents, que M. d'Avenel connaît sans doute, ont démontré très suffisamment, suivant moi, que si Richelieu en fit un puissant et souvent terrible usage, l'institution elle-même existait avant lui, du vivant même de Henri IV, et qu'il n'en fut pas le créateur.

Après avoir ainsi réparti entre qui de droit et réduit à leur juste mesure la responsabilité d'une œuvre commune à tous les représentants de la royauté française, il resterait, je le sais, à apprécier l'œuvre en elle-même et les résultats qu'elle a produits pour la grandeur et la prospérité de notre patrie. J'ai ici la consolation de me rap-

procher beaucoup de M. d'Avenel, et de partager avec lui un sentiment que j'ai autrefois eu l'audace d'exprimer, dans ma jeunesse, malgré l'opposition de mes meilleurs maîtres et que je persiste à maintenir. Je reste, aujourd'hui comme autrefois, incrédule aux doctrines d'une école prétendue libérale dont M. Augustin Thierry et M. Mignet ont été les éloquents soutiens et que M. Guizot, au moins dans ses premiers écrits, n'a pas complètement répudiée; doctrines nous qu'on enseignait, qu'on enseigne peut-être encore dans les collèges. Je reste convaincu que la concentration de tous les pouvoirs sur la tête et dans les mains de la royauté française, — si elle est le résumé de toute notre histoire avant 1789 ; — si elle en a fait par moment la force et la grandeur, — en définitive, a été funeste, et que c'est la royauté surtout qui en a souffert.

Je sais les bienfaits que la France a dus à cette toute-puissance royale : l'unité nationale constituée, la défense du territoire assurée, l'influence française prépondérante au dehors, la suppression des abus de la féodalité, une juridiction uniforme et régulière élevée au-dessus de toutes les tyrannies locales, la marche constante imprimée à toute la société vers une équitable répartition des droits et des charges entre toutes les classes. Personne n'est plus sensible que moi au souvenir de cette action tutélaire, et plus prêt à la défendre quand elle est, sous nos

yeux, impudemment niée ou sottement calomniée. Mais il m'est impossible de ne pas croire que tous ces biens auraient pu être acquis à meilleur prix et que, retardés peut-être d'un petit nombre d'années —(si la royauté avait eu à compter avec quelque résistance au lieu de les abattre toutes), — ils ne nous en auraient pas moins été dévolus et que nous en aurions aujourd'hui une jouissance plus solide, moins précaire et surtout moins menacée par les secousses révolutionnaires. Car si la royauté, en définitive, a péri tout d'un coup en 1789, nous livrant à toutes les aventures, à tous les périls que nous courons encore, comment, suivant moi, ne pas reconnaître que cette chute subite, cet effondrement sans pareil peut-être dans l'histoire a été dû en grande partie à l'excès et surtout à l'isolement de son pouvoir! 89 et même 93 n'apparaissent-ils pas comme la vérification tardive mais complète de cette prophétie profonde du cardinal de Retz : « Il n'y a que Dieu qui puisse être seul. » Qui peut dire qu'au moment suprême la royauté elle-même n'ait pas senti le regret de ne pas trouver à côté d'elle une aristocratie populaire, des corps intermédiaires ou des assemblées électives habituées à la pratique des affaires, et faisant cause commune avec elles contre les théories aventureuses et les passions subversives. Mais non, rien de pareil ne subsistait : vainement l'infortuné Louis XVI eût jeté les yeux autour de lui, aux pieds de son trône

ébranlé, ses prédécesseurs avaient fait le vide et laissé le néant. Sur l'aire ainsi nivelée, le grand arbre, quelque profondes que fussent ses racines et vigoureuse sa sève, pouvait-il à lui seul supporter l'orage? En un mot, dût cette conviction paraître à certains esprits l'impénitence finale d'un libéral et d'un parlementaire, je reste persuadé que si, le 5 mai 1789, il n'y avait pas eu cent soixante-quinze ans bien comptés qu'aucune Chambre élue ou héréditaire n'avait ni fait une loi ni voté un impôt, nous n'eussions pas eu une Assemblée constituante portant une Convention dans ses flancs.

Mais ce regret une fois exprimé et même cette condamnation portée sur la tradition politique qui a perdu la royauté en exagérant son pouvoir, tout n'est pas encore dit : il reste pour M. d'Avenel, pour moi et pour ceux qui penseraient comme nous, encore une question à se poser et en quelque sorte un scrupule de conscience à éclaircir.

De ce résultat qui nous afflige, est-ce la royauté (je parle cette fois, remarquez-le bien, de la royauté tout entière et non de tel ou tel de ses représentants) qui est uniquement et principalement responsable? une part du tort, et peut-être la plus grande, ne doit-elle pas être imputée à la nation, aux diverses classes qui la composaient et avec qui, pendant sa longue existence, la royauté a eu successivement affaire? C'est ici, je dois en convenir, que l'expérience et l'âge ont un

peu modifié mes convictions, en tempérant ce qu'il y a toujours d'un peu trop absolu dans les jugements et d'un peu naïf dans les impressions de la jeunesse.

Parlons sans détour et appelons les choses par leur nom : quand on déplore que la monarchie française n'ait pas pris, au sortir du moyen âge, un caractère représentatif ou constitutionnel (comme on voudra), au lieu de tendre de plus en plus et de règne en règne vers l'absolutisme, ou l'on se paye de mots dont on ne connaît pas le sens, ou ce qu'on regrette, c'est qu'en face de la royauté ne se soient pas élevés ou ne soient pas restés debout d'autres pouvoirs, non pas ses égaux peut-être, mais indépendants dans la sphère de leurs attributions et devant servir au pouvoir royal de limite et de contrepoids. Or ces pouvoirs ne pouvant émaner de la royauté elle-même, puisque leur tâche était de la contenir, c'est donc du sein de la nation qu'ils devaient sortir. C'était à la nation à les maintenir s'ils existaient, ou à les créer s'ils n'existaient pas : si elle a négligé d'y pourvoir et d'y veiller, c'est à elle-même plutôt qu'à la royauté qu'elle a dû s'en prendre. En ce monde, en fait de droits à obtenir ou à conserver, en général, il ne faut compter que sur soi-même. Il n'est pas toujours nécessaire, Dieu merci, de conquérir ce qu'on est en droit de réclamer, mais il l'est toujours de savoir défendre ce qu'on veut garder. C'est le sens à la fois profond et pratique

de l'axiome qu'on apprend sur les bancs de l'école: *Jura prosunt vigilantibus.*

Quand on parle de gouvernement constitutionnel, l'exemple de l'Angleterre est celui qui se présente le premier et qui vient naturellement à l'esprit. Eh bien, pense-t-on que si ce gouvernement s'est établi en Angleterre d'une façon à la fois si heureuse et si stable, c'est que la royauté anglaise s'y soit prêtée de bon cœur et de bonne grâce? Croit-on sérieusement que les souverains d'Angleterre aient accepté sans murmure les limites constitutionnelles de leur pouvoir, par désintéressement, par scrupule de conscience, par une appréciation philosophique de la valeur des institutions libérales ? Je crois que plus d'un des aïeux de la reine Victoria seraient très surpris de recevoir ce compliment posthume. Henri VIII me fait tout l'effet de n'avoir pas pensé autrement que François Ier, son contemporain, sur la légitimité et les avantages d'un pouvoir sans contrôle. Charles Ier n'aurait pas mieux demandé, ce me semble, que de recevoir de Strafford le même genre de service que Louis XIII dut à Richelieu ; et George III, en plein XVIIIe siècle, exprimait encore à un ambassadeur de France son regret que le bill d'*habeas corpus* ne lui permît pas de bannir à son gré, comme Louis XV, ou même de mettre aux fers les gens dont l'humeur indocile le contrariait. La querelle entre le parlement et la royauté sur les limites de la pré-

rogative de la couronne n'a fini réellement qu'au commencement de ce siècle; à vrai dire, si la nation anglaise s'y était prêtée, il serait advenu de son parlement tout comme de nos états généraux. Mais contre ces velléités d'autorité arbitraire qui n'ont jamais cessé de se manifester de la part de la royauté, une résistance si continue et si ferme s'est élevée de tous les points du sol britannique, qu'en définitive il a bien fallu faire de nécessité vertu. Quand donc nous nous plaignons de ce qu'a fait chez nous la royauté pour confisquer les libertés privées ou publiques, il est à craindre que l'histoire qui nous juge, et qui confond habituellement dans sa sentence les pères, les enfants et toutes les générations d'un même peuple, ne réponde à ces doléances : pourquoi donc l'a-t-on laissé faire ? Pour que dans un pays qui n'était pas moins bien doté qu'un autre par la nature, et où les hommes n'étaient atteints d'aucune infériorité exceptionnelle, un seul soit devenu maître de tous, ne faut-il pas que tous par leurs fautes ou au moins par leurs faiblesses y aient contribué ou consenti ?

Il y a une classe au moins de l'ancienne société française que personne n'exempte de cette solidarité dans le péché originel de notre histoire : c'est la noblesse, celle-là est abandonnée à peu près par tout le monde, surtout par les plus vifs approbateurs de l'omnipotence royale. C'est même sur les défauts de la noblesse qu'ils se fondent avec

complaisance pour établir que l'action prépondérante de la royauté était nécessaire et a été bienfaisante, au moment où elle a prévalu. Si la liberté politique, dit-on communément, a pu s'établir en Angleterre sur des bases que leur antiquité a rendues inébranlables, c'est que la royauté a trouvé là en face d'elle une aristocratie intelligente qui a su confondre la défense de ses prérogatives héréditaires avec celle des droits de la nation dont elle ne s'est jamais séparée, et qui, portant la parole au nom de tous, a plaidé et fini par gagner la cause commune. Bien différente a été la noblesse française, qui n'a jamais ni mérité le nom ni rempli la tâche d'une véritable aristocratie proprement dite. Courageuse à la guerre, élégante et séduisante dans les rapports de société, cette noblesse s'est montrée, toutes les fois qu'elle a touché à la politique, frivole, incapable, la plupart du temps égoïste et toujours impertinente. Loin de confondre sa cause avec celle de la liberté générale, elle n'a songé, ajoute-t-on, qu'à ses propres intérêts, négligeant ceux des autres classes dont elle ne cessait de froisser l'amour-propre. Il a donc fallu la main de la royauté pour déblayer le terrain de la résistance de ces privilégiés étourdis qui arrêtaient la marche du progrès social, et niveler ces petits ou grands châteaux qui privaient toute la contrée autour d'eux d'air et de lumière. L'aristocratie anglaise, conclut-on, défendant le droit populaire, a forcé la royauté à la respecter.

Chez nous, tout au rebours : au peuple que l'aristocratie opprimait, la royauté a rendu le service de l'affranchir.

Je n'examine pas s'il n'y a pas, dans la complaisance avec laquelle ces reproches sont étalés dans plus d'un écrit de nos jours, un peu d'amertume démocratique exagérée, un oubli, passablement ingrat, de beaucoup de sang versé et d'héroïsme déployé sur les champs de bataille. Il me suffit que ces assertions présentent, malheureusement, un grand fonds de vérité et de justesse pour que je sois en droit d'en conclure qu'il y a au moins un coupable sur qui il convient de reporter une partie des torts qu'on pourrait imputer à la royauté. M. d'Avenel, moins que tout autre, pourrait s'opposer à ce partage : car il est impossible de faire, de l'état vraiment déplorable où était tombée la noblesse à l'entrée du ministère de Richelieu, une peinture plus triste et, disons le mot, une satire plus sanglante que celle qu'il nous présente dans son second livre, lequel est, je l'ai déjà dit, la partie la plus remarquable peut-être de son travail. Quand on a peint, ainsi que M. d'Avenel, la grande noblesse, le patriciat (comme il l'appelle), faisant consister toute son indépendance à braver le roi, et la petite, perdant sa fortune au jeu, ou prodiguant sa vie dans ses duels, faut-il s'étonner que Richelieu n'ait pas beaucoup respecté ceux qui ne se respectaient pas toujours eux-mêmes, et les aient repoussés d'une main un peu rude quand ils

barraient le chemin à ses vues de grandeur nationale et à ses desseins patriotiques? Il eût fallu, dit M. d'Avenel, transformer la noblesse guerrière en noblesse civile, contenir l'esprit factieux, discipliner au lieu de détruire. Vœu assurément très raisonnable, mais peut-être plus aisé à mettre après coup sur le papier qu'en pratique au milieu du feu des guerres civiles.

Eh bien, ce plan idéal eût peut-être été, je ne dis pas facile, mais à la rigueur possible à exécuter, si ce que la noblesse française demandait à la royauté, c'eût été le maintien de ses prérogatives héréditaires, celles qu'elle tenait de ses pères et qui étaient sorties pour ainsi dire avec elle du sol qui la portait. Si les possesseurs des anciens fiefs féodaux, demeurant dans leurs provinces, et se barricadant même dans leurs châteaux, eussent demandé qu'on leur laissât chez eux un royaume au petit pied, — où ils auraient continué à rendre la justice, à percevoir les impôts, à lever des hommes d'armes pour les conduire eux-mêmes au combat, — sans doute, il eût été impossible de maintenir longtemps un pareil morcellement du sol, et il aurait bien fallu toujours finir par faire prévaloir l'unité de la loi sur toutes ces souverainetés particulières. Mais, tout en restreignant ce qu'il y aurait eu d'exorbitant dans de telles prétentions, on aurait pu cependant s'y prendre avec des ménagements qui auraient permis de laisser subsister, à la place d'autonomies factieuses, des influences

indépendantes fondées sur de puissantes richesses et de longs souvenirs, et propres à devenir d'excellents points d'attache pour des institutions de liberté. En cessant d'être de petits potentats, les nobles auraient pu rester de grands seigneurs. Mais tout autre était la tendance de la noblesse française : étudiez seulement avec quelque détail les exigences des grands personnages avec lesquels Marie de Médicis et même Anne d'Autriche ont eu à se débattre pendant leur régence. Ce qu'ils réclament ce n'est jamais qu'on les laisse régner en maîtres chez eux, au berceau de leur race, et sur le patrimoine de leurs aïeux. Résidant très peu dès lors dans leurs domaines, n'entretenant avec leurs anciens vassaux que des rapports rares et hautains, ne se souciant nullement de s'éloigner du centre des affaires et des intrigues, ce qu'ils veulent, ce sont de grosses pensions sur la cassette du roi, des charges de cour ou des gouvernements de provinces qu'ils ne pouvaient tenir qu'en vertu de commissions royales. Lisez la liste des gouverneurs que Richelieu, entrant au pouvoir, trouva en possession de toutes les provinces, et veuillez me dire pourquoi c'est un seigneur breton, comme le duc de Montbazon, qui commande à l'Ile-de-France ; des Lorrains, comme Guise et Mayenne, qui régissent la Provence et la Guyenne ; pourquoi le duc de Chevreuse est en Auvergne, et le prince de Guéméné dans le Maine. Ils sont là, non en vertu d'un droit aristocratique ou d'une

tradition héréditaire quelconque, mais parce qu'ils ont su profiter de l'incapacité d'une femme ou de la faiblesse d'un enfant pour leur arracher par la force un lambeau du pouvoir royal. Ils n'en prétendent pas moins garder ce qu'ils ont pris, en faire une propriété à titre incommutable, et même en assurer la survivance à leurs héritiers. De bonne foi, un pareil état de choses pouvait-il être toléré, et est-il même de ceux qu'on peut réformer? La royauté n'était-elle pas en défense légitime en réclamant ce qui était sa chose, son bien propre, sa substance et sa raison d'être, le droit de choisir et de révoquer à son gré ceux qui dirigent en son nom son administration et ses armées? En un mot, des seigneuries indépendantes peuvent subsister dans un État et devenir même un utile élément de liberté politique ; mais des fonctionnaires indépendants, c'est purement et simplement l'anarchie : on ne peut en conscience reprocher à Richelieu d'y avoir mis ordre.

Je m'arrête, car incriminer la conduite de la noblesse française, c'est, par le temps démocratique qui court, enfoncer une porte trop grande ouverte. Je n'y ai insisté un instant que pour avoir le droit de faire à une classe (plus importante que la noblesse, et n'appartenant pas comme elle à un passé qui a disparu sans retour), à la bourgeoisie, au tiers état, à l'élément populaire, en un mot, un procès assez différent en la forme, mais au fond assez analogue. Je viens de dire que

le plus grand tort de la noblesse avait été, non de réclamer des privilèges, mais de s'approprier des fonctions publiques. Pareillement, à mon sens, le tort de la bourgeoisie, et ce qui caractérise d'une manière fâcheuse son rôle dans l'histoire, c'est d'avoir été beaucoup moins soucieuse de réclamer des droits que de demander des places et de s'en être contentée, quand elle les obtenait.

C'est un lieu commun qui ne vaut presque pas la peine d'être répété que de dire que la France, telle que nous la connaissons, tient beaucoup plus à l'égalité qu'à la liberté. C'est ce que prouve jusqu'à l'évidence la facilité avec laquelle elle a supporté depuis un siècle, à plus d'une reprise, la dictature, tandis qu'elle a toujours frémi à l'ombre seulement de la résurrection d'un privilège. Mais ce n'est pas d'hier que date cette préférence. Il y a longtemps qu'elle s'est manifestée, comme un véritable trait du caractère national, dont, dans ses rapports avec le tiers état, la royauté a habilement et après tout assez légitimement profité.

Il n'est assurément, dans les annales d'aucun peuple, de spectacle plus intéressant à étudier que celui du progrès continu de cette bourgeoisie française aussi laborieuse qu'intelligente, qui s'élève lentement, de siècle en siècle, par le travail et par l'étude : marche ascendante d'autant plus digne d'être suivie avec une curiosité admirative que le point de départ est plus bas, et que plus nombreux, plus difficiles à franchir, sont les

obstacles qui barrent le chemin. Depuis les humbles merciers du moyen âge, abritant leur petit trafic au pied d'un castel féodal dont le seigneur tour à tour les protège et les rançonne; depuis les timides corporations d'artisans groupées, sous la main de l'Église et à l'ombre des cathédrales, jusqu'à cette puissante bourgeoisie du XVIII[e] siècle, qui était déjà tout (quoi qu'en ait dit Sieyès) dans l'État, qui remplissait toutes les fonctions publiques et alimentait tous les canaux de la vie sociale, — inépuisable pépinière de financiers, de commerçants, de savants, de lettrés, de légistes, de magistrats et même de ministres, — quelle incommensurable distance a été parcourue! Mais comment se fait-il que, pendant ce long et merveilleux développement, parmi tant de biens que le tiers état a su acquérir à la sueur de son front, la liberté politique n'ait jamais figuré soit comme le fruit, soit comme l'instrument de tant d'autres conquêtes? Ce n'est pourtant pas qu'à plusieurs reprises, la bourgeoisie, se rendant justice à elle-même et fière de son importance, n'ait réclamé sa part dans le gouvernement des affaires publiques et dans la confection des lois. Ce désir si légitime s'est exprimé souvent avec vivacité, parfois même avec violence. Quelle impétuosité, par exemple, dans ce mouvement d'émancipation communale dont Augustin Thierry a tracé un si vivant tableau! Quelle audace dans les principes professés par les états généraux de 1357! Quelle

sage hardiesse dans les réformes réclamées par les cahiers du tiers, au milieu des guerres religieuses, aux états de Blois ou d'Orléans! A entendre certains orateurs du troisième ordre, dans ces assemblées, on dirait parfois qu'on va assister à la proclamation d'un *bill des droits*, et que la France a trouvé ses Hampden et ses Pym pour revendiquer en son nom toutes les libertés publiques. Et puis, soudain, les esprits se calment, l'effervescence tombe, le bruit s'apaise et non seulement aucune liberté n'est conquise, mais le mouvement prend un tournant inattendu, et c'est la royauté au contraire qui sort de cette épreuve avec une force nouvelle. Et, chose plus singulière encore, la bourgeoisie, qui tout à l'heure criait si fort, est la première à applaudir à cette extension du pouvoir royal, on dirait presque à en triompher.

Que s'est-il donc passé? En y regardant de près, on voit que cet étrange revirement est le résultat d'une manœuvre très habile de la royauté qui se renouvelle périodiquement après chaque crise et qui consiste à offrir à la bourgeoisie, au lieu d'une liberté qu'elle réclame, un progrès dans l'égalité. Au moment où le tiers état déjà soulevé et en armes va conquérir une franchise, la royauté intervient à temps et l'invite à travailler avec elle à la suppression d'un privilège. Périodiquement aussi le tiers état se laisse séduire et lâche, je ne dirai pas précisément la proie pour l'ombre, mais

la revendication d'un droit pour une satisfaction d'intérêt ou d'amour-propre.

Rien ne serait plus curieux à étudier dans le détail que l'art avec lequel cette substitution s'opère. Le procédé varie suivant l'occasion, le résultat est toujours le même; un jour c'est une juridiction ou une redevance féodale qui a donné lieu à de tels abus, qu'un peu plus elle va être détruite par un mouvement de révolte légitime, et ceux qui en souffrent et l'auront mise à bas acquerront peut-être le droit d'être jugés par leurs pairs ou de s'imposer eux-mêmes. La royauté arrive et leur rend le service de les délivrer du vieil héritage du passé qui les gêne. En place elle établit un tribunal régulier ou une imposition mieux assise, mais donnant lieu à la création d'un office de finance ou de judicature, qu'elle rend accessible, sans distinction de naissance, à tous ceux qui sauront le mériter ou qui pourront le payer. Une autre fois, c'est une réforme de législation si impatiemment réclamée par le tiers état, qu'il serait capable et menace déjà de la prendre de force, si on le fait attendre : la royauté prend les devants, en fait l'objet d'un édit sagement conçu, et pour en assurer l'accomplissement, c'est encore un emploi nouveau qu'elle s'empresse d'établir et auquel elle déclare que tout bourgeois bien famé pourra prétendre. Ainsi au lieu de laisser partager ou réduire son pouvoir, la royauté réussit toujours à l'étendre en y associant la bour-

geoisie, et sa recette uniforme est de faire des fonctionnaires pour ne pas laisser naître des citoyens. Le troc étant accepté par les deux partis intéressés, c'est ainsi que s'opère tout naturellement ce phénomène, au premier moment un peu singulier, d'un progrès simultanément acquis, de siècle en siècle, à l'autorité royale et à l'égalité civile. Le simple énoncé de quelques noms propres proclame et explique à la fois ce rapprochement. Qu'est-ce que Nogaret, ce grand justicier des exécutions autoritaires de Philippe le Bel? Un clerc de basoche, élevé à la faculté de droit de Montpellier, petit juge de la sénéchaussée de Nîmes. Et qui voit-on auprès de Charles VII, pour l'aider à panser, par une autorité douce mais souveraine, les plaies de nos guerres civiles? L'argentier Jacques Cœur, fils d'un orfèvre de Bourges. Et auprès de Louis XI, pour l'aider à en finir, par ruse et par force, avec les petites seigneuries féodales? Un barbier et un médecin. C'est ainsi que la royauté a toujours su, par une habile communication de ses faveurs, se ménager des auxiliaires dans la bourgeoisie pour faciliter chacune des extensions de son pouvoir. Je parlais tout à l'heure de cette liste de gouverneurs de province trouvés à l'avènement de Richelieu, et toute composée de princes et de grands seigneurs. Si M. d'Avenel, dans un de ses prochains volumes, peut, grâce à ses habiles recherches, nous fournir une liste exacte des intendants que Richelieu leur

substitua (au moins dans la réalité sinon dans le titre de leurs pouvoirs), je gagerais que tous les noms seront, cette fois, tirés de la bourgeoisie; et si ma supposition est fondée, j'aurai le droit d'en conclure que cette différence de qualité fut précisément une des causes qui rendirent si faciles l'établissement et l'exercice d'un pouvoir exorbitant. La bourgeoisie, sans doute, eut plus d'une fois à se plaindre des abus d'autorité des intendants et surtout de leurs exactions financières, mais au fond elle n'était pas fâchée, qui sait? Peut-être même était-elle flattée que les instruments de l'oppression même dont elle était victime eussent été choisis dans ses rangs. C'était alors, entre elle et ses nouveaux maîtres, querelle de ménage et de famille. Elle criait, sans doute, et quelquefois même assez haut; mais si quelque noble factieux faisait mine de prendre sa cause, elle eût volontiers dit, comme la femme de Sganarelle : « Et s'il me plaît d'être battue, moi, que vous importe? »

M. d'Avenel permettra donc que ces considérations que le temps et l'étude m'ont suggérées me rendent moins sévère que je ne l'étais autrefois, et qu'il ne l'est aujourd'hui, pour l'action de la royauté française dans notre histoire. Après tout, des deux grandes classes avec lesquelles la royauté avait à traiter, l'une s'est mise si fort en faute, qu'elle a rendu sa déchéance légitime; l'autre a accepté un marché qu'apparemment elle trouvait

à son goût. Pour ne pas tirer parti de tels avantages, il eût fallu chez nos rois une constance dans l'esprit de mesure et de désintéressement dont quelques individus, au plus, sont capables, mais qu'il serait chimérique d'attendre d'une série de générations. La royauté a fait son jeu en ne s'arrêtant pas devant des résistances ou peu dignes d'égards ou peu solides : tous les pouvoirs humains tiennent de la nature de ces corps élastiques, qui s'étendent indéfiniment quand aucun obstacle du dehors ne vient les comprimer. A la vérité, en s'étendant, leur action s'affaiblit et finit par s'annuler elle-même.

Ces réflexions d'ailleurs, quoique plus complètes aujourd'hui et plus raisonnées qu'autrefois dans mon esprit, n'y datent pourtant pas d'hier. Dans des écrits publiés il y a quelque trente ans[1], je signalais déjà ce rapport constant qu'on remarque d'époque en époque entre l'accroissement de l'autorité royale en France et le développement de l'égalité civile. Je remarquai à cette occasion que l'un des derniers rois de France, Louis XVIII, essayant, du haut de son trône à peine rétabli, de donner la forme d'un octroi royal à une charte due à la force des événements plutôt qu'à sa bonne volonté, avait cru devoir insérer en tête, non point quelque grand principe de droit libéral, comme ceux-ci : Nul ne peut être arrêté sans juge-

1. *Du caractère de l'histoire civile en France*, février 1854. *État de l'opinion publique sur la Révolution de* 1789, février 1855.

ment, ou : Le domicile du citoyen est inviolable, mais bien cet axiome à la fois administratif et égalitaire : « Tous les Français sont égaux devant la loi et également admissibles aux emplois publics. » C'était un dernier écho de la tradition de sa race.

Le moment même où je faisais part de cette remarque au public leur donnait quelque chose d'assez piquant : c'était en 1853 ou 1854, au lendemain de la proclamation du suffrage universel. Il semblait que cet appel de tous les Français sans distinction au droit électoral fût le dernier terme et le couronnement suprême de ce grand développement d'égalité, que tant d'historiens libéraux avaient célébré. Au delà du suffrage universel, on pouvait croire qu'il n'y avait plus rien et qu'on avait véritablement touché cette fois les colonnes d'Hercule. Tout était donc fini et complet, en fait d'égalité, il semblait qu'il était temps de penser à la liberté. Eh bien, était-ce la liberté politique qui sortait cette fois dépouillée de liens et d'entraves de ce grand courant démocratique? Nullement, elle n'avait jamais été si oubliée, si décriée, si compromise. Le suffrage universel par son premier acte faisait don à la France d'un pouvoir, tout entier concentré sur une seule tête, et qui, sans abandonner aucune des prérogatives de la royauté antique, prétendait seulement la marquer d'une nouvelle empreinte, et fourbir à nouveau les vieilles armes en les retrempant dans les

grandes eaux populaires. La dictature impériale et plébiscitaire recueillait résolument la succession de Richelieu et de Louis XIV. Comment donc cette prétention était-elle accueillie, je ne dirai plus par la bourgeoisie (ce serait faire revivre des distinctions de classes qui n'existent plus), mais par la France politique, industrielle, commerçante, agricole, fille de l'ancien tiers état, et légitime héritière de toutes ses conquêtes? Non seulement sans murmure, mais avec acclamations bienveillantes. Et c'étaient souvent ceux-là mêmes qui, en demandant la réforme électorale, avaient amené le suffrage universel, qui se montraient le plus accommodants pour le nouveau pouvoir, moyennant qu'ils pussent obtenir, sous forme de fonctions largement rémunérées, le prix de leur adhésion. Tel qui avait invoqué la justice du peuple était heureux de présider un conseil d'État : tel qui avait réclamé le droit au travail devenait un orateur officiel de gouvernement, d'autres se faisaient attribuer des sénatoreries bien rentées. En un mot, c'était le vieux jeu sous de nouveaux masques : c'étaient toujours des aspirants libéraux de la veille, devenus des fonctionnaires satisfaits du lendemain : l'égalité et l'autorité marchant encore cette fois de concert, la main dans la main, l'empire sortait de la révolution de 1848 par la même porte que la royauté, des agitations du XVe siècle, de la Ligue et de la Fronde.

Ce résultat, je le sais, n'a duré qu'un jour, et les

partisans du pouvoir absolu qui s'étaient applaudis de le voir renaître rajeuni par la grâce d'un plébiscite n'ont pas eu longtemps à s'en applaudir. Mais sommes-nous bien sûrs de ne pas assister de nouveau à quelque spectacle du même genre? Le cycle de nos transformations sociales et politiques est-il parcouru tout entier? Il paraît difficile, je l'ai dit, de revoir encore une fois ce développement corrélatif de l'égalité et de l'autorité que j'ai assez tristement signalé, puisque l'égalité paraît, par le suffrage universel, avoir, en principe, atteint son dernier complément. Les principes pourtant ne sont pas tout et ne portent pas dès le premier jour toutes leurs conséquences, et il se pourrait que même, après trente ans de suffrage universel, il y ait eu encore, au moins en pratique, un pas à faire en fait d'égalité. C'était apparemment l'avis d'un grand connaisseur en démocratie, qui, le lendemain de la chute de l'empire, annonçait, du haut du balcon de Belleville, que la troisième république appelait au pouvoir de nouvelles couches sociales. Elles n'y étaient donc pas encore arrivées du premier coup en 1848, et on nous invitait à voir en 1870 le point de départ d'un nouveau progrès du mouvement égalitaire.

Il est à croire qu'il est accompli aujourd'hui, les amis de M. Gambetta n'ayant pas manqué de réaliser sa prédiction sur sa tombe. De nouvelles couches sociales nous gouvernent donc! Et on peut se demander si elles se montrent si éprises

de la liberté politique, qu'elles ne puissent se prêter à leur tour, le cas échéant, à quelque accommodement du même genre que leurs devancières? Je ne sais, l'expérience seule pourra nous l'apprendre. Mais en attendant, et en les regardant faire, je leur trouve déjà une passion pour les fonctions publiques, une ardeur à s'en emparer depuis qu'elles sont à portée de le faire, une facilité à violer toutes les règles pour y parvenir, qui ne me paraissent pas de très bon augure. Quand on aime tant les places, on n'a guère le temps de songer aux droits. Ne les avons-nous pas déjà vues, pour faire la vacance de quelques sièges de président ou de conseiller, fouler aux pieds, avec l'inamovibilité de la magistrature, la plus précieuse des garanties libérales? Qu'au lendemain de quelque crise, un dictateur surgisse du sein de l'armée ou de la foule (les républiques sont très sujettes à ce genre d'accident) et qu'il leur offre des faveurs pour tenir lieu des libertés sacrifiées, combien sont-ils ceux dont le stoïcisme se refuserait à l'échange? Bien hardi qui oserait répondre!

Je m'arrête, car m'avançant davantage sur le terrain délicat de la politique présente, je m'écarterais trop du sujet qui m'a mis la plume à la main, et M. d'Avenel pourrait me le reprocher. Ce n'est pas la royauté, en effet, il le sait comme moi, qui pourrait courir aujourd'hui une aventure dictatoriale: moins que tout autre elle y serait propre. Elle ne peut renaître, elle ne renaîtra

qu'entourée de ces institutions de liberté dignes et régulières, dont elle a déjà fait jouir la France au commencement de ce siècle, et dont M. d'Avenel a raison de regretter qu'elle n'ait pas connu plus tôt l'utile soutien. Quand je l'engage donc à porter un peu moins de sévérité sur cette grande institution dans ses prochaines études, je ne parle que du passé et ne défends l'intérêt que de la vérité des faits et de la justice de l'histoire.

Octobre 1884.

DEUX PORTRAITS DE CONSTANTIN

Mon très éminent confrère, M. Duruy, a terminé, il y a peu d'années, la grande *Histoire des Romains*, qui est l'œuvre de toute sa vie. Son récit s'arrêtant au moment où, par la séparation des deux empires d'Orient et d'Occident, la seule unité qu'ait connue le monde ancien est pour jamais dissoute, le dernier tableau qu'il a dû peindre est celui de la révolution religieuse qui a précédé et peut-être déterminé cette scission. Le triomphe du christianisme, l'événement sans pareil qui remplit à lui seul tout le IVe siècle de notre ère, ne figure donc, dans ce vaste travail, que comme le dénouement d'une longue histoire.

C'est en me plaçant à un tout autre point de vue que j'avais essayé moi-même, quelques années auparavant, de présenter l'ensemble et la suite des *Relations de l'Empire romain et de l'Église*

chrétienne pendant ce même IVe siècle. M. Duruy a bien voulu faire à cet ouvrage, dont je connais toutes les imperfections, l'honneur de le citer plusieurs fois avec éloge. L'approbation d'un tel juge a une autorité que personne ne contestera, et qui s'accroît peut-être dans le cas présent par ce fait que ses appréciations et les miennes, au sujet de la même période historique, diffèrent en plus d'un point. C'est un critique très obligeant pour la personne, nullement partial pour les idées de l'auteur, que j'ai rencontré en lui. Tout ce qui part de M. Duruy ayant à mes yeux une véritable valeur, j'ai dû chercher à m'expliquer à quoi tenaient au fond nos dissentiments, et je ne crois pas sans intérêt de faire connaître le résultat de cet examen aux esprits curieux de voir comment des idées différentes peuvent modifier, chez des auteurs consciencieux, le jugement à porter sur les mêmes faits.

En y regardant de près, en effet, je suis arrivé à constater que la divergence avait surtout ceci pour motif : c'est que ce qui était aux yeux de M. Duruy une fin est pour moi un commencement. M. Duruy s'attache à décrire les causes qui ont amené la décomposition de l'ancienne société romaine : je cherchais surtout à apercevoir et mettre en lumière le travail de fermentation intérieure qui préparait une civilisation nouvelle prête à sortir de ce corps en dissolution. L'empire, à la fin du IVe siècle, n'est plus, aux yeux de

M. Duruy, qu'un cadavre dont la vie s'est lentement retirée et qu'il ne songe qu'à ensevelir avec honneur ; j'y voyais une larve dont va se dégager un être jeune et vivant : c'est donc le même tableau que nous traçons, mais éclairé par de tout autres jeux d'ombre et de lumière ; quoi d'étonnant que rien ne soit pareil, ni l'aspect général ni l'effet produit par chaque objet en particulier ?

C'est, dès la première page, dans le récit de la vie du premier empereur qui a fait passer l'Église chrétienne de l'oppression à la liberté, qu'éclate l'opposition dont j'ai cherché à pénétrer le secret. Nous mettons, M. Duruy et moi, le lecteur dans l'embarras d'avoir à comparer deux portraits de Constantin qui ne se ressemblent pas et qui ne peuvent guère se rapporter à un même original ; et cet écart du début n'est pas sans conséquence pour la suite. Très souvent, en effet, c'est de l'idée qu'on se forme d'un personnage historique, de l'image sous laquelle on se le représente, que dépend le caractère qu'on assigne aux événements où il se trouve mêlé. Cette disposition à incarner toute une époque dans un homme est naturelle et même jusqu'à un certain point légitime. Non que je veuille attribuer aux hommes, même les plus illustres, aux souverains même les plus puissants, ce rôle prépondérant que leur prêtait une ancienne école historique, aujourd'hui surannée. Je suis plus loin encore d'admettre (suivant la théorie contraire, maintenant plus à la mode) que chacun

de nous n'étant que le produit du milieu où il a pris naissance, on puisse juger l'esprit d'une société tout entière d'après un exemplaire éclatant pris pour échantillon. Non ; mais ce qui est vrai, c'est que ceux qui marchent à chaque moment de l'histoire à la tête des peuples sont appelés, tout ensemble, à exercer une action propre et à subir celle du temps où ils vivent. Animés des idées et des sentiments de leurs contemporains, ils en déterminent et peuvent en modifier l'expression. L'art de l'historien consiste à distinguer la nature générale du mouvement qui les pousse en avant et la direction particulière qu'ils ont su y imprimer. Leurs traits gardent l'empreinte très reconnaissable de leur race et de leur origine, mais c'est leur effigie qui reste gravée sur la monnaie courante de toute une génération, et c'est à ce double point de vue que nous avons dû étudier, M. Duruy et moi, la médaille qui nous présentait la figure de Constantin.

Pour M. Duruy, la chose est simple : Constantin n'est qu'un politique et (peu s'en faut même) un philosophe. S'il s'est rallié au christianisme, c'est qu'il s'est aperçu que, par un développement insensible qu'aucune mesure répressive n'avait pu arrêter, la force et l'influence avaient passé, dans l'empire, du côté des chrétiens : avec le coup d'œil d'un habile homme et la résolution d'un homme d'État, il s'est associé à temps à un mouvement que rien ne pouvait plus ralentir. Le mobile de sa

conduite est donc à peu près celui que des juges malveillants prêtent à la conversion d'Henri IV. Il a trouvé commode et prudent de se ranger du côté où se portait la majorité de ses sujets. Seulement, voici la différence qui ne laisse pas d'être considérable. Quand Henri IV se faisait catholique, il apportait son adhésion à la religion légalement dominante dans l'État qu'il avait à gouverner. L'union la plus intime rattachait depuis des siècles le trône français à l'autel catholique. Une fois rentré dans le giron de l'Église dont il devenait le fils aîné, Henri n'avait plus qu'à régner au même titre et dans les mêmes conditions que ses aïeux. Tout autre est la situation de Constantin : c'est le paganisme, au contraire, qui est le culte officiel de l'empire, et jamais lien plus étroit n'a uni une religion à un État, puisque l'empereur était souverain pontife de son vivant, en attendant qu'il fût fait dieu après sa mort. Toutes les institutions léguées par la république, ou fondées par le régime impérial, portaient l'empreinte de l'antique croyance qui avait couvert de sa protection le berceau de la cité romaine et s'était associée à tous les progrès de sa grandeur. Paix, guerre, lois, tout se faisait en son nom : sénat, armée, magistrature, tout était marqué de son sceau. Pour lui substituer une foi nouvelle, il fallait opérer un bouleversement complet, et renouveler tous les pivots de la vaste machine dont le mouvement régulier assurait, d'une extrémité de l'empire à l'autre, toute

la vie administrative et sociale. Constantin, suivant M. Duruy, n'eut pas même la pensée de tenter une opération de ce genre qu'aucune puissance humaine n'aurait pu accomplir en un jour : il n'eut même jamais le désir de renoncer à l'instrument de règne qu'une religion d'État, dont il était le chef, mettait à sa disposition. Ce fut donc la liberté seulement et une mesure toujours assez restreinte de faveur qu'il se mit en devoir d'assurer à l'Église chrétienne. Quant à lui transférer la domination, l'idée n'en traversa pas son esprit. Tous les récits faits à ce sujet par les écrivains ecclésiastiques sont des rêves d'imaginations exaltées, ou des prétextes inventés après coup pour justifier des prétentions ambitieuses. M. Duruy recherche et énumère avec soin les preuves (effectivement elles sont nombreuses) de ce fait, que le culte ancien ne perdit pendant le règne de Constantin aucune de ses principales prérogatives, et que Constantin lui-même ne renonça jamais à prendre la part qui lui appartenait dans la direction de ses ministres et dans l'éclat de ses cérémonies.

Et le Constantin, ainsi décrit, a dû être aidé, dans cette manière de traiter de haut les choses religieuses avec le sang-froid indifférent de la politique, par l'état d'esprit, produit de son éducation, où il était arrivé lui-même sur ces sortes de matières. C'était une croyance vague à l'unité divine, que M. Duruy définit quelque part en ces termes, un *honnête et tranquille déisme*: l'auteur de l'*His-*

toire des Romains nous affirme que toutes les intelligences élevées dans l'empire en étaient là. Il y avait, nous dit-il, un long effort fait par la philosophie depuis des siècles pour supprimer la pluralité des dieux, non pas en la combattant directement et en mettant ces êtres surhumains aux prises les uns avec les autres, mais en les rapprochant, au contraire, et en les confondant, en les envisageant comme les formes différentes d'une unité suprême, et en formant ainsi, de leur alliage, la *statue d'un Dieu unique déjà visible pour beaucoup*. Ce Dieu composite, produit d'un syncrétisme artificiel, prenait divers noms et revêtait diverses formes suivant les temps, les lieux et les pays: c'était, par exemple, tantôt Phœbus, tantôt Mithra, l'un et l'autre ayant le soleil pour emblème. A cette double personnification de l'astre qui éclaire le monde, Constantin ne vit point de difficulté, soit à associer, soit à substituer le nom de Jésus-Christ. Sa conversion au christianisme n'alla pas plus loin; encore aimait-il mieux se servir d'une expression ambiguë (*divinitas*), le *divin*, qui pouvait convenir à tout le monde et ne le compromettait avec personne; et c'est, en effet, le terme qui figure sur l'arc de triomphe qui porte son nom, et qui passe pour avoir été élevé par lui, après que la victoire l'eut rendu maître de Rome.

M. Duruy m'excusera si je m'obstine à ne reconnaître dans cette esquisse aucun des traits que l'étude des documents m'a fait apercevoir. Tant

de sagesse, à mon sens, n'a jamais habité l'âme de Constantin. J'ai pris au sérieux, et je ne m'en cache pas, le récit fait par Eusèbe de Césarée de la conversion du souverain dont il fut le confident et l'ami. J'y trouve, à un point de vue purement psychologique, un caractère de réalité vivante, qu'un moraliste, ou même un romancier habitué à sonder les replis de l'âme humaine doit avoir peine à méconnaître.

Voici ce récit, si différent du tableau présenté par M. Duruy.

L'empire, depuis la révolution administrative opérée par Dioclétien, est divisé en quatre régions gouvernées par des souverains différents portant le nom, soit d'Auguste, soit de César. Constantin vient d'hériter de son père le gouvernement des Gaules; une querelle s'est élevée entre lui et Maxence, celui de ses parents et collègues impériaux qui réside à Rome, et il s'avance, à la tête de ses troupes, pour vider par les armes ce différend. Il est jeune, ardent, tout semble lui sourire; il a franchi sans peine les passages des Alpes et n'a plus, pour arriver sur les rives du Tibre, que des plaines tout ouvertes et sans défense à parcourir. Mais là une dernière épreuve l'attend, plus à craindre que toutes les autres: il faut pénétrer le fer à la main dans Rome, la ville éternelle, la ville sacrée. C'est là que son rival siège encore, au pied du Capitole, entouré de tout le prestige des souvenirs. De mémoire d'homme et d'empe-

reur — depuis le Rubicon passé par César, — jamais pareille tentative n'a été faite. Sans doute pendant les deux derniers siècles bien des Augustes et bien des Césars ont été proclamés loin de Rome, portés sur le pavois par quelques légions; mais à peine avertie par un écho lointain, Rome s'est soumise sans murmure: sénat et peuple sont venus au-devant du nouvel élu pour l'accueillir par de serviles acclamations. Cette fois, Maxence tient bon, il faut combattre. Victorieux, Constantin tient entre ses mains la capitale du monde; vaincu, il n'est plus qu'un rebelle et un sacrilège qui attente à la majesté romaine. A cet instant suprême, le besoin de conjurer le sort par une protection surnaturelle, — sentiment que chacun de nous a dû éprouver au moins une fois dans sa vie au jour des crises décisives, — s'empare de l'âme de Constantin: il lève les yeux vers le ciel pour implorer ce souverain et mystérieux auxiliaire.

Mais qui est-ce donc qui réside au ciel? et quel nom faut-il invoquer? C'est la question même qui se débat, à ce moment, d'un bout à l'autre du monde connu. Ces dieux que Rome révère et dont Constantin va visiter le sanctuaire, il y a, à l'heure présente, dans toutes les villes, dans toutes les bourgades de l'empire, des hommes, des femmes, des enfants qui nient à la fois leur bonté et leur puissance, qui leur jettent le mépris à la face. Pour défendre l'honneur de ces dieux aussi publi-

quement outragés, on déploie vainement, depuis deux cents ans déjà, toute la sévérité des lois et toute la rigueur des supplices. Rien n'y fait, les contempteurs de la majesté divine se multiplient chaque jour, et pour un qui sort de la vie avec un chant de triomphe, mille viennent se dénoncer eux-mêmes. Ces dieux sont donc impuissants à venger leurs injures, puisque la marée qui bat leurs temples et leurs autels monte toujours! En face d'eux se dresse un autre Dieu qui porte un nom nouveau, mais que ses adorateurs appellent le tout-puissant et le maître du monde. Celui-là sait châtier ses ennemis, car de quatre empereurs qui régnaient quand a été publié le dernier édit de proscription contre ses disciples, trois ont déjà péri de mort violente; un seul, celui qui avait laissé ces menaces sans exécution, Constance, bienveillant pour les chrétiens (comme on les appelle), est mort paisiblement entouré de l'affection de ses sujets; et c'est celui-là même dont Constantin vient de recueillir la bénédiction paternelle. De ce côté donc est la force et avec elle la fortune. Constantin invoque le Dieu des chrétiens, son appel est entendu, il prie, il est vainqueur et il adore.

Où est la difficulté d'admettre la vraisemblance d'une telle narration? Où est le droit absolu d'en contester la véracité? Est-ce que ce n'est pas la nature humaine prise sur le fait? Et remarquez que du récit d'Eusèbe (dont je reproduis fidèlement

le caractère moral), je retranche à dessein tout ce qui se rapporte à la vision miraculeuse dont l'Église a gardé le souvenir. Non, à Dieu ne plaise, que je veuille en contester la réalité et engager les auteurs chrétiens à cesser de s'en prévaloir; car si on trouve quelques difficultés à faire accorder dans le détail sur la nature du prodige le récit de Lactance et celui d'Eusèbe, M. Duruy en trouve bien plus encore à expliquer l'apparition du fameux *labarum* sur la plupart des monnaies, des inscriptions et des insignes impériaux à partir de cette époque. Mais il est admis, dans un certain monde critique, qu'en vertu d'un axiome *a priori*, on doit écarter de l'histoire, sans examen, tout incident présentant un caractère surnaturel; je crois donc utile de me conformer pour un moment à cette injonction, tout en me permettant de la trouver, pour mon compte, parfaitement arbitraire et constituant un véritable préjugé contraire aux saines règles de toute science expérimentale; et cette concession accordée, je ne m'en crois que plus en droit d'affirmer que le fait de la conversion de Constantin telle que la raconte Eusèbe n'en reçoit aucune atteinte. *In hoc signo vinces.* En supposant que Constantin n'ait pas vu ces mots écrits en lettres de feu dans un nuage lumineux, il pouvait les lire avec une évidence presque aussi convaincante dans le spectacle de la toute-puissance impériale tenue en échec par quelques victimes désarmées mourant avec le signe de la croix.

Et qu'on veuille bien faire attention aussi que, quelle que soit la pieuse admiration d'Eusèbe pour ce grand effet de la puissance divine, le motif pourtant qu'il prête au travail opéré dans l'esprit de Constantin reste trop mélangé d'ambition et d'intérêt humain pour qu'on puisse y voir un de ces miracles extérieurs de la grâce qui transforment subitement un homme. Constantin, au pont Milvius, n'est pas saint Paul sur le chemin de Damas; il ne se relève point transfiguré, et de persécuteur devenu un saint ni même un chrétien accompli. C'est tout simplement un homme qui a fait un vœu et qui est reconnaissant de l'avoir vu exaucé. Je comparais tout à l'heure le personnage défini par M. Duruy à Henri IV entendant sa première messe. Mon héros ressemble beaucoup plus à Clovis après la bataille de Tolbiac, et la suite des faits pourrait encore s'expliquer sans en demander davantage.

La question maintenant qui se présente est de savoir laquelle des deux dispositions morales que nous prêtons, M. Duruy et moi, à Constantin s'accorde le mieux avec l'état général des esprits, tel qu'il régnait dans l'empire à cette heure décisive ; laquelle des deux images, en un mot, figure le plus naturellement dans le cadre où il s'agit de la placer. Est-il vrai d'abord, comme M. Duruy l'affirme, que, par suite d'un progrès latent de la réflexion philosophique, l'idée de l'unité divine, substituée à la multiplicité des dieux, fût devenue

une croyance familière, qui déjà, admise tacitement au fond des cœurs, ne demandât pour paraître au dehors que l'encouragement d'une circonstance favorable, comme l'appel soit de la puissance, soit du génie politique? Avait-on donc pu s'avancer si fort par le travail seul de la raison sur elle-même, dans le chemin du monothéisme? Ce n'est pas l'avis d'un connaisseur (dont le nom n'effrayera pas M. Duruy), et qui doit avoir beaucoup réfléchi, car il a beaucoup disserté, sur le développement des idées religieuses chez les divers peuples, sans parti pris assurément en faveur d'une intervention miraculeuse quelconque? « Un fait capital (dit pourtant M. Renan) et *sur lequel nous ne nous lasserons pas d'appeler l'attention des critiques*, c'est qu'il n'y a aucun exemple d'une nation polythéiste qui soit arrivée d'elle-même au monothéisme. » Ce qui n'est jamais arrivé, suivant M. Renan, à aucune nation, était-il donc le fait de la société romaine, au moment où elle les accueillait à peu près toutes dans son sein?

J'avoue que j'en doute fort, et sur ce point (bien que ce ne soit pas mon habitude), je serais volontiers, sans restriction, de l'avis de M. Renan. En tout cas, si l'aspiration vers la croyance en un Dieu unique existait quelque part dans la société impériale, ce ne pouvait être que dans les rangs les plus élevés, comme un résultat de l'étude, et le fruit d'une culture intellectuelle raffinée et délicate. Mais dans les rangs inférieurs et populaires

non seulement ce progrès n'était nullement visible, c'est le mouvement, c'est l'abaissement contraire qui se manifestait de toutes parts. Jamais la superstition polythéiste n'a exercé un empire plus brutal que sur la plèbe des villes impériales : jamais elle n'a revêtu des formes à la fois plus variées et plus basses, ni paru sous des aspects tour à tour plus hideux ou plus grotesques. J'accorde que les rudes génies de la vieille Rome, ou les aimables déités de la Grèce, ne comptaient plus parmi les philosophes ou les penseurs que peu de sectateurs fidèles ou fervents : mais, précisément, parce qu'un scepticisme discret avait répandu comme un nuage sur ces régions relativement élevées de la pensée religieuse, dans la foule, l'instinct religieux lui-même, loin d'être étouffé, semblait s'être accru en déviant. C'était un besoin aveugle de s'incliner n'importe devant quelle idole ; une soif de croire, prête à s'étancher aux sources les plus impures avec toute la fureur d'un appétit sensuel. Il se peut qu'on dissertât savamment dans les écoles sur la nature divine, à la suite d'Aristote et de Platon ; mais, dans les rues, le plus éhonté charlatan et le plus vil thaumaturge trouvaient des auditeurs et des disciples. Je veux bien que le nom de la divinité abstraite se rencontre parfois dans les jeux d'esprit de Sénèque, dans les confessions d'une belle âme comme Marc-Aurèle, dans les hyperboles chagrines d'un Perse ou d'un Tacite : mais on chercherait vainement

cette statue d'un Dieu unique, dont M. Duruy nous parle, dans les orgies grossières toujours mêlées de sorcelleries et d'invocations magiques, dont les tableaux de Pétrone et d'Apulée souillent nos regards. Infidèle à la gravité du culte comme des mœurs de ses pères, la Rome des empereurs se prêtait, en fait de caprices religieux, comme de tout autre, à toutes les débauches de l'imagination orientale :

Tous les monstres d'Égypte ont leur temple dans Rome,

dit Corneille, et jamais peinture ne fut plus vraie. La ville éternelle était devenue la sentine de toutes les superstitions du monde.

Je sais bien que Constantin, né dans une famille déjà souveraine, n'appartenait pas à cette tourbe vulgaire si prompte à se précipiter aux pieds de tous les autels. Mais ce serait pourtant une grande erreur de penser que le milieu où dut se passer sa jeunesse et où s'est éveillée son intelligence eût rien qui ressemblât à un centre littéraire ou philosophique. Si on a pu dire, avec quelque apparence, que la philosophie était montée sur le trône avec les sages empereurs de la famille Flavienne, il y avait, à la naissance de Constantin, deux siècles pour le moins qu'elle en était descendue. La dure condition que les dangers croissants de l'empire imposaient désormais à ses maîtres, la nécessité

de guerroyer sans relâche sur quelque frontière reculée contre les Perses et les Goths ne leur laissaient guère le loisir de s'adonner aux travaux de l'esprit : et ce n'était pas parmi les maîtres dans l'art de bien penser et de bien dire qu'une élection habituellement improvisée dans les camps, sous le coup d'un péril pressant, avait pris la coutume d'aller les chercher. Un trait éclatant de bravoure, l'énergie (fût-elle un peu rude) du caractère, étaient de meilleurs titres pour aspirer au commandement que des lauriers académiques remportés dans les écoles d'Athènes, de Rome ou d'Alexandrie. Les lettrés faisaient les panégyriques de tous les empereurs, mais ne prétendaient guère à le devenir. L'histoire ne nous dit pas quels furent les précepteurs qui s'occupèrent de l'éducation de Constantin ; mais, élevé à la cour de Dioclétien et de Galère, — l'un fils d'un greffier et l'autre d'un pâtre, — tous deux simples soldats avant d'être couronnés, j'imagine que l'atmosphère qu'il y respira lui apportait plus d'inspirations martiales que philosophiques. Un acte de foi, qu'on peut, si l'on veut, à ce premier moment de sa vie, qualifier de superstition, — état d'âme assez fréquent, même de nos jours, chez ceux qui vivent en face de la mort, dans le hasard des combats, — n'avait donc rien qui différât de ses habitudes. Lactance ne nous raconte-t-il pas que le vieux Galère lui-même, persécuteur acharné des chrétiens, au moment d'expirer dans d'atroces souffrances,

venait, par un tardif édit de tolérance, de rendre à ses victimes le droit de vivre, à la condition qu'elles prieraient leur Dieu de le soulager de ses maux? Ce mourant qui implore d'un Dieu inconnu quelques jours de vie, et ce jeune ambitieux qui attend de lui la victoire, ne sont-ils pas du même temps, de la même société et de la même famille?

Sortons maintenant des camps où vivait Constantin, pour entrer dans ces écoles où peut-être il n'a jamais mis le pied. En quoi le déisme de bonne compagnie, professé à mots couverts dans des cénacles de beaux esprits, ressemblait-il au Dieu adoré sur la croix dans les catacombes? Rien ne fut jamais, au fond comme dans la forme, et en réalité comme en apparence, plus différent. Le Dieu philosophique, — s'il était reconnu quelque part — était une divinité accommodante et prudente qui fuyait le scandale et craignait, sur toutes choses, de froisser les habitudes, de désobéir à la loi et de déplaire à la police. Pour ne choquer personne et ne causer aucun conflit, elle consentait volontiers à se déguiser, suivant les lieux, sous les traits de Jupiter, d'Apollon ou d'Osiris. Peu délicate en fait de société, elle se rencontrait sans scrupule, dans les temples et dans les lieux publics, avec les idoles ramassées de tous les bouts de la terre : elle marchait en tête des armées en commun avec les images de tous les tyrans gorgés de sang ou souillés de débauches qui, après avoir fait gémir le monde pendant leur vie, étaient, régu-

lièrement après leur mort, l'objet de serviles apothéoses. L'exemple de cette facilité d'humeur avait été donné, dès l'origine, par le premier et le plus sage de ceux qui, peut-être au fond de l'âme, se sont inclinés devant la pensée du Dieu unique. Le maître de Platon et d'Alcibiade n'avait-il pas toujours recommandé à ses disciples de se conformer au culte établi? Condamné comme impie pour avoir laissé périr sa croyance dans son enseignement, n'avait-il pas demandé qu'on sacrifiât, en mémoire de lui, un coq à Esculape?

Puis, était-ce bien l'unité divine dans la stricte et rigoureuse acception qu'on apprenait aux initiés à apercevoir dans l'ombre d'une pensée muette et solitaire? Les écoles les plus avancées dans les arcanes de la métaphysique n'admettaient-elles pas elles-mêmes un partage de la nature divine? Le néoplatonisme alexandrin, par exemple, le suprême effort de la philosophie païenne, n'était-il pas arrivé à reconnaître, en dehors de l'Être absolu, renfermé dans une impassibilité silencieuse, toute une série d'êtres intermédiaires, formant comme une chaîne de transmission qui communiquait le mouvement aux révolutions du monde sensible? Ne parlons donc plus d'unité, c'était de primauté seulement qu'il était question. C'est encore l'avis de M. Renan, auquel je suis heureux une fois de plus d'adhérer : « On arriva bien, dit-il (en parlant du progrès des idées religieuses à cette époque), à opérer une classification, une hiérarchie des

dieux dont il n'y a point de traces dans l'état primitif de la religion arienne : on créa une sorte de président ou de monarque du sénat, auquel on prêta la plupart des attributs du Dieu unique, mais le choix se porta tantôt sur un dieu, tantôt sur un autre : le dieu *primus inter pares* ne fit point disparaître ses rivaux. »

Aucun tableau n'est plus exact et rien ne peint mieux l'impossibilité où était la raison humaine d'arriver par elle seule à la conception parfaite de l'unité divine, ou, si elle s'y élevait par instants et par éclairs, de s'y tenir. C'était sous l'image du soleil, nous dit-on, qu'on se représentait volontiers cette unité suprême : la comparaison faite par l'instinct populaire était juste : c'était bien, en effet, l'astre dont l'œil humain ne peut regarder fixement plus d'une seconde la lumière éblouissante.

Ce fut la merveille, le véritable miracle moral opéré par le christianisme d'avoir rendu familière aux plus humbles, aux déshérités de l'intelligence comme de la fortune, cette conception majestueuse dont la sagesse humaine elle-même se détournait avec une sorte d'effroi. Mais si l'abord en avait été rendu plus facile depuis la venue du Christ, ce n'était au prix d'aucune concession faite, d'aucun mélange adultère emprunté, au souvenir et au contact de l'idolâtrie. Loin de là, le Dieu des chrétiens, bien différent du Dieu si tolérant des philosophes, c'était toujours Jéhovah, le Dieu

jaloux, celui dont la voix retentissante avait ébranlé le Sinaï par cette menace répétée depuis lors d'âge en âge : « Tu ne feras point d'autre dieu devant ma face. » A la vérité, l'ordre divin ne retentissait plus comme un anathème au milieu des foudres et des éclairs. Pour se rendre supportable aux regards de l'homme, Dieu lui-même s'était montré à la terre dans l'éclat voilé de la perfection humaine. Mais cette condescendance miséricordieuse ne rendait que plus impérieux pour la conscience des chrétiens le devoir de ne laisser subsister dans leur pensée aucune image à côté du type incomparable de la pureté sans tache. Adorer Dieu sous un autre nom que celui du Christ, c'était désormais la faute irrémissible, le blasphème indigne de pardon. Le moindre enfant chrétien, en quelque lieu qu'il fût né, dès qu'il avait reçu le baptême, apprenait à répondre à tout païen qui l'interrogeait comme Éliacin à Athalie :

Lui seul est Dieu, madame, et le vôtre n'est rien.

Cette profession exclusive d'un seul culte, ce mépris affiché pour tout autre, c'était là le signe distinctif qui avait, dès le premier jour, signalé les chrétiens à l'attention et à l'hostilité des populations. Saint Paul en avait fait la première épreuve le jour où, traversant une des plus brillantes cités de l'Asie Mineure, il avait voulu planter la croix en face du temple de la grande Diane des Éphé-

siens : la foule faillit l'égorger, et, depuis lors, une clameur, une huée populaire ne cessa pas de s'attacher aux pas de la prédication chrétienne, partout où la portaient les apôtres ou leurs disciples. On s'est demandé parfois d'où venait cette passion sanguinaire au sein de mœurs habituellement plus accommodantes. C'est bien simple : en quelque lieu que se présentât le missionnaire du Christ, il était l'ennemi de la superstition locale, et quand la multitude s'ameutait aux cris : « Les chrétiens aux lions », c'est qu'elle croyait avoir contre eux l'honneur de son dieu national à défendre et un grief personnel à venger. Ainsi s'explique cette haine du genre humain, *odium generis humani*, qui, nous dit Tacite, leur était imputée.

Et ce n'était pas seulement la foule : non moins sévères dans leur appréciation des chrétiens, non moins prompts à les condamner étaient ces sages, ces hommes prudents, ces esprits d'élite, en qui M. Duruy se plaît à voir les sectateurs secrets du Dieu unique, maîtres et modèles de Constantin. Ceux-là, précisément parce qu'ils n'attachaient plus qu'une très médiocre importance aux diverses formes du culte populaire, n'en étaient que plus portés à juger dédaigneusement, du haut de leur science ou de leur doute philosophique, la ferveur exaltée de ces hommes étranges qui se laissaient traîner au supplice plutôt que de rendre à des idoles sans vie un hommage sans conséquence. Ce vain scrupule leur paraissait une

démence digne, peut-être, de pitié, mais qui avait à leurs yeux le grand inconvénient de troubler la régularité d'un ordre établi. Ah! si les chrétiens s'étaient contentés de demander à élever une église ou un temple dans quelque coin de Rome, on leur eût fait sans difficulté leur part dans la tolérance commune. On les aurait volontiers fait bénéficier, comme d'autres, de la règle politique sagement suivie par Rome dans l'organisation de ses conquêtes, et qui consistait à ménager tous les préjugés populaires et nationaux, en tâchant de les faire vivre en paix les uns à côté des autres.

Ne dit-on pas que le doux Alexandre Sévère avait placé l'image du Christ dans un des oratoires de son palais? Que les chrétiens l'y eussent laissé figurer paisiblement, tout était dit, la persécution s'arrêtait d'elle-même et, dussent les officiers chrétiens aller faire leurs dévotions en cachette au Dieu de leur préférence, il n'était point de dignité, pas même l'empire, à laquelle chacun d'eux ne pût aspirer. Mais c'était justement cette promiscuité dont les chrétiens ne voulaient entendre parler à aucun prix : un esprit de prosélytisme et de propagande souvent agressive les animait : ils n'étaient pas plutôt établis quelque part que, par des polémiques serrées et par des provocations piquantes, ils attaquaient la religion de leurs voisins et appelaient à eux, au grand ennui et au grand émoi des familles, les femmes, les jeunes gens, tous les cœurs et les esprits ardents. Il n'y

avait pas moyen de vivre en repos avec de pareils trouble-fêtes, et les gouvernants, on le sait, ont de tout temps pris en mauvaise part ce qui les dérange. Puis, à certains jours, les pratiques du culte national de Rome faisaient partie des cérémonies légales et étaient réglées par la consigne militaire; y manquer, c'était aux yeux d'un bon administrateur une irrévérence touchant à la rébellion et que l'obstination rendait intolérable.

Je me suis, je l'avoue, fait quelquefois un plaisir, en étudiant les actes des martyrs (ces drames vivants et passionnés où tout est relaté avec un soin exact : questions du juge, réponses de l'accusé, interruptions de la foule), à me représenter quel était l'état d'esprit du magistrat romain au moment où il allait prononcer la sentence fatale. La plupart du temps, il me semble voir en face de moi quelqu'un de ces penseurs discrets dont M. Duruy nous décrit la disposition morale. En tout cas, ce juge est très peu dévot aux dieux qu'il sert et qu'il va venger; on voit assez clairement, à certains traits, qu'il est, pour son propre compte, indifférent à toute superstition, voire même à toute croyance. C'est le cas en particulier du plus fameux de tous ces proscripteurs, de Pilate lui-même, qui demande en souriant ce que c'est que la vérité, au moment où il va, pour une cause religieuse, envoyer un innocent à la mort. Le regret de la condamnation qu'ils doivent prononcer est, comme chez Pilate, souvent visible chez ces interprètes

éclairés d'une loi barbare. Ils ne partagent aucune des fureurs homicides de l'assistance qui les environne. Mais ils n'arrivent pas à comprendre comment des êtres doués de sens, plutôt que de verser un peu de vin dans une coupe ou de brûler un peu d'encens, poussent la rage jusqu'à sacrifier leur vie et à désobéir à l'empereur. Ce n'est pas l'impiété, c'est la déraison qui les choque, c'est l'indocilité et l'illégalité qu'ils châtient.

Oserai-je le dire ? je trouvais d'autant plus de facilité à entrer pour un moment dans leurs sentiments, qu'il me semblait avoir assisté parfois, dans ma vie, et surtout dans ma jeunesse, à un spectacle qui présentait avec celui-là une lointaine analogie? Par moments (tenant compte, bien entendu, de la différence des temps et de l'adoucissement des mœurs), je croyais saluer au passage quelque fonctionnaire public de ma connaissance. Combien n'étaient-ils pas nombreux, en effet, surtout au commencement de ce siècle, ces administrateurs nourris à la fois dans les doctrines du XVIII[e] siècle et dans les traditions de la centralisation impériale, disciples dévots de Voltaire et du code Napoléon, témoignant à la religion, sous des égards extérieurs, un mépris mal déguisé, mais inquiets de tout développement inusité de zèle, qu'une croix de mission plantée quelque part, ou un ordre monastique introduit dans leur département, empêchait de dormir, et qui étaient tout prêts à appliquer (non assurément

les supplices et la mort), mais toutes les rigueurs de la police correctionnelle pour la moindre violation d'un règlement de police, faite par une procession sur son passage! Aux yeux de ces amis de la paix à tout prix, qui mettaient le culte de la loi civile au-dessus de tout autre, une importance exagérée attachée aux idées et aux pratiques religieuses était sottise ou fanatisme, et dès qu'il pouvait en résulter un trouble dans les esprits ou un embarras administratif, leur impatience passait toute mesure. Ils étaient prêts à appeler à leur aide, pour y mettre ordre, toutes les sévérités légales ; ils ne s'en regardaient pas moins eux-mêmes et n'en étaient pas moins réputés comme des amis des lumières, et des hommes véritablement éclairés.

Si Constantin n'eût été qu'un des hommes éclairés de son temps, il aurait été élevé comme eux dans une prévention contre les chrétiens dont il aurait eu peine à se défaire. L'intolérance dogmatique de ces illuminés, qui gênait, dans l'application, une des règles séculaires de la politique impériale, — leur refus de s'associer, même par une adhésion muette, à l'étiquette des cérémonies officielles, — lui auraient paru autant d'indices d'une faiblesse intellectuelle et d'un esprit d'indiscipline qui ne permettaient pas de compter sur la fidélité de sujets si peu dociles, et encore moins de leur confier des fonctions publiques. Il aurait pu trouver prudent, au lendemain d'une

victoire contestée, de donner quelque facilité à l'exercice de leur culte et quelque sécurité à leurs personnes, afin de ne pas se créer des ennemis dans une secte qui venait de faire preuve de sa force : mais il n'en aurait pas moins conservé à leur égard un fonds de mépris et de méfiance dont tous les hommes d'affaires et d'expérience dont il était entouré lui auraient conseillé de ne pas se départir. A des gens si incommodes, qu'il fallait tout à la fois ménager et contenir, il n'aurait accordé qu'une bienveillance tempérée par beaucoup de réserve, une tolérance limitée par des précautions suffisantes pour ne pas leur permettre de gagner à la main, d'empiéter sur les droits de l'État et de troubler le repos public. Il se serait surtout donné de garde de les admettre dans ses faveurs et de laisser entrer dans le cœur de la cité politique des novateurs qui, sans le vouloir peut-être et sans le savoir, en ébranlaient les fondements.

Est-ce donc là l'attitude prise par Constantin en face du christianisme? Où trouve-t-on, chez lui, la moindre trace de cette réserve et de ce calcul ? A combien de signes n'aperçoit-on pas, au contraire, même dans le récit de M. Duruy, un élan et une effusion qui, dès le premier jour, attirent le néophyte vers tout ce qui porte le nom de chrétien, avec une confiance qui se trompe parfois d'adresse et paraît à plus d'une reprise dénuée de clairvoyance ? Sans doute, le premier édit de tolérance, publié à Milan après la victoire du pont Milvius,

ne fait qu'établir, en principe général, la liberté de tous les cultes, et les chrétiens n'y sont compris que pour être appelés à participer au bienfait de cette liberté commune. Mais que conclure de là? Avec la meilleure volonté du monde, pouvait-on ce jour-là aller au delà? et voudrait-on que, à peine maître du pouvoir, Constantin eût conçu la pensée de se faire du soir au lendemain le proscripteur de la religion qu'il professait la veille, et qui était, de temps immémorial, le culte officiel de l'empire? Quelle folie! quelle chimère! Une chute immédiate, suivie d'une réaction violente, eût été le châtiment d'une témérité aussi insensée. Cependant, dans cet édit lui-même, toutes les fois que le nom des chrétiens est prononcé, comme la bienveillance du législateur est déjà sensible! Comme son langage, dont le ton est jusque-là hautain, semble s'adoucir et presque s'attendrir! Quel empressement à effacer les traces et à panser les plaies de la persécution! Quelle largeur dans les dispositions qui rendent, non seulement aux simples fidèles, mais aux communauté chrétiennes elles-mêmes (*corpori christianorum*), jusqu'à la moindre parcelle des biens qui leur ont été enlevés! Quand on a vécu comme nous au lendemain de confiscations révolutionnaires, et qu'on sait combien il est difficile en ce genre de revenir sur les faits accomplis et de restituer à des possesseurs spoliés des valeurs déjà entrées dans la circulation générale, ne voit-on pas qu'un acte de réparation

rétroactive aussi étendu était, sans autre commentaire, un hommage et un aveu assez significatif?

Cette prédilection pour les chrétiens est bien plus visible encore dans le second édit, publié en Orient, après que la chute du dernier de ses collègues, Licinius, eut rendu Constantin maître de tout l'empire. Cette fois le document législatif est accompagné d'un préambule qui est une véritable confession de foi, et où M. Duruy reconnaît lui-même la trace de la main d'un évêque. C'est que, en effet, des évêques entourent désormais la personne et remplissent la cour de Constantin : ils sont ses conseillers, ses commensaux, ses confidents : il ne voit plus que par leurs yeux et ne parle plus que par leur bouche. C'est le tableau que nous présente l'un d'entre eux, Eusèbe de Césarée, dans une biographie dont certains traits, j'en conviens, peuvent être taxés d'exagération, car le vaniteux prélat se complaît trop visiblement dans la peinture d'une intimité royale dont il a beaucoup joui avant de finir par en abuser. Eusèbe, pourtant, écrivant pour des contemporains, n'a pu altérer le caractère général des faits dont tant de témoins survivaient. Il y a d'ailleurs un indice plus certain encore de l'ascendant exercé sur l'esprit de Constantin par les chrétiens ministres ou fidèles : c'est à eux qu'appartiennent désormais les grandes dignités publiques, et les ambitieux qui y aspirent, voyant d'où souffle le vent de la

fortune, s'empressent de se ranger sous la loi nouvelle. L'Église voit affluer dans son sein (à son grand dommage) des conversions intéressées : c'est là en tout temps un des plus tristes, mais l'un des plus sûrs symptômes de la puissance. Nul doute, par conséquent, que, dès le commencement du règne de Constantin, et jusqu'à la fin, les chrétiens n'aient eu en partage la faveur, sinon la domination; et dans un régime de pouvoir absolu, les deux choses se touchent et l'une mène promptement à l'autre. Nul doute, non plus, qu'en s'abandonnant ainsi à l'influence chrétienne, Constantin n'ait obéi à un sentiment de conviction intime et personnelle, puisque, soit de la philosophie, soit de la politique, il ne pouvait recevoir que des conseils opposés.

Mais, comment expliquer, va-t-on dire, que Constantin, devenu ainsi chrétien de cœur et même de profession extérieure, ait gardé les insignes et exercé l'autorité qui ne devaient appartenir qu'au chef de la religion païenne? que le titre de souverain pontife lui soit attribué encore sur toutes les médailles qui portent son effigie, —enfin qu'on le voie, à plus d'une reprise, dans le Code, légiférer en cette qualité? L'anomalie, j'en conviens, est étrange, et ce n'est pas la première fois qu'elle est relevée. La question a mis à l'épreuve et, en quelque sorte, au supplice les ressources d'esprit et d'imagination des érudits de tous les temps. C'est en particulier l'objet de la surprise, presque

du scandale des savants du XVIIe siècle, élevés dans un état de chose régulier, en face d'une Église paisiblement dominante, au sein d'une société assise sur des institutions dont personne ne contestait le principe. Le bon Tillemont, par exemple, reste tout interdit et se confesse naïvement hors d'état de trouver le mot de l'énigme.

Il semble que, ici encore, l'expérience des révolutions doive nous rendre l'intelligence plus facile. Le XIXe siècle, en effet, est (si j'ose m'exprimer ainsi) payé pour savoir que les âges de transition donnent le spectacle de toutes les incohérences et de toutes les inconséquences. Au moment où de grands changements sociaux ou religieux s'opèrent, les vieilles institutions ne se laissent pas en un jour déposséder ou transformer par l'esprit nouveau : un instinct de conservation fait, aux sociétés comme à ceux qui les dirigent, une loi de se prêter, entre le passé et le présent, à d'étranges compromis, à des mélanges hybrides et contre nature. Le souverain pontificat était l'une des attributions les plus précieuses de ce pouvoir composite et toujours précaire qui constituait d'autorité impériale. C'était à ce titre qu'un maître tout-puissant, mais toujours menacé, tenait sous sa main une corporation importante, ayant des représentants dans toutes les provinces, toutes les cités et même toutes les bourgades de son empire. Y renoncer, c'eût été pour Constantin ébranler lui-même son pouvoir, au moment où il

avait plus que jamais besoin de l'affermir, et fournir à l'opposition païenne, que sa défection personnelle ne pouvait manquer de susciter, un redoutable moyen d'action. A la place de l'empereur, qui eût été souverain pontife? Un rival sans doute, qui, faisant parler les augures et présentant les aigles sacrées aux légions, serait devenu le plus formidable des adversaires. Constantin devait rester souverain pontife, quand ce n'eût été que pour empêcher qu'un autre le fût. C'était peu logique, direz-vous, oui, mais c'était prudent, et il y a longtemps que la logique, quand elle est aux prises avec l'intérêt, est accoutumée à avoir tort.

L'histoire, en réalité, est pleine de ces arrangements bizarres destinés à faire vivre en paix, pendant un jour, des tendances qui se heurtent, des partis qui se combattent, des principes qui devraient s'exclure réciproquement. Je ne vois pas, par exemple, que quand Jacques II se fit catholique, il ait renoncé à exercer les droits de chef de l'Église anglicane et que les évêques de cette Église aient refusé de recevoir de lui l'investiture. Et quoi de plus singulier que les règlements établis après la paix de Westphalie pour maintenir l'équilibre entre les confessions rivales qui se partageaient l'empire germanique? Il y eut alors des principautés ecclésiastiques qu'on continuait d'appeler des évêchés et qui passaient alternativement d'un titulaire catholique à un protestant, en sorte

que, quand le prélat de l'Église romaine venait à mourir, l'hérétique arrivait avec femme et enfants pour prendre possession de la dignité, de la demeure et des revenus de la mense épiscopale.

Et de nos jours, est-ce que les réformateurs les plus ardents à réclamer la séparation de l'Église et de l'État ne sont pas les plus empressés, dès qu'ils arrivent au ministère, à exercer toutes les prérogatives accordées, par le concordat de 1801, aux souverains catholiques de la France, et les plus prompts à se formaliser si on leur en dispute la moindre parcelle? Le matin ils proclament que le cléricalisme est l'ennemi public, et le même jour ils nomment des évêques, ordonnent des *Te Deum*, et trouveraient très mauvais qu'un cardinal se coiffât de la barette rouge sans l'avoir reçue de leurs mains. Nous comprenons, nous peut-être, et encore à grand'peine, comment de telles prétentions peuvent s'accorder. Mais un jour, quand le commentaire vivant donné par les faits aura disparu, nos descendants pourront-ils s'expliquer cette bizarrerie, et les contradictions qui s'étalent tout au long dans notre *Journal officiel* ne semblent-elles pas faites tout exprès pour

Aux Saumaises futurs préparer des tortures

En tout cas, si cette difficulté, plus apparente que réelle, arrête quelques esprits, il est bon qu'ils sachent qu'elle n'est pas propre au règne ni au

caractère de Constantin: elle s'étend beaucoup plus loin, car on compte jusqu'à six de ses successeurs, incontestablement baptisés et très publiquement chrétiens, qui ont continué à se prévaloir dans leurs actes publics de cette qualité de souverain pontife du culte païen : ce n'est que le septième, le jeune Gratien, qui, après un demi-siècle écoulé, en refusa les insignes, à la grande surprise et au grand regret des sénateurs encore païens, lesquels ne lui demandaient nullement ce sacrifice. C'est qu'à ce moment la transition était faite, le paganisme discrédité, vaincu, disparaissant des campagnes comme des villes, pouvait être traité sans ménagement : la démonstration de son impuissance avait été faite par l'échec de la tentative réactionnaire de Julien : l'équivoque, devenue choquante sans être utile, pouvait cesser sans inconvénient.

Mais si la participation extérieure de Constantin à la direction du culte païen est un fait insignifiant dont on ne peut tirer aucune conséquence pour juger de l'état de son esprit, il n'en est pas de même de la part active, ardente, passionnée qu'on le voit prendre aux luttes intestines qui viennent déchirer l'Église chrétienne. C'est, en effet, très peu de temps après le triomphe de Constantin qu'éclate en Orient le fameux schisme d'Arius, qui va rester pendant un siècle la grande épreuve de la foi et l'un des principaux événements de l'histoire. Par une dispensation mystérieuse de la Providence, aux épreuves de la persécution succéda

pour l'Église l'épreuve presque plus douloureuse de l'hérésie. Si Constantin n'eût été que le politique qu'on nous représente, assez indifférent en matière religieuse et prudemment libéral en fait de culte, on ne voit pas trop pourquoi ce dissentiment survenu entre chrétiens l'aurait préoccupé : il semble même qu'il n'y eût rien là qui fût pour lui déplaire. S'il ne faisait bon accueil à la secte nouvelle que pour ménager sa force, une division, l'obligeant à moins d'égards, lui rendait, dans ses rapports avec elle, la vie plus facile et une plus grande liberté d'allure. S'il n'eût songé qu'à mettre en pratique un principe général de tolérance, que lui importait qu'il y eût deux Églises, au lieu d'une, se recommandant du nom du Christ? Il y avait déjà tant de cultes en présence : un de plus ou de moins, pourquoi en aurait-il pris souci? A Alexandrie, où le schisme prenait naissance, le Sérapéion restait debout et on ne songeait pas encore à le détruire. Quand, en face de ce vieux témoin de la piété égyptienne, deux sanctuaires chrétiens se seraient ouverts, l'un présidé par Athanase et l'autre par Arius, où était le grand mal? Il ne s'agissait que d'empêcher les gens qui les fréquentaient de se battre et de s'injurier dans les rues ; à quoi un peu de police aurait suffi. Et quant à la difficulté dogmatique qui faisait le fond du débat, — la question de savoir s'il y a identité ou pluralité de substances au sein de la Trinité chrétienne, — c'était, à coup sûr, aux yeux d'un

homme politique, une subtilité d'école dont son jugement sommaire n'aurait pas daigné s'inquiéter.

Combien diffère de cette impartialité hautaine, le sentiment exprimé par Constantin, à la première nouvelle du trouble survenu dans l'église d'Alexandrie? Dès la première heure, son émotion est extrême : il accourt en toute hâte comme pour mettre le pied sur une étincelle qui peut allumer un incendie, et quand il voit la flamme gagner, malgré ses efforts pour l'éteindre, un cri de douleur et d'effroi s'échappe de sa poitrine. Il faut lire sa première proclamation adressée à la fois à l'évêque catholique et au fauteur de l'hérésie pour les inviter à mettre un terme à leurs dissentiments. M. Duruy ne conteste pas l'authenticité du document dont il ne cite pas les expressions les plus significatives : « Puisque, par le bienfait de Dieu, y est-il dit, les rayons de la vraie lumière et la règle de la véritable religion sont sorties comme du sein de l'Orient, pour éclairer l'univers entier, je pensais, non sans motif, que vous deviez demeurer les guides du salut de toutes les nations... Mais, ô bonté divine! quelle nouvelle a frappé mes oreilles, ou plutôt blessé mon âme!... Retournez donc à votre mutuelle charité, rendez au peuple ses embrassements fraternels... rendez-moi à moi-même mes nuits tranquilles et m'en laissez jouir sans inquiétude : que je puisse jouir comme un autre de la pure lumière et de la vie paisible! Si je n'obtiens pas ce résultat, il faut que je gémisse,

que je fonde en larmes, et que je n'aie plus un moment de paix sur la terre. Car comment aurais-je l'esprit en repos, tant que le peuple de Dieu, le peuple de mes frères dans le service de Dieu, est divisé par un injuste et profond dissentiment? »

Quel langage! Est-ce celui d'un indifférent qui invite des importuns à vivre en paix pour le laisser lui-même en repos et ne pas fatiguer ses oreilles du bruit de leurs querelles? N'est-ce pas, au contraire, l'accent d'un croyant troublé au fond de l'âme dans l'intimité d'une conviction encore récente, mais profonde, et voyant avec terreur vaciller la lumière qui éclairait sa voie?

Ce désir ardent de rétablir l'unité au sein de l'Église chrétienne devient, à partir de ce moment, l'unique préoccupation de Constantin : c'est le sentiment qui dicte tous ses actes, sans toujours les bien inspirer, ni les rendre tous également judicieux. Entre les conseillers, désormais divisés, qui se disputent sa confiance, il cherche avec anxiété à qui il doit la donner tout entière, sans parvenir ni à fixer son choix ni à le bien placer. Loin de ménager, il prodigue un peu à l'aveugle son intervention. Le voilà d'abord qui vient assister en personne au concile de Nicée, pour prêter force légale aux décrets de la sainte assemblée, sans s'inquiéter du scandale que peut causer, à un public étonné, la présence impériale dans une réunion composée des proscrits de la veille. Puis, sous l'empire d'habiles et perfides

influences, le doute se glisse et des nuages s'élèvent dans son esprit : après avoir sévi contre Arius, il finit par exiler Athanase. Mais j'ai dit, et je persiste à croire, que cette incertitude même est l'indice d'un effort réfléchi fait pour découvrir où est, en fait de religion, l'autorité qu'il doit reconnaître, et conformer ainsi sa conduite, sur ce point qui lui tient au cœur, à une règle plus haute que celle que lui aurait dictée son intérêt. L'indécision et la faiblesse ne sont, en effet, nullement des traits habituels de caractère chez le dernier empereur à qui la postérité ait décerné le nom de Grand. On n'en trouve aucune trace dans sa conduite là où la politique seule est engagée : tout y révèle, au contraire, à la fois cette promptitude et cette persistance de résolution qui sont le propre de l'esprit de gouvernement. C'est seulement quand la religion est en cause qu'on voit apparaître chez lui une agitation fiévreuse, signe du trouble et, par là même, de la sincérité de la conscience, et je ne vois aucune raison pour ne pas conclure, comme je l'ai fait autrefois, que, « chez un monarque doué d'un caractère très ferme et maître d'une force toute-puissante, l'hésitation qui ne peut naître que du scrupule est la preuve de la bonne foi ».

On dira, je le sais, qu'en fait de scrupules il en est de plus importants que Constantin aurait mieux fait d'éprouver, et que plus d'un acte coupable dont ses panégyristes n'ont pu le défendre, — entre

autres l'horrible tragédie domestique dont Rome a été le théâtre, — n'atteste pas une conscience parvenue à un bien grand degré de délicatesse. L'objection qui peut faire beau jeu à la raillerie et à la déclamation ne paraîtra pas sérieuse à ceux qui ont étudié quelque peu soit l'histoire, soit la théologie. Ceux-là savent en effet, sans qu'on leur rappelle, que rien n'est plus différent que la croyance, même sincère, à un ordre de vérités surnaturelles, et cette foi efficace et justifiante, qui, sous l'influence d'une grâce divine, épure les sentiments et réforme les mœurs. On peut être croyant et même dévot envers une religion quelconque (hélas! la chrétienne comme toute autre), et, sous l'empire des passions ou par la contagion des exemples contemporains, se laisser entraîner à en violer, à plus d'une reprise, les préceptes. Si l'on n'admettait pas que cette inconséquence est possible et même fréquente, toute l'histoire du moyen âge serait incompréhensible : car, assurément, tous ceux qui, à l'approche de l'an 1000, léguaient leurs biens à l'Église pour assurer le repos de leur âme n'étaient pas de mœurs irréprochables et même douces : et tous les criminels que Dante range si complaisamment dans l'enfer n'étaient ni des sceptiques ni des athées. On conviendra, d'ailleurs, qu'en comparant tout à l'heure la conversion de Constantin à celle de Clovis, je ne m'en suis pas fait accroire et que je n'ai pas attribué, à un acte de foi dicté sur un champ de

bataille à l'ambition reconnaissante, une grande efficacité morale.

Mais si les sentiments chrétiens de Constantin ont eu si peu d'influence sur la moralité de sa conduite, pourquoi mettre tant de prix à en établir la sincérité? Par une raison bien simple : l'importance peut être nulle au point de vue du salut de l'âme de Constantin (point sur lequel personne ici-bas n'est chargé de se prononcer) et demeurer très grande pour l'histoire, quand il s'agit de déterminer le caractère qu'on doit attribuer à ses actes et l'appréciation qu'on doit faire des résultats de son règne. Si Constantin n'a été qu'un politique ordinaire occupé à réparer les brèches que le temps et la corruption des mœurs avaient faites dans l'édifice dégradé de la constitution impériale; si c'est seulement pour concourir à cette œuvre ingrate de restauration, qu'il a appelé le christianisme à son aide, jamais tentative ne fut plus vaine et jamais expérience ne fut plus tôt déçue par l'événement : car le règne de Constantin marque à peine un temps d'arrêt dans la décadence, et M. Duruy a pleinement raison de dire que l'empire païen avait duré trois siècles tandis que l'empire chrétien n'en a duré qu'un. Le personnage lui-même perd beaucoup de l'intérêt qu'on peut mettre à l'étudier, car il n'occupe plus qu'une place qui n'est pas même la première parmi le petit nombre des empereurs qui, dans ces temps malheureux, n'ont pas déshonoré la grandeur suprême;

il faut le ranger à côté de Septime Sévère, de Décius, d'Aurélien et au-dessous de Dioclétien.

Mais si Constantin, obéissant à une conviction et non à un calcul, a bien eu l'intention d'appeler en participation de son pouvoir une doctrine qu'il croyait véritable et une autorité qu'il reconnaissait pour légitime, tout change alors : sa figure ressort d'abord avec un relief d'originalité tout particulier, car il est le premier qui ait porté sur le trône des Césars des mobiles de cet ordre ; puis, en définitive, le but qu'il poursuivait a été atteint, car l'Église, qu'il appelait à régner avec lui, n'est plus descendue pendant des siècles de la place où il l'a fait monter.

Peu importe ensuite que cette prise de possession de la société par l'Église se soit opérée et complétée dans des conditions qu'aucun des contemporains de Constantin n'aurait ni conçues ni soupçonnées ; peu importe qu'au lieu de se placer dans les cadres de la constitution impériale, la domination nouvelle se soit élevée sur ses ruines : il n'en reste pas moins certain que c'est à partir de ce règne resté justement fameux dans la mémoire des peuples, que le christianisme a commencé de marquer son empreinte sur les institutions politiques et sur toute cette partie des mœurs publiques qui ne peut se passer des règlements d'un ordre extérieur : et si cette influence, comme on ne songe plus guère à le contester, a été souverainement bienfaisante ; si, en sauvant tout ce

qui pouvait être conservé des biens de la civilisation antique, elle a préparé l'enfantement de la civilisation moderne, celui qui le premier a imprimé ce mouvement salutaire mérite d'être compté, non parmi les défenseurs impuissants et bientôt oubliés du passé, mais parmi ces ouvriers de l'avenir qui ont travaillé sous l'œil de Dieu à l'accomplissement de ses desseins.

J'irais même plus loin et j'accorderais sans trop de peine à M. Duruy ce qu'il ne dit pas, quoique parfois il le laisse entendre. Je conviendrais peut-être qu'essayer d'unir la religion chrétienne à la constitution impériale, c'était tenter un mariage impossible par incompatibilité d'humeur et qui devait hâter la fin d'un des conjoints si mal assortis. Je ne serais pas loin de penser qu'en changeant l'axe de l'antique machine, on affaiblissait ses ressorts déjà usés, et qu'ainsi l'œuvre de Constantin, loin de retarder, a hâté la chute de son empire ; mais je n'en serais encore que médiocrement ému et n'en ferais pas de reproche à sa mémoire. Un peu plus tôt, un peu plus tard, l'empire devait périr ; l'essentiel était qu'il ne pérît pas tout entier, emportant avec lui tout le travail de l'esprit humain pendant des siècles, comme ces dynasties d'Égypte ou d'Assyrie que leur grandeur colossale et la stature gigantesque de leurs monuments n'ont sauvé ni de la ruine ni de l'oubli ; qui ont disparu, englouties pour jamais, entassées les unes sur les autres, et dont on retrouve la trace

enfouie avec leur mémoire sous une couche épaisse du sol qui les a portées et qui ne les connaît plus. Il ne s'agit pas de savoir si on a préservé ce qui devait succomber ; mais si on a jeté à pleines mains la semence de ce qui allait renaître. Il se peut que, suivant la parabole éternellement juste de l'Évangile, le bouillonnement d'une liqueur nouvelle ait fait éclater les vieux vaisseaux, mais qu'importe si, en se répandant sur des sillons épuisés, elle y a déposé un principe de vie et des germes de fécondité ?

Je reviens ainsi à ce que je disais au début de ces pages, c'est qu'il y a des différences de point de vue qui expliquent la diversité des jugements portés sur les mêmes faits par des narrateurs exactement soucieux de les rapporter avec exactitude, mais qui ne les envisagent pas du même œil : l'un regardant en avant et l'autre en arrière, l'un tourné vers l'avenir et l'autre vers le passé ! Cette différence éclate surtout dans les dernières lignes par lesquelles M. Duruy termine le tableau qu'il a tracé du IVe siècle. Après avoir constaté l'attitude d'abord indépendante et puis bientôt supérieure qu'a prise l'Église en face de l'État, dans la période qui va de Constantin à Théodose, il s'écrie avec émotion : « C'est une société nouvelle qui se forme et elle aura deux âmes, l'une civile, l'autre religieuse, qui souvent se combattront. L'ancien monde, où cette division avait été inconnue, est donc bien mort, il ne reste

plus à son historien attristé qu'à coucher le génie de Rome au sépulcre où le moyen âge le tiendra des siècles renfermé. »

L'expression de cette tristesse est noble et touchante : il est naturel qu'après s'être attaché avec amour à suivre le développement de la grandeur romaine, l'historien éprouve une douleur presque personnelle à en constater le déclin fatal et la ruine consommée. Mais c'est un regret qu'il aura peine à faire partager à ceux qui ne sont pas devenus comme lui, en quelque sorte, citoyen romain par l'étude et l'imagination.

Il est un point cependant qu'ils se garderont de contester. Oui, il est certain que le jour où un souverain, maître comme l'était Constantin de toutes les forces matérielles d'un grand empire, a salué avec respect une autorité désarmée et lui a reconnu un droit de commander égal au sien propre, bien qu'essentiellement différent, ce jour-là une grande révolution morale a été accomplie. Les sociétés ont eu, à partir de cette date mémorable, je ne dirai pas deux âmes — comme M. Duruy, — mais une âme distincte de leur corps, ce qui n'est pas la même chose : ou, pour parler tout à fait exactement, il y a eu dans toute âme humaine une part, et la plus noble, soustraite au droit de la force et à la souveraineté du magistrat politique. La distinction des deux domaines temporel et spirituel a bien eu cette origine et garde cette signification. Aucune société antique ne l'avait connue, et la

répugnance qu'éprouvaient même des princes chrétiens à renoncer au titre de souverain pontife atteste combien, à cet égard, la confusion était complète et difficile à dissiper. Si cette union du sacerdoce et de l'empire était un des traits caractéristiques de ce génie de Rome, que M. Duruy s'afflige de voir couché au sépulcre, félicitons-nous qu'il y soit descendu et que le moyen âge l'y ait tenu renfermé : et, malgré plus d'un effort fait tantôt par les rois, tantôt par les peuples pour le ressusciter, Dieu préserve les nations modernes de l'en laisser sortir. Sans doute, dès qu'une dualité existe, les conflits sont possibles, et l'accord de deux pouvoirs, malaisé à rétablir, est souvent troublé ; mais c'est le mouvement de la liberté et de la vie, bien préférable à la paix de la servitude et de la tombe : et c'est de cet affranchissement de la conscience qu'on peut dire avec Montesquieu, que, quel que soit le prix de cette noble liberté, *il faut bien le payer aux dieux.*

LA RÈGLE ET LA LIBERTÉ
DANS LA LITTÉRATURE

Discours prononcé par M. le duc de Broglie à la Société générale d'émulation, dans la séance du 21 avril 1870.

Messieurs,

Quand la bienveillance des directeurs de cette association m'a fourni l'occasion précieuse de m'entretenir avec vous, j'ai hésité longtemps non pas précisément sur l'ordre d'idées que j'avais le projet de vous communiquer, mais sur le choix du titre, de l'étiquette, en quelque sorte que je mettrais à ces idées pour les recommander à votre bienveillante attention. Je pouvais choisir entre une phrase un peu obscure, un peu abstraite, presque inintelligible, comme celle dont je me suis servi, et de nature, j'en ai peur, à rebuter bien plus qu'à attirer votre intérêt, ou bien un rapprochement qui eût été piquant, mais plus piquant peut-être que juste, entre deux noms propres et deux grands noms. J'aurais pu

intituler cette conférence : *Racine et Lamartine*, car c'est de Racine et de Lamartine, envisagés sous un point de vue commun, que j'ai le dessein de traiter avec vous. Un orateur classique du siècle dernier n'eût pas manqué cette bonne occasion d'établir ici un de ces parallèles, fort de mode dans l'ancienne littérature, qui se recommandaient des grands exemples de Plutarque ; tels que ce grand maître, à la fin de ses fameuses biographies, en a fait lui-même entre Alexandre et César, entre Brutus et Timoléon. Genre de littérature éminemment propre à faire jaillir, comme des étincelles, les antithèses de style de l'opposition des pensées ; très propre aussi à mettre en jeu toutes les ressources de la parole, toutes les gentillesses de l'esprit.

Je ne l'ai pas fait, parce que, si j'avais excité ainsi votre curiosité, j'aurais couru le risque de ne pas la satisfaire. De tous les exercices littéraires, en effet, le parallèle est à mon sens un des plus puérils, des plus vains, des plus fatigants. Il y manque toujours ce qui devrait en faire la matière propre, c'est-à-dire la ressemblance. Les grands génies ne se ressemblent jamais : ce sont des fractions irréductibles qu'on ne peut ramener à un dénominateur commun. Inépuisable dans la variété de ses combinaisons, infinie dans la richesse de ses créations, la nature, depuis que l'humanité existe, n'a pas reproduit une seule fois, parmi tant de millions d'êtres qui se sont succédé,

le même caractère ou le même visage. Elle ne s'amuse pas à se répéter dans ses œuvres de choix et de prédilection, c'est-à-dire dans les hommes de génie. Au contraire, elle marque le génie comme d'un sceau, par une inimitable originalité; cette originalité même exclut la ressemblance, et par suite la comparaison. Aussi les parallèles entre les grands hommes n'ont-ils, au fond, d'autre but que de faire ressortir les défauts de l'un par les qualités de l'autre. C'est une sorte de consolation que se donne la malignité de notre nature, en mêlant une légère dose de critique à l'admiration. Puérile consolation; car la part est toujours assez vite et assez grandement faite aux impefections humaines, et quand on se trouve devant le génie, on a bien mieux à faire qu'à le regarder de droite ou de gauche, pour mesurer les coudées de sa taille. Le vrai critique se plaît à le contempler en face, pour l'admirer dans toute sa lumière. (*Applaudissements.*)

Ce n'est donc pas d'un parallèle proprement dit entre ces deux grands génies littéraires, Racine et Lamartine, que je vais vous entretenir; ce sont deux temps, et non deux hommes, et c'est l'effet de deux temps différents sur deux hommes que je vais analyser et mettre en balance devant vous. Voici le petit problème littéraire que je me suis posé à moi-même, pour avoir le plaisir de le traiter, sinon de le résoudre avec vous.

Je trouve deux hommes doués par la nature de

facultés diverses, peut-être inégales, mais doués tous deux pourtant de cette flamme intérieure, de ce jet d'imagination et de verve qui constituent le tempérament poétique. L'un de ces hommes est placé par la Providence dans une société où tout est en règle autour de lui, dans une société où règne une règle impérieuse, souvent despotique, un ordre sévère, quelquefois artificiel et gênant : l'autre est jeté dans une société où des révolutions successives ont ébranlé toutes les règles, et laissent par conséquent à son génie une liberté presque sans mesure d'action, de pensée et de parole. De ces deux écoles, de ces deux régimes, je dirais presque de ces deux milieux, si le mot n'était pas d'un français un peu douteux, et n'avait pas reçu de nos auteurs contemporains une acception morale plus douteuse encore, de ces éducations si différentes quels effets sont sortis? Comment ont agi la règle et ses excès sur l'un? quels effets ont produits sur l'autre la liberté et ses abus? La règle a-t-elle contenu l'un de ces génies en le fortifiant, ou l'a-t-elle énervé en l'asservissant? Et la liberté a-t-elle animé, enflammé l'autre de son souffle, ou l'a-t-elle entraîné à sa suite dans la licence de ses égarements? Voilà le problème que je me pose avec vous, et, en le posant, je vous avertis d'avance que je n'ai pas dessein de le résoudre : je discuterai le pour et le contre; je dirai le bien et le mal de l'un et de l'autre régime; je dirai plus de mal que de bien de tous deux, car c'est l'ordinaire

de la condition humaine de prêter plutôt à la critique qu'à l'éloge, et je vous laisserai conclure ; ou bien je tirerai peut-être quelque morale à l'adresse de ceux — s'il y en a ici — qui sont poètes, et s'il n'y en a pas, au moins de ceux qui n'ont pas de génie. (*Applaudissements.*)

Vous m'entendez bien, quand je dis que la société où Racine a pris naissance peut passer pour être celle où régnaient par excellence le culte, la superstition de la règle. Je ne crois pas que jamais une société dans le monde ait eu la prétention d'assujettir à une règle aussi sévère, aussi étroite, tous les actes, toutes les passions, tous les sentiments de ceux qui la composaient, d'étendre sa règle sur les plis les plus intimes de leurs âmes comme sur les détails les plus minutieux de leur vie, autant que la société brillante et solide qui a compté Racine parmi ses enfants. De quelque côté de l'horizon moral qu'un Français du temps de Louis XIV tournât ses regards, il le trouvait limité, borné par une règle qui arrêtait sa vue en même temps qu'elle s'imposait à ses actes. En politique, en religion, en littérature, c'était partout le même spectacle : une règle tantôt puérile, frivole, quelquefois même cruelle par sa frivolité même.

Dans l'ordre politique, par exemple, quelle puissance que cette règle de l'unité monarchique qui dominait l'intérieur même des consciences, qui supprimait jusqu'au fond des esprits toute idée d'insubordination et de révolte, qui était le prin-

cipe incontesté de tout l'ordre social, et devant laquelle s'arrêtait, dans les commotions populaires, une foule soulevée, mais contenue par l'aspect du berceau de Louis XIV endormi! Quelle force une telle règle donnait à la société dont elle était la base! Mais en même temps quelle intolérance, quels caprices, et souvent quelle violence dans la volonté toute-puissante en qui cette règle s'incarnait! Quelle puérilité aussi, quelle mesquinerie même, dans cette étiquette royale, toute-puissante autour de Louis XIV, qui mettait le cérémonial de la cour au même niveau et souvent plus haut que les lois les plus fondamentales de l'État!

De même en religion, quelle majesté, quelle sainteté dans cette règle de l'unité catholique, qui était le point de départ de toutes les vérités philosophiques et morales, qui subjuguait toutes les consciences, et qui étouffait dans le fond des esprits tout germe d'incrédulité et de doute! Quelle grandeur, quand cette règle s'exprimait du haut de la chaire chrétienne, quand elle tombait, comme le Décalogue du Sinaï, de la bouche de cet autre Moïse qu'on appelle Bossuet! Mais aussi, comme elle était exagérée et étroite, quand elle venait à être dénaturée par quelques docteurs fanatiques, ou seulement par cette grande mais sèche école de Port-Royal, dont l'influence se projette sur tout le christianisme du XVIIe siècle! Et comme elle était empreinte d'hypocrisie et de formalisme, quand elle se traduisait dans la

dévotion calculée de courtisans venant recevoir le sacrement de vie dans la chapelle de Versailles, pour être vus de madame de Maintenon et se mettre bien dans l'esprit du maître! Même spectacle dans l'ordre littéraire : là aussi règnent à la fois une règle saine et forte, et des préjugés étroits; c'est ce mélange de bon goût et de pédanterie qui constitue le genre classique; c'est l'alliance des principes les plus élevés de l'art et du goût avec les sottes et systématiques conventions de l'école.

L'horizon moral a donc, comme je le disais, partout les mêmes limites. Partout la règle : l'unité monarchique, l'unité religieuse, les trois unités dramatiques : Louis XIV, l'Église et Aristote. Il y a une règle pour vivre; il y en a une pour mourir; une règle pour danser un menuet, une règle pour composer un sonnet, enfin une règle pour faire sa fortune à la cour et son salut dans le paradis. (*Applaudissements.*)

Notez bien, messieurs, que le moment où Racine est venu au monde était celui où toutes ces règles étaient portées à la plus extrême rigueur, et où la pression qui en résultait était arrivée à sa plus haute puissance. Les grands génies du même siècle, qui ont brillé dans la poésie, Corneille, La Fontaine, Molière, avaient devancé Racine de quelques années : ils s'étaient formés dans des temps plus agités, sinon plus libres, dans l'enfance de Louis XIV, au milieu des troubles de la

Fronde, alors qu'un peu plus d'air et de jeu étaient donnés aux caprices de la liberté individuelle.

Mais Racine arrive au moment où Louis XIV est tout-puissant, au moment où il a garrotté la société par des chaînes de fer qui l'empêchent complètement de se mouvoir. Si, comme on le dit, le génie, surtout le génie poétique est, par sa nature, un enfant rebelle, mutin, indépendant, s'il aime à se frayer des voies inconnues, à soulever tous les voiles des conventions sociales, cette société si bien réglée n'était pas celle qui pouvait permettre à un poète de respirer le plus à l'aise. Et c'est ce qu'exprimait avec finesse et discrétion un écrivain du temps, qui ne brille pas pourtant par la hardiesse, et n'aimait pas à se brouiller avec les puissants, le prudent La Bruyère, quand il disait : « Un homme né Français et chrétien (chrétien à la mode du XVII[e] siècle) est assez gêné pour écrire : la plupart des grands sujets lui sont interdits. »

A première vue, j'en conviens, on ne remarque guère cette gêne dans les écrits de Racine ; et s'il a porté des chaînes, c'est avec tant de grâce, tant de force, tant de souplesse, qu'il semble qu'il n'en ait pas ressenti le poids, et qu'elles n'aient meurtri nulle part ses membres délicats. En y regardant de plus près cependant, en étudiant séparément les incidents de sa vie, en recueillant dans ses œuvres des soupirs échappés et des plaintes poussées discrètement et dans l'ombre, on s'aper-

çoit qu'il a constamment lutté contre les règles excessives de son temps, et que cette lutte, si elle n'a pas éteint son génie, a attristé, a assombri son existence, et peut-être hâté sa fin. Sa nature, frêle et ardente, a supporté trop de fardeaux, résisté à trop de passions, elle s'est usée dans cette résistance et a fini par succomber.

C'est d'abord avec la règle religieuse de son temps qu'il a eu affaire. Vous m'entendez encore ici. Ce n'est pas de la vraie règle de l'Église que je parle, de cette autorité maternelle et intelligente qui accueille les penchants les plus légitimes du cœur humain pour les élever et les épurer, qui sourit aux plus nobles aspirations de l'intelligence, et s'en sert comme d'autant d'ailes pour porter l'homme vers le ciel, qui sait cueillir dans le jardin de la poésie les fleurs de l'imagination pour orner l'autel de Dieu et du Christ. Je ne parle pas de cette religion sereine qui brille dans les charmants écrits de saint François de Sales et se mêle chez Fénelon aux tendres élans du mysticisme. Non. C'est la règle froide, dure, dont Port-Royal était l'image. C'est celle-là qui étend sa main sur Racine enfant. Il est élevé à Port-Royal par les célèbres docteurs de cette grande école : ce sont eux qui aussitôt qu'ils aperçoivent un germe de poésie dans son âme, se mettent en tête de l'en extirper. Cela était naturel. Comme dans leur système ils damnaient les trois quarts du genre humain, il était simple qu'ils voulussent passer

aussi condamnation sur tous les plus beaux dons de l'intelligence et de l'âme. Une lutte s'engage alors entre le noble enfant et ses rudes précepteurs. L'enfant défend la poésie qui l'agite et fermente en lui contre la discipline étroite qui veut l'étouffer.

Vous vous rappelez tous une petite anecdote pleine de charmes, qui se trouve dans toutes les biographies de Racine. Vous vous rappelez cet enfant qui dérobe dans la bibliothèque de son maître un roman grec. — Je souhaite que tous les jeunes auditeurs qui m'écoutent n'aient jamais lu de romans qu'en grec; car j'imagine que le grec est à lui seul un contrepoison suffisant contre le venin de tous les romans du monde; — mais ce n'était pas l'avis de Messieurs de Port-Royal. L'imagination de Racine se monte à la lecture de ce livre : le maître le lui enlève et lui défend de le reprendre; le lendemain, le livre a disparu de nouveau de la bibliothèque : nouvelle recherche et nouvelle réprimande. L'enfant rapporte alors le volume à son maître et lui dit : « Vous pouvez maintenant le garder, je le sais par cœur. »

Voilà la première résistance de Racine contre la règle étroite et outrée de la religion du XVII siècle. Ce n'est certes pas à vingt ans qu'une règle ainsi faite peut apaiser les bouillonnements d'une âme jeune et enthousiaste. La vraie règle de la vraie religion a déjà assez de peine à la maintenir en la captivant, en faisant de la pureté

virginale la plus belle des poésies, et en lui présentant, pour la soustraire aux appâts trompeurs des beautés humaines, l'attrait supérieur, lumineux et vainqueur de la beauté divine.

Aussi la religion de Port-Royal ne peut garder Racine : il s'échappe et enjambe du même coup et la sacristie de Port-Royal et les murs de l'église elle-même. Le voilà lancé dans ce monde d'auteurs et d'acteurs dramatiques qui, dans aucun temps, ne se pique de beaucoup de fidélité à l'orthodoxie religieuse et aux convenances sociales. Le voilà en plein dans la bohème de l'époque, bohème un peu tempérée, il faut en convenir, puisque les productions qui y avaient du succès étaient *les Frères ennemis*, *Alexandre* et *Andromaque*. Les bohèmes de nos jours nous ont accoutumés à des excursions plus aventureuses en dehors de la morale et des bienséances. Quoi qu'il en soit, le voilà dans ce monde littéraire et léger : il y marche de succès en succès. Mais à chaque succès, à chaque triomphe, s'élève dans son âme un remords; c'est le souvenir des anathèmes qu'il a laissés derrière lui à Port-Royal; c'est l'image de ses pieuses tantes, de ses dévotes sœurs, qui, pendant qu'on le couvre de lauriers sur la scène, demandent, du fond de leur cellule, pardon à Dieu de sa gloire. Cette pensée empoisonne tous ses triomphes, et tempère par une secrète amertume l'ivresse de la renommée. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, lorsque arrivent le retour de l'âge,

les dégoûts de la vie littéraire, les échecs, les cabales, et le changement d'humeur si naturel à une âme de poète, on le voit tout d'un coup retourner sur ses pas et se soumettre, dans un accès de pénitence, au joug même qu'il a secoué dans sa jeunesse. Il revient tout contrit à Port-Royal, et Port-Royal use et abuse de son autorité reconquise : il obtient de Racine, à quarante ans, ce que la verve et la fougue de ses vingt ans avaient refusé, et il condamne Racine, pendant quatorze années, à un silence absolu.

Messieurs, on a élevé bien des griefs contre Port-Royal : on pourrait former un dossier bien considérable de tous les torts que leurs célèbres adversaires leur ont imputés contre les dogmes ou contre la morale; on les a accusés de mauvaise foi et d'orgueil. A mes yeux la pièce la plus grave de ce procès, ce sont précisément les quatorze années de silence auxquelles Port-Royal a condamné Racine : ces dix, ces vingt chefs-d'œuvre peut-être dont il a privé l'esprit humain. Je ne connais pas de meilleure preuve que Port-Royal n'a jamais bien compris l'esprit de l'Évangile. Non, la vraie religion ne peut prendre plaisir à stériliser ainsi le champ où Dieu a répandu les plus précieuses semences et a fait pleuvoir la rosée du ciel. Non, le Dieu de l'Évangile ne peut prendre plaisir à étouffer les plus beaux dons du Dieu de la nature.

Le silence de Racine est donc un vrai grief contre Port-Royal. Mais peut-on penser que Racine lui-

même n'en ait pas souffert ; que, pendant ces quatorze années de silence, tous les concerts intérieurs de la poésie qui s'élevaient en lui-même n'aient jamais troublé le calme de ses nuits et le recueillement de ses oraisons? Toute son âme a-t-elle pu se renfermer entre les rigueurs de la pénitence et les douceurs de la vie bourgeoise? La fièvre poétique ne l'a-t-elle pas troublé plus d'une fois dans sa retraite de la rue Saint-Jacques? Toutes ces nobles visions qui attendaient de lui la vie avec le charme et la grâce, n'ont-elles pas hanté son sommeil? Chassées par la porte, ne rentraient-elles pas par la fenêtre? Je crois, quant à moi, qu'aucune mortification des saints anachorètes du désert n'a été plus cruelle que celle de Racine condamné, dans le feu de l'âge et du génie, à quatorze années de prose et d'inaction.

Vous voyez, messieurs, quel fut, dans la vie de Racine, l'effet de ses luttes contre la règle religieuse de son temps : elle a troublé sa jeunesse et condamné au néant son âge mûr. Mais au moins, pendant ces années d'émancipation si périlleuse pour sa foi, et si utiles pour sa gloire, dont il a tiré tant de renommée et fait tant de pénitence, son génie a-t-il joui de toute sa liberté d'allures? A-t-il retrouvé, aux dépens de sa conscience, toute la franchise de sa marche? Non, en vérité ; car, à peine échappé des mains d'Arnaud, il était tombé dans des mains tout aussi rigides, dans celles de Boileau. Il n'avait pas quitté les savants et sévères

docteurs de Port-Royal, qu'il était déjà sous le joug de son savant et non moins sévère ami, « si prompt à le censurer ». Vous savez ce que Boileau disait de lui-même en faisant allusion à son extrême exigence en fait de correction dans le style poétique : « Je suis un janséniste pour la rime. » Il l'était encore pour bien d'autres choses. C'était un vrai janséniste littéraire, et il est certain qu'entre la littérature de Boileau et la religion d'Arnaud il y a des affinités, des ressemblances qui expliquent l'affection que ces deux grands hommes ont ressentie toujours l'un pour l'autre. Chez les deux écoles se trouve la même noblesse de sentiments, la même force de pensée, mais aussi la même sobriété dans l'expression de ces pensées et la même contrainte dans l'expansion de ces sentiments, la même raideur dans la doctrine, la même nudité dans la parole ; en un mot, c'est une religion et c'est une littérature qui se refusent tant de choses, qu'un mauvais plaisant pourrait dire qu'elles ne vivent que de mortifications et ne se nourrissent que de pénitence. (*Applaudissements.*)

Telle est la règle littéraire qui succède, pour Racine, à la règle religieuse de Port-Royal. Sans doute cette règle lui a été utile pour contenir les écarts de pensée naturels aux poètes, pour tempérer sa verve et châtier son style. Boileau s'en vantait ; il disait que Racine avait appris de lui « à faire difficilement ses tragédies ». Difficilement, je le crois sans peine ; car il lui posait un problème

qui ne pouvait être résolu que par un génie de la force et de l'étendue de celui de Racine. Il lui demandait de renfermer tout le développement d'un caractère, tout le cours d'une passion, toutes les péripéties d'une aventure tragique, dans l'enceinte d'un seul lieu, dans l'espace d'une heure; c'était la règle de l'unité classique. Et cependant il lui demandait de laisser à ce caractère, à cette passion, à ces péripéties leur naturel, leur vérité et leur vraisemblance; puis il lui demandait de faire parler à ses personnages un langage aussi naturel, aussi vrai, aussi vraisemblable, et cependant que ce langage fût toujours noble et soutenu, se refusant non seulement le mot bas ou trivial, mais le mot vif et souvent le mot vrai. Bref, il lui demandait de rester conforme à la nature, tout en manquant à ses conditions essentielles, de danser gracieusement en portant aux pieds des entraves, et de déployer toute la rapidité de sa course dans un préau enfermé entre des murailles. Certes il n'y avait que Racine qui pût résoudre ce problème; il l'a résolu, si bien qu'il est presque impossible de s'apercevoir de la peine qu'il lui en a coûté. Mais, avec quelque art qu'il se soit tiré de la difficulté, il est difficile de croire que Racine n'ait pas perdu un peu de son génie à chercher la solution de cette équation si compliquée. Il est permis de croire qu'il a soupçonné quelquefois qu'il pouvait y avoir des horizons plus vastes que ceux qui bornaient l'étroite en-

ceinte du théâtre français, ces larges horizons de l'histoire et de la nature où se joue le génie des Shakespeare et des Schiller. Lorsque, par exemple, dans ce drame étonnant mais imparfait de *Bajazet*, on le voit, du milieu de la cour polie de Louis XIV, deviner par l'instinct du génie tout ce qui peut se cacher de sensualité féroce et de volupté sanglante dans les mystères d'un harem, descendre au fond de l'âme effrénée et ardente d'une esclave couronnée comme Roxane, il est difficile de croire qu'il n'eût pas aimé à placer ces caractères dans leur cadre large et naturel, à nous faire pénétrer dans ces repaires de brutalité et de convoitise, dût-il nous faire passer, pour en arriver là, sous le sabre des spahis et sous les regards fauves des eunuques, au lieu de nous faire rester décemment dans cette antichambre au péristyle grec et au fronton corinthien qui est la décoration uniforme de la scène classique.

Il est difficile de croire qu'il n'eût pas mieux aimé prêter à ses personnages, dont il avait si bien pénétré la nature et l'esprit, un langage plus conforme à leurs sentiments, dût-il être un peu trop coloré et un peu trop cru, au lieu de répandre sur eux comme un voile de gaze brillant, cette harmonie délicieuse qui charme toujours l'oreille, mais qui la fatigue quelquefois précisément parce qu'elle ne la choque jamais. (*Applaudissements.*)

Encore, messieurs, s'il n'y eût eu pour imposer une règle à Racine d'autre docteur que le pur, le

classique, l'intelligent Boileau ! si la société de Louis XIV n'avait eu que ce maître littéraire ! Mais elle en avait d'autres qui avaient encore le ton plus haut. Ceux-là, Boileau lui-même s'en est moqué et Molière dans sa *Critique de l'École des femmes* a ridiculisé pour jamais leurs prétentions. C'étaient les marquis, les vicomtes, les petits-maîtres de la cour de Louis XIV, ceux qui venaient s'asseoir sur la scène en face du public avant même que les acteurs y fussent entrés; qui se tenaient sur le théâtre même pendant la tragédie, frôlant de leurs habits dorés la toge du sénateur romain ou la tunique de matrone grecque, et qui s'écriaient : *Voilà qui est beau! devant que les chandelles fussent allumees.* Ces grands juges qui se piquaient de *faire le « Ah ! » aux beaux endroits*, ils avaient leur code de littérature, très impérieux, et pas un poète dramatique n'aurait osé manquer de s'y conformer. Au premier rang parmi ces règles figurait celle-ci: quel que fût le sujet d'une tragédie, fût-elle empruntée aux plus sombres annales de l'histoire, il devait toujours y avoir une partie réservée à la galanterie et aux pays du Tendre. A côté des héros les plus grands et les plus terribles de l'antiquité, il fallait qu'il y eût toujours un couple d'amoureux à la mode de la cour de Louis XIV, pour roucouler des propos doucereux. Cette loi était sans rémission, et c'est pour s'y conformer que Racine a mis dans chacune de ses pièces ces jeunes cavaliers si bien

élevés, ces Xipharès, ces Bajazet, *tous amoureux doux et discrets* dont Voltaire disait plus tard :

> Que l'amour qui marche à leur suite
> Les croit des courtisans français.

Racine, en subissant ce joug, le déplorait du fond du cœur. Et quand il lui fallait dénaturer par exemple le caractère d'Hippolyte, ce fidèle et chaste serviteur de Diane, ce type de la pudeur virile, ce chrétien anticipé, ce « héros fier et farouche », comme il le dit lui-même, en lui prêtant un fade amour pour une insignifiante Aricie, il soupirait, mais il s'exécutait en disant : « Que diraient nos petits-maîtres? » Ce n'était donc pas assez que Boileau lui eût imposé de ne mettre sur la scène que des statues grecques ou romaines ; il fallait encore qu'il les habillât à la mode de son temps et qu'il consentît à faire porter perruque à Néron et à charger le front désolé de Phèdre de de boucles à la Sévigné. (*Hilarité.*)

Tels sont, messieurs, les rapports de Racine avec les règles littéraires de son époque et le mal qu'elles ont fait à son génie. Naturellement, il avait moins affaire avec la règle politique ; car cette règle elle-même l'excluait de toute part dans les affaires de l'Etat. Il ne convenait pas qu'un bourgeois et un poète, qu'un homme de sa condition et de sa profession entrât dans les régions élevées où se jouaient les drames politiques. Tout

historiographe, tout gentilhomme de la chambre qu'était Racine, il n'a jamais pénétré à Versailles que par les portes basses ; il n'était admis auprès de Louis XIV que quand il était appelé pour faire les panégyriques officiels et rédiger les inscriptions de médailles commandées par l'Académie des belles-lettres. On n'est pas poète cependant, on n'a pas du génie, sans s'émouvoir involontairement au récit des maux et de la gloire de sa patrie. Tous les grands événements politiques ont, quelque sourdine que la prudence y mette, leur écho dans ces âmes profondes et sonores. Racine contint habituellement ces sentiments : il ne lui arriva qu'une fois de les exprimer. Il y eut un jour, un seul, où Racine, témoin de la misère écrasante où était réduite la France par le despotisme et la manie belliqueuse de Louis XIV, crut pouvoir, comme Vauban, comme Fénelon et quelques rares esprits de cette époque, faire un plan pour l'allégement des maux de l'État ; puis il crut pouvoir profiter de l'amitié et de l'influence de madame de Maintenon, pour faire passer son plan sous les yeux de Louis XIV. On sait quel accueil reçut cette incursion du poète dans le domaine de la politique : « — Que me veut Racine, dit brusquement Louis XIV, que ne fait-il des vers, et que ne me laisse-t-il faire des lois ? » C'était commode de l'envoyer faire des vers quand Arnaud le lui défendait. Cette réponse de Louis XIV pénétra Racine d'une telle douleur, qu'elle hâta, dit-on, la mort

du grand homme. J'ai lu à ce propos quelque part des plaisanteries fort peu convenables, sur l'effet de cette disgrâce de Louis XIV transperçant l'âme d'un poète, comme celle d'un courtisan et d'un ambitieux. Pour moi, je ne croirai jamais que Racine soit mort seulement du déplaisir de Louis XIV; son mal venait de plus loin; c'était la conséquence de cette longue lutte contre la gêne qui régnait de toute part autour de lui et qui pesait sur tous ses mouvements; il s'était usé et miné tantôt à repousser le joug, tantôt à contenir et à comprimer ses propres élans : il est mort de trop de sentiments renfermés, de trop d'imagination rentrée, de trop d'ardeur glacée par le froid du dehors et qui a fini par remonter par une atteinte mortelle jusqu'à son cœur. (*Applaudissements.*)

Vous voyez, messieurs, que j'ai dit bien du mal de la règle excessive de l'époque de Louis XIV : je prendrai tout à l'heure ma revanche sur l'autre siècle. Cependant, pour être juste, il faut dire de cette règle aussi le bien qu'elle mérite; il faut reconnaître que non seulement elle a contenu, purifié le génie de Racine; mais que peut-être, par ses excès même, elle a contribué à faire sortir comme de ses entrailles le plus beau chef-d'œuvre de son génie et de tous les génies du monde, à lui faire concentrer tout le suc, toute la moelle de son talent dans l'immortelle tragédie d'*Athalie.*

Athalie me semble une revanche glorieuse prise

par Racine contre toutes les taquineries fanatiques, littéraires et politiques qu'il a subies de tous côtés. Il s'est réfugié dans le sanctuaire du temple de Jéhovah, comme dans un asile où aucun tyran n'oserait le suivre. Devenu prophète avec Joad, Arnaud n'a pu l'empêcher de répandre sur le cantique du grand prêtre toutes les splendeurs de cette imagination, que dans tout autre emploi, il traitait de profane et de sacrilège. A l'abri derrière les textes sacrés, il a défendu contre Boileau la simplicité et même la rudesse du langage biblique, et Boileau a dû consentir à lui laisser mettre le mot *chien* dans un vers :

Que des *chiens* dévorants se disputaient entre eux,

ce que certainement il n'aurait souffert nulle part ailleurs. Intimidés par la sainteté du lieu, les petits-maîtres n'ont pas osé lui demander d'y faire entrer l'amour ; enfin, dans la bouche de Joad, il a pu mettre des vers sur les droits des peuples et les devoirs des rois, que Louis XIV eût traités partout ailleurs de séditieux.

Ainsi la liberté de Racine a pris sa revanche dans *Athalie*. On dirait une source abondante qui, chassée dans des canaux étroits et ne pouvant s'échapper que par un seul orifice, s'élève par une colonne lumineuse vers le ciel, et vient s'y empreindre de toutes les splendeurs du prisme solaire. (*Applaudissements.*)

J'ai insisté bien longtemps, messieurs, sur le mal que l'excès de la règle a pu faire au génie de Racine, si longtemps peut-être qu'il me reste bien peu de temps, et à vous sans doute moins d'attention encore pour le tableau tout opposé. Je voudrais vous peindre dans cette seconde partie un écrivain tout différent aux prises avec une société toute contraire. Je ne toucherai ici que les points principaux: votre perspicacité suppléera à ce que je pourrai omettre.

Je ne crois pas faire tort à la société où nous vivons en disant, qu'en fait de principes et de règles, elle a pris le contre-pied de la société de Louis XIV. Tandis que la société de Louis XIV prétendait tout régler, tout assujettir, sentiments, actes, idées, opinions, mœurs, à une loi unique et sévère, notre société paraît avoir pour principe de n'en professer et surtout de n'en imposer aucun, et pour règle de ne prêter à aucune une force impérative. C'est là son caractère distinctif, c'est là son danger; mais c'est aussi le titre de gloire dont elle se vante; car elle y voit les fruits de liberté d'examen et de conscience à laquelle elle ne veut pas renoncer. Étant bien décidée à n'imposer par la force ses convictions à personne, elle a fini par prendre elle-même le parti de n'avoir pas plus dans ses lois que dans ses mœurs aucune conviction ni aucune doctrine arrêtée.

Veuillez, en effet, me dire quelle est la règle politique d'une nation qui a fait dix révolutions

successives suivies chacune d'une constitution nouvelle (*Hilarité*), et faisant partir chaque constitution des points de départ les plus opposés, et les déduisant tantôt de la légitimité monarchique et tantôt de la souveraineté populaire, et tantôt de la dictature militaire? qui, lorsqu'elle inscrit la monarchie dans ses lois, change trois ou quatre fois de dynastie, et qui, lorsqu'elle grave les mots de république sur ses monuments, laisse chasser par des soldats ses assemblées souveraines, et veuillez me dire quelle est la règle religieuse d'une société qui consacre légalement trois ou quatre cultes, et reconnaît à tous ses membres le droit légal aussi de n'en professer aucun.

Enfin, dans le naufrage des anciennes règles classiques détruites par de hardis novateurs, peut-on trouver une règle littéraire qui ait surnagé? et quelque maître s'est-il placé sur le trône vacant d'Aristote et de Boileau? Si on peut trouver une règle d'art et de goût dans la littérature contemporaine, ceux qui l'auront découverte rendront service à la critique de lui en indiquer l'adresse ou les éléments.

C'est donc l'absence de principe et de règle en toute matière qui est le trait dominant de notre époque. Il suit de là que si le bonheur d'une telle société fait naître un homme de génie dans son sein, il ne trouve devant lui ni les entraves, ni les soutiens, ni les gênes, ni les guides, que rencontraient ses pareils dans la société précédente. Rien

ne l'appuie, rien ne le soutient, la carrière est ouverte devant lui sans obstacles pour arrêter ses pas, sans barrière pour contenir ses écarts. Tel a été le sort, en particulier, du grand poète dont j'ai opposé le nom à celui de Racine, qui est certainement l'un des plus rares génies de ce siècle, de M. de Lamartine. Celui-là ne peut pas se plaindre d'une destinée qui l'ait mis aux prises avec aucun préjugé ni aucune convention systématique ; il n'a rencontré rien sur sa route pour arrêter sa marche triomphante. Toutes ces grandes puissances, si difficiles pour Racine, qui lui avaient montré un visage sévère, fait sentir une férule souvent si rude, la politique, la religion, la littérature, ont été, pour Lamartine, d'humeur facile, complaisante, presque adulatrice.

Point de Louis XIV pour lui interdire l'entrée de la politique, et pour refuser à son génie de traiter ces grands sujets si bien faits pour l'enflammer. Des trois gouvernements qui se sont succédé devant lui, chacun s'est disputé l'honneur de l'avoir pour serviteur, pour défenseur et pour fondateur. La monarchie légitime comble sa jeunesse, le gouvernement de Juillet courtise son âge mûr; la République le prend dans ses bras et le porte sur le pavois. Point d'Arnaud pour excommunier ses premiers vers, la religion du XIX[e] siècle, devenue plus douce et plus tolérante par l'épreuve du malheur, n'a eu pour le jeune poète que des encouragements et des bénédictions ; elle

lui a su gré d'avoir mêlé à ses premiers vers les noms du Christ et du crucifix, sans regarder si ce nom et ce symbole sacrés n'étaient pas bien rapprochés des souvenirs brûlants et des tendres repentirs de l'amour ; elle lui a su gré d'élever ses méditations vers l'auteur de la nature, sans demander si le Dieu qu'il célébrait, dans son infinité nuageuse et dans son mysticisme brillant, ne ressemblait pas plus au Dieu-tout, au Dieu-nature de Spinoza et de Gœthe, qu'au Dieu vivant de la Bible et de l'Évangile. Quant à la critique littéraire, vous savez vous-mêmes si elle a eu des rigueurs pour lui, et s'il a rencontré des Boileau, des amis dont la censure lui ait rendu la vie incommode. Vous savez si ses amis ont été prompts à l'avertir que sa versification, un peu lâche dès l'origine, se relâchait chaque jour, et que sa prose avait trop de rythme et de couleur, pour convenir tout à fait à l'histoire et à la politique. Ces avertissements ont été bien tardifs, et donnés bien à voix basse. Je ne sais même s'il les a jamais entendus. Il s'est avancé dès le premier jour et presque jusqu'au dernier, au milieu d'une foule enthousiaste qui saluait de ses acclamations ses moindres fautes et ses moindres gestes.

Ce qui a produit un régime si différent de celui auquel Racine avait été soumis, un contraste tout matériel suffit pour le faire saisir. Posez les quarante volumes in-quarto dont les œuvres de Lamartine chargent les rayons des bibliothèques, à côté

des cinq maigres volumes qui contiennent toutes les confidences que Racine a faites à la postérité; dans cette différence matérielle, on saisit déjà toutes les différences des deux existences. Au lieu de cette existence humble, pénible, tourmentée de Racine, passée entre des déceptions et des dégoûts, travaillée par les scrupules, et les pénitences, et les remords de la poésie, entre la nudité d'un couvent et les murs d'une petite maison du quartier Latin, quelle splendeur, quel éclat, quelle lumière quel souffle, quels orages, dans la vie de Lamartine! quel aiguillon le stimule! Quel vent puissant enfle toutes les voiles de sa pensée! Aujourd'hui poète, demain il est historien, puis polémiste ardent, puis maître de la tribune, de la foule, et enfin dictateur de la populace. Tour à tour, il charme, calme et soulève un peuple; aussi puissant pour plaire aux intelligences raffinées que pour soulever les passions populaires, aussi habile à faire un poème qu'une révolution. Voilà l'existence ardente, brillante, aventureuse de Lamartine. Aussi si l'on ne s'en tenait qu'au nombre des œuvres et à l'intensité de l'action produite, tout l'avantage serait pour la liberté sans limite; car cette liberté sans limites a autant fécondé et développé le génie de Lamartine que la règle excessive avait attristé et appauvri celui de Racine. La règle avait rendu Racine avare de ses richesses, la liberté, messieurs, a rendu Lamartine prodigue de ses trésors. (*Applaudissements.*)

Mais voilà la compensation des avantages; voici l'ombre sur le tableau. Il est trop vrai que si Lamartine a usé de la liberté de notre âge dans toute son étendue, il en a aussi abusé dans tous ses excès. Parce que la société dont il était la gloire n'avait en rien ni principe ni règle arrêtés, il a cru que l'individu, le poète, l'homme de génie, pouvait aussi lui-même n'avoir, pour son compte, ni principe ni doctrine; il a cru qu'il pouvait successivement passer à travers tous les principes, toutes les doctrines, à travers tous les partis et tous les genres de littératures; qu'il pouvait faire tour à tour de la prose, de l'histoire, de l'éloquence; il a cru qu'il pouvait se promener, vaguer, voler partout sans jamais s'arrêter, comme un météore qui laisse derrière lui une trace fugitive, jamais comme un astre dont la lumière éclaire et féconde. Trouvez donc un principe et, hélas! même une conviction dans les œuvres de Lamartine. Il a détruit une monarchie et fondé une république, et ceux qui lisent ses œuvres ne peuvent dire s'il était royaliste ou républicain. Tour à tour croyant et philosophe, une moitié de ses œuvres réfute l'autre. En fait d'œuvres littéraires, où s'est-il concentré tout entier? Sur laquelle de ses conceptions a-t-il imprimé ce cachet de la maturité de la pensée et de la perfection qui fait les chefs-d'œuvre? Laquelle de ses improvisations, qui se jouaient du temps, par la rapidité de leur apparition, défiera plus tard ses atteintes et s'élé-

vera aux yeux de la prospérité, comme un monument de l'art, d'autant plus visible que la perspective s'éloigne, et qu'autour d'eux, tous les autres objets s'abaissent et s'effacent? (*Applaudissements.*) Où est en un mot l'*Athalie* de M. de Lamartine, devant laquelle toutes les générations s'inclineront et que tous les hommes mettront au nombre des trésors de leur mémoire? Ne pourrait-on pas dire que si j'ai comparé le génie de Racine à une source poussée vers le ciel par un jet étroit et puissant, celui de Lamartine ressemble souvent à une nappe d'eau qui, épanchée sur un sol trop uni, finit par perdre à la fois son courant, sa pureté et sa profondeur.

Avais-je raison de dire, messieurs, que tout compte fait, et le mal comme le bien mis en balance, nous aurions peine à choisir entre les deux époques et les deux systèmes. Aussi j'aime mieux ne pas tirer la conclusion : peut-être si je devais en tirer une serait-ce en faveur de la règle et contre la liberté. Car enfin Racine a fait *Athalie* et n'a pas fait *les Girondins*. (*Applaudissements.*)

Mais j'aime trop la liberté pour m'accommoder de cette conclusion-là. La seule morale donc que je voudrais faire sortir de cet entretien, ce sera celle-ci : c'est que si la règle sans la liberté opprime et étouffe le génie, la liberté aussi se perd sans la règle. C'est que, en littérature comme en toute chose, la règle véritable est celle qui s'impose librement à l'homme, et la liberté sérieuse, celle

qui subit spontanément la règle; c'est la règle acceptée par la liberté, et la liberté tempérée volontairement par la règle. C'est la seule conclusion aussi qui convienne à notre génération; car elle ne reverra plus la règle imposée par la contrainte ou par l'opinion; elle ne reverra plus les temps où la règle se faisait respecter, soit par la force, soit par le préjugé. Elle ne reverra plus les règles politiques à l'abri des contestations révolutionnaires; elle ne reverra plus les règles religieuses si puissamment ancrées dans les mœurs qu'elles ne soient pas troublées par le doute et le scepticisme; elle ne reverra plus la règle venue de la sorte, pour ainsi dire du dehors. Si elle ne veut pas rester sans règle, elle n'a qu'une ressource, c'est de la retrouver et de la puiser en elle-même par la réflexion courageuse, par l'étude, et par la raison.

C'est sur cette pensée que je voudrais laisser les jeunes auditeurs qui m'écoutent; je leur souhaite à tous d'être des Lamartines et des Racines, mais des Lamartines qui n'abusent pas de la liberté; je suis tranquille : ils ne seront pas des Racines opprimés par l'excès de la règle. (*Applaudissements prolongés.*)

LE CHRISTIANISME

ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

I

« L'histoire de l'humanité, l'intelligence des idées, des conduites et des situations diverses qui s'y sont manifestées, la religion en général et la religion chrétienne en particulier considérées comme un grand fait, — un fait universel et permanent dont la trace se retrouve partout et dans tous les temps, même chez les païens, un fait qui survit aux divisions, aux luttes scientifiques, aux guerres civiles survenues entre les chrétiens eux-mêmes, notamment entre les catholiques et les protestants, tous chrétiens au même titre sinon au même degré, un fait à la fois humain et divin, humain par son accord avec la nature humaine, divin par l'action directe et surnaturelle de Dieu, du Dieu créateur, personnel et libre, dont la présence et la puissance se révèlent tantôt par le cours général et permanent des lois des choses,

tantôt par les miracles spéciaux qu'il juge nécessaires pour l'accomplissement de ses desseins, — la foi chrétienne ainsi rattachée à toute la vie du genre humain, le principe du surnaturel et les miracles comme les dogmes chrétiens hautement proclamés, mais sans controverse, sans appel à une domination extérieure et exclusive, l'hommage rendu aux droits de la conscience simple et droite en même temps qu'aux traditions bibliques et à l'autorité ecclésiastique, n'est-ce pas là le christianisme présenté sous l'aspect le plus propre à ne pas effaroucher les esprits contraires et à rallier les esprits incertains ? »

C'est en ces termes que M. Guizot nous présente dans la préface de son nouveau volume le résumé d'un document épiscopal dernièrement publié[1]; mais je doute que le vénérable auteur du mandement dont il s'agit se reconnût lui-même dans ce portrait. Il serait le premier à déclarer que cette riche analyse contient beaucoup plus que la matière de l'instruction pastorale la plus étendue. C'est tout le plan d'un beau livre, et ce livre, s'il voyait le jour, ressemblerait fort à celui-là même dont M. Guizot déroule devant nos yeux avec une infatigable activité le majestueux développement. Qui ne reconnaîtrait en effet dans ce dessin si net et dans ces larges touches tout l'ensemble de vues dont nous entretient la série des méditations

1. *Méditations sur la religion chrétienne*, par M. Guizot, t. III; 1 vol. in-8°, Calmann Lévy.

religieuses de M. Guizot ? C'est bien là en effet le christianisme tel que M. Guizot aime à le chercher tour à tour au dedans et au-dessus de l'humanité, — en accord avec tous les besoins de notre nature, mais découlant d'une source qui nous est étrangère et supérieure, — cri du cœur de l'homme et pur don de la grâce divine. C'est bien là cette essence pure, cette substance concentrée de la foi chrétienne, telle que M. Guizot se plaît à la dégager de toute les divisions confessionnelles, non sans lui enlever par cette opération un peu arbitraire quelque chose de son efficacité et de sa puissance. Ce sont là surtout ces pensées si vastes et pourtant si fermes, ouvrant à l'intelligence un horizon presque illimité, dont toutes les lignes demeurent nettes, et dont les contours n'ont rien de vague. C'est là cet esprit d'examen si libre dans toutes ses recherches, mais dont les conclusions empruntent le ton de l'autorité dogmatique. Tous ces traits conviennent à M. Guizot, et, à vrai dire, ne conviennent qu'à lui seul. Il est impossible de le méconnaître, parce qu'il ne serait possible à personne de l'imiter.

Et ce n'est pas seulement la supériorité du talent qui marque d'un cachet inimitable les contemplations de philosophie religieuse auxquelles M. Guizot consacre, en la renouvelant, l'intarissable fécondité de son éloquence. Les circonstances de sa noble vie, merveilleusement appropriées à son génie naturel, lui ont fait en ce genre d'études

une situation qui n'a pas de semblable, presque pas d'analogue en France. Il est le seul qui puisse parler de la foi chrétienne sans paraître faire partie ni plaider la cause d'aucune communion chrétienne en particulier. M. Guizot n'est pas catholique, tout le monde le sait, et tous les catholiques le regrettent ; mais ses lecteurs seraient souvent tentés de croire qu'il n'est pas protestant davantage, sinon par le culte et la pratique, dont ils n'ont pas à s'occuper, au moins par le tour des idées, par la source où ses convictions sont puisées et d'où découlent ses raisonnements. Sans offenser une fraction nombreuse et digne d'estime de nos compatriotes, il est permis de dire que l'esprit de M. Guizot est trop français pour être entièrement protestant.

C'est le malheur du protestantisme en France d'y être toujours en quelque sorte comme un étranger récemment naturalisé, et dont la manière d'être et de parler trahit à son insu l'origine. Cette condition n'est que trop bien expliquée par son histoire et par la longue proscription dont il a été l'objet. Née hors de France, implantée quelques jours seulement parmi nous pour être bientôt violemment expulsée, la réforme n'a pas assez longtemps grandi sur notre sol pour s'y être empreinte de notre génie national. L'Allemagne est son pays natal, son éducation s'est faite à Édimbourg, à La Haye, à Genève. Elle continue à penser et à parler comme ses maîtres. Aussi tout étonne-t-il le lec-

teur français ordinaire dans un livre de piété ou de théologie protestante, aussi bien les questions qu'on y traite que les solutions qu'elles reçoivent et les termes dont on se sert. Ce ne sont point là les difficultés qui nous troublent, encore moins les réponses qui nous touchent. Nous voyageons en pays inconnu avec des étrangers qui parlent devant nous de choses que nous ne savons pas. La langue même dont le protestantisme se sert n'est pas la nôtre, avec quelque correction et souvent quelque élégance qu'elle soit employée. C'est toujours plus ou moins, comme dans les colonies fondées par les fugitifs de la révocation de l'édit de Nantes, du français d'émigré, dénaturé tantôt par le vocabulaire pesant de l'érudition germanique, tantôt par les intonations empâtées de la Suisse romande. Ce défaut d'accord entre l'auteur protestant et son auditeur français, cette surprise des oreilles française, nuisent au succès des écrivains protestants les plus distingués. Une éloquence aussi rare que celle de M. Adolphe Monod n'a pas suffi pour triompher de ce désavantage et assurer à ce très grand orateur même une célébrité moyenne. De là vient aussi qu'un esprit aussi distingué que M. de Pressensé n'obtient pas encore toute la renommée qu'il mérite. Pour conquérir l'attention générale, il faudrait que les livres protestants ne fussent pas toujours pleins d'allusions à des polémiques très vives engagées au delà du Rhin ou sur les bords du lac Léman, et dont notre public

ne sait pas le premier mot ; mais c'est là peut-être l'impossible, car le sort du protestantisme, livré à une grande crise intérieure, se décidant en ce moment sur trois ou quatre champs de bataille dont aucun n'est en France, il est tout naturel que ceux qui lui ont confié leur âme et leur vie aient leurs regards toujours dirigés au delà de nos frontières.

Les écrivains catholiques souffrent d'un inconvénient tout contraire. On connaît trop bien ou du moins on s'imagine trop bien connaître leur ordre d'idées. Dès qu'ils ouvrent la bouche, chacun pense savoir d'avance ce qu'ils vont dire. Presque tout le monde a dans l'enfance appris son catéchisme. Il est bien vrai que peu l'ont compris, et que presque personne ne l'a retenu ; mais c'est une justice qu'on n'aime pas à se rendre à soi-même. Avec ce bagage d'érudition première, singulièrement allégé sur la route, mais complété en revanche par quelques notions puisées dans la littérature courante et dans le trésor des lieux communs du XVIII[e] siècle, tout lecteur français pense avoir fait dès dix-huit ans un cours très suffisant de théologie catholique. Dès lors pourquoi se donner la peine de lire des écrits où l'on se vante de n'avoir rien à apprendre ? Puis le catholicisme, précisément parce qu'il est le fond même de notre existence et de notre histoire nationale, la substance et la moelle dont sont faits notre chair et nos os, a été mêlé à toutes nos luttes et à tous les maux de notre pénible crois-

sance. Sa seule présence éveille dans l'esprit une nuée de souvenirs, de préjugés, de préventions, d'associations d'idées de toute espèce qui obscurcissent sur-le-champ sa lumière. C'est le fantôme de l'ancien régime ou le rude cortège de l'inquisition qui apparaît; c'est aussi pour chacun de nous quelque querelle particulière et domestique avec le directeur de sa jeunesse et le curé de son village. Il y a, en un mot, chez la plupart de ceux qui pourraient ouvrir un livre catholique avec la pensée de s'instruire, un mélange de présomption et d'inquiétude, de confiance dans ce qu'ils savent, de méfiance de ce qu'on va leur dire, qui est bien la moins favorable des dispositions pour se laisser convaincre.

Les ouvrages religieux de M. Guizot ont la bonne fortune d'échapper à ce double désavantage. Ils sont français et bien français, et ce n'est pas seulement notre langue qui, obéissant d'elle-même à l'un de ses maîtres, vient déployer dans ses écrits tout ce qu'elle a de souplesse, de richesse et de force; ses idées aussi sont les nôtres, et ses sentiment ceux que nous éprouvons tous. C'est en gouvernant la France qu'il a appris à sonder les maux dont elle souffre, et ce grand vide intellectuel et moral qui contraste avec la fécondité native de son génie et l'exubérance d'activité due à sa nouvelle constitution démocratique. S'il s'efforce de la ramener vers la religion chrétienne, c'est qu'il n'a pas trouvé ailleurs de source plus abondante

et plus pure pour combler ses aspirations confuses et que ce frein seul lui paraît assez souple et assez fort pour contenir l'irrégularité de ses écarts. C'est l'épreuve de la vie publique, c'est-à-dire de la vie passée en compagnie de ses concitoyens à étudier leur humeur pour les conduire, qui l'a convaincu de la nécessité de la foi, et cette conviction acquise par l'usage du pouvoir, quand il la développe avec une éloquence communicative, on dirait qu'il se croit encore à la tribune. Rien donc dans la théologie de M. Guizot de cet air exotique et emprunté qui dépare souvent ses coreligionnaires, mais rien non plus de catholique dans son langage, et c'est un avantage pour la discussion. M. Guizot garde de sa qualité de protestant le profit tout négatif de ne pas soulever certaines méfiances et de pouvoir laisser dans l'ombre à son gré quelques parties de la doctrine chrétienne qui, travesties plus souvent par la mauvaise foi ou par l'ignorance, répugnent plus que d'autres aux sentiments des générations modernes.

C'est là, disons-le, un grand avantage pour la polémique; nous ne disons rien de plus, et M. Guizot ne s'offensera pas que nous bornions là nos félicitations. Il ne sera pas surpris que certains de ses lecteurs trouvent parfois cette facilité de discussion achetée un peu trop cher. Il sait comme nous ce que Bossuet pensait du système qu'il développe, et qui consiste à faire choix dans le christianisme de certains points fondamentaux

pour les défendre exclusivement en abandonnant comme secondaires ceux qui présentent plus de difficultés ou moins d'attrait, — système, comme on l'a dit spirituellement, un peu trop large pour ressembler tout à fait à la voie étroite de l'Évangile. Je crois entendre d'ici la voix du grand évêque s'élever pour dire à ce roi de la pensée, comme autrefois au souverain de la Grande-Bretagne: *Opto te apud Deum fieri talem qualis ego sum;* puis ajouter dans son magnifique langage: « Ce souhait est fait pour les rois. Saint Paul, étant dans les fers, le fit pour la première fois en faveur du roi Agrippa; mais saint Paul en exceptait ses liens, *exceptis vinculis his*, et nous, nous souhaitons principalement de vous voir enchaîné de ces bienheureux liens qui empêchent l'orgueil humain de s'égarer dans ses pensées, en le captivant sous l'autorité du Saint-Esprit et de l'Église [1]. »

Cette réserve faite, non pour l'acquit de notre conscience, mais pour l'honneur de la vérité indivisible, rien n'empêche tous les chrétiens de constater et même de mettre à profit pour les opinions qui leur sont communes le parti que M. Guizot a su tirer de sa position personnelle. Jamais la force particulière qu'il y puise n'a été plus visible que dans le volume qui est sous nos yeux. Après avoir, dans les précédents, étudié la nature intime et la partie philosophique du dogme chrétien,

1. Bossuet, *Oraison funèbre de Marie-Henriette, reine d'Angleterre.*

M. Guizot aborde dans celui-ci les relations pratiques de la religion avec la génération dont nous faisons partie et la société où nous vivons. Il veut, nous dit-il, la mettre en contact avec les trois forces qui lui sont aujourd'hui le plus contraires, la liberté, la science et la morale indépendante. Les deux premières ont toujours été assez tentées de regarder leurs droits comme inconciliables avec la soumission exigée par la foi chrétienne; la dernière se plaint d'y avoir été asservie trop longtemps, et croit le moment venu de s'en affranchir. Trois chapitres sont consacrés à combattre ces préventions et ces prétentions, à démontrer d'une part que l'exercice de la liberté comme les recherches de la science n'ont rien d'inconciliable, dans leur plus grande étendue, avec la réserve du chrétien, de l'autre que le lien qui unit le devoir avec la foi, les convictions de l'homme avec ses actes, la règle de la vie avec son but suprême, est trop étroit pour être relâché ou rompu par aucune des modifications passagères de notre existence sociale. En un mot, assurer à la liberté et à la science qu'elles n'ont rien à craindre de la religion, convaincre la morale qu'elle ne peut pas s'en passer, tel est tout le plan de M. Guizot. On conçoit ce que cette démonstration emprunte de force dans sa bouche à sa qualité de vieux serviteur non seulement de la liberté politique, mais de la liberté de l'examen et de la pensée en toute matière de science et de doctrines. Liberté, science et morale,

il n'est aucune de ces trois puissances qui n'ait quelque obligation de reconnaissance personnelle envers les exemples ou les écrits de M. Guizot.

Rien de plus noble et de plus simple à la fois que toute cette argumentation. On ne sait vraiment de quelle façon la résumer, tant elle a déjà dans ces pages brillantes d'énergie sobre et concentrée. D'ailleurs, le mérite principal de ces fortes idées étant leur grand sens, toute leur originalité réside dans le bonheur de la forme, que l'analyse fait évanouir. Comment, nous dit M. Guizot, le christianisme serait-il contraire à la liberté morale des individus dont toute société se compose? Il n'est presque aucun des grands systèmes philosophiques qui ont régné sur le monde, même ceux qui se sont le plus souvent honorés par les vertus de leurs sectateurs, qui n'ait laissé obscurcir de quelque nuage ou mettre un jour en problème la plus précieuse des prérogatives de l'homme, son libre arbitre, sa faculté de déterminer ses actes à sa volonté et de faire choix à ses risques et périls entre le bien et le mal. Le fatalisme était le fond de toutes les idées métaphysiques communes aux grandes écoles de l'antiquité, et la dernière conséquence de leurs arguments. Le sage des stoïciens lui-même n'est qu'une pièce immuable de l'ordre inflexible du monde, et tout son héroïsme consiste à subir sans murmurer la rigueur de cette destinée. Dans les temps modernes, quelles erreurs sur le libre arbitre de l'homme ne demeurent point

attachées aux souvenirs des plus grands noms de la philosophie, Spinoza, Leibniz, Locke et Hegel? Je ne parle pas des doctrines matérialistes, qui ont aspiré de tout temps à détrôner et à remplacer la foi chrétienne, et qui renouvellent encore sous nos yeux cette tentative désespérée. Il est trop clair que, supprimant avec l'âme elle-même toute spontanéité et toute indépendance dans l'être humain, elle ne laisse pas au libre arbitre même un soupir à exhaler. Seul le christianisme a pris pour point de départ de tous ses dogmes et pour point d'appui de tous ses préceptes la liberté morale de l'homme et la responsabilité, qui en est la noble, bien que douloureuse conséquence, et le premier enseignement qu'il donne à la conscience ainsi pleinement reconnue maîtresse d'elle-même, c'est de résister à tout prix, jusqu'à la mort s'il le faut, à la contrainte matérielle. C'est par cette résistance à l'oppression, dans un temps de servilité universelle, que le christianisme a révélé son existence aux peuples surpris ; c'est contre la servitude, non contre la liberté, que s'est débattue sa laborieuse enfance, et si son berceau porte la trace d'un sang généreux, ce sont des tyrans qui l'ont fait répandre. Quand donc ces souvenirs, appuyés sur ces principes, feront-ils justice une fois pour toutes des sottes terreurs qu'on cherche à inspirer à la liberté contre la religion? Non, une doctrine qui fait l'homme libre ne peut préparer l'état asservi. Quelle fatigue d'avoir à redire sans cesse

une vérité si simple! Quelle qualité un tout pourrait-il avoir, sinon celle même de ses parties? Et l'homme n'est-il pas la seule matière dont on puisse faire le citoyen?

C'est donc sur le fondement de la conscience chrétienne que M. Guizot, comme Tocqueville, comme Lacordaire, comme Channing, comme tous les grands fondateurs des institutions anglaises et américaines, veut poser la solide assise des libertés publiques. Pour lui, comme pour tous ces nobles esprits, la conscience est la seule citadelle où aucune artillerie ne puisse faire brèche, la seule retraite où ne pénètre l'œil d'aucune police ou le bras d'aucun gendarme. Inaccessibles dans ce camp retranché de la liberté, qui est le cœur même de la place, les peuples croyants peuvent regarder en face tous les despotismes du monde, au nom de quelque principe et par quelques moyens qu'ils s'exercent. Il est pourtant en particulier un genre de despotisme dont M. Guizot se préoccupe, non sans raison, avec un soin plus inquiet que d'aucun autre, et contre lequel il attend de la foi chrétienne un remède vraiment spécifique : c'est le despotisme démocratique, celui qui est exercé par la foule sur l'individu et par le nombre sur l'intelligence ; c'est, par exemple, la servitude imposée par une majorité d'assemblée révolutionnaire à une minorité privée de ses droits civils et naturels, ou bien l'omnipotence déléguée par un caprice de la plèbe à son favori. Le christianisme a fait contre ce des-

potisme-là ses premières armes et ses preuves : car l'effroyable puissance des Césars, que des apôtres seuls ont su braver, n'était que le fruit d'une délégation populaire de cette nature. M. Guizot trouve des couleurs pleines de vie et de force pour décrire cette triste variété d'un triste genre. C'est une sorte de panthéisme politique qui engloutit toutes les volontés individuelles dans une volonté commune, anonyme et irresponsable. Accablé par la masse d'une multitude aveugle et indifférente qui pèse sur lui comme une montagne de sable dont il n'est qu'un grain imperceptible, le citoyen, dans une démocratie pure, perd trop souvent avec le sentiment de sa puissance celui de sa dignité et de ses devoirs. Faible et insignifiante unité, il sent qu'il ne peut rien par lui-même et ne se croirait volontiers non plus tenu à rien, pas plus à agir qu'à résister. Peu à peu le bruit des agitations populaires, qui étouffe sa voix et assourdit ses oreilles, le berce et finit par l'endormir comme le mugissement monotone des vagues. C'est contre cette tendance de l'individu dans un pays démocratique à s'abandonner par défaillance aux caprices de la majorité, à se décourager presque de sa propre existence à force de la sentir sans action et sans valeur, que réagit efficacement dans la conscience chrétienne le sentiment de la responsabilité personnelle exercée sous l'œil d'un Dieu personnel lui-même en même temps que paternel. Quand le chrétien se sent petit, perdu,

presque nul aux yeux des hommes, il sait qu'il est grand encore aux yeux de Dieu, qui l'a créé, et lui a promis de lui tenir compte du verre d'eau donné en son nom. Ce verre d'eau, c'est l'humble effort de l'être isolé qui lutte à lui seul dans une obscurité contre l'entraînement des passions de tout un peuple : stérile résistance, si l'on ne regarde que le fruit apparent ou le succès immédiat ; mais Dieu, qui la voit dans l'ombre, peut la récompenser publiquement en lui venant en aide par un coup spécial de sa toute-puissance, ou en la faisant servir au perfectionnement moral de quelques âmes, but bien supérieur au salut matériel d'une nation tout entière. Tel est l'espoir du chrétien dans la vie publique, et c'est ainsi que la foi, en portant à sa plus haute puissance l'énergie de la conscience individuelle, est le meilleur stimulant qui puisse soutenir la vertu et même le génie écrasés sur la place publique parle brutal ascendant du nombre.

Les rapports du christianisme avec la science sont moins intimes sans doute que (M. Guizot en convient), mais non pas nécessairement plus hostiles qu'avec la liberté. Il n'y aurait d'antagonisme inévitable entre la science et la foi que si l'une avait la prétention de tout connaître, et l'autre la prétention de tout enseigner. Si la science se flattait de pouvoir découvrir, je ne dis pas tous les secrets de la nature qui piquent notre curiosité, mais seulement ceux qui intéressent notre propre

destinée ; si la foi se donnait elle-même pour la source unique d'où toute vérité doit découler ; si l'une et l'autre se disputaient ainsi l'empire sur la totalité de notre intelligence, un conflit éclaterait nécessairement entre ces exigences contradictoires. Si au contraire leurs domaines sont distincts, si le champ de la science est borné de son propre aveu aux notions que le raisonnement peut dégager de l'expérience, si tout ce qui précède ou dépasse l'ordre présent de la nature ou du monde échappe à ses moyens de connaissance, — si elle se tait en particulier sur l'origine première des choses et sur la fin dernière de l'homme, — et si la foi saisit et recueille notre intelligence précisément sur les confins où la science l'abandonne, — si les vérités dont elle l'entretient et les lumières qu'elle lui apporte éclairent les régions de l'âme où viennent expirer les lueurs mourantes de la science, — sans doute il peut y avoir entre elles, comme entre toutes puissances indépendantes et limitrophes, des querelles de bornage ou de voisinage, les relations peuvent être parfois orageuses, toujours un peu diplomatiques et délicates ; mais il n'y a pas d'incompatibilité essentielle : si la guerre est toujours possible, la paix peut toujours être rétablie ou maintenue. Cette paix a régné après tout pendant des siècles, non sans quelques griefs et quelques accusations réciproques, mais sans rupture, sans déclaration d'hostilité, et ni l'une ni l'autre autorité après tout n'en a souffert

dans ses droits légitimes. Il y a eu des croyants fanatiques qui ont opprimé la science ; des savants orgueilleux aussi se sont rencontrés qui ont insulté la foi. Ces torts tout individuels chargent la mémoire de ceux qui les ont commis ; mais ils n'ont ni arrêté le développement, ni ébranlé l'empire des deux puissances, qui ne leur avaient point donné mission de tenter en leur nom, sur le territoire l'une de l'autre, ces agressions usurpatrices. L'inquisition n'a pas enfermé les immortelles découvertes de Galilée dans le cachot où elle a fait languir sa personne, et l'athéisme de Laplace n'a pas ébranlé la croyance en Dieu dans une seule âme sincère.

D'où vient que ce qui était possible, facile même hier, ne le serait plus aujourd'hui ? La science aurait-elle pris de nos jours quelque essor nouveau qui lui aurait fait franchir d'un bond les limites où se trouvait encore à l'aise le génie des Descartes, des Newton et des Leibniz ? Bien au contraire. Il semble que la paix devrait être aujourd'hui bien plus aisée à maintenir entre les deux ordres de vérités et de connaissances que dans les âges précédents, depuis que la science se vante de s'être interdit à elle-même par la sévère précision de ses méthodes les digressions aventureuses qu'elle se permettait autrefois en dehors de son propre domaine. La science, il n'y avait pas longtemps encore, avait des allures ambitieuses et des prétentions spéculatives auxquelles elle met mainte-

nant sa vanité à renoncer. Point de savant du temps jadis qui ne jetât quelque coup d'œil à la dérobée sur les régions mystérieuses placées, suivant Aristote, par delà les sciences naturelles, et qui ont gardé d'après ce grand homme le nom de métaphysique. Tout traité de physique ou de chimie, jusqu'aux premiers jours de ce siècle, débutait par quelque considération sur l'origine, la substance ou le but de la création organique ou inanimée. Nos savants contemporains se piquent au contraire de détourner les yeux de ces questions réservées. Dégager par l'observation la loi de succession des phénomènes matériels sans se permettre une conjecture sur le point de départ ou le terme des mouvements qui se déroulent à la surface de la matière, encore moins sur le fond substantiel soit de cette matière elle-même, soit des forces qui la meuvent, — sans jamais s'enquérir surtout s'il n'y a pas ailleurs une autre substance régie par d'autres lois, — ne tenir compte en un mot que de ce qu'on peut voir, sentir et chiffrer, non de ce qui se pense ou s'imagine, c'est la prétention de quiconque aujourd'hui dirige un levier ou regarde dans un creuset. C'est là ce qu'on nomme le procédé positif de la science moderne par opposition au procédé spéculatif d'autrefois, et cette abstention systématique est le titre de gloire de nos praticiens, qui se vantent ainsi tout autant de savoir ignorer que de savoir découvrir. Voilà qui va bien, et à ce compte il y aurait moyen de

s'entendre avec eux : car ce terrain où ils se piquent de ne pas pénétrer est le seul que visitent en commun la philosophie et la foi, et cette sobriété dans le procédé scientifique paraît la disposition par excellence pour accomplir le précepte de l'apôtre, *sapere ad sobrietatem*. Malheureusement en ce monde l'ignorance n'est pas toujours modeste, et la modestie n'est pas toujours sincère. Combien de gens qui ne renoncent aux choses qu'à la condition que personne n'y prétendra à leur place! Combien qui avouent leur impuissance avec un sourire orgueilleux! Bien entendu que la mesure de leur propre faiblesse doit être prise comme celle de l'intelligence humaine tout entière. Notre science contemporaine est trop sujette à ces aveux altiers d'ignorance proclamés avec une humilité hypocrite. En s'abstenant, par un respect affecté, de toucher aux questions que la métaphysique pose et que la foi résout, elle insinue (quand elle ne dit pas tout haut) que ces questions sont insolubles, parce qu'aucune expérience de laboratoire ou aucune formule d'algèbre ne leur en a livré le secret. Ce qu'elle ne sait pas, il ne faut pas que personne le découvre par d'autres moyens que les siens ou l'apprenne d'un autre qu'elle.

C'est à cette ignorance hautaine, qui, comme beaucoup de souverains déchus, veut régner encore après avoir abdiqué, que M. Guizot oppose ce qu'il appelle, par une expression très heureuse, l'ignorance chrétienne. C'est l'état d'une âme pleine

d'un respect plus sincère et d'un amour plus ardent pour la vérité, qui consent à la recevoir d'autrui, quand elle n'a pu la découvrir par elle-même, qui appelle d'abord la philosophie pour compléter et couronner la science, puis, si la philosophie à son tour hésite et s'embarrasse, invoque la foi sans rougir pour subvenir à ces défaillances. Tout ce chapitre sur l'*ignorance chrétienne* est plein d'une touchante éloquence, et la vérité qui en ressort est celle-ci : c'est qu'on ne doit demander au nom de la foi à la science le sacrifice d'aucune de ses découvertes ; mais ce qu'on a droit d'exiger d'elle, c'est qu'elle ignore tout de bon ce qu'elle confesse ne pas savoir, c'est qu'elle n'essaye pas de tirer en quelque sorte sur elle-même la porte de la vérité pour ne laisser sortir personne par l'issue où elle ne veut point passer, pareille à ces souverains du Haut-Orient qui, ne pouvant étendre indéfiniment leurs conquêtes, élevaient une muraille sur leurs frontières afin d'empêcher au moins leurs sujets d'échapper jamais à leur empire.

C'est donc de la distinction loyalement acceptée entre la science et la foi que M. Guizot espère faire sortir la durée de leur bonne amitié mutuelle. Il pousse même à cet égard le scrupule très loin, car d'une part il est disposé à abandonner à la libre critique de la science toute la partie des textes sacrés qui touche à des faits purement humains et naturels, et de l'autre, il reproche un peu sévèrement aux théologiens d'employer trop volontiers

les procédés scientifiques pour expliquer les mystères de la foi. Il ne veut ainsi ni intervention du dogme dans l'ordre de la nature, ni intervention de la science dans l'ordre surnaturel. On ne peut apporter plus de générosité et de loyauté à tracer la démarcation des deux domaines. En revanche, dès qu'il s'agit non plus de science, mais de morale, M. Guizot devient beaucoup plus exigeant, et il établit sans hésiter que la condition de la paix est ici précisément opposée. La morale ne peut vivre en bon accord avec la religion que si elle consent à se laisser dominer et pénétrer par cette autorité divine. Entre les vérités religieuses et les règles morales règne une intimité de telle nature qu'elle ne peut guère se rompre sans faire place à une hostilité déclarée. La langue elle-même témoigne combien l'union est cette fois naturelle autant que nécessaire, car on ne dit pas une science chrétienne; une médecine chrétienne, une physique chrétienne, une chimie chrétienne, seraient des expressions affectées et bizarres. La morale chrétienne au contraire est une alliance de mots familière et consacrée dont les termes semblent se commander mutuellement. La raison de cette différence n'est pas difficile à trouver : c'est que, tandis qu'entre la religion et la science les points de contact sont rares et peuvent, moyennant quelque précaution, être facilement évités, — avec la morale au contraire, ce sont des relations continues et constantes, comme celles de surfaces appliquées

l'une sur l'autre, et dont l'adhérence ne peut être détruite sans déchirer les fibres de toutes deux.

Qui ne voit, par exemple, qu'il y a tout un ordre de préceptes moraux qui n'existent qu'à la condition que la religion les consacre, qui disparaîtraient avec elle, et ne peuvent non plus être retranchés du nombre des obligations humaines sans que, par cette suppression seule, la religion tout entière soit atteinte dans ses fondements ? Y a-t-il un Dieu ? S'il existe, a-t-il créé le monde et l'homme ? Créés ou non, les gouverne-t-il par sa providence ? Est-il pour sa créature un auteur indifférent, un maître sévère, un juge inflexible, un père miséricordieux ? L'accès auprès de lui est-il possible ? Ses oreilles sont-elles ouvertes ou fermées à nos prières ? son cœur au pardon pour nos fautes et à la pitié pour nos souffrances ? Autant de questions qui déterminent en quelque sorte l'axe de toutes les croyances religieuses, et qui, suivant la réponse qui leur est faite, entraînent des conséquences morales différentes ou même opposées. Point de devoir envers Dieu, si Dieu n'existe pas : c'est trop clair ; mais, s'il existe, ces devoirs seront plus ou moins étroits, suivant que les rapports qu'il soutient lui-même avec ses créatures sont plus ou moins intimes ou tendres. En aucun cas pourtant il ne se peut qu'ils soient absolument nuls. Quoi ! nous aurions ici-bas des devoirs envers les auteurs de notre humble et fragile existence, et aucun devoir ne nous lierait

envers l'auteur suprême de notre race commune et de la terre qui nous porte ! La morale nous prescrirait le respect et la soumission envers les législateurs éphémères du petit coin de la terre que nous habitons, et nous n'aurions ni obéissance à prêter ni hommage à rendre au souverain de l'univers ! Une telle inconséquence ne peut être sérieusement soutenue. Dieu, s'il existe, a bien autant de droits à l'amour ou au respect qu'un père ou un roi. Non, une doctrine morale qui se tait sur Dieu n'est pas une doctrine qui l'ignore, c'est une doctrine qui le nie ; si elle n'a rien à nous prescrire en son nom, c'est que ce nom lui-même est un vain son dont elle veut déshabituer nos oreilles. La neutralité ici, c'est la guerre, et la prétendue morale indépendante n'est au fond, qu'elle le veuille ou non, qu'une morale athée.

A la bonne heure, va-t-on dire, voilà bien toute une partie vraie ou fausse de la morale qui périt avec la religion, et j'imagine que ce sacrifice ou plutôt ce débarras ne coûtera guère au moraliste indépendant; mais une autre subsiste, et la plus importante, celle qui règle les devoirs de l'homme envers ses semblables et envers lui-même. Celle-ci se tient debout sans aucun soutien religieux qui l'appuie. Pour savoir quelle conduite je dois tenir en ce monde afin d'être homme de bien et de ne nuire ni à mon voisin ni à moi-même, je n'ai qu'à écouter ma conscience, qui parle assez haut; ni texte sacré, ni docteur, ni prêtre parlant au nom

de Dieu ne sont nécessaires. En êtes-vous bien sûr? Et, admettant que cette partie de la morale survive à la religion détruite, n'est-ce pas de cette vie languissante et passagère que garde quelques instants la branche détachée de l'arbre ou le fruit arraché de sa tige? C'est ici que, pour bien s'entendre, il faut serrer les idées d'un peu plus près.

Allons hardiment jusqu'au fond de l'idée sur laquelle repose toute notion morale : c'est incontestablement l'idée du droit et de la justice. Toute théorie morale digne de ce nom est une définition, et toute pratique morale une application de la justice. La morale, c'est le juste respect de tous les droits obtenu par le juste accomplissement de tous les devoirs ; mais qu'y a-t-il dans l'idée de justice elle-même? Deux choses la constituent à titre égal, deux propositions indissolubles, et qu'on ne peut arbitrairement séparer : la justice détermine également du même coup, au même moment, par une seule et même affirmation, et la valeur morale d'un acte humain, et le mérite ou le démérite dont il est affecté, c'est-à-dire le châtiment ou la récompense que cet acte doit entraîner à sa suite. C'est la justice elle-même qui déclare que l'acte qui lui est conforme doit recevoir son prix, que l'acte qui lui est contraire doit subir sa peine. La même justice qui ordonne à tout homme de respecter la vie de son semblable commande aussi, par une autorité non moins impérieuse, que le meurtrier qui viole ce dépôt sacré de la vie

humaine soit puni. A la vue de la victime humaine baignée dans son sang, une clameur de la conscience appelle en même temps sur la tête de l'assassin et la réprobation et la vengeance. Je ne dis pas seulement : Cet homme a mal fait, j'ajoute : Ce criminel doit payer pour son crime. C'est la même justice aussi qui enseigne à pratiquer la vertu, et qui s'indigne si elle reste sans honneur. La langue est encore ici fidèle interprète de la pensée : justice, devoir, mérite, tous ces mots sont synonymes et indifféremment pris l'un pour l'autre, afin de désigner soit la qualité d'une action humaine, soit le traitement que mérite cette action. Un homme juste est celui qui pratique le bien, une juste sentence est celle qui châtie le mal. Le bien doit être accompli, mais il doit aussi être honoré. Le mal doit être évité; mais, s'il est commis, il doit être puni. Le mot devoir est employé dans les deux applications avec la même autorité. De même les vertus d'un homme sont ses mérites, et réciproquement. Ce ne sont pas là de puérils rapprochements. L'identité des termes indique l'intime connexité des idées. Deux notions qui se forment simultanément dans l'esprit revêtent nécessairement la même forme au dehors, et le même cri de l'âme ne peut s'échapper que par le même souffle des mêmes lèvres.

La justice a donc deux faces qui toutes deux regardent également la conscience de l'homme. Il y a la justice que je dois accomplir et la justice

que je dois obtenir ou subir. L'une m'indique le but de mes efforts, l'autre m'en fait attendre le salaire ou me fait craindre l'expiation de mes fautes. Seulement voici la différence. Admettant, ce qu'on pourrait encore mettre en doute, que l'une de ces deux formes de la même justice soit toujours visible et lumineuse, il faut bien convenir que l'autre, comme un astre dont la lumière est intermittente, se cache et se montre tour à tour, et demeure même toujours comme ombragée d'un voile. Étant donné que je puisse toujours comprendre et faire tout ce que la justice me prescrit, suis-je sûr de recevoir tout ce qu'elle doit me réserver? Supposé que tous ses commandements soient clairs et praticables, ses promesses sont-elles toujours fidèlement tenues et ses menaces toujours prêtes à se réaliser? Évidemment non. Cette justice que ma conscience réclame par un impérieux instinct, elle ne s'accomplit jamais entièrement sous mes yeux et dans le monde qui m'environne. Ce monde au contraire est plein de criminels qui jouissent en paix du fruit de leurs méfaits, de héros et de martyrs qui meurent victimes de la délicatesse de leurs scrupules ou de l'ardeur irréfléchie de leur générosité. La prospérité des méchants, le malheur des bons, c'est-à-dire la négation même de la justice, c'est le spectacle que la terre donne habituellement, et si de loin en loin la justice y reparaît, comme pour ne pas laisser oublier son nom et effacer ses traits, c'est par une

action toujours interrompue et sous une image affaiblie. De là la conclusion naturelle que ce qui ne s'accomplit pas ici-bas doit se consommer et se réparer ailleurs, que dans une autre existence régie par d'autres lois la justice offensée ou mutilée sous nos yeux retrouvera, par le châtiment de tous les crimes et la récompense de toutes les vertus, la plénitude de ses droits ; mais cette conclusion, ce n'est pas la morale à elle seule, ce n'est pas même la philosophie qui la tire. Cette vie future destinée au triomphe de la justice absolue, la morale à elle seule n'a nul élément pour la connaître, la philosophie n'en a que la vague notion ; la foi seule, qui en a reçu la confidence, en donne la certitude : de telle sorte que l'intervention de la religion reparaît ici comme nécessaire non seulement pour compléter cette foi ou pour couronner telle ou telle partie de l'édifice, mais pour en asseoir le fondement, et afin que la notion même sur laquelle la morale repose ne demeure pas éternellement, pour le scandale de la conscience, imparfaite, boiteuse, mutilée.

Je sais bien que c'est ce défaut même de confiance dans le triomphe définitif de la justice dont, par une étrange aberration d'idées, la morale indépendante se fait un titre de gloire. Elle y trouve la source d'une sorte de magnanimité qui la relève à ses propres yeux. Faire le bien pour lui-même, parce qu'il oblige, faire le mal pour lui-même

parce qu'il répugne, sans espoir de profit ou sans crainte de peine personnelle, voilà, suivant elle, tout l'honneur de l'honnête homme. Quiconque se laisse guider par un autre motif est mercenaire ou servile : c'est l'esclave qui a peur du fouet, c'est l'avare qui place ses vertus à intérêt composé sur une autre existence. Jamais dédain plus immérité ne partit d'une appréciation plus superficielle du cœur humain. Il est faux, radicalement faux, que l'attente d'une vie future soit dans l'âme qui y place sa confiance l'effet ou la cause d'un calcul intéressé ou pusillanime. Il est faux que le croyant ouvre à son Dieu un compte dont l'immortalité à venir doit lui rembourser les avances, et la grande raison pour qu'un si méprisable trafic ne soit médité par personne, c'est que personne, dans l'intimité de son cœur, n'est sûr que, toute compensation faite, le solde de ce compte fût à son avantage. Quel que soit l'orgueil humain, telle est la fragilité humaine qu'au fond de l'âme aucune illusion n'est possible, et que le jugement dernier n'a jamais offert à aucun mourant une perspective attrayante. Les chrétiens, moins que tous autres, peuvent être soupçonnés de nourrir ces arrière-pensées de peur ou d'égoïsme, car, convaincus par leur dogme même d'une indignité dont ils ne peuvent sortir par leurs propres forces, ne pouvant se placer d'aucun mérite qui leur soit propre, tenant tout de la grâce et rien de leur vertu, l'idée même d'entrer en compte avec la puissance divine leur

paraîtrait aussi ridicule que sacrilège. Ils comptent en effet non avec la justice de Dieu, mais sur sa miséricorde : c'est bien différent. Ce qui attache la piété du fidèle à l'espoir d'une vie future, ce n'est donc pas un retour intéressé sur soi-même, qui pour personne n'a rien de rassurant, c'est au contraire un désir désintéressé par excellence ; c'est l'impatience de voir, fût-ce à nos risques et à nos dépens, la justice apparaître dans tout son éclat, dans l'intégrité de sa puissance, telle que notre raison en conçoit l'idéale perfection, telle que notre regard n'en aperçoit ici-bas qu'un pâle reflet. Nous voulons la contempler face à face, et telle qu'elle est, *facie ad faciem sicuti est*, fût-ce au travers des foudres et des éclairs. Une soif d'équité éveillée dans nos cœurs avec leurs premiers battements, mais toujours trompée sur cette terre de confusion et de rapine, veut enfin être assouvie quelque part. Nos oreilles ont été trop longtemps déchirées par les gémissements des opprimés, et nos yeux offusqués par le triomphe des oppresseurs ; il faut que ce scandale ait son terme avec son explication. Dussions-nous être compris nous-mêmes et frappés dans la rétribution divine, il faut que la justice nous donne, en se vengeant, le secret de sa longue patience. Nous voulons pouvoir dire à l'ordre du monde, suivant les paroles du psalmiste : « Vous êtes justifié dans toutes vos voies, et vos jugements sont victorieux, *ut justificeris in sermonibus tuis et vincas cum judi-*

caris. » Otez-nous cette espérance, et l'idée même de la morale dénuée d'un de ses éléments essentiels demeure comme une équation privée d'un de ses termes, dont l'inconnue ne peut plus être déterminée. Le spectacle du crime à jamais impuni et de l'innocence ensevelie dans son sacrifice finira par faire douter la conscience d'elle-même. Elle se lassera d'élever la voix devant des éléments toujours sourds à ses cris, elle se mettra à l'aise à son tour, et l'homme ne fera pas longtemps le métier de dupe d'observer, lui tout seul dans l'univers, une loi perpétuellement et indéfiniment violée.

. . . .

II

Revenons à la suite des idées de M. Guizot. On voit par cette analyse où il nous a fait arriver. Si la science et la liberté, ces deux biens dont l'un est l'honneur et l'autre la passion souvent malheureuse de notre société moderne, n'ont rien de nécessairement hostile à la religion, — si cette société n'a pas plus qu'aucune de ses devancières trouvé le moyen de se passer soit de la morale elle-même, soit de l'appui que la religion prête à la morale, il n'y a vraiment aucune raison d'affirmer, comme on le fait avec arrogance, que les

jours de la foi sont passés, et que les générations qui nous accompagnent et nous suivront dans la vie peuvent ou doivent s'en affranchir. Le christianisme n'est pas plus incompatible avec notre siècle qu'avec aucun autre, et ne lui est pas moins indispensable. Cette argumentation ne constitue nullement, j'en conviens, une démonstration en forme des vérités chrétiennes; mais elle suffit pour écarter, comme on dit dans la langue des juristes, les exceptions préalables tirées contre elles du cours des temps ou du développement des lumières. C'est tout ce que M. Guizot se proposait dans le présent essai, et nous pensons qu'il eût été difficile de mieux atteindre son but.

Une question naît pourtant dans l'esprit du lecteur, et la forte simplicité de la démonstration de M. Guizot ne la rend que plus curieuse et plus puissante. Si l'accord entre l'esprit de notre société présente et les vérités chrétiennes n'est arrêté par obstacle essentiel, d'où vient que cet accord est si difficile à établir, et, quand il paraît régner par intervalle, si prompt à s'ébranler? Otons les voiles et les périphrases, sortons des généralités qui ne trompent personne, allons droit aux réalités qui nous touchent. D'où vient entre la société française, qui est certainement la plus complète expression de l'esprit moderne, et la grande église, que M. Guizot me permettra bien de considérer comme la plus éclatante représentation de la foi chrétienne, cette méfiance mutuelle,

qui subsiste même dans des jours de paix apparente, et qui de loin en loin éclate par de douloureux conflits ? D'où viennent tant de récriminations, parfois même tant de malédictions des deux parts ? Quel mal caché entretient l'ardeur de deux écoles aussi acharnées l'une que l'autre, l'une se livrant avec orgueil à toutes les espérances des temps nouveaux, l'autre attachée avec ténacité aux moindres traditions de l'antique église, et qui n'épargnent ni un jour, ni une occasion, ni un effort pour élargir le fossé qui les sépare ? M. Guizot connaît bien la gravité du mal dont je parle, il le constate, ne fût-ce que par la peine qu'il prend pour l'atténuer et par les encouragements qu'il prodigue à ceux qui concourent avec lui à cette œuvre de pacification. — Ils sont nombreux, ils ont été illustres et variés, ces coopérateurs de M. Guizot, à remonter jusqu'au commencement de ce siècle, et à commencer par l'auteur du *Génie du Christianisme.* D'où vient que, depuis quatre-vingts ans qu'ils travaillent, leur succès, sans être nul, ne répond pas à leur espérance ? On n'a pas tout dit quand on a imputé la cause de ce désaccord, tantôt secret, tantôt public, mais trop réel, à des fautes et à des préjugés des deux parts, à l'orgueil des demi-savants, à l'intolérance des faux libéraux, comme aussi à l'esprit étroit, exclusif, de quelques-uns des sectateurs ou même des chefs de l'Église catholique. Je ne discute ni ne conteste la valeur de ces raisons, qui ont toutes

leur part de vérité et d'importance. Les torts et les faiblesses des hommes ne suffisent pourtant pas à expliquer un phénomène de cette persistance. D'ailleurs, quand des passions règnent et durent, c'est qu'il y a sous jeu une cause latente et plus générale qui les explique et les envenime.

Ce n'est rien dire non plus que de répéter, suivant une formule banale, que la société française est emportée dans un mouvement de progrès rapide et constant, tandis que le christianisme est enfermé dans le cadre inflexible d'un dogme toujours identique à lui-même, et que l'accord est impossible entre l'immobilité et le mouvement. Cette antithèse purement verbale ne répond à aucune vérité ni d'observation ni d'histoire. Il y a dix-huit siècles et bientôt dix-neuf que le christianisme existe, et que l'Église catholique en est l'interprète. Apparemment, dans cet intervalle, le monde a marché, et non pas seulement marqué le pas sur place. De Néron à Constantin, de Constantin à Charlemagne, de Charlemagne à Charles-Quint, de Charles-Quint à Louis XIV, de Louis XIV à 89, quel mouvement continu, sinon toujours quel progrès ! On ne voit pourtant pas que, durant cette course à travers les siècles, le christianisme ait perdu haleine et se soit laissé ni fatiguer ni devancer par l'impulsion qui précipitait l'un sur l'autre empires et institutions. A chacune des phases, à chacune des stations de ce grand développement de la civilisation européenne,

le christianisme s'est retrouvé non point en arrière, mais à côté, en avant des sociétés, parfois persécuté, jamais détruit, parfois souffrant, toujours bienfaisant, pareil au soleil qui semble suivre le mouvement de la terre parce qu'il la domine. Il s'est prêté aux constitutions les plus diverses avec une flexibilité qui a fait l'admiration de l'histoire : fidèlement attaché au vieil empire jusqu'à sa chute, conseiller des royautés barbares, féodal auprès de saint Louis, monarchique à Versailles. Rien en lui qui ait jamais ressemblé à la raideur des religions pétrifiées du Haut-Orient, dont une caste héréditaire garde dans un coin reculé du monde les symboles sans vie. Qu'importe que son dogme soit immuable, si ce dogme, conforme aux sentiments éternels de l'humanité, sait en même temps s'accommoder à ses besoins passagers et même à ses caprices ! Les lois de la nature aussi sont uniformes, et notre intelligence elle-même est enfermée dans un nombre déterminé de catégories d'idées. C'est pourtant dans le sein de ces règles invariables et par le jeu de ces données constantes que se développent toute la variété et toute la richesse de l'activité humaine, que se produisent toutes les inventions de la science, tous les chefs-d'œuvre de l'art et du génie. Le dogme chrétien est de même taille et de même origine que les lois primordiales de l'intelligence et du monde. Comme elles, il se plie aux changements de la surface des choses, tout en restant

inébranlable dans les profondeurs de l'être où il réside. Cette preuve de souplesse et de largeur, après l'avoir faite dans le temps, il la donne encore dans l'espace, car, s'il a traversé les âges, nous le voyons encore couvrir le monde. Du Canada jusqu'aux Indes, en passant par les îles perdues de l'océan Pacifique, il y a des chrétiens et des églises chrétiennes qui vivent en paix avec les gouvernements et les peuples. Pourquoi donc y aurait-il une seule date, 1789, où cet esprit de conciliation du christianisme aurait fait défaut, et une seule société, la nôtre et celles qui l'imitent, qui serait tenue de faire divorce avec lui pour incompatibilité d'humeur ?

En réfléchissant sur cette singularité, qui est le véritable problème de notre temps, je ne puis trouver qu'une seule cause à y assigner : c'est le caractère abstrait et philosophique que la société française, par l'organe de ses divers législateurs depuis 1789, a toujours affecté de donner aux principes qui la constituent. On le sait, en effet, il y a eu des révolutions aussi orageuses et plus sanglantes que les nôtres, et qui ont apporté dans les lois et dans l'état social de divers peuples des modifications tout aussi profondes ; mais aucune n'avait été faite avec le dessein préconçu de réformer d'après un type dressé d'avance par la philosophie le fond et la forme d'une société tout entière, et même de toutes sociétés en général. Cette entreprise aussi généreuse que téméraire est pro-

pre à la révolution française du dernier siècle. La France n'était pas, en 1789, il s'en faut bien, la première nation qui eût pris à tâche de rajeunir une constitution vieillie pour la mettre en rapport avec des besoins nouveaux. Elle est la seule qui, en opérant cette transformation délicate, ait prétendu travailler non pour une nation en particulier, mais pour toute l'humanité, non pour un temps, mais pour tous les temps, les yeux fixés sur un modèle auquel le passé a dû se reconnaître coupable de ne s'être pas conformé d'avance, et l'avenir promettre de rester à jamais fidèle.

Prêter aux constituants de 1789 une si haute ambition, ce n'est nullement leur faire injure, c'est leur conférer au contraire le titre dont ils ont tiré leur principal honneur. C'est eux qui se sont fait gloire de ne réclamer pour eux-mêmes ni libertés ni prérogatives dont ils n'aient voulu étendre aussitôt les bienfaits au genre humain sans distinction. Ils ont entendu revendiquer, non point seulement les droits des Français, mais les droits de l'homme. Loin d'eux l'exemple, trop vulgaire à leur gré, des cortès d'Aragon ou des barons d'Angleterre engageant leur roi et s'engageant eux-mêmes par un serment réciproque à maintenir les franchises nationales. Les fils de Rousseau eussent cru dégénérer, s'ils n'avaient dressé le contrat social par excellence. La postérité qui les célèbre ne s'y trompe pas. Elle honore en eux, non pas les fondateurs de nos libertés publi-

ques (hélas ! leur fondation en ce genre fut trop instable pour qu'un tel hommage pût leur être rendu sans dérision), mais les inventeurs d'un prototype de société qui doit tôt ou tard, pense-t-on, appeler le monde entier à la jouissance de tous les biens et de tous les droits. Quand l'occasion se présente de les imiter (et nos révolutions ramènent assez fréquemment cette occasion-là), c'est cela et surtout cela qu'on imite. La Constituante nouvelle que nous avons vue à l'œuvre, en 1848, ne se serait pas crue la digne fille de sa devancière, si elle n'avait mis, elle aussi, en tête de son œuvre éphémère un préambule formé presque uniquement d'une série d'axiomes de philosophie.

N'examinons pas si cette hauteur de vues, trop en contraste peut-être avec les bornes étroites de l'esprit humain et les tristes nécessités de la politique, nous a procuré en réalité autant d'avantage que de renommée. Ne nous demandons pas si, comme de prodigues philanthropes, pendant que nous faisions les affaires du genre humain, nous n'avons pas un peu négligé les nôtres. Il m'en coûterait trop de jeter le moindre blâme et de déverser l'ombre d'un ridicule sur de nobles et chères mémoires. Si cette recherche aventureuse du bien absolu fut une illusion chez nos pères, ce fut l'erreur des plus belles âmes, à qui nous devons non seulement du respect, mais une admiration filiale. La seule chose que je me per-

mettrai donc de faire remarquer, c'est que ce cachet philosophique, imprimé sur toutes nos lois, et qui a passé de là dans nos mœurs et dans notre langage, apporte une complexité jusque-là sans exemple dans les rapports d'un État ou d'une société avec la religion chrétienne et même avec une religion quelconque. Autre chose est, en effet, pour une religion de vivre en paix avec des institutions politiques qui n'ont que la prétention modeste d'être des faits nationaux, passagers, appropriés à certains temps et à certains pays, fondés sur des droits écrits et des intérêts positifs, autre chose de rendre hommage et d'apporter sa consécration à un exemplaire soi-disant idéal et achevé de toutes les sociétés futures et possibles. Dans ce cas, c'est une bonne grâce qui n'engage à rien, qui ne tire pas à conséquence pour la conduite à tenir ni le lendemain ni l'année suivante, ni de l'autre côté d'un fleuve et d'une montagne ; dans l'autre, c'est une adhésion à des principes généraux et constants, universel set éternels, qui veulent être appliqués partout et toujours, et qui, une fois admis comme tels par la religion, exigeront qu'elle leur prête en tout temps et en tout lieu le concours de son autorité. La complaisance prend ainsi le caractère d'un engagement à perpétuité, et même avec un effet rétroactif.

Une telle conséquence doit paraître grave surtout à l'Église catholique : en vertu de sa consti-

tution, quand elle s'est une fois prononcée sur des vérités d'un certain ordre, elle ne peut plus se rétracter. La réforme, si elle vient à s'engager imprudemment, a toujours la ressource de se réformer elle-même et d'engendrer une secte nouvelle qui répudie son passé ; mais l'Église catholique, avec son infaillible unité, ne peut plus retirer une parole dogmatique dès qu'elle l'a donnée. Ce n'est donc rien pour elle que de se prêter par exemple aux constitutions anglaise et américaine, qui se contentent d'être des chartes nationales et ne prétendent pas à régenter le monde au nom de la métaphysique, car c'est tout simplement reconnaître que sur le sol des Iles-Britanniques ou dans le continent septentrional de l'Amérique il y a tel sentiment populaire à ménager, tel texte de loi à respecter, telle nécessité à subir. Le bon sens et au besoin la résignation suffisent pour s'accommoder à des prétentions ainsi limitées ; mais reconnaître les principes de 1789 avec le caractère d'obligation universelle qu'ils affectent, c'est ajouter un appendice au catéchisme et dix ou douze articles au *Credo*. Une fois adopté, cet accessoire devra suivre le sort du principal, et tout missionnaire devra porter avec lui le code de la démocratie partout où il ira prêcher l'Évangile. En un mot, les autres nations sont restées des corps purement politiques traitant avec la religion de puissance à puissance, au nom d'intérêts différents sur la limite de domaines distincts. La révolution française, en se

faisant philosophe, métaphysicienne, presque théologienne, est entrée elle-même sur le territoire spirituel. C'est une église qu'elle oppose à une église, et un catholicisme nouveau qu'elle veut ou substituer ou associer à l'ancien. Un concordat ne suffit plus, plus d'un concile serait nécessaire pour mener à fin une telle opération.

Tel est à mon sens le nœud véritable du différend qui persiste entre la société française et l'Église. Notre société ne se borne pas, comme toutes ses devancières, à demander aux fidèles et à leurs pasteurs de payer leurs impôts, d'observer les lois, de prêter leur concours à l'action régulière des pouvoirs publics ; elle exige d'eux sur des points de doctrine, tels que l'origine de la souveraineté, la liberté de la pensée et l'égalité naturelle des hommes, une véritable profession de foi accompagnée d'une amende honorable pour toute adhésion qui ailleurs et autrefois a pu être donnée à des doctrines contraires. C'est cette exigence sans précédent qui suscite une résistance inaccoutumée. La difficulté s'accroît encore quand on essaye d'énumérer et définir ces vérités mi-partie philosophiques et mi-partie politiques, ce qui est pourtant naturel avant de leur rendre un solennel et définitif hommage. Il se trouve alors quelquefois que ceux qui exaltent le plus ne s'entendent pas exactement sur leur nombre, leur portée et leur sens. Il faut bien reconnaître, en effet, que, par divers motifs, les constituants de 1789 n'ont pu donner en

pratique à leur œuvre toute la rigueur logique dont ils étaient épris, et dont ils lui ont imprimé l'apparence. Emportés dans une tourmente révolutionnaire qui ne leur a pas laissé un jour de réflexion ni de répit, à peine ont-ils pu poser quelques bases. Le loisir leur a manqué pour interpréter eux-mêmes et encore plus pour appliquer les principes par eux proclamés ; puis sont venues cinq ou six révolutions et réactions successives qui toutes ont dénaturé leur plan primitif, en sorte que le régime dont nous jouissons aujourd'hui, qui porte encore leur nom, demeure en fait un ensemble assez compliqué de parties incohérentes, bienfaisant sans doute malgré ses imperfections, mais très peu logique malgré ses prétentions, — dont la surface est ondoyante et la base mobile, — tiré en sens divers par des partis contraires, que tout le monde connaît, dont tout le monde parle, mais que personne ne peut bien définir, et dont chacun s'efforce à son gré d'étendre ou de restreindre, d'atténuer ou de fortifier tel ou tel caractère.

Il est bien entendu, par exemple, qu'on ne peut plus aujourd'hui aller chercher l'énumération des principes de 1789 dans le document originaire dont je parlais tout à l'heure, la fameuse *Déclaration des droits de l'homme.* Presque personne ne lit aujourd'hui cette pièce surannée, empreinte d'une légère teinte de déclamation ; ceux qui s'y aventurent s'étonnent en général de ce qu'ils y trouvent autant que de ce qui y manque : elle leur paraît à

la fois excessive et insuffisante. A part cet exemplaire pourtant, je ne connais pas d'autre texte officiel des principes de 1789. Quelques points généraux surnagent pourtant, et sont admis par tout le monde comme les fondements du régime nouveau. L'égalité civile, la liberté religieuse, sont au nombre des plus chers et des moins contestés; mais, là même, une marge est ouverte à bien des interprétations. Entre l'égalité civile comme l'entendait Royer-Collard, comportant la gradation des droits politiques et même une Chambre héréditaire, et l'égalité selon le suffrage universel, quelle différence ! Est-ce bien le même principe qui se prête à deux applications si contraires ? Et en matière de liberté religieuse combien de commentaires aussi n'avons-nous pas ! Il y a l'interprétation administrative, qui ne reconnaît d'autres cultes que ceux dont l'État salarie les chefs et fixe la constitution légale, et qui soumet toute autre manifestation de la pensée religieuse à l'article 291 du code pénal. Il y a l'interprétation libérale, beaucoup plus respectueuse pour les droits de l'individu, qui admet toutes les religions, pourvu qu'elles se mettent en règle avec la morale publique. Enfin, il y a l'interprétation révolutionnaire, qui donne libre carrière à tous les écarts de la pensée, à tous les désordres de la conscience, permet à tout homme de renier Dieu et son âme, mais excepte nommément de cette licence universelle l'Église catholique, à qui elle réserve le pri-

vilège de la persécution. Autant d'écoles toutes abritées sous le nom commun de la liberté de pensée, mais dont les docteurs et les disciples, assez intolérants les uns pour les autres, prétendent exclusivement à l'orthodoxie.

On peut dire, je le sais, que cette confusion qui règne encore dans l'application de nos doctrines les plus accréditées provient d'une exubérance d'ardeur propre à la jeunesse des sociétés comme des individus. On peut espérer que, quand viendra l'expérience avec la maturité, ces principes, jusqu'ici autant débattus que célébrés, sauront trouver entre des excès contraires leur formule exacte et leur juste point d'équilibre. Je partage volontiers cette confiance, et Dieu veuille qu'elle soit bien justifiée ; mais, en attendant, il n'est pas très surprenant qu'une grande institution qui a charge d'âmes dans le monde entier hésite à s'engager envers un symbole d'idées encore assez peu précis pour s'être prêté en cinquante années à la constitution de 91, à la charte de 1830 et au plébiscite de 1852.

Mettez en effet, par la pensée, en présence de nos éléments sociaux encore en effervescence et en lutte ce vieux pouvoir couché sur la base inébranlable d'un dogme nettement défini, et qui a vu s'amonceler à ses pieds les ruines de cent peuples et la poussière de vingt siècles. Avant que la société moderne eût vu le jour, avant même que le germe en eût été conçu dans le sein fécond de

la France, ce pouvoir existait; il a vu naître nos pères et nos aïeux; si loin que nous remontions dans nos généalogies croisées de Latins et de barbares, nous le trouvons penché sur leur berceau. Une grande partie de notre civilisation est son œuvre, et il peut dire à chacun de nous comme Jéhovah au patriarche du désert : « Quand je fondais ce monde, toi, où étais-tu ? » Les générations ont défilé devant lui, chacune étalant à ses yeux avec orgueil sa constitution politique et sociale, véritable procession d'ombres fugitives qui presque toutes, pendant l'instant de leur passage, ont eu la prétention d'avoir fait une œuvre éternelle et d'être marquées d'un caractère sacré. Puis, à l'épreuve, cette éternité s'est trouvée fragile, et cette divinité a subi la corruption mortelle. C'était d'abord Rome, la cité déesse et éternelle par excellence, qui fait lire encore ces deux épithètes dérisoires sur le fronton brisé des temples qu'elle avait élevés à son propre culte. Ensuite sont venues les royautés de l'Europe féodale, chacune parfaitement sûre d'avoir reçu de Dieu lui-même la propriété des peuples pour la transmettre de père en fils jusqu'à leurs derniers descendants. Où sont-ils aujourd'hui ces héritiers prédestinés des États? Ils errent dans toutes les hôtelleries d'Europe, cachant sous le voile inutile d'un nom supposé la place où l'auréole a cessé d'éclairer leur front. Voici venir maintenant la société française du XIX[e] siècle, réclamant, elle aussi, la perpétuité indéfinie et la sainteté

inviolable, non plus pour telle nation ou pour telle famille, mais pour ses principes et ses idées. Ainsi conçue, la prétention est plus raisonnable, car les principes de leur nature sont éternels, et toute vérité est fille du ciel; mais, comme vérités et principes doivent toujours passer ici-bas par le milieu faillible d'une intelligence humaine, cette espérance, aussi bien que les autres, peut être réservée à plus d'un mécompte. En tout cas, il est naturel qu'elle ne soit pas ratifiée tout de suite par le témoin de tant d'orgueils trompés, de déceptions et de chutes. Admettons, pour compléter le tableau et le rendre tout à fait équitable, qu'il y ait chez bon nombre des représentants de la tradition ecclésiastique ce qui se rencontre dans toutes les institutions qui ont duré, un peu d'esprit de routine, le goût des situations faites et connues, l'effroi des épreuves nouvelles, et alors rien de si simple que ce dialogue qu'on croit entendre s'engager entre l'antique pouvoir spirituel et les fils impatients de la France moderne. « Que me demandez-vous ? semble-t-il leur dire. Que je vive en paix avec vos gouvernements ? Mais j'ai déjà signé avec eux plus d'un concordat, et ce n'est pas moi qui veux les rompre. Que je ne prêche pas l'insurrection contre vos lois ? Mais je ne fomente la révolution nulle part. Voulez-vous que je reconnaisse ces lois comme le couronnement du progrès social, et que je les propose comme telles à l'imitation du monde entier et à l'admiration des

générations futures ? Voilà ce que vous n'obtiendrez pas. Parlez-moi de charité, de nécessité, d'équité, de faits accomplis à accepter, de droits acquis à respecter, je vous écoute et je vous comprends : mais ne me parlez ni d'idéal ni d'absolu, car l'idéal ne sera jamais pour moi que l'avenir céleste que j'attends, et l'absolu, à mes yeux, c'est la vérité que je représente. »

On touche ici du doigt le fond même du débat. Si la société française consent à être prise, ainsi que toutes ses devancières, comme un fait mélangé de bien et de mal, imparfait à la mode humaine, la paix avec l'Église se fera, si déjà elle n'est faite ; mais si ce qu'elle demande, c'est d'être consacrée et presque canonisée, je doute qu'elle obtienne cette faveur. Tous les avocats du monde, habiles ou ardents, passionnés ou puissants, hommes d'État ou sectaires, y perdront leur peine et leur éloquence.

La question, maintenant, est de savoir jusqu'à quel point il importe à l'honneur de la société française, et même au maintien des droits qui lui sont chers, de poursuivre ainsi à tout prix et d'imposer à tout venant la reconnaissance théorique de la perfection de ses principes. Cette question-là dépasserait beaucoup les bornes de cette étude et je n'ai garde de l'aborder ici en *post-scriptum*. Constatons seulement que d'autres nations, que nous n'avons pas le droit de dédaigner, ne connaissent pas ce point d'honneur. Je ne parle pas ici de l'aristocratique Angleterre : son exemple, à

force d'avoir été souvent invoqué et mal suivi, a perdu de son autorité. Celui de l'Amérique en revanche est plus à la mode, et non sans raison, car en fait de libertés modernes on ne peut trouver de sol où elles fleurissent avec une végétation plus abondante, et où elles aient poussé de plus solides racines. Les principes de 89 dans leurs plus lointaines espérances ne vont pas aussi loin que la constitution américaine dans son application quotidienne. Je doute pourtant que les principes fondamentaux de cette constitution aient jamais été rédigés en formulaires métaphysiques à faire signer d'office aux récalcitrants. De même que les institutions des États-Unis n'ont point été décrétées dans une nuit d'enthousiasme, mais ont été fondées par un développement graduel et une bienfaisante expérience, de même ce sage pays tolère que ses citoyens portent à ces mêmes lois un attachement raisonné fondé sur leurs bienfaits palpables plutôt que sur leur excellence absolue. De là vient sans doute que cet attachement, né sans violence et accru par degré, est devenu commun dans tous les rangs sans distinction de classe ni de religion ; de là vient aussi qu'à l'abri d'un droit public dont le principe est très susceptible de discussion, mais dont l'avantage a été démontré par l'épreuve, toutes les consciences chrétiennes peuvent donner le spectacle d'un mélange de paix, de ferveur et de liberté que le monde n'avait pas encore connu.

On a vu, par exemple, il y a peu d'années, dans la ville de Baltimore, un concile composé des quarante-sept évêques dont les diocèses embrassent la totalité de la confédération des États-Unis. Leurs décrets, leurs mandements, les procès-verbaux même de leurs délibérations, sont publiés, et dans le gros volume que ces documents composent on chercherait vainement la trace de ces doléances monotones et de ces récriminations amères contre l'état général de la société civile qui remplissent trop souvent, de ce côté de l'Atlantique, les colonnes des journaux religieux. Sévères comme ils doivent être pour les vices de leurs concitoyens, ce n'est pas aux lois du pays, c'est aux faiblesses communes de l'humanité que ces sages pasteurs les imputent, et ils distinguent même toujours entre le fond des mœurs nationales, qui leur paraît légitime et qu'ils n'ont nul dessein de changer, et les excès ou les abus partiels qui doivent mériter leur censure et appeler leur correction. Personne ne doute d'ailleurs que, si le maintien de la constitution actuelle des États-Unis avait été mis aux voix dans cette grave assemblée, il y aurait réuni l'unanimité des suffrages, et que l'œuvre de Washington et de Jefferson serait sortie aussi intacte de ce congrès de citoyens en crosse et en mitre que de la Chambre des représentants ou d'une des plates-formes quelconques du suffrage universel. Est-ce à dire pourtant que cette constitution paraisse aux prélats du nouveau

monde la vérité souveraine et l'excellence en soi? Est-ce à dire en particulier que la législation religieuse des États Unis, avec la séparation radicale qu'elle opère entre la religion et l'État, leur semble, comme à certains publicistes de nos pays, à M. Édouard Laboulaye ou à M. Pressensé, par exemple, l'idéal obligatoire de toute société chrétienne? Non, à coup sûr. Chez eux, pour eux, un tel régime leur paraît bon, et ils le disent sans hésiter. Ils ne s'inquiètent pas de savoir ce que la reproduction exacte du même système légal produirait en France et au Japon, où Dieu ne les a pas fait naître et ne leur a pas donné d'âmes à conduire; mais ils savent qu'en Amérique cette incompétence officielle de l'État en matière religieuse est la garantie de leur ministère pastoral. Ils lui doivent la liberté illimitée de leur prédication, de leur publicité, de leurs synodes, la facilité d'une propagande sans entraves, le stimulant du zèle et de la charité de leurs fidèles. Celui qui leur proposerait de déifier cet état de choses n'obtiendrait certainement pas leur assentiment; mais celui qui leur offrirait de l'échanger contre une alliance avec l'État, telle qu'elle existe dans certains pays du continent, celui qui les engagerait à troquer leur liberté contre nos tutelles, leurs abondantes souscriptions volontaires contre nos maigres allocations du budget, leur fière indépendance contre la mendicité administrative de nos fabriques et de nos paroisses, de mettre en

un mot entre Dieu et eux non seulement le pape, mais le ministère des cultes, celui-là, j'en suis sûr, exciterait bien plus vivement encore leur indignation. Telle est la mesure exacte de leur attachement à la constitution des États-Unis : cette constitution s'en contente, et franchement, à mon sens, elle fait sagement. C'est un mariage de raison, dites-vous. Soit ; mais, quand le temps et l'estime l'ont consolidé, ce genre d'alliance est souvent le plus sûr et le meilleur.

Je trouve le modèle parfait de ce dévouement patriotique, mêlé de quelques réserves (pour la forme plus que pour le fond), dans le fragment suivant, tiré d'un livre écrit par l'un des plus estimés de ces prélats américains. L'évêque de Philadelphie, M. Henrick, mort récemment, avait entrepris d'exposer dans un ouvrage savant l'histoire de la primauté du saint-siège. La suite de son récit le conduisit naturellement à étudier la constitution politique et religieuse de l'Europe au moyen âge, et à mettre en lumière les bienfaits que le monde chrétien avait dus, dans cette laborieuse époque d'enfantement social, à l'alliance intime de l'Église avec les monarchies de l'ancien monde. Au moment de conclure cette défense du passé, conçue à un point de vue purement historique, l'évêque-citoyen est soudainement arrêté par la crainte qu'on ne le soupçonne de réclamer ou même d'espérer tout bas pour son pays, dans un avenir quelconque, le retour au régime qu'il a

décrit, et il va au-devant de cette absurde supposition avec une noble franchise.

« En reconnaissant, dit-il, les avantages qui résultaient pour la religion et la société de leur mutuel respect, harmonie et soutien, lorsqu'elles étaient unies ensemble par les liens d'une même foi religieuse, il ne faudrait pas supposer que je me fais l'avocat du même ordre de choses dans des conditions de société tout à fait différentes. L'église respecte et soutient toujours les pouvoirs établis, en dehors de tout retour de protection ou de faveur. Les prières des premiers croyants étaient offertes en faveur d'un Empereur païen, et l'on regardait comme un crime de résister à ses ordres ou de violer ses lois. Sous un gouvernement comme celui des États-Unis, qui n'est lié à aucune société religieuse, mais qui protège également toutes les classes de citoyens et les fait jouir des mêmes droits, le devoir de l'obéissance est encore plus manifeste. *Les catholiques n'ont jamais conçu le moindre désir de changer cet état social établi par la constitution; mais, au contraire, ils ont toujours été opposés à tout ce qui s'éloignerait de la lettre et de l'esprit de ces lois.* En traitant des âges anciens, j'ai dû faire ressortir les principes généralement admis alors ; j'ai éclairé par eux les faits de l'histoire, sans me charger de les concilier avec les théories modernes. *Je ne suis cependant pas insensible aux maux et aux calamités qui résultaient de cet état de choses; et je suis loin de regretter que,*

dans notre état actuel de société, l'Église, pour jouir de son indépendance, doive faire le sacrifice des faveurs que l'État lui accordait autrefois. Ami de l'ordre et de la paix, je veux qu'on sache que j'accepte pleinement et loyalement la constitution sous laquelle nous vivons. Nous ne demandons aucun privilège, nous n'aspirons pas à la domination, nous ne demandons qu'une chose, la garantie pour tous nos concitoyens de tous les droits civils dont nous jouissons [1]. »

A coup sûr, ce n'est pas ici le langage d'un théoricien pur de la liberté illimitée. C'est mieux : c'est le cri du cœur d'un bon citoyen, et, si la théorie n'est pas satisfaite à ces conditions, c'est elle qui a tort, qui est bien dégoûtée et trop difficile.

Quand entendrons-nous ces mâles protestations sortir en faveur de nos institutions françaises de toutes les bouches sacerdotales ? Je l'ignore, mais le jour viendra, je l'espère. Seulement, on peut assurer qu'il viendra d'autant plus tôt que ces institutions elles-mêmes seront moins occupées à se mirer dans leur propre beauté qu'à se faire apprécier par des bienfaits sensibles. Que la liberté soit parmi nous, comme en Amérique, pour tous les intérêts spirituels une garantie, au lieu d'être, comme elle a été trop souvent, un leurre, un piège

1. *La Primauté du Siège apostolique*, par M. Patrice Henrick, évêque de Philadelphie, mort archevêque de Baltimore. Philadelphie, 1845, 1re éd.; Conclusion.

et une menace. Qu'elle circule dans nos mœurs comme une réalité vivante, au lieu d'être posée sur nos murs comme une brillante affiche. N'ayons plus de libéraux qui font consister la liberté dans le monopole de l'enseignement et le despotisme de la centralisation. Que le droit commun soit chez nous, comme au delà de l'Atlantique, véritablement commun à tous, et non pas seulement un privilège retourné par le vainqueur d'aujourd'hui contre le vaincu de la veille, et je garantis qu'aucune classe de citoyens ne restera longtemps insensible à la séduction de l'indépendance ; mais c'est un apprentissage que la liberté a encore à faire parmi nous. J'approuve fort qu'on recommande à la religion en France de recourir à la liberté comme à sa seule égide et à son seul rempart ; mais, en conscience, la liberté, de son côté, après tant de défaillances et d'écarts, est bien tenue de lui faire aussi quelques avances. Pour les institutions, comme pour les hommes, on ne décrète pas l'affection, on l'obtient. Le meilleur moyen d'être aimé, c'est encore de se rendre aimable, et, pour inspirer la confiance, il n'y a rien de tel que de la mériter.

Janvier 1870.

RÉCEPTION DE M. GRÉARD

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

EN REMPLACEMENT DE M. DE FALLOUX

(19 janvier 1889)

Monsieur,

Tous ceux qui ont connu, aimé, vénéré M. de Falloux retrouveront sa ressemblance dans le portrait que vous venez de tracer. Ils s'étonneront même, non que vous ayez rendu si pleine justice à ses grandes qualités (un esprit élevé comme le vôtre ne pourrait y rester insensible), mais que vous ayez pu découvrir, je dirais presque deviner tant de traits de sa vie intime pleins d'originalité et de charme que, dans la retraite où il vivait, ses amis seuls croyaient avoir pu apprécier. Je n'éprouve pas cette surprise, car je n'ignorais pas avec quel soin vous aviez étudié votre modèle, et une indiscrétion, que vous excuserez, j'espère, m'a fait connaître quel moyen vous avez heureu-

sement imaginé pour suppléer à ce que vous n'auriez pu savoir par vous-même.

La description que vous venez de nous faire de la demeure de M. de Falloux au Bourg-d'Iré nous a appris que vous avez voulu visiter ce beau lieu, objet des prédilections de son propriétaire, et où la plus grande partie de sa vie s'est écoulée; mais vous ne nous avez pas mis au fait du détail le plus piquant de cette visite. C'est sans prévenir personne, m'a-t-on dit, et sans vous nommer que vous êtes allé, comme un passant inconnu, vous mêler aux habitants de la contrée où est situé le Bourg-d'Iré, et vous entretenir avec eux afin de surprendre dans leurs propos, sans qu'ils se fussent mis en garde, le souvenir qu'ils conservaient du châtelain de leur voisinage. Vous avez même voulu faire causer dans leur franchise rustique les paysans qui l'abordaient familièrement tous les jours; et là, recueillant de toutes les bouches mille preuves touchantes, soit de la bonté de son cœur, soit de la grâce de son esprit; voyant surtout avec quelle bénédiction était prononcé, jusque dans les plus humbles chaumières, ce nom que vous aviez entendu plus d'une fois maudire par les factions, vous vous êtes plu, m'a-t-on assuré, à convenir que vous appreniez pour la première fois à le bien connaître. Si la malveillance et la calomnie qui n'ont pas épargné M. de Falloux jusqu'à sa dernière heure avaient accrédité quelques préventions dans votre esprit, elles devaient tomber,

en effet, devant ce témoignage spontané de la voix populaire. J'imagine pourtant que c'est surtout en pénétrant dans l'asile même que M. de Falloux s'était choisi que vous avez achevé de faire pleine connaissance avec sa personne. Là, en effet, tout a été créé par lui et tout porte son empreinte. Ce manoir a une histoire qui est celle même du progrès des idées de son maître. C'était un coin de terre inculte et presque inaccessible, ensanglanté plus d'une fois par les combats de la chouannerie : des plans de genêts poussés à hauteur d'homme étaient tout préparés pour servir d'abri aux complots des réfractaires. M. de Falloux en a fait un beau domaine d'un accès ouvert et riant. De vieux arbres enchâssés dans des haies vives et bordant des chemins creux avaient servi de couvert à plus d'une embuscade : on a respecté leur antiquité ; mais ce ne sont plus que les ornements de magnifiques pelouses, où s'étalent au soleil de grands bœufs, lauréats des comices agricoles. Ces pâtres, ces laboureurs, ce sont bien les fils des rudes partisans qui, naguère, à la voix d'un chef, se levaient pour faire le coup de fusil derrière lui : c'est parmi eux que M. de Falloux a trouvé les compagnons dévoués d'une vie de paix et de travail. Voilà comment un gentilhomme vendéen (il aimait à s'appeler ainsi), sans quitter le sol natal ni faillir à la foi de ses pères, était devenu le modèle d'un propriétaire bienfaisant d'aujourd'hui.

Mais passez le seuil de ce château dont le profil

élégant et sévère se détache à l'horizon. Là, l'aspect change, tout vous parle du royaliste et du chrétien qui a voulu vivre et mourir devant les images de la grandeur séculaire de l'Église et de la monarchie ; le culte des traditions du passé, joint à l'intelligence des conditions des temps nouveaux : tout est là. Voilà l'homme. Et c'est dans ce cadre et sous cette lumière dignes d'elle que vous avez vu cette noble figure se dessiner devant vos yeux.

C'est bien aussi sous ces traits que vous nous l'avez dépeinte. Vous nous avez montré M. de Falloux recevant à sa naissance, avec le sang qui circule dans ses veines, des opinions toutes faites et héréditaires, monarchiques et catholiques, véritable symbole de dogmes politiques autant que religieux, auquel il adhère avec la pieuse soumission de l'enfance : avant l'âge de la réflexion, il est enrôlé dans la fraction la plus militante d'un parti. Mais dès qu'il a jeté un regard sur la société qui l'environne, ses vues et ses idées s'étendent, et, sans cesser de confesser tout haut et même de défendre à tout venant sa foi traditionnelle, il éprouve le besoin d'en élargir la base et de la transformer par l'étude en une conviction réfléchie. A ce qu'il continue de croire par le sentiment et par le cœur, il veut aussi adhérer par la raison. Ce travail de l'esprit sur lui-même est à peine achevé que survient cette suite d'événements imprévus qui l'appelle, au milieu d'une tempête, à prendre part à la direction de l'État. L'avène-

ment au pouvoir était un moment critique, car il fallait ou déserter ses principes, ou les faire passer en application. L'épreuve n'étonne pas M. de Falloux : parmi les vœux qu'il a formés pour le triomphe de sa cause et le bien de son pays, il fait choix de celui qu'il lui paraît à la fois possible et urgent de réaliser, et autant il mettait d'ardeur à en réclamer, autant il va déployer d'habileté pour en assurer l'accomplissement. La veille il s'attaquait franchement aux idées, il va manier adroitement les hommes, et, tendant la main à ceux qu'il combattait hier, c'est sur le champ de bataille même qu'il leur offre et fait accepter par eux un terrain de conciliation. En six mois de ministère, il a fait un acte dont l'effet va survivre bien des années à son pouvoir.

Le lendemain commencent, pour M. de Falloux, ces longs jours de solitude et de retraite qui ne devaient finir qu'avec sa vie : retraite féconde, car vous nous en avez décrit l'utile emploi, mais traversée, hélas ! par trop de douleur et de souffrances. Dans cette nouvelle phase de son existence, c'est toujours le même homme, la physionomie n'est pas changée : c'est le même tempérament moral, fait d'ardeur et de raison ; le même mélange de chaleur d'âme et de largeur d'intelligence et, comme vous l'avez si bien dit, de vaillance et de souplesse. Quand, à de rares intervalles, pour remplir un devoir impérieux, il se fait encore entendre ; quand il prend la plume à défaut de la

parole, c'est bien toujours pour combattre les adversaires de ses chères convictions et relever leurs attaques ; mais c'est toujours aussi pour leur tenir le langage de l'homme d'État qui a su à quel prix s'achète une victoire, et, dans l'entraînement de la lutte, pense aux conditions de la paix future. D'ailleurs, ce n'est jamais ni aux amis ni aux ennemis seuls qu'il s'adresse, mais à un public plus étendu, à la France entière dont il connaît les exigences et veut ménager même les préjugés. Peu lui importe alors si, par les précautions qu'il prend pour ne pas blesser sans profit ceux qu'il veut convaincre, il lui arrive parfois de mécontenter ceux qu'il veut servir. Chacun de ces écrits est tout ensemble une généreuse confession de foi et un modèle de sens politique.

Ce caractère général qui fait l'unité de la vie de M. de Falloux, vous avez voulu en retrouver l'expression dans chacun de ses actes ou de ses discours publics dont plusieurs vous ont semblé, non sans raison, assez importants pour mériter un examen particulier. Vous vous êtes acquitté de cette tâche de manière à laisser bien peu de chose à faire après vous. Je me garderais bien, par exemple, de rien ajouter à ce que vous avez dit de l'éloquence de M. de Falloux, du charme de sa parole toujours vivement improvisée, de cette élégance de la forme qui, loin d'atténuer, relevait encore la vivacité des saillies et accroissait la portée du trait, de même que plus le fer est finement

aiguisé, plus le dard pénètre avant dans les chairs. Certaines de ses répliques, dites-vous, appartiennent à l'histoire. Vous dites vrai. Elles durent, parce que, sous une forme lapidaire, ce sont des maximes gravées pour l'instruction de tous les pays : celle-ci, par exemple, que vous auriez pu citer, si bien faite pour élever l'âme des hommes d'État au-dessus de la bassesse de certaines calomnies : « L'injure suit la loi des corps physiques et n'acquiert de gravité qu'en proportion de la hauteur dont elle tombe, » et cette autre, expression d'un vœu qui n'a pas toujours été exaucé : « La France ne veut ni des gens qui ne sont capables de rien, ni de ceux qui sont capables de tout. »

Je n'ai qu'un regret, vous me permettrez de l'exprimer, c'est que vous ne nous ayez pas rappelé dans quelle circonstance (pourtant très fameuse) cette éloquence, qui visait si haut et frappait si juste, s'est révélée pour la première fois à l'Assemblée qui n'attendait rien de pareil de la jeunesse encore inconnue de M. de Falloux. Il y avait là un contraste qui dut en accroître l'effet et que vous auriez pu heureusement relever. C'était au lendemain d'une de ces secousses révolutionnaires qui, en portant quelques chefs au pavois, retombent si durement par l'arrêt subit de l'activité sociale sur ceux qui vivent de leur travail. Le gouvernement issu de la révolution de février 1848 avait dû pourvoir à des misères pressantes par des

ressources factices, auxquelles son trésor épuisé ne pouvait plus suffire; les ateliers nationaux où l'on ne travaillait guère étaient devenus une sorte de camp retranché où se fortifiait, derrière des barricades, une foule qu'on avait eu l'imprudence de bercer de fausses espérances, et l'imprudence plus grande encore de laisser armée tout entière. Leur dissolution était devenue nécessaire, tout le monde en convenait sur les bancs de l'Assemblée constituante : chacun le disait tout bas, un seul eut le courage de venir le dire tout haut à la tribune : avec quelle mesure, avec quels égards vraiment fraternels pour le malheur, avec quel soin de rechercher tous les tempéraments possibles d'une si pénible transition, le texte conservé du rapport de M. de Falloux est là pour l'attester. Mais pendant qu'il parlait, un sourd frémissement parcourait tous les rangs: on savait que dans les quartiers éloignés l'appel aux armes avait déjà retenti; le flot montait; on l'entendait mugir et la première vague, le lendemain, faillit emporter l'Assemblée tout entière.

Quelle scène, monsieur, et comme vous auriez su la peindre! Pour trouver une situation pareille où la parole ait eu le caractère d'un grand acte, il faut remonter jusqu'à Cicéron haranguant le Sénat romain pendant que Catilina est aux portes. Le cardinal de Retz, après avoir dépeint le sang-froid du président Molé descendant l'escalier de la grand'chambre au milieu d'une multitude ameutée

contre lui, s'écrie dans un transport d'admiration : « S'il n'y avait pas quelque chose de singulier à dire qu'il y a eu de notre temps un homme plus courageux que M. le Prince et que le grand Gustave, je dirais que c'est M. Premier. » De M. de Falloux aussi l'histoire pourra dire que le courage civil s'éleva chez lui, ce jour-là, à une hauteur que ne dépasse pas l'intrépidité du guerrier sur le champ de bataille. Grand exemple et utile leçon pour cette jeunesse dont l'éducation morale vous tient si justement à cœur, et qui, réservée peut-être à plus d'une épreuve, a besoin qu'on lui enseigne avant tout la fermeté d'âme. Vous avez placé l'image de M. de Falloux à la tribune dans un médaillon achevé : pourquoi nous avoir refusé le plaisir d'en faire le centre et le personnage principal d'un tableau d'histoire ?

L'éloquence de M. de Falloux, vous nous l'avez fait remarquer, malgré la passion contenue qui lui donnait tant de force et de flamme, restait toujours maîtresse d'elle-même. Ce trait distinctif de son talent oratoire n'a jamais été plus visible que dans un autre de ses discours dont vous avez rappelé l'occasion. C'est quand il eut à défendre cette expédition de l'armée française à Rome, préparée par le général Cavaignac pour sauver une tête sacrée du poignard des assassins : résolue par les ordres d'une assemblée républicaine, mais dénoncée ensuite comme une trahison par beaucoup de ceux qui l'avaient votée, quand le hasard d'une élection

leur eut enlevé le pouvoir avec la majorité. Collègue de notre illustre confrère M. de Tocqueville, qui gérait à côté de lui le ministère des affaires étrangères, il eut à descendre dans l'arène pour le préserver d'injustes attaques. Cette fois aussi, l'émeute, bien que vaincue, restait toujours menaçante, et à la vivacité des débats, tels que nous les représente le compte rendu officiel du temps, aux interruptions, aux murmures qui couvrent à tout moment la voix de l'orateur, on voit qu'il s'agit encore ici d'un combat plutôt que d'une discussion. Et cependant, malgré cette lutte ardente, M. de Falloux conserve assez de calme pour décrire, dans des termes d'une majestueuse beauté, le rôle incomparable assigné par la Providence à cette cité romaine, deux fois qualifiée par l'histoire de Ville éternelle, deux fois capitale, non pas d'un État, mais d'un monde. Puis, suivant le fil de sa déduction comme s'il n'entendait même pas le trouble qui se fait autour de lui, il s'élève à de hautes considérations sur les conditions nécessaires à l'indépendance de l'Église dont la pleine liberté de son chef était à ses yeux la seule garantie. Question toujours renaissante qui émeut si vivement toutes les consciences chrétiennes, et que la courageuse résignation de Pie IX comme la sagesse consommée de Léon XIII maintiennent toujours présente à la pensée de tous les esprits réfléchis et politiques de l'Europe.

Il est aussi difficile que méritoire de bien com-

prendre les sentiments qu'on ne peut pas partager, On ne pouvait vous demander de vous associer à la vivacité, à la ferveur des opinions monarchiques qui respirent dans tous les écrits de M. de Falloux ; mais vous leur avez rendu justice quand vous affirmez qu'il ne croyait pas que la royauté pût se faire accepter de la France sans se régler sur l'esprit du temps, et qu'il y avait pour maxime que le passé, par cela seul qu'il est le passé, ne suffit pas au présent. M. de Falloux n'aurait pas exprimé sa pensée en meilleurs termes. Mais vous nous avez raconté un trait de sa jeunesse qui a dû vous expliquer, comme à moi, comment il était arrivé à se faire une idée si intelligente et si large du rôle assigné à la royauté, dont il appelait le rétablissement de ses vœux.

Avant de se mettre au travail pour écrire l'*Histoire de Louis XVI,* cette œuvre de jeunesse, où respire déjà toute la beauté de son âme, il s'était imposé la tâche de lire méthodiquement, la plume à la main, tous les *Mémoires* de l'histoire de France depuis Villehardouin jusqu'à Mirabeau. Et qu'avait-il dû voir dans cette patiente étude ? Quel spectacle lui avait présenté ce que vous appelez si bien le travail de la monarchie à travers les siècles ! Une même institution, une même maison royale, non seulement associée pendant huit cents ans, mais présidant à tous les développements civils, politiques et sociaux d'une nation. Je ne m'étonne pas de l'impression profonde que dut lui

faire un pareil spectacle. Rien n'était plus propre à frapper un esprit curieux et réfléchi que ce rôle vraiment sans pareil de la royauté française, toujours prête, à toutes les époques, à s'accommoder de tous les changements (ce n'est pas assez dire), à s'approprier tous les progrès qui se font autour d'elle, à tel point qu'à chaque pas que fait notre patrie vers son unité et vers sa grandeur, l'historien se demande si c'est la royauté qui mène la France, ou la France qui fait sa royauté à son image. Je n'ai pas de peine, en vérité, à me représenter cette suite de tableaux et de portraits qui, passant devant les yeux de M. de Falloux, durent ravir son imagination juvénile.

Ceux qu'il rencontre d'abord, ce sont les premiers Capétiens, chevaliers bardés de fer et seigneurs suzerains de quelques principautés féodales ; mais déjà au pied et à l'abri des remparts de leurs châteaux se groupent d'humbles corporations d'artisans, de modestes communes, de villes : premier germe de ce tiers état qui sera un jour la nation tout entière. L'instinct de la royauté lui fait tendre la main à ces acteurs obscurs, ignorants eux-mêmes des grandeurs de leur destinée future. Voilà déjà Philippe-Auguste à Bouvines, confiant l'oriflamme royale aux milices communales de la ville de Paris. Puis voilà saint Louis et ses fils, premiers justiciers de leur royaume, entourés de ces conseillers et de ces légistes qui, réunis en parlement, doteront la France d'une magistrature indépendante et sauront

élever la loi au-dessus de la force et du privilège. Bientôt c'est Charles VII conduit à Reims au pied des autels par la main d'une fille du peuple. A la première aurore des temps modernes, c'est François Ier entouré de toutes les splendeurs de la Renaissance et donnant, par la fondation du Collège de France, la parole à la liberté de la science ; c'est Henri IV inscrivant dans la loi les garanties de la tolérance ; c'est Louis XIV s'arrachant un instant à l'éclat incomparable des lettres et des armes qui l'environne pour écouter Colbert, et imprimer avec lui l'essor à cette richesse commerciale et industrielle qui doit changer la face économique de la société tout entière. Enfin, c'est Louis XVI, le héros préféré de M. de Falloux, qui, avant de livrer lui-même sa tête aux bourreaux, a encore le temps d'effacer du code la honte de la torture et de faire cesser les derniers vestiges de la persécution religieuse. Quelle histoire et quelle famille ! quelle moisson de grands hommes et de rois ! quelle souplesse dans l'institution ! quelle fécondité dans la race ! Quand une branche cesse de fleurir, une autre la remplace pleine d'une sève rajeunie et renouvelée. C'est sous la vive impression, je dirai presque sous la dictée de ces souvenirs, que M. de Falloux s'était tracé à lui-même le modèle des relations qu'il croyait possible, facile même, d'établir entre la royauté de ses affections et la démocratie de nos jours. Il ne lui demandait après tout d'avoir pour les droits et les exigences

de la génération présente que les égards tant de fois témoignés aux vœux, plus timidement exprimés, des générations passées. Vous dites que quelques esprits étroits lui ont reproché d'être royaliste autrement que le roi. Je ne sais qui s'est cru en droit de lui faire ce reproche, mais je sais qu'il aurait répondu qu'il était au moins royaliste comme la royauté française l'a été pendant huit siècles.

Vous aviez le désir, je n'en doute pas, de n'être pas moins équitable en appréciant les actes de M. de Falloux qu'on a pu croire plus particulièrement dictés par ses convictions religieuses; mais ici la suite des faits vous amenait naturellement à traiter de la loi fameuse qui porte son nom, qui demeure l'acte principal de sa vie, et que personne ne s'attendait à vous voir approuver dans son ensemble. Avant de motiver les critiques que vous aviez à faire, vous avez cru nécessaire de demander à l'Académie la permission de parler avec franchise en faisant la promesse de n'user de ce droit qu'avec réserve: cette précaution était superflue, la franchise est toujours bienvenue à l'Académie, et la réserve comme la politesse vous sont trop naturelles pour que personne pût craindre de vous y voir manquer. D'ailleurs, on peut critiquer librement la loi de 1850, qui a cessé d'être. C'est plutôt moi, monsieur, obligé pour vous suivre sur ce terrain de prendre la cause des morts et des vaincus, qui ai le droit de réclamer toutes les libertés de la défense.

J'en userai, si vous le voulez bien, pour contester l'opinion que vous paraissez vous être faite de l'état des esprits au moment où M. de Falloux présenta la loi de 1850. L'avantage très peu flatteur de mon âge peut donner sur ce point à mes souvenirs plus de précision qu'aux vôtres. Vous semblez croire qu'à ce moment, la liberté d'enseignement était accordée de plein gré par tout le monde, qu'on n'avait qu'à tendre la main pour la recevoir et que l'État qui, jusque-là, avait eu le monopole de l'instruction publique, était tout prêt à y renoncer. La liberté était offerte, dites-vous, mais c'est la domination qu'on voulait. Vous ne tenez vraiment pas assez de compte de la trace qu'avaient laissée les débats engagés, pendant les dix dernières années de la monarchie de 1830, débats éclatants et passionnés, dont la presse et la tribune avaient retenti et où les défenseurs officiels de l'enseignement de l'État n'avaient jamais mis la bonne grâce que vous leur prêtez à se laisser dépouiller de leur privilège. Vous avez pourtant rappelé plusieurs de ces discussions en y mêlant des noms dont le souvenir m'est bien cher. Eh bien, j'ai assisté, en effet, à l'une d'entre elles avec un intérêt filial : j'ai entendu le rapporteur de la Chambre des pairs exposer sur les droits réciproques de l'État et des citoyens, en matière d'enseignement, ces maximes de droit public que vous rappelez et auxquelles il resterait à démontrer que la loi de 1850 ne s'est pas conformée ;

mais, à peine cet exposé fini, j'ai vu aussi (comment l'oublierais-je? je crois le voir encore) le représentant le plus accrédité et le plus éloquent de l'enseignement de l'État, l'illustre Victor Cousin, se lever tout debout dans la fière attitude que beaucoup de ceux qui m'écoutent ont connue, pour proclamer que le prétendu droit à la liberté d'enseigner était une *chimère*, que l'enseignement était par essence un *pouvoir public conféré par la loi*, dont l'État pouvait peut-être partager gracieusement l'exercice, mais jamais se laisser contester le principe. Vous voyez que la discussion ne se maintenait pas, comne vous le pensez, dans des régions sereines et que tout le monde ne disait pas comme vous que ce que l'État fait, tout Français doit pouvoir le faire, s'il en est digne et capable.

Je sais bien que, depuis lors, la constitution de 1848 avait établi dans l'un de ses articles le principe de la liberté d'enseignement; mais comme la charte de 1830 en avait fait autant, et que l'exécution n'avait pas suivi la promesse, — comme il y a d'ailleurs plus d'une manière d'éluder un principe en prétendant l'appliquer, — on était excusable de ne pas placer une confiance absolue dans trois lignes écrites sur une feuille de papier qu'une pointe de sabre, vous le savez, ne devait pas tarder à déchirer.

Non, monsieur, il faut rester dans la vérité : la liberté d'enseignement en 1850 n'était pas une liberté offerte, c'était une liberté conquise, con-

quise par les armes de la justice, par les efforts éloquents des généreux amis de M. de Falloux que vous avez nommés, les Montalembert, les Ravignan, les Dupanloup, après une de ces luttes de la parole qui sont l'honneur des pays libres. La conquête peut avoir ses excès, mais elle a toujours ses exigences. Quand on est entré péniblement en possession d'un bien longtemps disputé, on est inquiet de le perdre et on cherche avec un soin jaloux les moyens de le garder. Quand on a obtenu de Henri IV, à Nantes, la promesse de la tolérance, on demande les Chambres de l'édit et les places de sûreté pour la garantir, et l'histoire prouve que même ces précautions ne sont pas toujours suffisantes. Beaucoup des dispositions de la loi de 1850, que vous critiquez, ont eu ce caractère défensif et n'ont malheureusement pas été plus efficaces.

J'ajouterai que pour faire cette conquête, qu'ils n'auraient peut-être jamais obtenue à eux tout seuls, les défenseurs de la liberté d'enseignement avaient eu besoin de chercher hors de leurs rangs des auxiliaires, et qu'ils en avaient trouvé même de très imprévus. Ceux-là, j'en conviens, n'apportaient pas leur concours et même leur collaboration à la loi nouvelle par un amour pur et pleinement désintéressé pour la liberté, car ils l'avaient combattue jusqu'à la veille encore avec une extrême ardeur, et la commotion de 1848 ne les avait qu'à moitié convertis ; mais ils venaient offrir d'accorder

cette liberté, non pas à tous les Français, comme vous, monsieur, — non, — à l'Église catholique seulement et à ses ministres pour obtenir d'elle en récompense son appui contre des théories subversives que la révolution récente avait fait éclore et dont ils voulaient préserver l'enseignement populaire. Et, dans cet échange, dans cette concentration de forces, pour parler le langage d'aujourd'hui, qu'ils avaient hâte d'opérer afin de tenir tête à l'esprit révolutionnaire, ils ne se montraient pas difficiles sur les conditions du contrat. Ils proposaient, par exemple, de livrer d'un seul coup toute l'instruction primaire aux congrégations religieuses. Vous rappelez que cette proposition fut faite dans la commission où M. de Falloux, pour préparer sa loi, avait eu l'art de réunir et de faire vivre en paix les vieilles troupes de la cause qui lui était chère et ses nouvelles recrues, et que les procès-verbaux de cette petite assemblée en font foi. C'est très exact, mais vous ne nous dites pas de qui partit la proposition, et cependant les mêmes procès-verbaux le nomment, et c'est un nom qu'il n'est pas permis d'oublier. Ce fut M. Thiers, vous le savez bien (pourquoi me forcez-vous à le dire?), qui en prit l'initiative dans des termes pleins d'une vivacité charmante, comme ceux dont il savait habituellement revêtir sa pensée. « Ah! s'écriait-il, si l'école devait toujours être tenue, comme autrefois, par le curé et son sacristain, je serais loin de m'opposer au développement des écoles pour les

enfants du peuple! » Des témoins très dignes de foi (car ce sont ceux qui tenaient la plume) m'ont souvent raconté que le procès-verbal (genre de document réservé de sa nature et qui n'a pas le mot pour rire) n'a même pas osé aller jusqu'au bout de cette piquante saillie et que parmi les maîtres, objets de ses préférences et de ses regrets, M. Thiers ajoutait au curé et à son sacristain, même le sonneur de cloches, fût-il un peu ivrogne. C'était une plaisanterie à coup sûr, mais M. de Falloux qui était homme à l'entendre n'y est pourtant jamais entré, et je ne la rapporte que pour faire voir que, s'il eût en effet, comme vous le dites, à réprimer quelques excès de zèle, ce fut de la part de ses alliés, non de celle de ses amis.

Je n'ai pas l'intention, vous le comprenez, de m'engager à votre suite dans la discussion des détails de la loi de 1850. Je ne suis pas assez sûr de le faire d'une main aussi légère que la vôtre pour imposer au brillant auditoire qui m'écoute l'aridité et l'ennui d'un examen rétrospectif de ce genre. Je me garderais même de discuter et surtout de justifier les mesures de rigueur prises à ce moment contre des maîtres, objets de l'admiration de votre jeunesse, si, dans l'émotion que ce souvenir vous cause encore après tant d'années, vous n'aviez négligé de faire une distinction pourtant essentielle. Vous n'avez pas fait la différence de la loi de 1850 elle-même, et de l'application qu'elle reçut, comme des modifications graves qu'elle subit après

le coup d'État du 2 Décembre, par suite d'une réaction politique à laquelle M. de Falloux ni aucun de ses amis ne se sont jamais associés. C'est alors surtout, il eût peut-être été bon de s'en souvenir, que le silence fut imposé à des voix éloquentes, et que l'Université, dont les membres se trouvèrent privés, par un décret, de toutes les garanties que la loi leur assurait, resta livrée au bon plaisir ministériel. Je ne mentionne ce point qu'en passant, afin que chacun soit traité suivant ses œuvres. D'ailleurs, même avec cette réserve, peut-être ferions-nous mieux, dans les jours agités où nous vivons, d'être sobres de récriminations de ce genre. Au milieu des vicissitudes politiques qui font si rapidement passer sous nos yeux le pouvoir de main en main, quel est celui de nous qui n'ait vu, malgré les droits acquis et les garanties légales, frapper des têtes vénérées, blanchies au service de la France et briser la carrière d'hommes éminents dont le seul tort était de déplaire à une opinion dominante ? Et si aucune époque n'est exempte de péché à cet égard, ce n'est plus qu'affaire de comparaison et il n'est pas sûr que 1850 ne la soutienne pas mieux que d'autres dates.

Laissons donc de côté ces orages qu'apportent et qu'emportent tour à tour les souffles mobiles de la politique : quand une loi a duré et subi l'épreuve du temps et de l'application, c'est par ses effets généraux qu'il la faut juger, non par les incidents

du début : la loi de 1850 a été pendant près de trente ans la charte de l'instruction publique en France. Elle a naturalisé la liberté d'enseignement dans les lois comme dans les mœurs, à ce point qu'on peut bien encore l'attaquer indirectement, la traiter en suspecte et en ennemie, lui disputer l'air et le jour : on ne nous propose plus d'en supprimer le principe. Grand service rendu aux droits et à la dignité du citoyen, et que vous devez apprécier, monsieur, puisque ce principe est le vôtre. Mais l'Université, qui vous est justement chère, en a-t-elle souffert autant que vous le dites? Si votre tableau n'était pas chargé de couleurs un peu noires, il nous faudrait donc croire que, pendant plus d'un quart de siècle, ce grand corps a été soumis à un joug pesant, livré sans défense à une concurrence organisée pour le détruire, privé par le découragement de ses maîtres de l'éclat de son enseignement, découronné et déchu. De bonne foi, est-ce donc là ce qui est advenu ? J'hésite à le penser en présence de tant d'illustres confrères qui m'écoutent, qui ont grandi au sein de l'Université, pendant cette période, pour s'élever de degré en degré à la renommée dont ils jouissent, sans que le public ait cessé un instant de se presser autour de leurs chaires. Je le crois encore moins quand je songe aux pas rapides et aux succès mérités qui vous ont élevé vous-même, avant que la loi de 1850 eût disparu, au poste élevé où l'Académie vient d'aller vous chercher.

Avez-vous donc vu tant d'abaissement autour de vous à chacune des étapes de votre brillante carrière? Pour nous, simples spectateurs ou pères de famille, qui n'avions pas cessé de confier nos enfants à l'Université, elle s'est toujours montrée à nos yeux telle que vous venez de la dépeindre, milice laborieuse et modeste, entourée de l'estime publique, parce qu'elle est vouée au culte de ces hautes études qui maintiennent dans l'âme de la patrie l'amour du vrai et du beau et auxquelles j'espère que vous n'allez pas laisser porter trop d'atteinte par la multiplicité et la mobilité de programmes. Nous n'avons vu avec d'autres époques qu'une seule différence : c'est qu'elle n'était plus calomniée. Heureux effet de la liberté ! Déchargée du pouvoir exclusif et excessif dont elle était investie, elle a cessé d'être le point de mire d'injustes attaques. Non, elle n'avait rien à envier ou à regretter, quand M. Nisard dirigeait son École normale, et que Jean-Baptiste Dumas présidait les conseils supérieurs d'instruction publique; et puisque vous avez parlé de ces conseils, vous me persuaderez difficilement que l'Université fût humiliée parce que ses chefs y siégeaient non pas en tutelle, mais en compagnie des premiers dignitaires de l'État, de ceux qui s'étaient placés par leur mérite à la tête de toutes les carrières et qui venaient apporter à l'éducation de la jeunesse le concours de leur expérience de la vie et de leur sens pratique, nécessaire peut-être pour

tempérer ce qu'il y a parfois d'étroit et d'abstrait dans la pédagogie professionnelle.

Et quant aux anciens adversaires de l'Université, aux défenseurs victorieux de la liberté d'enseignement, il en est que j'ai connus familièrement, et j'affirme que chez eux aussi l'effet pacificateur de la liberté s'était fait sentir et qu'ils ne songeaient nullement à supprimer une concurrence qu'ils ne redoutaient pas. C'était, par exemple, un étrange prétendant à une domination cléricale que ce grand Père Lacordaire qui, après la proclamation de l'empire, trouva Notre-Dame trop proche des Tuileries, et sa voix trop retentissante dans le silence de la tribune et de la presse, et se réfugia dans la retraite de Sorèze pour y élever sous l'œil de Dieu, en face d'une magnifique nature, une jeunesse chrétienne dans l'amour du droit et de la liberté. C'est là, vous le savez, que l'Académie l'alla prendre pour le faire recevoir dans ses rangs par un homme d'État protestant, et entendre de sa bouche l'éloge de la liberté américaine. Quand il mourut, qui est-ce qui, au nom de l'Académie, lui rendit un complet hommage? Une des plus pures gloires du corps universitaire : Saint-Marc Girardin. Que nous étions donc loin à cette époque de récriminer contre la loi de 1850! Enfin, il est tout naturel que vous ne sachiez pas, mais il m'est permis de rappeler que quand le très indigne successeur que l'Académie avait donné au Père Lacordaire racon-

tant sa vie, à la place même où vous êtes, dut le féliciter d'avoir rouvert l'accès de l'enseignement aux grands ordres monastiques qui en avaient été autrefois l'honneur, il déclarait hautement ne voir dans cette résurrection que le germe et la promesse d'une liberté d'association de droit commun, accordée à tous les citoyens sans distinction de culte et de profession. Voilà comment sous les yeux, et à côté de M. de Falloux, on commentait l'un des articles les plus critiqués de la loi de 1850.

Ce langage, pourrait-on le tenir aujourd'hui? Aurait-il chance d'être écouté? Et le Père Lacordaire, si Dieu n'avait pas abrégé ses jours, aurait-il pu les finir en paix dans sa chère solitude de Sorèze? N'aurait-il pas dû s'en bannir lui-même, si mieux il n'eût aimé en être enlevé par la force? Et cette liberté d'association nous est-elle donnée? nous est-elle même promise? Ceux qui en parlent encore ne nous avertissent-ils pas d'avance que le bienfait en sera refusé à toutes les sociétés religieuses, même à celles qui se consacrent au service des pauvres et des mourants? Ah! monsieur, est-ce donc en 1850 que vous avez vu des hommes de parti ne demander la liberté que pour exercer la domination?

Encore un mot, car il en est un, dans la critique si pleine d'égards que vous avez faite de l'œuvre de M. de Falloux, que je dois arrêter au passage, parce que je sais l'impression pénible qu'il en aurait ressentie; c'est celui par lequel vous indi-

quez plutôt que vous ne dites que la loi de 1850, en mettant en concurrence deux sortes d'établissements d'éducation animés d'esprit différent, a couru le risque d'établir un antagonisme de partis dans les jeunes générations, de diviser ainsi la société en deux camps, et compromis, comme on l'a dit souvent, l'unité nationale. Aucun des reproches qui lui furent adressés n'a été plus sensible à M. de Falloux, et lui, si indifférent à la calomnie, je l'ai vu tressaillir à la moindre insinuation de ce genre comme s'il avait été touché tout près du cœur; car il professait pour l'unité nationale de la France, cette œuvre de la royauté, un dévouement qui, surtout depuis le déchirement qu'avait souffert la robe sans couture, était devenu un véritable culte, douloureux autant que passionné.

Il a consacré à relever cette imputation un de ses derniers écrits intitulé : *Unité nationale*, dont vous n'avez pu, j'en suis sûr, vous défendre d'admirer comme moi l'émotion et l'éloquence. Il y établit, avec tous les exemples de l'histoire, que rien ne sert moins, rien ne compromet, au contraire, autant l'unité d'une nation que la prétention d'imposer aux enfants, malgré la famille et les pères, une uniformité mécanique de sentiments et d'habitudes, et que jamais la patrie n'est plus sûre d'être aimée que quand elle sait respecter, dès le premier âge, la liberté des cœurs et surtout celle des consciences. Il n'y a point, suivant lui, de crime de lèse-nation pareil à celui de mettre un

jour, un seul jour, en lutte les deux sentiments les plus élevés de l'âme humaine : le patriotisme et la foi.

Tel est le langage que tenait M. de Falloux ; mais, à mon sens, il prenait trop de soin, et les faits s'étaient chargés de sa défense par une réponse anticipée, plus décisive qu'aucune de celles qu'il aurait pu faire. Vingt années, n'est-ce pas le temps nécessaire pour élever une génération nouvelle et faire ainsi le premier essai des effets d'un système d'éducation? Eh bien, le vingtième anniversaire de la loi de 1850, à quelle épreuve n'a-t-il pas mis la jeunesse formée et enseignée sous le régime de la liberté? Quand le tocsin d'alarme a retenti, ces adolescents encore imberbes qui sortaient, les uns des lycées de l'État, les autres des nouvelles institutions, ont-ils été moins pressés les uns que les autres de répondre à cet appel? Et en venant se ranger du même pas sous le même drapeau, ont-ils laissé voir entre eux la moindre dissidence, ou même le souvenir d'une méfiance mutuelle? La France, dans des jours de péril pareil, n'avait pas toujours donné le même spectacle. Au siècle dernier, dans les armées qu'Eugène et Marlborough amenaient sur notre sol, servait plus d'un sujet de Louis XIV banni par la révocation de l'édit de Nantes ; et plus tard, combien l'absurde despotisme de la constitution civile du clergé a-t-il envoyé de recrues à l'émigration? Rien de semblable n'est venu

affliger la France de 1870 : et, dans une suprême douleur, elle a eu du moins la suprême consolation qu'elle n'a pas eu, entre les Français, de distinction à faire. On rappelait l'autre jour, à la place où je parle, que dans le vestibule de l'École normale on lit cette inscription : « Georgès Lemoine, mort pour la patrie. » Je sais tel établissement tout voisin où l'on trouverait plus d'une inscription pareille, et peut-être à côté du jeune Lemoine, y avait-il sur le champ de bataille de Champigny au jour du combat, quelque élève des dominicains ou des jésuites (pourquoi ne dirais-je pas leurs noms?) exposé aux mêmes balles, pour elle frappé des mêmes coups, et avant le dernier battement le cœur des jeunes braves palpitait à l'unisson. Combattre et mourir ensemble, que voulez-vous de plus? N'est-ce pas l'unité nationale? Viennent donc, ou plutôt, ne viennent jamais de pareilles épreuves! De nouveaux systèmes d'éducation pourraient, je l'espère, faire aussi bien, je défie de dire qu'ils feraient mieux.

Vous pardonnerez, monsieur, à l'amitié fidèle et à la conviction profonde qui m'ont fait tarder trop longtemps à remplir le devoir facile, autant qu'agréable, qui m'est dévolu de vous souhaiter la bienvenue au nom de l'Académie. Vous avez donné de l'appel que nous vous avons adressé pour prendre rang parmi nous une explication que personne n'admettra. Vous avez paru croire que

nous avions voulu seulement honorer en vous la science de l'éducation à laquelle vos travaux et votre vie ont été particulièrement consacrés. C'est pousser vraiment trop loin l'oubli de soi-même. Ce n'est pas un choix si abstrait que nous avons fait en votre personne. Dès l'apparition de votre premier essai littéraire, l'Académie vous avait salué. En couronnant, il y a vingt ans, votre ouvrage sur la morale de Plutarque, un juge souverain y avait reconnu (ce sont les expressions de M. Villemain lui-même) « une lecture hautement morale, écrite avec goût, non sans éloquence, abondante en leçons ingénieuses et une étude de philosophie qui était en même temps un excellent morceau d'histoire ». C'était prédire que l'accès de l'Académie vous serait ouvert un jour, quelle que fût la porte que vous choisissiez pour y entrer.

Mais voici, si je ne me trompe, ce qu'il peut y avoir de vrai dans votre pensée : les lettres, ce noble emploi de l'intelligence, peuvent être envisagées sous deux aspects, ou comme un but, ou comme un moyen. Leur culte désintéressé élève assez l'âme pour avoir le droit d'occuper toute une vie ; mais on peut les faire servir aussi d'instrument pour la défense et le progrès d'une bonne cause. C'est ce qu'avait fait M. de Falloux, en dépensant, dans une lutte constante pour ses convictions, tous les dons qu'il tenait de la nature et qu'une fine culture avait perfectionnés. C'est ce

que vous avez fait aussi, monsieur, en appelant tout votre talent à votre aide pour tirer de la profession active que vous aviez embrassée, toutes les lumières de nature à nous éclairer sur les problèmes les plus délicats qui touchent à l'éducation de la jeunesse. Vous pouviez, en vous consacrant à élever quelque monument d'histoire et de philosophie, ne songer qu'à assurer votre réputation dans l'avenir; vous avez préféré servir cet avenir même en préparant à la France des générations dignes d'elles.

Et voyez comme le désintéressement est souvent récompensé en ce monde. En limitant ainsi vos efforts sur un terrain qui pouvait paraître ingrat ou promptement épuisé, vous avez créé, sans le vouloir, pour le grand honneur de votre nom, ce que j'appellerai proprement un nouveau genre littéraire. Des écrits, qui par leur destination première n'auraient dû être que des documents administratifs, ont été par vous amenés à toute la distinction d'une œuvre d'art. La plupart des travaux que vous venez de réunir dans les quatre volumes intitulés : *Éducation et Instruction*, ont eu pour but, à l'origine, je crois, de présenter le tableau des résultats obtenus et de discuter les questions soulevées dans les deux grands départements de l'instruction publique dont vous avez eu la gestion. Ce n'en sont pas moins d'excellents morceaux de littérature. Non qu'on y rencontre rien qui ressemble au ton

d'emphase déclamatoire qui nous fait souvent sourire dans les rapports de nos premières assemblées révolutionnaires; non que vous vous soyez attardé à parer, à farder pour ainsi dire, par des ornements déplacés la gravité du sujet que vous aviez à traiter. Non, la note est toujours parfaitement juste : c'est l'homme d'affaires qui va à son but et n'a pas de temps à perdre à faire de l'esprit. Mais du sujet lui-même, consciencieusement interrogé, vous faites sortir sans effort toutes sortes de leçons ingénieuses qui viennent se placer naturellement sous votre plume.

Vous excellez dans l'art de pénétrer la nature morale de l'enfance, d'interroger le regard, le sourire de ces petits êtres qui en savent souvent plus qu'ils n'en disent, et en aperçoivent toujours confusément plus qu'ils n'en savent. Puis, quand avec la croissance arrive l'âge des passions, rien de plus juste et d'une moralité plus saine que les leçons données par vous aux maîtres pour leur apprendre à faire tourner au profit des sentiments généreux et de la recherche d'un noble idéal ce qui fermente dans les bouillonnements de l'adolescence. Il y a telles pages (je citerai, en particulier, celles que vous avez appelées l'esprit de discipline dans l'*Éducation*) que vous avez assurément bien fait de tirer des dossiers d'un ministère pour nous permettre de les placer dans les rayons de nos bibliothèques réservés à

cette catégorie de vrais moralistes qui est une des plus riches de la littérature française.

Si heureux que fussent pourtant les développements habilement tirés des programmes administratifs que vous aviez à remplir, vous ne pouviez y épancher tout le trésor d'observations que la pratique et l'étude vous avaient permis de recueillir. Pour ne rien perdre et nous faire profiter de tout, ce qui ne pouvait réellement trouver place dans des rapports, vous l'avez recueilli sous la forme d'un agréable volume intitulé : *l'Éducation des femmes par les femmes*, où il est question de bien autre chose encore que de l'instruction de nos filles et des qualités de leurs mères. Toutes les femmes qui se sont occupées d'éducation depuis deux siècles, madame de Maintenon, madame de Lambert, madame d'Épinay, madame Roland, passent devant nos yeux, formant une galerie d'images vivement colorées que n'aurait pas désavouées le grand maître des portraits moraux et littéraires, le Sainte-Beuve des *Lundis*. Vous établissez ensuite entre ces belles institutrices une comparaison plus amusante, je pense, que la plupart des concours féminins que vous avez eu plus d'une fois à présider. On vous suit avec un plaisir infini dans cet examen, moi surtout, qui donne les prix absolument comme vous et dont toutes les préférences sont les vôtres.

Vous divisez toutes les femmes qui ont fait part au public de leur manière d'élever leurs enfants,

en deux catégories : celles qui suivent les leçons de Fénelon dans son fameux traité de l'*Éducation des filles*, et celles qui, sur les pas de Rousseau et de l'*Émile*, se sont engagées dans des voies nouvelles, et vous donnez, sans contestation, avec pleine raison suivant moi, l'avantage aux élèves de Fénelon sur celles de Rousseau. Dans le nombre de celles qui ont pris Rousseau pour guide, il en est une que vous y rangez peut-être un peu arbitrairement. C'est sa compatriote, madame Necker. Mais comme c'est pour lui faire complètement grâce, ce n'est pas moi qui vous le reprocherai.

J'adhère donc sans réserve à tous vos jugements. Serons-nous également d'accord (je voudrais l'espérer) quand je dirai, sans détour, quel est à mes yeux le motif de cette prédilection qui nous est commune? Ce qui fait, suivant moi, la supériorité si bien reconnue par vous aux mères dont Fénelon est le maître, ce n'est pas seulement l'excellence des conseils qu'elles ont cherchés à son école, mais c'est surtout qu'à son exemple, elles demandent leur force et leur lumière à une autorité plus haute que celle d'aucun docteur; c'est que, pour elles, la religion est la base première de l'éducation, et le sentiment religieux le feu qui doit animer, comme le frein qui règle le développement de la jeunesse. Là où Rousseau, au contraire, est l'oracle, la religion est absente : Rousseau ne veut pas qu'on en parle, vous le savez, avant la dix-huitième année. L'amour maternel, abandonné alors à ses

propres inspirations, s'égare dans une sensibilité vague : c'est le cas de madame d'Épinay; ou bien c'est, comme chez madame Roland, la confiance dans une vertu stoïque qui, bientôt trahie par la fragilité humaine, ne fait que préparer des chutes plus profondes : le roseau brisé blesse la main qui y a cherché un appui trompeur.

Il semble qu'il ne devrait pas y avoir de difficulté entre nous, à l'égard de Fénelon, car il ne peut passer par l'esprit de personne de contester que le prélat chrétien n'ait fait de la religion le fondement même de l'éducation. Seulement vous ajoutez que Fénelon donne à l'influence religieuse, tout en l'appelant à son aide, un caractère plutôt philosophique. C'est ce que j'aurai peine à vous accorder. Sans doute la religion de Fénelon est toujours éclairée et il n'en parle même pas toujours dans le traité de l'*Éducation des filles*, parce qu'il était tellement reçu de son temps que le catéchisme était la première des leçons à donner à l'enfance, qu'il lui paraît superflu d'y insister. Mais dès qu'il en parle, c'est en docteur chrétien, qui fait appel à la grâce plus qu'à la raison et dans des termes dont la touche délicate, qui n'appartient qu'à lui peut seule relever et ennoblir la simplicité : « Apprenez à vos filles, dit-il quelque part aux mères, qu'il faut que Dieu les porte, comme une nourrice porte son enfant. » Trouvez-vous que cette expression soit celle d'une religion d'un caractère philosophique? Il y a, je le sais, ou

plutôt il y avait, au siècle dernier, un Fénelon de convention, philosophe et même philanthrope, à la mode de l'Encyclopédie, non pas doux, mais doucereux, non pas tolérant et charitable pour toutes les excuses de l'erreur, mais indifférent à la vérité. Mais ce Fénelon-là, on n'en parle plus : il faut le laisser à la froide tragédie de Chénier où personne ne va plus le chercher : ce n'est pas le Fénelon de l'histoire, ni celui que vous-même vous avez dépeint.

J'aurai une observation du même genre à faire sur le jugement que vous portez de madame de Maintenon et l'appréciation que vous faites de la manière dont elle entendait et appliquait l'influence religieuse dans son célèbre établissement de Saint-Cyr. Ne venez-vous pas de nous dire tout à l'heure, en nommant l'incomparable amie de M. de Falloux, cette femme supérieure, dont aucun de ceux qui l'ont connue ne peut parler sans affection et sans respect, que le grand sens de madame de Maintenon aurait été embarrassé par le raffinement de spiritualité de madame Swetchine ? Mais, pardon, monsieur, il me semble que madame de Maintenon n'a été ni si éloignée que vous dites des raffinements de la spiritualité, ni si vite avertie de leur péril, puisqu'elle a laissé régner deux années entières la doctrine de madame Guyon à Saint-Cyr et n'a été mise en garde que par les censures de l'Église, auxquelles la piété de madame Swetchine n'a jamais été exposée ? Elle, non plus, ne

cherchait donc pas à donner à sa religion un caractère philosophique, et il faut renoncer à attribuer la supériorité que vous lui reconnaissez, aussi bien que celle dé Fénelon, à telle ou telle nuance de leurs convictions; ni l'un ni l'autre n'y auraient d'ailleurs consenti, pas plus que M. de Falloux n'aurait laissé dire qu'il eût la prétention de réformer ou de commenter, de son chef, la constitution et les doctrines de l'Église. Quand des écrivains catholiques parlent de religion, c'est de la religion telle qu'elle est tout simplement.

Je m'arrête, car je touche ici, sans le vouloir, à celle de toutes les questions relatives à l'éducation de la jeunesse qui a, dans ces derniers temps, le plus vivement préoccupé l'esprit public, et que je n'aurais ni le droit ni le loisir d'approfondir ici. Quelle part faire à la religion dans l'éducation, quel rôle assigner au sentiment, et par là même aux enseignements religieux? Sur les graves problèmes que ces enseignements soulèvent, que penser de l'abstention, ou, comme on dit, de la neutralité du maître? Les uns disent, vous savez, qu'elle est obligatoire, d'autres répondent qu'elle n'est pas possible, et aucun point n'est plus vivement débattu, aucune controverse n'alimente de plus d'ardeur nos polémiques contemporaines. Le sujet n'est pourtant même abordé nulle part dans cette collection de traités auxquels je rendais tout à l'heure un juste hommage. Je ne vous cacherai pas que quelques-uns de vos lecteurs, en ouvrant

le livre, tout assourdis encore du bruit qui se faisait autour d'eux, ont été surpris et un peu désappointés de ce silence. Il leur a semblé qu'ils ne trouvaient pas ce que justement ils venaient chercher. Je n'ai pas partagé leur étonnement. Cette suite d'écrits, par leur destination même, ne devaient être que le commentaire et l'application de lois dont vous n'aviez pas à discuter le principe, puisqu'il avait été posé et accepté ailleurs : la réserve vous était commandée, et il y a quelque mérite à avoir su vous y renfermer.

Mais vous n'êtes pas seulement, monsieur, le représentant d'une haute autorité officielle : vous êtes aussi un moraliste consommé, et, après toute une vie vouée à l'étude de la jeunesse, vous aurez la légitime ambition de tracer vous-même, en votre nom, après Fénelon et après Rousseau, un système complet d'éducation, destiné à l'usage et conçu dans l'esprit des générations modernes. Vous ne voudrez pas laisser votre œuvre imparfaite, et le jour où vous songerez à l'achever, vous savez, comme moi, non pas seulement à quels doutes d'esprits curieux, mais au trouble de quelles consciences alarmées, vous aurez à répondre. Ils sont nombreux, en effet, dans notre France si anciennement chrétienne, ceux qui pensent ce que disait l'illustre M. Guizot, en présentant sa grande loi d'instruction primaire : que partout où l'enseignement a « prospéré, une pensée religieuse a été unie dans ceux qui la répandaient au

goût des lumières et de l'instruction », et qui ne voient pas sans inquiétude cette pensée pâlir et disparaître à tous les degrés de l'instruction publique de notre pays. Ceux-là vous demanderont, n'en doutez pas, si le regard scrutateur si intelligent que vous avez porté sur le fond intime des jeunes âmes ne vous a pas appris que les enseignements religieux, bien que les plus élevés de tous, sont ceux pourtant qu'elles acceptent le plus aisément ; que c'est sous cette forme que la vérité et la vertu leur deviennent le plus doucement familières, et si vous ne pensez pas que c'est aux instituteurs de tous les âges qu'a été adressée cette suave parole tombée autrefois des lèvres divines : « Laissez venir à moi les petits enfants. » Ils voudront savoir si, pour donner courage à ceux qui entrent dans la vie contre les épreuves qui les attendent, on peut — oui ou non — se passer même de leur indiquer quel est le but de cette courte existence ; s'il faut limiter leurs vœux et leurs efforts aux bornes de l'horizon terrestre, ou leur apprendre à porter leurs regards au delà ! Enfin, c'est eux qui vous diront que, mis en face d'un fait sans pareil comme l'avènement du christianisme qui a tout changé dans le monde, mœurs, lois, idées, relations des hommes et des peuples entre eux, ils n'ont jamais réussi à comprendre comment on pourrait, je ne dis pas en donner l'intelligence, mais même en faire le récit sans commencer par expliquer ce qu'on en pense.

Et laissez-moi vous dire aussi que, pour répondre à ces interrogations pressantes, il ne suffira pas absolument de leur rappeler, comme vous venez de le faire tout à l'heure, dans un noble langage, que l'enseignement public sera toujours, comme l'est celui de l'Université, puisé aux sources les plus hautes et nourri dans les doctrines de Platon, d'Aristote, de Descartes, de Leibniz; — Platon, Aristote, Descartes, Leibniz, en voilà beaucoup, monsieur, jamais trop pour des esprits mûrs, avides de connaître et capables de choisir; mais plus qu'il n'en faut, peut-être, pour la simplicité de l'enfance et pour lui donner cette impulsion vers le bien, dont la puissance, comme celle de toutes les forces morales et matérielles, dépend essentiellement de l'unité de la direction.

Me permettrez-vous la plus indiscrète des suppositions et peut-être la moins fondée? Il me semble parfois que vous devez trouver vous-même un peu compliquée la tâche que vous assignez aux instituteurs d'aujourd'hui en leur demandant de concilier des doctrines si diverses, surtout quand vous la comparez à la voie plus facile qu'aurait indiquée à ceux de son temps votre prédécesseur Rollin. Alors ne vous est-il jamais arrivé de dire tout bas ce que Corneille met dans la bouche du magistrat romain, opposant l'unité du culte chrétien à la multiplicité brillante des dieux de Virgile et d'Homère :

Et si je dois ici dire ce qu'il m'en semble,
Les nôtres bien souvent s'accordent mal ensemble,
Nous en avons beaucoup pour être de vrais dieux.

Vous ne vous offenserez pas de ce souvenir; car vous savez que, dans cette incomparable tragédie, le sage Sévère dispute au généreux Polyeucte la prédilection du poète.

Et puis cet abri d'un spiritualisme élevé que vous offrez à l'enseignement public pour reposer en quelque sorte sa tête, au milieu du conflit orageux que livrent autour de nous les vents de toute doctrine, l'y laissera-t-on longtemps en paix? Vous savez que l'asile n'est déjà plus respecté : au nom du principe une première fois faussé et forcé, suivant moi, de la liberté de conscience, on conteste à l'État le droit de faire enseigner aussi bien une philosophie quelconque qu'une religion, et l'existence de Diéu, la vie future, toutes les croyances chères aux âmes généreuses rejoignent dans la même proscription les dogmes révélés. La croyance à l'auteur de la nature, comme on disait encore naguère, n'est pas traitée moins dédaigneusement que la foi au surnaturel. Philosophes et chrétiens sont désormais mis en interdit de la même manière, et n'ont plus rien à se reprocher les uns aux autres. Puis là-dessus on s'en va gravement effacer le nom de Dieu avec aussi peu de respect pour la rime que pour la raison, non seulement des vers de Racine, mais des fables de La Fontaine, et qui sait? peut-être aussi des chansons de

Béranger si on en vient (car il ne faut désespérer de rien) à en faire des livres scolaires? Vous souriez, monsieur, de ces puérilités au nom du bon sens et du bon goût. Mais le bon sens, le bon goût, la bonne grâce, qui n'auront jamais de meilleurs interprètes que vous, quand ont-ils suffi pour contenir des passions déchaînées et arrêter les conséquences logiques d'un raisonnement? Comment s'étonner qu'on ne veuille plus laisser ce nom de Dieu nulle part, quand les voix les plus éloquentes et les moins suspectes n'ont pu réussir à lui maintenir même une place dans la loi? Vous connaissez comme moi ce passage de la *Divine Comédie*, où le Dante met en présence le roi des régions infernales disputant avec un condamné qui veut lui prouver son innocence. « Ah! dit l'ange malin, ne raisonne pas avec moi, car tu sais que je suis logicien. » Jamais n'a été exprimé par un plus piquant emblème avec quelle tyrannie certaines idées, une fois admises, exercent jusqu'au bout, sans pitié, leur irrésistible empire.

J'ai cru, monsieur, rendre hommage au caractère élevé dont vos écrits font foi en exprimant aussi librement sur quoi peuvent porter nos dissidences. Cette liberté même vous donne l'idée de la franchise affectueuse qui règne dans toutes les relations de la compagnie, heureuse aujourd'hui de vous recevoir. J'ai entendu raconter (je ne sais si l'anecdote est véritable) qu'au temps du premier empire, Napoléon, recevant un jour un des fades

littérateurs de cette époque qui, pour lui complaire, passait la mesure décente de la flatterie, fut saisi lui-même devant ce spectacle de la servitude, du dégoût que Tacite a si bien peint chez les Césars de Rome, et dit en souriant à cet adulateur empressé : « Ah! laissez-nous au moins la république des lettres. »

Entrez, monsieur, dans une des cités principales de cette république dont le nom ne vous effraye pas. Elle n'exclut personne : elle est quelquefois, hélas! victime de la proscription, elle ne l'exerce jamais. Venez occuper, dans cette société ouverte à tous les esprits généreux, la place qui vous a été justement réservée.

DISCOURS

PRONONCÉ DEVANT LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE SCIENCES ET ARTS DE BERNAY, LE 14 SEPTEMBRE 1884

Pour le Concours agricole de Broglie et l'inauguration de la statue de Fresnel.

Messieurs,

Je ne voudrais céder à personne le privilège qui appartient au président de cette réunion, de célébrer tous les héros de la journée, et je demande la permission de ne pas faire ici de distinction. Je demande la permission de les comprendre tous, non pas sans doute sur la même ligne et au même rang, mais pourtant dans le même hommage : — d'abord, l'homme illustre dont nous avons honoré ce matin la mémoire, — puis, les successeurs, dignes de lui, qui sont venus s'associer à nous dans l'accomplissement de ce devoir, — et celui d'entre eux en particulier qui, en nous racontant, dans un exposé lumineux, les découvertes de Fresnel, nous a procuré le plaisir d'amour-propre de croire que nous les comprenions[1], — et

1. M. Jamin, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

enfin les concitoyens actuels et vivants de Fresnel, les lauréats du concours auxquels la Société décerne de modestes récompenses.

Voilà, direz-vous, une association un peu singulière, et une prétention un peu ambitieuse : il faut donc que je m'en excuse auprès de mes confrères de l'Institut. Je leur avais déjà demandé pardon, ils le savent, d'avoir réclamé leur présence au milieu d'une fête champêtre, et au sein d'une population rurale qui, quelque sincères que soient ses sentiments, ne peut leur donner de son respect et de sa reconnaissance que d'insuffisants témoignages. Je leur ai rappelé, pour me justifier, que ce milieu, si simple, si modeste, c'est celui-là même où Fresnel a vu le jour, et qu'il y a peut-être pour eux quelque intérêt à voir eux-mêmes quels sont les spectacles qui, en frappant ses premiers regards, ont dû donner aussi le premier éveil à son génie.

Ces bois, ces campagnes, ce sont les lieux mêmes où, au milieu des jeux de son enfance, il a senti naître en lui ces instincts curieux, ces vagues pressentiments par lesquels le génie qui s'ignore prend pour la première fois conscience de lui-même. Ce sont peut-être ces jeux gracieux et splendides du soleil d'automne sur nos pelouses et sur nos forêts, que nous avons admirés ce matin, qui ont dirigé son esprit vers cette étude des phénomènes lumineux où l'attendaient tant de révélations. Puis, je leur ai dit aussi qu'il n'était

pas sans intérêt de voir combien, en face de la nature qui ne change pas, quoiqu'elle se renouvelle sans cesse, se modifient, par l'effet du temps et des révolutions, les relations des hommes entre eux.

Il y a un siècle, comme aujourd'hui, une antique demeure dominait cette vallée; mais ceux qui l'habitaient alors passaient à côté de l'enfant inconnu, sans deviner la fortune de son nom; celui qui l'habite aujourd'hui compte pour son meilleur titre à l'estime de ses concitoyens d'avoir été admis dans cette famille de l'Institut dont Fresnel a été l'honneur et de s'y asseoir quelquefois auprès des disciples de ses leçons et des émules de sa renommée.

Mais ce n'est pas seulement, pourtant, l'intérêt de ces contrastes et de ces rapprochements qui nous a suggéré la pensée d'associer à la consécration d'un des grands souvenirs de la science la solennité, en apparence si différente, d'un modeste concours agricole. Une idée plus élevée nous a guidé, et Fresnel, j'en suis sûr, fidèle aux leçons de son enfance, l'aurait lui-même appréciée. Vous avez tous lu, dans la notice que les journaux publiaient ces derniers jours, que la mère de Fresnel, — cette digne femme qui l'élevait sous l'œil de Dieu, dans cette maison que vous avez consacrée ce matin, en face et aux pieds de la vieille église, — informée des premiers succès de son fils, au lieu de se livrer à l'orgueil d'une joie bien natu-

relle, écrivait gravement : « J'espère que Dieu fera à mon fils la grâce d'employer ses talents au bien et à l'utilité générale. » La pieuse mère lui enseignait ainsi que le génie n'a point été donné à l'homme pour la recherche de sa propre gloire, ou pour satisfaire la curiosité même désintéressée de l'esprit, mais pour servir le bien général, son pays, la société, ses semblables. Servir le bien et l'utilité générale, c'est ce que, mieux que tout autre, sans doute, l'homme de génie peut faire, — mais c'est ce que peuvent faire aussi dans toutes les conditions, à tous les degrés de l'échelle sociale, le travail énergiquement poursuivi et le devoir consciencieusement accompli. Le savant, qui féconde les champs de la pensée pour en tirer des vérités inconnues, sert le bien et l'utilité générale ; mais le cultivateur laboureur et intelligent qui donne à la terre, par ses sueurs et par ses soins, une fertilité nouvelle ; qui accroît ainsi la richesse, l'aisance générale, la force publique ; qui donne à tous l'exemple précieux de la persévérance et du travail, — celui-là aussi sert le bien et l'utilité générale. Peu importent donc, l'éclat et l'importance des services rendus dès que le principe et le but sont pareils. Il peut y avoir même quelque avantage à ce qu'une fois par hasard, ces serviteurs si différents du bien et de l'utilité générale soient nommés le même jour et rapprochés les uns des autres, — les grands et les petits, les plus illustres et les moins éclatants, — pour qu'on sache bien

que, s'ils ne sont pas des officiers de même grade, ils sont des soldats de la même armée, l'armée du travail, du devoir et du progrès. Réservons aux uns les statues et les monuments qui perpétuent le souvenir des grandes victoires, mais laissez-nous penser que nos modestes diplômes sont comme les médailles qu'on place après la bataille sur la poitrine de tous les combattants, pourvu qu'au poste, quel qu'il soit, où ils sont placés, ils aient soutenu, sans fléchir, le feu de la lutte et le poids du jour.

Et puis, nous avons eu encore une autre pensée en rapprochant ces deux solennités scientifiques et agricoles. Nous avons voulu saisir cette occasion pour remercier la science des services qu'elle rend chaque jour à l'agriculture par les applications pratiques qu'elle sait tirer de ses théories les plus élevées. Nous n'oublierons pas qu'il y a à l'Académie des sciences une section d'économie rurale, qui rend les plus utiles services à l'agriculture. Mais ici, je l'avoue, j'éprouve un moment d'embarras, car il me serait difficile de persuader à beaucoup de mes auditeurs que les découvertes de Fresnel, dont on a tiré (comme le dit l'inscription que nous avons mise au bas de son image) de très utiles applications, aient été particulièrement utiles à l'agriculture. Ces applications, vous le savez, consistent principalement dans la construction de ces phares resplendissants qui éclairent nos côtes de Normandie et rendent si

souvent à nos navigateurs le service de les préserver du naufrage. C'est donc à la navigation, et par elle, au commerce lointain, au commerce d'outre-mer, que Fresnel a rendu service. Or, il se trouve précisément que l'agriculture, et principalement celle de nos contrées, est en ce moment — comment dirais-je? — un peu en froid avec le commerce d'outre-mer. On l'accuse d'aller chercher, dans des contrées lointaines, des produits dont la concurrence la ruine. Et si j'insistais trop sur l'utilité des découvertes de Fresnel, je craindrais de faire venir à quelques-uns une mauvaise pensée. Je craindrais qu'il y en ait qui pensent que si, au moment où un navire chargé de blés américains approche de nos côtes, le phare s'éteignait subitement, et si la cargaison allait au fond de la mer, — pourvu, bien entendu, que l'équipage fût sauvé et que, le navire étant assuré, la perte de l'armateur ne fût pas trop grande, — eh bien! ils n'en seraient pas absolument fâchés. Je n'insisterai donc pas sur ce point délicat, et j'attendrai que l'agriculture et le commerce, comme j'espère que cela arrivera, se soient réconciliés par des concessions mutuelles.

Mais, sur tant d'autres points, que de services la science ne rend-elle pas tous les jours à l'agriculture! Ces belles machines aratoires, qui n'ont jamais été si abondantes dans aucun concours que dans celui d'aujourd'hui ; ces locomobiles qui fauchent le foin, battent le blé, que dis-je? font même

le ménage du cultivateur, que sont-elles, sinon des présents que la science a faits à l'agriculture ? Comment ne pas admirer la souplesse avec laquelle la science se prête à tous les besoins de l'agriculture, quand on lui voit faire le prodige de tirer de la plus noire vapeur de quoi écrémer le lait le plus pur? Puis, je ne voudrais pas paraître faire ici une réclame commerciale en faveur d'une compagnie industrielle que j'ai l'honneur de présider — mais, puisque j'ai ici, en face de moi, mon cher collègue de l'administration de Saint-Gobain, M. Frémy, je puis bien dire que je lui vois tous les jours, dans nos conseils, combiner des formules chimiques, — qu'il me reproche de ne pas comprendre — et qui n'ont pour but que de fournir au cultivateur des engrais dont chaque jour il apprécie davantage le mérite, et qui viennent si puissamment en aide à la fertilité épuisée du sol. Si vous le pressez, il va vous dire que ces engrais pourraient servir à embellir encore, si c'était possible, et à parer de plus magnifiques couleurs la charmante exposition de fleurs que nous devons à notre voisine, la Société d'horticulture de Lisieux. Ce même collègue me demandait hier ce que je pourrais dire aujourd'hui à l'agriculture pour la rassurer contre de cruelles alarmes... Eh bien, je lui répondis que je dirais à l'agriculture d'avoir confiance en lui et dans ceux qui lui ressemblent et qui l'écoutent, — d'avoir confiance dans la science.

Sans détourner les pouvoirs publics de songer

aux souffrances que ressent l'agriculture, c'est sur la science surtout que l'agriculture doit compter ; c'est elle qui, par ses ingénieuses inventions mécaniques, peut suppléer à la rareté des bras et abaisser la cherté de la main-d'œuvre, sans diminuer le salaire de l'ouvrier. C'est elle qui peut renouveler, par l'infusion d'une nouvelle sève, le sol de la vieille Europe, et lui permettre de lutter avec ces contrées lointaines où la culture trouve des terres vierges, dont la fertilité n'a pas encore été altérée et comme fatiguée par un long usage.

» Et quoi de plus naturel, messieurs, que cette alliance de la science et de l'agriculture ? Est-ce qu'elles ne travaillent pas le même fonds ? Est-ce que l'objet de leurs recherches et de leurs applications n'est pas le même ? Que fait la science ? Elle étudie les forces de la nature pour découvrir les lois qui les régissent ? Et que fait l'agriculture ? Elle applique, elle dirige, elle utilise ces mêmes forces naturelles, pour leur faire produire tous les effets que ces causes souvent inconnues ou inertes renferment en elles-mêmes ? Quoi d'étonnant que ce que l'une découvre serve à ce que l'autre applique ? Élevons même plus haut nos regards : que sont ces forces de la nature, sinon les propriétés dont le Créateur a doté son œuvre en l'appelant à l'être ?

C'est avec vérité qu'un grand poète de nos jours a pu dire, sans rien exagérer, que tout

homme qui dépose un grain dans un sillon *aide Dieu et sert la nature* [1].

Laissez-moi donc dire, avec l'autorité de Lamartine, que, dans ce concert de la science et de l'agriculture, si le savant est le confident à qui Dieu révèle une partie de ses secrets, le moindre laboureur est l'associé de son œuvre. L'un et l'autre vivent de ses largesses et (qu'ils le veuillent, qu'ils y songent ou non) célèbrent ses bienfaits. Car le Dieu qui, par une seule de ses paroles, *a fait la lumière* est celui qui donna le génie à Fresnel pour en pénétrer la nature et en décomposer les rayons ; c'est celui aussi qui prête à ses rayons eux-mêmes la chaleur qui fertilise nos champs. Science et agriculture rendent donc un égal hommage à son nom, et ce nom, ce nom divin, est proclamé par toutes les voix comme par tous les échos de la nature. On peut, dans des jours d'égarement, l'effacer du frontispice des monuments ou des lois élevés par les mains humaines ; du haut d'une chaire ou d'une tribune, on peut feindre insolemment de l'ignorer : on ne l'empê-

1. Oh ! le premier jour où la plaine,
S'entr'ouvrant sous sa forte main,
But la sainte sueur humaine,
Et reçut en dépôt le grain ;
Pour voir la noble créature
Aider Dieu, servir la nature,
Le ciel ouvert roula son pli.
Les fibres du sol palpitèrent
Et les anges surpris chantèrent
Le premier prodige accompli.

(Lamartine, *Jocelyn*.)

chera pas d'être écrit — en traits de feu dans cet éclat du firmament où Fresnel, après Newton, n'a jamais cessé de lire, — en traits de bonté et d'amour dans la conscience de l'honnête homme qui travaille et dans le cœur du pauvre qui souffre. Telles sont, messieurs, les instructions que je retire de cette heureuse journée, et qui permettent, en répétant et élargissant même les paroles dont je me servais en commençant, de vous prier de célébrer avec moi l'union de la science et de l'agriculture.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE DUC DE BROGLIE,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

A l'assemblée générale annuelle de cette Société le 1er juin 1887

BUT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Quand la liste des membres de la Société qui tient aujourd'hui sa première assemblée générale vous sera distribuée, vous serez étonnés peut-être de vous trouver déjà en si nombreuse et si illustre compagnie. Fondée, il y a un an à peine, par quelques amis des lettres, curieux des souvenirs et respectueux des monuments du passé, la *Société d'histoire diplomatique* compte déjà près de quatre cent cinquante membres actifs, et dans presque toutes les capitales d'Europe des correspondants choisis parmi les érudits les plus renommés : des personnes royales, des princes, des hommes d'État l'honorent de leur patronage. Jamais succès ne fut si rapide. Jamais appel n'a été si promptement entendu.

A quelle cause attribuer cette fortune inespérée

de notre Société ? C'est avant tout, sans doute, aux efforts et au zèle de ses premiers fondateurs [1] ; mérite auquel je rends d'autant plus volontiers hommage que, placé à leur tête par un honneur dont je n'étais pas et ne me suis nullement rendu digne, je ne puis leur en disputer la moindre part. Mais c'est aussi, ils me permettront bien de le dire, à l'attrait particulier qu'exerce autour de nous le genre d'études auquel la Société s'est consacrée. Vous ne l'ignorez pas, en effet, la science historique, déjà cultivée avec tant d'éclat depuis le commencement de ce siècle, a reçu dans ces derniers temps, par la mise en valeur et en lumière des richesses enfouies dans les archives diplomatiques de tous les pays, comme une impulsion nouvelle. Elle a vu s'ouvrir devant elle une mine à peu près inexplorée où chacun se presse de pénétrer, avec l'espérance d'y goûter le plaisir de la découverte et peut-être aussi d'être le premier à le faire partager au public.

Naguère encore, on le sait, la raison d'Etat veillait, avec une susceptibilité ombrageuse, à la porte de toutes les grandes archives nationales pour en interdire ou en disputer l'accès à l'histoire. Chaque génération se regardant par un sentiment,

1. Il n'est que juste de signaler au nombre de ces fondateurs à qui la Société doit témoigner sa reconnaissance, son secrétaire général, M. de Maulde, qui en a conçu la première pensée, et dont le zèle, l'intelligente activité et les connaissances variées l'ont heureusement assistée dans les difficultés inévitables du début de toutes les associations.

peut-être respectable, comme solidaire de toutes celles dont elle avait recueilli l'héritage, craignait de laisser pénétrer dans le détail de la vie intime de ses aïeux des regards malveillants. Il y avait eu peut-être, pensait-on dans ces temps reculés, des faiblesses que le respect filial défendait de dévoiler ; peut-être aussi y trouverait-on la trace de desseins inachevés dont on compromettrait la suite en les révélant. Des traditions politiques, transmises de père en fils, étaient pour chaque nation comme ces secrets de famille qu'on ne livre pas volontiers à des étrangers. Tout est changé aujourd'hui ; les révolutions, en brisant presque partout le fil qui rattachait le présent au passé ; les formes sociales nouvelles, en mettant presque partout aussi le jeu de la politique à découvert, nous ont ôté, avec le motif principal de cette réserve, le sentiment même qui l'inspirait. Quand on dit, et quand on sait tout ce qui se fait autour de soi, on craint moins, en racontant ce qui se faisait hier, de nuire à ce qui restera à faire demain : et la publicité, qui est devenue la loi des nations modernes, exerce ainsi un empire rétrospectif. On peut contester l'avantage de cette profusion peut-être indiscrète de lumières, et les gouvernements surtout peuvent quelquefois la trouver assez peu commode. On ne peut nier ni son profit pour l'histoire, ni son agrément pour l'historien. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, l'exemple est devenu trop général pour ne pas être partout suivi. Ce n'est pas à Paris

seulement (Paris s'est décidé plus tard et moins largement que d'autres), c'est à Berlin, à Turin, à Saint-Pétersbourg, à Londres, que les publications de correspondances diplomatiques se multiplient, et que les arcanes cachés dans les ténèbres séculaires sont produits aux regards des profanes et des curieux.

Le charme mêlé de surprise que nous réservent ces révélations explique assez l'intérêt qu'elles excitent et l'ardeur qu'on met à les propager. Les correspondances diplomatiques, traitant des plus hautes matières d'État, portent la signature des hommes politiques les plus illustres ou de ceux qui les ont approchés de plus près. On ne connaissait ces grands personnages que sous la face qu'ils voulaient eux-mêmes montrer aux spectateurs et en quelque sorte dans leur tenue officielle, à peu près comme la foule les voyait passer à distance dans les cérémonies publiques. On entre maintenant dans leur intérieur et l'on vit familièrement avec eux. Ceux mêmes qui ont le plus soigneusement cherché et le mieux réussi à éblouir la postérité se mettent tout à leur aise, et se montrent en quelque sorte en négligé devant nous. Rappelez-vous quel étonnement on a éprouvé au siècle dernier quand, des fouilles heureuses ayant produit au jour les vieilles cités enfouies sous la lave ou les cendres d'un volcan, on a pu descendre pour la première fois dans le détail de la vie quotidienne et bourgeoise de ces sociétés antiques,

qu'on ne connaissait jusque-là que par les ruines majestueuses de leurs édifices ou par les statues noblement drapées de leurs grands citoyens et de leurs empereurs. Et, de nos jours, quel ravissement ne nous cause-t-on pas, lorsqu'on nous raconte que, dans les profondeurs creusées au pied des monuments funéraires de l'Egypte, on vient de retrouver quelque mort fameux, conservé avec la perfection de ses traits et presque l'expression de son visage, et entouré, suivant une pieuse coutume, de tous les objets qui ont fait le charme ou l'occupation de son existence! Des correspondances d'hommes célèbres, lues pour la première fois, causent une satisfaction du même genre : elles aussi secouent la poudre du passé et éclairent ses souterrains.

Ce n'est pas cependant seulement à savourer, en amateur, ce plaisir délicat que la Société d'histoire diplomatique convie ceux qu'elle veut réunir. Le but de cette association est plus élevé et d'un intérêt plus général. De toutes ces révélations qui partent en ce moment des divers points de l'horizon, aucune, prise isolément, ne peut mériter une confiance abolue, car chacune d'elles ne peut représenter qu'un côté de la vérité. Émanant en outre de personnes et de pays qui se trouvaient engagés dans des luttes ardentes, animés de passions hostiles et enrôlés sous des drapeaux opposés, elles se contredisent en plus d'un point, et toutes sont empreintes de cet aveu-

glement, de cette tendance à se glorifier soi-même, à croire facilement le mal de ses adversaires qui est le propre de la nature humaine, de cet égoïsme national en un mot, qu'on n'ose pas qualifier trop sévèrement, parce que, dans les jours de péril public, c'est souvent le patriotisme qui l'entretient, et par là même le justifie en une certaine mesure. En un mot, ce sont toujours des témoins intéressés. Chacun de ces centres, de ces foyers d'informations nous envoyant un rayon coloré d'une nuance particulière, c'est leur réunion seule qui peut faire luire le véritable jour dont l'histoire doit s'éclairer. C'est sinon à opérer elle-même, au moins à préparer cette œuvre de concentration et de contrôle, qu'une Société comme la nôtre peut travailler avec fruit, soit en faisant connaître et en mettant entre les mains de ses lecteurs toutes les publications qui voient le jour, soit et mieux encore en établissant des rapports personnels et familiers entre ceux qui poursuivent dans les diverses archives d'Europe ce travail d'investigation. Le choix de ces correspondants étrangers est à ce point de vue peut-être la partie la plus utile de sa tâche, et je suis heureux de constater que c'est celle aussi qui a été, jusqu'ici, la mieux comprise et la mieux secondée.

Aussi espérons-nous que plusieurs de ces associés voudront bien nous faire parvenir des communications que nous serons toujours empressés à accueillir. Les deux numéros de la *Revue* déjà

parus contiennent plusieurs articles dus à la plume de publicistes étrangers! Plus ces envois se multiplieront, et mieux le recueil lui-même répondra à son but et à nos espérances. Si, dans ces travaux émanés de sources et quelquefois empreints de sentiments un peu différents, se rencontrent soit des assertions, soit des jugements qui prêtent à la contestation ou à la critique, nous tiendrons toujours la porte ouverte aux rectifications, aux discussions loyales, à tout ce qui pourra ramener l'union des esprits par l'échange des idées, et conserver à notre œuvre le caractère de haute impartialité qui peut seule lui donner quelque prix.

Serait-il enfin trop ambitieux d'espérer que la *Société d'histoire diplomatique*, tout en s'abstenant rigoureusement, comme ses statuts lui en font une loi, de se mêler aux débats de la politique contemporaine, pourra rendre encore quelque service même à ceux qui, de nos jours, aspirent à diriger les États, et sont appelés par là même à régler les rapports ou à déterminer les différends internationaux? Tout est changé, disais-je tout à l'heure, et le présent qui passe sous nos yeux ressemble bien peu au passé que nous étudions. Pourtant ce qui change le moins, ce sont les passions que les intérêts font naître. La carte d'Europe a été remaniée à plusieurs reprises depuis un siècle, et chacune des nations qui composent cette société européenne a été, dans sa constitution intérieure, profondément modifiée.

N'avons-nous pas vu pourtant, sur plus d'un théâtre, renaître entre les peuples les mêmes conflits d'ambition qui divisaient autrefois les princes, pour finir par ramener les mêmes armées sur les mêmes champs de bataille? L'étude de l'histoire diplomatique peut chercher et les leçons qu'on y peut recevoir, et si elle est dirigée avec cette largeur d'esprit, cette absence de préjugés auxquelles nous prétendons, elle peut aider la diplomatie présente dans la tâche de conciliation dont on lui demande de s'acquitter, toutes les fois que les peuples sont menacés de perdre les bienfaits de la paix, et qu'on ne peut, quoi qu'on en dise, attendre que d'elle. On n'a, en effet, pas encore trouvé le moyen d'établir ce tribunal international, rêve de quelques esprits généreux, qui devrait terminer tous les différends par une sentence pacifique ; il lui manque deux choses qu'on n a pu encore se procurer : des juges n'appartenant à aucun pays pour rendre les arrêts et des gendarmes ne portant l'uniforme d'aucune armée pour les exécuter. En attendant, quand un conflit s'élève, il faut bien recourir à la diplomatie pour le résoudre, si l'on ne préfère que ce soit la force seulement qui le tranche.

DISCOURS

DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

A l'assemblée du 24 mai 1888.

RÔLE DE LA DIPLOMATIE DANS LA SOCIÉTÉ MODERNE

Messieurs,

Les lectures intéressantes que vous venez d'entendre complètent et commentent, ce me semble, de la façon la plus heureuse, le tableau si bien présenté, au début de cette séance[1], des travaux auxquels notre Société s'est livrée pendant la seconde année de son existence. Vous y aurez vu, en effet, sur quelle variété de sujets son activité sait se porter tour à tour.

Quoi de plus instructif, d'ailleurs, à cet égard, que l'énumération que faisait tout à l'heure M. le secrétaire général de la série d'études dont la *Revue* que la Société publie a donné communication à ses lecteurs? Vous aurez remarqué sans doute qu'une part presque égale a été faite dans cette

1. Le rapport du secrétaire général.

suite d'écrits si distingués, à des recherches curieuses sur les relations internationales dans les siècles qui nous ont précédés et aux modifications que ces mêmes relations ont subies et subissent tous les jours dans le siècle où nous vivons. C'est ainsi que pendant que M. Geffroy, aussi habile à éclairer l'histoire ancienne qu'à animer, comme il vient de nous en donner la preuve, les tableaux de l'histoire moderne, nous faisait remonter aux origines même de la diplomatie dans la Grèce antique, — pendant que M. Funck-Brentano nous apprenait le caractère religieux que la diplomatie a pris au moyen âge, — pendant qu'un jour nouveau était jeté sur d'importantes négociations du XVIIe et du XVIIIe siècle, par la publication de documents inédits et de lettres intimes des souverains, — M. d'Avril nous amenait jusqu'aux époques les plus rapprochées de nous par son ouvrage relatif aux négociations récentes du congrès de Berlin, qu'il a bien voulu publier sous nos auspices, et anticipait même un peu sur l'avenir en examinant la convention relative à la navigation du canal de Suez, qui n'est encore ni exécutée ni même tout à fait conclue.

Ainsi s'est réalisé dès le premier jour le programme qui vous avait été annoncé comme celui que la Société voulait remplir et qui consiste à se faire le trait d'union entre ceux qui étudient l'histoire de la diplomatie dans le passé et ceux qui sont appelés à la mettre en pratique dans le pré-

sent. Partant de cette idée que les rapports des peuples entre eux, fondés presque toujours sur des intérêts permanents, changent beaucoup moins qu'on ne le dit par l'effet du temps, et que les hommes sont au fond toujours les mêmes, votre Société est convaincue que rien n'est plus utile que de faire marcher de front et de contrôler les uns par les autres (en matière diplomatique comme en toute autre) les résultats de l'étude et ceux de l'expérience. Aux nouveaux venus qui aspirent à agir de nos jours, il est bon d'apprendre ce qui s'est fait avant eux ; mais aux historiens qui veulent bien apprécier les actes d'autrefois, il convient aussi de regarder ce qui se fait et ce qui peut se faire aujourd'hui.

Cette comparaison, ainsi poursuivie sur les théâtres les plus divers, entre le passé et le présent de la diplomatie, fait naître une question très intéressante, dont elle prépare en même temps la solution. On est amené à se demander quel changement les nouvelles conditions sociales, auxquelles n'échappe aujourd'hui aucune nation européenne, ont apporté au rôle de la diplomatie, et, par suite, quel avenir lui est réservé. Est-il vrai, comme l'affirment des observateurs chagrins et superficiels, que ses beaux jours soient passés, et que tout conspire contre elle dans les mœurs que les révolutions nous ont faites et dans l'atmosphère même que nous respirons ? Ou bien n'est-ce pas seulement le mode de son

action qui doit différer, tandis que l'action elle-même, loin de n'avoir plus qu'à s'effacer et à disparaître, est appelée, au contraire, à s'élever à s'étendre ?

Il serait puéril de contester que la diplomatie est déconcertée dans ses plus vieilles et plus chères habitudes par beaucoup des conditions de nos mœurs nouvelles, et surtout par ce régime de publicité bruyante qui prévaut dans toutes les sphères politiques. Elle a grandi à l'ombre pendant des siècles, elle a vécu de silence et de secret, et voici qu'à l'heure présente elle ne peut plus faire un mouvement sans qu'un témoin incommode s'attache à ses pas : c'est la presse avec ses mille voix et sa curiosité toujours en éveil.

Comment la diplomatie ne se prendrait-elle pas à regretter le voile qui dérobait autrefois aux regards, comme un sanctuaire interdit aux profanes, l'intérieur des cabinets où se traitaient les affaires publiques ? C'était le bon temps pour la commodité des négociateurs ; tout se passait à huis clos, entre un petit nombre d'initiés. Les plus graves questions, les extensions de frontière, les remaniements de territoire, étaient débattus et tranchés avant que le nouvelliste le mieux informé en eût même le soupçon. Pas un mot n'était soufflé sur ces importants litiges dans ces feuilles à dimensions microscopiques, les seules gazettes alors connues, et qui ne parlaient que des incidents de la cour et des solennités publiques. Si quelque

embryon de liberté de la presse existait déjà à Londres ou à La Haye, aucun de ces folliculaires, dont le nom était malfamé, ne se serait permis d'aller faire la leçon et encore moins demander des confidences aux négociateurs d'alors, les Père Joseph, les d'Avaux, les Servien, les Polignac. Aujourd'hui, quelle différence! Il n'y a point de capitale où vingt journaux, rédigés par des écrivains de renom, ne soient dans toutes les mains et ne traitent doctrinalement toutes les questions qui naissent sur un point quelconque de l'Europe. Tout le monde circule, d'ailleurs, et il n'y a pas de voyageur ayant traversé une contrée en chemin de fer et causé avec un passant dans une auberge qui ne se croie en mesure de décider des intérêts et des droits des peuples. La scène regorge de diplomates officieux qui prennent la parole avant la diplomatie officielle et lui dictent leurs volontés. Cette pénétration de la diplomatie par la presse devient chaque jour plus intime. Nous avions les *reporters* hier; nous avons les *interviewers* aujourd'hui, ces visiteurs empressés qui ne laissent ni partir ni arriver un ministre ou un ambassadeur sans venir le surprendre à son lever, moins pour écouter ce qu'il leur dira que pour deviner ce qu'il ne dit pas. Qu'il est difficile, quand on est pris ainsi directement à partie, de ne pas laisser au moins entrevoir sa pensée! Heureux encore quand ce n'est pas le personnage lui-même mis de la sorte sur la sellette qui, se laissant séduire par une flat-

terie délicate, ouvre la bouche comme le Corbeau de la Fable, et laisse tomber son secret pour pouvoir admirer ensuite le lendemain, dans le journal, le charme de son langage!

Une autre révolution qui n'a pas moins contribué à changer la manière d'être et d'agir de la diplomatie, et à contrarier son goût pour le mystère, c'est celle qui a permis à toutes les nouvelles de circuler et de se propager en un clin d'œil d'une extrémité du monde à l'autre. On se fait difficilement, même après coup, une idée suffisante du changement qu'a apporté dans les allures de la politique étrangère la découverte qui a mis le télégraphe à la disposition de tous correspondants et à la portée de toutes les bourses.

Le télégraphe aérien était un serviteur docile et discret; et les hiéroglyphes que ses grands bras traçaient dans l'espace n'étaient compris que de ceux qui en avaient la clef. Un gouvernement, averti seul d'un événement imprévu, avait ainsi quelques heures au moins d'avance pour y réfléchir solidairement, et, suivant que ses désirs en étaient secondés ou contrariés, en tirer parti ou y porter remède. Aujourd'hui, le moindre incident est connu, de Pékin à Chicago, par quiconque tient un journal entre ses mains, et pour peu qu'une tribune soit ouverte et qu'un interpellateur y monte, voilà un ministre obligé de dire sa façon de penser avant même de bien savoir s'il en a

une. Il faut en faire son deuil : l'électricité et la presse ont porté à la religion du secret diplomatique, au moins dans sa stricte observance, une atteinte dont elle se relèvera malaisément.

On peut regretter ces résultats de faits inévitables ; on peut s'affliger de n'avoir plus à attendre, dans l'avenir, l'apparition de ces desseins politiques à longue vue, préparés en silence pendant des années, consignés dans des articles de traités occultes et qui éclataient à heure fixe quand tout était prêt pour assurer leur succès. Les ambassadeurs d'aujourd'hui peuvent se plaindre que leur rôle n'ait plus la grandeur de celui de leurs devanciers, qui, laissés seuls dans un poste éloigné, à des centaines de lieues de leur pays, avec des instructions toujours vagues, devaient prendre souvent sous leur responsabilité personnelle d'importantes décisions. Ils peuvent se reporter avec envie vers ces jours où une négociation à suivre était comme une bataille à livrer, dont la fortune dépendait souvent de la perspicacité, du coup d'œil et de la promptitude de résolution du général. Obligés qu'ils sont maintenant d'attendre, pour le moindre de leurs actes, l'autorisation du télégraphe, ils peuvent trouver triste de n'être plus guère que des porteurs de parole et des agents d'exécution. Mais les regrets n'ont jamais arrêté le cours irrésistible du temps et, quand le passé a fui, n'ont jamais réussi à le rappeler.

Une préoccupation plus utile est de rechercher

si, dans ces conditions nouvelles dont la diplomatie a eu à souffrir, elle ne peut pas trouver des compensations qui lui rendent en considération et en autorité autant au moins qu'elle a perdu. J'ai la confiance que ces compensations existent et qu'elle les trouvera, qu'elle les trouve même déjà, soit dans la nature plus élevée des intérêts qu'elle a à servir, soit dans le choix plus scrupuleux des moyens qu'elle est contrainte désormais d'employer.

Mûrir ses desseins en silence et y marcher par des voies cachées, c'est à merveille quand c'est le patriotisme qui les a conçus et le génie qui les exécute. Mais l'ombre dont la diplomatie aimait à s'envelopper n'a pas toujours couvert seulement les inspirations de l'esprit politique et de la grandeur d'âme. Bien des intrigues, de mesquins calculs d'ambition égoïste, qui auraient craint de se montrer à nu, se sont abrités derrière le secret de la raison d'État, et l'histoire a reproché même aux congrès diplomatiques les plus illustres de s'être plus d'une fois prêtés, dans un intérêt prétendu d'équilibre, à des trafics d'âmes, à des marchandages de territoire que les populations ainsi sacrifiées n'apprenaient que quand le fait était consommé, et qui méconnaissaient leurs vœux légitimes. Un tel oubli du droit devient plus difficile aujourd'hui avec le grand jour de la publicité et les réclamations faites à temps par la presse. La diplomatie n'a donc, sur ce point, qu'à s'applaudir d'être dans

l'heureuse nécessité d'avouer tout haut d'avance ce qu'elle veut faire. Puis, des intérêts nouveaux ont pris naissance, qui, loin de la redouter, recherchent au contraire la lumière de la discussion parce que, au lieu de mettre les peuples et les États, aux prises les uns avec les autres, ces intérêts ne peuvent prospérer que par un accord commun. Quand la diplomatie traite quelqu'une de ces grandes questions d'échange commercial et industriel qui tenaient si peu de place dans l'esprit des politiques d'autrefois, et qui occupent aujourd'hui presque la première dans l'opinion ; quand elle concourt à l'ouverture d'une de ces grandes voies maritimes ou ferrées qui franchissent et effacent même toutes les frontières, elle peut parler haut sans crainte d'être entendue, car elle ne travaille pas à un profit particulier, mais au bien de la société humaine tout entière.

De plus, il n'est pas certain que cette publicité, qui lui paraît, à certains jours, si incommode, tourne, en définitive, au désavantage de sa réputation. Je ne voudrais pas me faire l'écho des calomnies dont elle a été parfois l'objet ; mais on peut bien dire que les mots de diplomatie et de franchise ont rarement passé pour synonymes. Est-ce à un diplomate qu'on a attribué cette maxime fameuse que « la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée » ? Je ne sais ; mais, en tout cas, on en a accusé plus d'un d'en avoir fait l'application. Quand le régime nouveau

n'aboutirait qu'à faire tomber ces mauvais bruits, il faudrait encore l'en féliciter.

Enfin, il est une tâche noble entre toutes dont elle n'aura jamais ni à se cacher ni à se défendre, et dont elle doit, aujourd'hui moins que jamais, se désintéresser ; c'est le devoir qui lui est imposé, dès qu'un conflit entre deux États paraît menaçant à l'horizon, d'accourir pour l'étouffer, s'il se peut, à sa naissance ; et, quand ses premiers efforts ont été vains, de se jeter encore, à la dernière heure, entre les armées en présence, pour épargner à la civilisation et au monde le scandale et la douleur du sang répandu. Cet office de paix, la diplomatie l'avait rempli, à plusieurs reprises, pendant la première moitié de ce siècle, avec un succès inespéré. On avait vu plus d'une querelle, prête à déchaîner toutes les passions, apaisée par un aréopage diplomatique, et jusqu'à de nouveaux États créés de toutes pièces, sans secousse et sans combat, par des conférences et des protocoles. C'était à ce point qu'on pouvait se croire sur le chemin d'arriver à l'établissement de ce tribunal international qui est depuis des siècles comme la quadrature du cercle de la science politique. L'illusion n'a pas duré et elle n'est pas près de renaître. Mais s'il n'a pas été donné à la diplomatie d'épargner à notre génération d'horribles déchirements, si, en ce moment même, elle ne peut réussir à faire tomber les armes, si inutilement portées par tant de millions de mains, au moins on l'a toujours retrou-

vée après chaque épreuve, venant modérer l'arrogance du vainqueur en le rappelant aux règles du droit des gens et à la foi des traités. Sa voix est la seule qui, dans les temps troublés, s'élève encore avec quelque efficacité au nom de l'humanité et de la justice. Gardons-nous donc de la décourager de se faire entendre : si elle se taisait c'est pour le coup que la force régnerait seule sur les ruines du droit, dont le souvenir même serait effacé.

DISCOURS

TENU DEVANT LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 MAI 1889

DE L'USAGE A FAIRE DANS L'HISTOIRE DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES.

Messieurs,

Le rapport si intéressant que M. le secrétaire général vous a présenté au début de cette séance vous aura fait voir que votre Société marche par un développement continu vers le but qu'elle s'est proposé d'atteindre. Ce progrès n'est pas sensible seulement par la variété et l'intérêt croissant des travaux contenus dans chacun des numéros de la *Revue* qu'elle publie. Ce que vous aurez remarqué avec plus de satisfaction encore, c'est le caractère, si je puis m'exprimer ainsi, international, que ce recueil acquiert de jour en jour davantage. Des écrits qui trouvent place dans ses colonnes nous arrivent des pays les plus divers; les renseignements qu'ils nous apportent sont puisés dans les différentes archives d'Europe; leurs auteurs rapprochés ainsi sans se connaître, mais se ren-

contrant sur ce terrain commun, entrent en correspondance et presque en conversation ; ils se répondent, quelquefois se réfutent, et de leurs discussions toujours courtoises naît une lumière utile pour des points douteux de critique historique. On peut espérer que si ces communications se multiplient et deviennent habituelles, l'histoire diplomatique pourra prendre le caractère de large impartialité qui lui a trop souvent manqué jusqu'ici, et que les récits du passé ne porteront pas toujours, comme c'est encore trop fréquemment le cas, l'empreinte des passions du présent et des préjugés nationaux.

C'est à quoi pourra servir plus efficacement encore l'innovation très heureuse que M. le secrétaire général vous a fait connaître. La Société, dont les ressources se sont accrues avec le nombre de ses membres, compte distribuer à chacun d'eux, en sus des quatre livraisons trimestrielles de la *Revue*, un volume publié sous ses auspices. Ce sera cette année, pour commencer, l'histoire des relations de Louis XIV et de Philippe V, présentées par M. Alfred Baudrillart, d'après les curieux documents inédits qu'il a recueillis dans sa visite érudite aux archives de Simancas et d'Alcala.

On ne saurait mieux inaugurer cette série de publications. Non seulement on peut tout se promettre du mérite de l'auteur et de l'intérêt du sujet, mais le caractère même de l'ouvrage, tel

que le titre l'annonce, me paraît répondre pleinement à la pensée qui a dû dicter la résolution de la Société. Ce sera, non point une simple collection de documents, mais un résumé historique d'une des parties les plus importantes de la diplomatie de Louis XIV. Or, les œuvres que la Société désire voir naître et voudrait propager, ce ne sont pas seulement des recueils de pièces, ou des recherches d'érudition sur un point spécial, mais aussi des travaux véritablement historiques, embrassant un ensemble de faits un peu étendu — toujours appuyés sans doute sur les documents originaux et ne faisant pas même un pas sans les prendre pour guides — mais sachant pourtant les choisir avec discernement, les coordonner, les commenter, de manière à en expliquer le sens, à mettre en lumière le lien qui les unit, l'instruction qui en doit sortir, et, comme conclusion, le jugement qu'ils aident à porter sur les actes des hommes et la suite des événements.

Ce serait une erreur, en effet, qu'il serait fâcheux de laisser accréditer, que de penser que la recherche de documents nouveaux, inédits ou peu connus, doive être le but unique, et que leur découverte soit un résultat suffisant des travaux d'une Société historique en général et de notre Société d'histoire diplomatique en particulier. Les documents ne sont pas l'histoire : c'en est la matière et, pour parler le langage de l'ancienne école, toute matière a besoin d'une forme

et la réclame. La forme ici, ce sont les explications, les commentaires indispensables pour l'instruction du public lettré qui veut apprendre sans avoir le loisir d'étudier. C'est à ceux qui se proposent de rendre ce service que la Société serait heureuse de donner son patronage.

Je me permettrai même de dire qu'il y a peut-être aujourd'hui, sur ce point, des conseils et des encouragements à donner qui n'eussent pas été aussi nécessaires autrefois. Tandis que, à une époque qui n'est pas encore très éloignée de nous, les historiens en prenaient vraiment trop à leur aise avec les textes, se permettaient soit d'en négliger la lecture, soit d'en fausser le sens avec une liberté sans gêne, aujourd'hui beaucoup de ceux qu'attire l'étude de l'histoire, par une tendance contraire, qui ne peut être qu'un excès de modestie, seraient plutôt portés à penser que le métier d'éditeurs scrupuleux et de traducteurs fidèles est le seul qu'ils soient en droit d'exercer. Je prie que personne ne se méprenne ici sur ma pensée. Dieu me garde de médire, surtout quand je parle au nom d'une Société savante, de l'intérêt passionné que tant d'esprits distingués autour de nous mettent à exhumer avec honneur la moindre de ces reliques précieuses du passé et à les conserver pures de tout alliage suspect. Je sais trop ce qu'était l'histoire, avant que cette préoccupation de la recherche et de la traduction des documents originaux fût devenue générale, ou,

pour mieux dire, je sais ce qu'elle n'était pas. Ce n'était pas de l'histoire en effet que ces compositions oratoires et presque dramatiques qu'acceptaient sous ce nom, au xviie siècle, des gens à qui ni le goût ni l'intelligence ne faisaient pourtant défaut, puisqu'ils étaient les contemporains de Corneille, de Racine et de Bossuet : œuvres d'artistes et non de savants dont les auteurs empruntaient les sujets à des traditions d'origine douteuse, sans se soucier d'en vérifier et d'en justifier l'exactitude : satisfaits d'y trouver l'occasion de placer quelques peintures animées, quelques portraits semés d'antithèses brillantes et n'hésitant pas d'ailleurs (d'après les modèles de l'antiquité) à placer dans la bouche de leurs héros des discours de fantaisie, pour leur faire exprimer, dans une langue qu'ils n'avaient jamais parlée, des idées qu'ils n'auraient pas comprises.

Et pourtant quelque froide et factice que nous semble aujourd'hui cette histoire drapée dans un vêtement classique, elle était encore préférable à celle qui l'a remplacée immédiatement et qui se donnait avec orgueil à elle-même le nom de philosophique. C'était encore moins de l'histoire, si c'est possible, que ces élucubrations à la fois pédantesques et déclamatoires, qu'on a vu éclore dans le conflit d'idées qui a précédé la Révolution dont nous célébrons le centenaire, ces véritables thèses rédigées en termes pompeux pour soutenir ou combattre telle ou telle doctrine, uniquement

destinées à exalter ou à déprécier tel système politique ou social, tel ensemble d'institutions ou de mœurs; machines de guerre autour desquelles les faits devaient venir se ranger en bataille, comme des soldats bien disciplinés. Le moindre des inconvénients et le juste châtiment de ces polémiques de parti déguisées sous le nom d'histoire, c'est, après quelques jours d'une vogue éphémère, d'être devenues absolument illisibles quand les passions qu'elles servaient et qui les échauffaient se sont refroidies. On trouverait encore quelques amateurs du bon style français, qui lisent avec plaisir la *Conspiration de Venise* de Saint-Réal ou les *Révolutions de Suède* de Vertot; mais je défie qu'aucun fût assez hardi pour aborder l'*Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les Indes*, ces quatre gros in-folio qui ont ému nos grands-pères et même charmé nos grand'mères et qui valaient à leur auteur, l'abbé Raynal, une popularité dont nos romanciers d'aujourd'hui seraient jaloux.

Aussi quelle reconnaissance ne doit-on pas à ces écrivains novateurs, dont le nom mériterait à ce titre seul de rester à jamais célèbre, qui au début de ce siècle ont eu le courage de se défaire de tout ce bagage conventionnel ou systématique, pour aller interroger eux-mêmes les textes primitifs et les entendre, ou les laisser parler dans leur langage tantôt rude et tantôt naïf !

On a appelé cela remonter aux sources, et jamais

métaphore n'a été plus juste : car les récits des faits mêmes qu'on croyait la veille le mieux connaître, renouvelés par le contact direct avec le vrai ont eu la fraîcheur d'une source jaillissante, subitement tirée du sol. L'écho des voix du passé est arrivé ainsi directement aux oreilles des générations nouvelles. Les vieux parchemins ont secoué leur poussière, et les pierres, laissant déchiffrer leurs inscriptions effacées, sont devenues parlantes. Quel charme aussi n'était-ce pas de retrouver dans ces vieux auteurs, qu'on ne lisait plus, des détails de vie privée, de mœurs populaires, d'économie domestique, que l'histoire avait jugés jusque-là peu dignes d'elle et qui, mieux que les scènes à grand effet et les événements des grands jours, mettent vivement en lumière la physionomie d'un personnage ou d'une époque ! La métamorphose a été si complète et si bien venue qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si les recherches de l'érudition, traitées jusque-là avec trop peu d'égards, sont devenues subitement populaires, et si le respect du document, poussé jusqu'au scrupule, et la précision des détails, descendant jusqu'à la minutie, ont pris, chez les amateurs du passé, le caractère d'un devoir en même temps que d'une passion.

Jamais réaction ne fut donc plus bienfaisante ; mais, comme c'est le fait de toutes les réactions du monde, celle-là, dans certaines occasions, ne passe-t-elle pas la mesure ? Le culte si légitime du document ne peut-il pas, comme cela est arrivé à

de plus augustes, compter des dévots un peu superstitieux? Je le pense parfois, quand je vois quelques-uns de nos contemporains, doués de tous les mérites nécessaires pour créer eux-mêmes des œuvres originales, s'effacer avec une abnégation exagérée derrière les documents qu'ils publient, sans se permettre d'apprécier ni leur portée politique, ni même leur caractère moral, et paraissant craindre d'émettre un jugement personnel que tout le monde pourtant serait heureux de connaître. J'éprouve le même regret quand je rencontre des narrations pleines d'intérêt, interrompues par des citations ou des discussions de texte qui pourraient trouver place ailleurs, et qui encombrent la voie au lieu de l'éclairer.

Si l'histoire était mise définitivement à un tel régime, elle devrait renoncer (pour en laisser le monopole au roman), à toutes les qualités vraiment françaises de la pensée et du style : la vivacité du récit, la netteté du trait, l'art de démêler et de peindre les situations et les caractères. On lui interdirait de s'élever à cette hauteur de vues, d'où elle peut apercevoir l'enchaînement général des faits et suivre le développement des desseins de la Providence. Elle n'aurait plus le droit de tirer des leçons du passé une instruction d'une moralité utile pour l'avenir. Privée par là de la plus noble partie de sa tâche et de ses devoirs, elle serait véritablement découronnée.

Et dans cette recherche des plus petits détails,

de menus incidents, qui a donné tant de charme et de vie aux nouvelles méthodes historiques, n'y a-t-il pas aussi quelque excès à craindre ? Ne se laisse-t-on pas parfois aller à une curiosité empressée qui ne permet pas de bien choisir ? La profusion en ce genre ne risque-t-elle pas d'engendrer la confusion ? A force de regarder de trop près, la vue, qui ne saisit plus l'ensemble, ne peut-elle pas se troubler et, suivant une comparaison souvent employée, les arbres ne peuvent-ils pas cacher la forêt ? Je n'ai garde d'insister et de paraître vouloir imposer des règles générales à la composition historique. Je me borne à penser que, pour avoir renouvelé ses procédés, l'histoire n'a pas cessé d'être un art, et que tout art a des moyens propres pour reproduire les effets de la nature, ses règles de perspective nécessaires pour faire revivre, par une impression fidèle, l'image de la réalité disparue.

Mais ce que je me crois en droit d'affirmer, c'est que, pour le sujet même qui nous concerne, pour l'histoire diplomatique, l'usage des documents doit être fait avec beaucoup de sobriété et de discernement. C'est en cette matière surtout qu'il faut qu'un témoin intelligent intervienne pour discuter les documents, les contrôler, avertir du parti qu'on en peut tirer et du degré de confiance qu'ils doivent inspirer. Il n'en est aucun qu'on puisse, si j'ose m'exprimer ainsi, laisser parler tout seul.

La raison en est simple, c'est qu'en ce genre les

documents même originaux sont toujours suspects, le fond en étant toujours plus ou moins intéressé. Sont-ce les actes échangés entre deux États, en négociation ou en guerre? Ce sont alors de vrais plaidoyers, où chacune des parties en litige exagère ses droits, atténue ses torts, surfait ses griefs, accroît même ses prétentions pour se préparer à en rabattre. Sont-ce les correspondances des agents avec leurs souverains ou leurs ministres? Tout y porte l'empreinte ou de l'ambition qui veut s'agrandir ou d'un patriotisme jaloux. Nulle allégation, dès lors, ne mérite une créance absolue. C'est à ce point que si on faisait l'histoire d'une négociation un peu complexe, successivement et séparément d'après les archives des divers États qui y ont pris part, on arriverait à des contradictions sur plus d'un point, et le résultat aboutirait à une véritable cacophonie. C'est à l'historien à comparer, à combiner ces renseignements mêlés de vrai et de faux, pour en tirer cette moyenne de justice et de vérité dont ne se contentent jamais les passions contemporaines. Pour combien de parties importantes de l'histoire diplomatique cette tâche est encore à remplir! Notre désir serait, après avoir aidé les efforts de ceux qui veulent l'entreprendre, de contribuer ensuite à populariser leur succès.

LETTRE

AU DIRECTEUR DU « MONITEUR UNIVERSEL »

BUDGET ANNUEL ET BUDGET PERMANENT

Janvier 1888.

Monsieur le Directeur,

Monsieur le Comte de Paris, dans un document récent, a émis une idée qui a fait une vive impression sur l'esprit public, mais qui a été si diversement interprétée que peut-être est-il utile de l'étudier de près pour la bien apprécier.

Je veux parler de la proposition qui y est faite de renoncer au vote annuel du budget et de considérer désormais la loi de finances comme une loi ordinaire, qui dure tant qu'elle n'est pas modifiée par le concours des deux Assemblées législatives.

C'est en effet là le trait le plus original de ce programme de gouvernement. Mais ni ceux qui le blâment, ni peut-être même ceux qui l'approuvent ne me paraissent s'être attachés suffisamment à en déterminer le sens et à en préciser la portée. C'est

ce que je voudrais faire en quelques mots, et on ne peut pas nier que le spectacle édifiant que nous présente, à chaque session, depuis dix ans, la discussion annuelle du budget et celui qui s'étale en ce moment sous nos yeux, donnent à cet examen un véritable caractère d'opportunité.

Comprenons d'abord bien nettement en quoi consiste, suivant moi, la pensée de Monsieur le Comte de Paris.

Il y a, dans la loi de finances telle qu'elle est présentée chaque année aux Chambres, tant en fait de recettes que de dépenses, deux parties bien distinctes : l'une qui est naturellement, je dirai presque nécessairement, permanente, et l'autre qui est au contraire habituellement, je dirai presque régulièrement, mobile.

La partie naturellement permanente, c'est celle qui est destinée à faire face aux nécessités et aux obligations permanentes elles-mêmes de la société, et aux services publics, qui, pour y pourvoir, ont été établis par des lois.

Sont permanents en premier lieu par nature, en fait de dépenses, qui pourrait le contester ? les crédits proposés pour acquitter les intérêts de la dette publique : chapitre qui joue malheureusement un trop grand rôle au passif de notre loi de finances. Ce sont là, en effet, des obligations, dont, une fois qu'on les a contractées et tant qu'on n'a pas réussi à les éteindre, aucun vote d'un parlement ne saurait dégager la bonne foi d'une nation. L'adoption

de pareils crédits, quand ils sont présentés aux Chambres, est donc imposée d'avance, le vote n'est plus qu'une simple formalité d'enregistrement.

Ne sont pas ou du moins ne doivent pas être moins permanents les crédits nécessaires pour rétribuer les grands services publics, administration, magistrature, instruction publique, dont l'organisation a été réglée par des lois. Personne ne peut soutenir, en effet, qu'une telle organisation, une fois faite, doive être périodiquement remise en question. Elle a dû être établie à l'origine après une discussion réfléchie, et, jusqu'à preuve contraire, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'expérience ait fait connaître soit que cette organisation est vicieuse, soit qu'elle ne correspond plus à des nécessités nouvelles, il n'y a pas lieu d'y revenir. Ceux mêmes qui aujourd'hui croient que notre système administratif tout entier aurait besoin de modifications profondes, ne pensent pas qu'une fois ces modifications opérées, il conviendrait de les soumettre annuellement à une discussion nouvelle.

Il est, au contraire, dans le budget de l'État comme dans le budget particulier de toutes les fortunes privées, des dépenses qui, par leur nature, sont essentiellement mobiles et ne se reproduisent pas chaque année dans des conditions identiques. On n'a pas tous les ans, soit une opération militaire à conduire, soit les ravages d'un fléau à réparer, soit le même nombre et la même espèce

de travaux publics à entreprendre. Aucune année, en un mot, ne ressemble complètement à l'autre, et chacune apporte ses exigences propres qui se traduisent toujours par une carte à payer.

Même distinction à faire entre les recettes : il en est aussi qui sont permanentes de leur nature. Personne ne prétend que l'organisation financière d'un pays, l'assiette et la répartition des impôts doivent être périodiquement revisées. Ici encore les réformateurs mêmes qui réclament dans le système de contributions actuellement en vigueur les réformes les plus radicales, prétendent bien y procéder une fois pour toutes et n'entendent assurément pas que, quand leurs innovations auront été mises en pratique, l'opération soit à recommencer chaque année.

Mais d'autres articles de recettes ont un caractère essentiellement mobile, ce sont ceux dont l'emploi est destiné à répondre à des circonstances accidentelles. On peut avoir, par exemple, un emprunt à faire pour une guerre à soutenir ; mais, sauf dans certains régimes républicains, on n'a pas l'habitude d'emprunter des centaines de millions chaque année. Il peut y avoir aussi (c'est rare et presque sans exemple dans les régimes en question) un excédent de recettes résultant des impôts dont le produit n'est pas fixe, et il y a lieu alors de décider si on n'emploiera pas cet excédent à dégrever les contribuables. C'est là, en ce cas, un article de la loi de recette, nécessairement mo-

bile et qui ne peut pas être pareil d'une année à l'autre.

Il est clair que quand Monsieur le Comte de Paris propose de considérer la loi de finances, comme une loi ordinaire, non soumise au vote annuel, et qui dure, tant qu'on n'a pas une raison particulière pour la modifier, une telle proposition ne peut s'entendre que de la partie permanente de cette loi, — des recettes comme des dépenses qui, par leur nature, ne sont pas sujettes au changement.

Toute autre interprétation serait un contresens ou plutôt un contre-bon-sens. Il ne peut passer par la tête de personne d'ériger en dispositions durables celles dont l'essence même est d'être mobile et passagère. Il y aurait donc, en suivant la pensée de Monsieur le Comte de Paris, deux parts à faire dans la loi de finances actuelles, telle qu'elle est aujourd'hui présentée : une qui n'y figurerait que pour ordre (si même elle y était encore portée), et dont l'adoption, déclarée par avance obligatoire, serait une affaire de pure forme, et une autre sur laquelle porterait réellement et sérieusement une discussion annuelle des deux Chambres.

Réduite à ces termes (et on ne peut en concevoir d'autres), quoi de plus raisonnable (au moins à première vue) qu'une pareille proposition? A quoi bon, en effet, mettre aux voix avec une solennité affectée de prétendus articles de lois qu'on est d'avance résigné et presque contraint à adopter?

N'est-ce pas là un passe-temps oiseux et une véritable comédie peu digne d'une Assemblée dont tous les moments sont précieux et dont tous les actes doivent paraître sérieux? Et si au lieu d'être purement formelle et d'aboutir au résultat prévu, la discussion vient à s'égarer par hasard jusqu'à porter atteinte à un de ces points fixes du mécanisme financier ; si l'un d'entre eux vient à être compromis par un vote irréfléchi, quel désordre n'en peut-il pas résulter dans l'édifice tout entier dont une des clefs de voûte peut ainsi se trouver inopinément ébranlée !

C'est ce qu'avait prévu et très sagement indiqué un des hommes qui ont le mieux étudié les conditions véritables du régime constitutionnel, le feu duc de Broglie dans son ouvrage posthume intitulé : *Vues sur le gouvernement de la France.*

« La loi de finances, y est-il dit, doit être annuelle, mais il ne s'ensuit nullement, *comme on l'a jusqu'ici pensé et pratiqué* en France, que toutes les dépenses et tous les impôts doivent être mis en question chaque année. *Rien de plus absurde, rien de plus fâcheux qu'un tel usage :* tantôt il livre les choses essentielles à l'instabilité et à la surprise, tantôt il habitue à voter de confiance et de guerre lasse. A quoi bon soumettre au vote annuel la dette publique, le traitement des membres du clergé, de la magistrature, de l'administration régulière, la solde des armées de terre et de mer? Chacun de ces objets

doit sans doute être réglé par une loi, et chaque loi à ce rendue doit demeurer révocable et réformable : mais tant qu'elle n'est ni révoquée ni réformée, la dépense qu'elle règle doit être tenue pour obligatoire : ce sont des services nécessaires; et le contrat implicite entre l'État et ses serviteurs ne doit pas être exposé au hasard d'un vote inconsidéré, rendu peut-être dans une veine d'humeur et de caprice. Il en est de même, et à plus forte raison, du budget des recettes. *Rien n'est plus absurde et plus dangereux que de remettre chaque année, ne fût-ce que virtuellement, en question tout le système des impôts*, leur nature, leur répartition, la quotité de celui-ci; le tarif de celui-là. »

Quand le duc de Broglie exprimait ces craintes, on pouvait les taxer d'exagération. Personne ne peut dire aujourd'hui que ces prévisions n'aient pas été non pas seulement réalisées, mais dépassées. Je doute, en effet, que dans ses pronostics les plus fâcheux, l'auteur des *Vues sur le gouvernement de la France* eût rien imaginé de pareil à ce qui se passe sous nos yeux depuis bientôt dix ans.

En vertu de ce droit qui lui est reconnu de voter annuellement toutes les dépenses et toutes les recettes, sans distinction, la Chambre des députés, ou plutôt la commission du budget en son nom, en est arrivée à se transformer en véritable Convention nationale. Une réunion de trente personnes, élue par le hasard du vote des bureaux, s'installe

au début de chaque session au Palais-Bourbon, appelant à sa barre non seulement les ministres du jour, mais l'administration et la société française tout entières, taillant à tort et à travers dans tous les services publics, — sabrant à sa fantaisie toutes les institutions et tenant toutes les lois pour non avenues — aujourd'hui tarissant par un dégrèvement fait au hasard telle des sources de la richesse publique, demain par une aggravation d'impôts également improvisée, s'apprêtant à porter le désordre dans toutes les fortunes privées. Puis elle a grand soin de prolonger ce travail de destruction jusqu'aux dernières semaines qui précèdent la date de rigueur où le budget doit recevoir la consécration légale, afin que les députés eux-mêmes soient tenus de voter toutes ces imaginations à la hâte et au pas de course et que le Sénat n'ait que quarante-huit heures pour y souscrire; le tout sous peine de voir le 31 décembre à minuit les impôts suspendus, l'armée impayée, tous les fonctionnaires publics menacés de famine, le corps social tout entier, frappé, par un arrêt subit de la circulation du sang dans ses veines d'une congestion apoplectique.

A la vérité, depuis deux ans le spectacle de cet affolement qui s'emparait du parlement à la veille du jour de l'an, de cette course au clocher de deux Assemblées à la suite l'une de l'autre, ayant paru trop scandaleux, on a recours à un remède ou plutôt à un palliatif pire que le mal. Au moyen des

douzièmes provisoires on retarde l'échéance fatale de quelques mois : à peu près comme nous avons vu naguère dans des jours de calamité publique proroger l'échéance des effets de commerce pour venir en aide aux négociants en danger de faillite. C'est un sursis qu'on accorde ainsi aux intérêts menacés avant de prononcer leur sentence. Mais on n'y gagne que de les laisser plus longtemps dans l'incertitude, de tenir ainsi en suspens les transactions les plus importantes, d'habituer, en un mot, toute la société à vivre comme à la Bourse, faisant toutes ses opérations à terme afin de pouvoir les liquider, fin courant.

La démonstration est maintenant complète. Nullement motivé en principe, le vote annuel de la totalité du budget est devenu désastreux dans ses effets. On nous dit pourtant que c'est un mal nécessaire, et qu'il faut se résigner à le subir sous peine de perdre la plus indispensable garantie des libertés politiques. Sans cette nécessité d'obtenir un vote parlementaire avant de toucher ou de dépenser un sou, le gouvernement, nous dit-on, pourrait se dispenser de convoquer les Chambres et s'habituerait à se passer d'elles. Le régime constitutionnel serait ainsi atteint dans son essence et presque dans sa raison d'être. C'est l'objection et la prétention qui nous restent à discuter.

II

Est-il vrai, comme on le prétend, que le vote annuel de la loi de finances (j'entends, comme je l'ai expliqué, de la totalité de cette loi) soit la condition essentielle et la seule garantie efficace de la liberté politique et du régime constitutionnel?

S'il en était ainsi, en vérité, ce serait une découverte relativement assez récente, car, dans les pays où le régime constitutionnel a pris naissance et jeté ses plus profondes racines, comme en Angleterre, rien de pareil (on l'a déjà fait remarquer) n'a jamais existé et n'existe encore à l'heure qu'il est.

On chercherait vainement dans les documents parlementaires présentés chaque année au parlement anglais, rien qui ressemble à la formule sacramentelle qui termine notre loi de finances, et par laquelle il est interdit à tout comptable, sous peine de prévarication, de rien recevoir ou de rien payer que conformément aux crédits ouverts par le vote d'une loi spéciale, rendue uniquement en vue de l'exercice courant.

En réalité, voici, d'après un écrivain très bien informé, comment les choses se passent en Angleterre :

« Sur un milliard trois cents millions de francs que le Royaume-Uni perçoit en revenus, un seul article, consistant en un droit sur le sucre, produisant environ soixante-quinze millions, a besoin de la sanction annuelle de la législature. Ce droit est une aide ou supplément de ressources que le parlement accorde chaque année. *Tous les autres impôts publics sont permanents.* Il peut arriver que l'opportunité et la quotité d'une contribution soient l'objet d'une proposition tendant, à la modifier ou à la supprimer, mais ces questions s'agitent indépendamment du budget, d'ordinaire avant sa présentation, et n'exercent aucune influence sur la perception, qui continue d'année en année, tant qu'aucune loi spéciale n'en a ordonné autrement. Depuis au moins un demi-siècle, que la permanence des impositions publiques a été consentie, leur produit a été réuni en un fonds commun ou consolidé. Ce fonds est affecté d'abord au payement de la dette inscrite, ensuite à celui de la liste civile, des dotations, de certaines pensions, puis du personnel de la diplomatie, au traitement des magistrats dans les hautes cours de justice... Toutes ces dépenses sont permanentes, comme les taxes qui doivent y pouvoir, et, de même que celles-ci, exemptes du vote annuel. »

Cet exposé est emprunté à l'ouvrage déjà cité sur le *Gouvernement de la France,* mais on peut voir dans la remarquable et toute récente étude de

M. de Franqueville *Sur le Gouvernement et le Parlement britanniques* (t. III, pp. 458 et 461) qu'aucune innovation n'a été introduite sur ce point dans ces dernières années. Le procédé suivi pour la perception comme pour la répartition du revenu public est encore aujourd'hui celui qui vient d'être indiqué. Le chiffre seul de ce revenu doit avoir été modifié par les progrès de la richesse générale, et il s'élève certainement aujourd'hui à plus de deux milliards.

Que devient donc, dans un tel système, la prétendue garantie du régime constitutionnel qu'on veut trouver dans le vote annuel du budget? On répond, je le sais (car, l'exemple ayant déjà été cité, il a bien fallu en tenir compte), que la partie des dépenses publiques prise sur le fonds consolidé, c'est-à-dire celle qui n'est pas votée chaque année, ne représente qu'une fraction assez faible de la dépense totale du Royaume-Uni, et ne pourrait, en aucune manière, suffire à elle seule pour couvrir les frais nécessaires à l'administration d'un si grand empire. Plusieurs des plus grands chapitres de dépense n'y sont pas compris, et si le gouvernement n'avait d'autres crédits ouverts que ceux auxquels ce fonds est destiné à subvenir, il serait dans l'impuissance absolue de suffire à sa tâche. De là pour lui la nécessité de recourir annuellement aux Chambres pour obtenir un supplément dont il ne saurait se passer, nécessité qui suffit, dit-on, pour qu'il ne puisse pas avoir même la

pensée de s'affranchir un jour du contrôle parlementaire.

La réponse est de quelque valeur en ce qui touche les dépenses, mais nulle en ce qui touche les recettes. Par suite, en effet, de l'insuffisance des crédits imputés au fonds consolidé, les trois quarts des dépenses publiques restent bien soumises en Angleterre au vote annuel du parlement. Mais, en fait de recettes, la proportion est précisément renversée. Ce sont les quatre cinquièmes et plus des recettes qui échappent au vote annuel, et un cinquième tout au plus qui lui est soumis. Or, n'est-il pas évident que si les Anglais, si jaloux de leurs libertés et qui ont rendu tant de combats pour les défendre contre les abus de la prérogative royale, avaient réellement cherché dans le vote annuel du budget une garantie (indispensable à leurs yeux) pour le maintien de ces libertés si chères, c'est du côté des recettes, surtout et avant tout, que leur préoccupation se serait portée? Il est clair, en effet, que, pour tenir la royauté en bride, il leur aurait paru bien plus important de l'empêcher de mettre dans sa poche l'argent des contribuables, qu'une fois cet argent empoché, de leur en disputer le droit d'en disposer.

Si, à l'exemple de nos puritains constitutionnels d'aujourd'hui, ils avaient considéré le vote annuel du budget comme une précaution nécessaire pour pouvoir couper les vivres, à un moment donné, à un gouvernement qui méditerait un acte incons-

titutionnel, c'est l'entrée du revenu public dans les caisses de l'État, au moins autant et bien plus que sa sortie, qu'il aurait fallu surveiller et qu'ils auraient dû recommander à toute la vigilance de la sentinelle parlementaire.

Qu'on me laisse un instant, pour aider à bien comprendre le véritable état des faits et des esprits en Angleterre, faire la plus chimérique et la plus absurde des hypothèses. Je suppose que la reine Victoria, s'inspirant des exemples de son prédécesseur Charles Ier, plutôt que de celui des fondateurs constitutionnels de sa dynastie, se mette un jour en tête de gouverner sans le concours de son parlement, et qu'elle trouve (supposition plus impossible encore) des ministres pour la seconder dans une si folle entreprise. Elle n'en pourrait pas moins très légalement toucher, pendant une ou plusieurs années, la presque totalité du revenu de son État, sans qu'on pût l'accuser de violer aucune loi constitutionnelle. Pourvu qu'elle maintînt les impôts existants, *accise*, *excise*, *douanes*, *landtax*, au taux fixé par les votes antérieurs, le montant en resterait à sa disposition. Les percepteurs auraient le droit et même l'obligation de les faire acquitter par les contribuables qui n'auraient pas le droit de s'y refuser. La difficulté commencerait, à la vérité, quand, le revenu ainsi encaissé, il s'agirait d'en faire emploi pour des dépenses qui n'auraient pas été autorisées. Mais on m'accordera que cette

difficulté-là serait légère et ne causerait pas, dans le cas donné, une grande gêne. Une fois supposé un gouvernement assez audacieux et assez fort pour tenter de réduire une nation en servitude, le difficile peut-être pour lui serait de prendre l'argent des citoyens ; mais, une fois qu'il l'aurait pris et que ses mains seraient garnies, ce serait un scrupule étrangement tardif, que celui qui l'arrêterait au moment de faire usage de ces ressources.

Telle est pourtant l'éventualité que les fiers citoyens de la Grande-Bretagne regardent en face sans sourciller, et sans éprouver ni le scandale ni l'effroi que nos constitutionnels français semblent ressentir quand on leur propose de soustraire au vote périodique des Chambres le moindre article de la loi des finances. Il ne leur passe point par l'esprit d'imaginer que la reine puisse abuser de la facilité qui lui appartient de remplir son Trésor sans les consulter. Que conclure de là ? que nous devons en tout point imiter la procédure parlementaire de l'Angleterre ? Nullement : cette procédure est le résultat, un peu compliqué, de modifications et de tâtonnements successifs, et de la conciliation faite, après coup, de principes divers souvent contradictoires. L'unique conclusion à tirer, mais elle est importante, c'est que ces grands connaisseurs dans la pratique comme dans le théorie constitutionnelle ne considèrent nullement le vote annuel du budget comme la cheville ouvrière et le pivot des libertés politiques.

Ils savent, en effet, avec le sens pratique qui ne leur fait jamais défaut, que, pour défendre les libertés publiques et obliger un gouvernement à respecter les lois qui les garantissent, il n'y a point de formule absolue qui soit nécessaire, de même qu'il n'y en a point qui soit suffisante. Ce qui défend les libertés publiques et contient les gouvernements qui voudraient y porter atteinte, c'est l'attachement que la nation porte à ces libertés, et leur accord avec ses mœurs et ses sentiments. Tant que cet attachement dure, l'esprit public reste en éveil, et aucun coup d'État n'est possible. Si, sous l'empire de certaines causes et ordinairement par l'abus et l'excès de la liberté même, le dégoût et l'inquiétude prennent la place du respect et de la confiance, aucune précaution inscrite sur une feuille de papier ne prévient un coup de force appuyé par un souffle de l'opinion.

C'est une épreuve que notre génération a pu faire, presque sans s'en apercevoir, précisément au sujet de cette fameuse garantie du vote annuel du budget à laquelle on paraît attacher tant de prix. Qu'on veuille bien seulemeut se rappeler ce qui s'est passé au moment du coup d'État du 2 décembre 1851 : y a-t-il quelqu'un qui se soit avisé ce jour-là, y a-t-il quelqu'un qui se souvienne aujourd'hui que l'Assemblée nationale, dispersée par cet acte de force, n'avait pas achevé la discussion du budget de l'année 1852, qui était à la veille de s'ouvrir? et quelqu'un a-t-il

remarqué dans le *Moniteur* des jours suivants (11 décembre 1851) un petit décret de quelques lignes, signé Louis-Napoléon, qui prorogeait purement et simplement, en vertu de son autorité souveraine, le budget de l'année précédente ?

Certes, malgré la soumission, malgré l'entraînement général, les protestations ne manquèrent pas contre l'acte du 2 Décembre. Il y en a eu de très courageuses, de très éclatantes, faites au mépris de véritables périls ou au prix de grands sacrifices. Je n'ai pas souvenir qu'aucune ait été motivée sur la perception inconstitutionnelle de l'impôt, ni que parmi ceux-là mêmes qui résistaient le plus hautement à l'établissement d'un gouvernement absolu, aucun ait eu l'idée de se refuser à acquitter le bordereau de percepteur. La garantie prétendue souveraine avait disparu dans la tourmente.

Veut-on encore une autre preuve de l'inanité de ces formules qu'on nous a trop complaisamment apprises sur les bancs de l'école constitutionnelle à enregistrer avec un respect superstitieux ? J'ai le souvenir très distinct que dans ma jeunesse il y avait un autre vote annuel que celui du budget, qu'on regardait comme tout aussi indispensable pour le maintien de la liberté politique : c'était le vote annuel du contingent. Chaque année, pendant toute la durée de la restauration et de la monarchie de Juillet 1830, une loi venait fixer le nombre d'hommes mis à la disposition du mi-

nistre de la guerre pour être enrôlés sous les drapeaux, et les libéraux d'alors étaient pieusement persuadés que si ce nombre était dépassé d'un seul chiffre, la liberté tout entière serait en péril et le parlement menacé de se voir envahi par une horde de prétoriens. Un article spécial de la charte de 1830 (l'art. 69) consacrait ce principe alors reconnu comme incontestable, et l'illustre professeur Rossi, dans son *Cours de droit constitutionnel*, mettait exactement au même rang et sur le même pied, pour les saluer avec le même respect, les deux votes annuels du budget et du contingent.

Veut-on me dire ce que ce principe sacré est devenu aujourd'hui? Il a disparu devant l'introduction du service obligatoire sans laisser ni un souvenir ni un regret. C'est le contingent tout entier, tous les jeunes Français qui atteignent leur vingt et unième année qui sont mis sans distinction à la disposition du ministre de la guerre, lequel en prend et en laisse ce qui lui convient, suivant ce qu'il juge nécessaire à la défense nationale, et compatible avec les ressources du Trésor, et, pas plus tard qu'hier, M. le général Logerot, interrogé du haut de la tribune, refusait de donner la moindre explication sur l'usage qu'il ferait cette année de la facilité dont il jouit. C'est même le parti radical qui reproche le plus amèrement à notre loi militaire actuelle de permettre encore, par la division du contingent en deux

catégories spéciales, une sorte de distinction entre les appelés. La nécessité et l'expérience ont parlé, et ce qui aurait paru naguère un arbitraire dangereux est regardé aujourd'hui comme le plus légitime et le plus inoffensif des droits du pouvoir exécutif.

Il en sera de même, j'en suis convaincu, si l'on veut bien étudier de près, comme je vais essayer de le faire, quelle serait en pratique la conséquence du système proposé par Monsieur le Comte de Paris pour le vote de la loi de finances.

III

Si j'ai insisté peut-être un peu trop longtemps sur l'exposé de ce qui se passe en Angleterre pour le vote et la discussion des lois de finances, c'était pour montrer par une expérience pratique et sensible combien est vaine la crainte qu'on paraît éprouver de voir avec le vote annuel du budget s'ébranler le fondement même de la liberté politique. J'ai fait voir à ceux qui veulent bien ouvrir les yeux comment, à nos portes, une souveraine (constitutionnelle, s'il en fût), dans un pays attaché par un dévouement séculaire au maintien de ses libertés, reste maîtresse cependant de percevoir chaque année, sur ses sujets, plus de deux

milliards de contributions, sans avoir besoin du vote annuel d'aucune chambre, et sans pourtant que personne s'en scandalise et paraisse même s'en soucier.

J'aurais pu me passer de cet exemple, et un peu de réflexion aurait suffi pour dissiper le fantôme, car j'aurais pu me borner à appeler l'attention sur la distinction que j'ai faite au début, et qui est dictée par l'évidence et par le bon sens lui-même, entre la partie permanente et la partie nécessairement mobile de la loi de finances.

Du moment, en effet, où c'est seulement la partie permanente qu'il s'agit de soustraire au vote annuel (et il ne peut être, je l'ai montré, question que de celle-là), et que la partie mobile y reste soumise, quelle crainte peut-on conserver de voir le gouvernement se passer du concours des Chambres ? Est-ce qu'on peut sérieusement s'imaginer un gouvernement assez dépourvu de prévoyance pour se condamner pendant plusieurs années ou même pendant une année entière à n'user que des recettes et à ne faire que des dépenses qui ne changent pas, et à s'abstenir de toutes celles qui sont exigées pour faire face à l'imprévu, à l'extraordinaire, à tout ce que demande, en un mot, la mobilité constante des événements humains ?

Mais regardez donc ce qui a lieu sous nos yeux. Quoi ! même dans le court intervalle qui s'écoule d'une session de la Chambre à l'autre, un gouver-

nement ne peut se passer de recourir à des crédits extraordinaires ou supplémentaires, qu'il a hâte de faire régulariser aussitôt après le retour du parlement, et ce serait pendant une durée d'une ou plusieurs années qu'il essayerait de se priver de ce recours indispensable ? Quoi ! même à l'heure qu'il est, pour voter ce triste expédient des douzièmes provisoires, c'est-à-dire pour appliquer pendant un délai d'un ou deux mois, le budget de l'année dernière à l'année courante, il faut y pratiquer un certain nombre de modifications, parce que le mois de janvier 1888 ne ressemble déjà plus de tous points ni par les recettes qu'il apporte, ni par les dépenses qu'il exige, au mois de janvier 1887, et ce serait ce budget déjà insuffisant et inapplicable qu'un gouvernement serait assez insensé pour méditer de proroger indéfiniment !

Prenez seulement, pour faire la démonstration complète, dans l'époque la moins agitée, la plus régulière de nos quatre-vingts années de régime constitutionnel, un intervalle quelconque de cinq années, et demandez-vous si dans cet espace de 1825 à 1830, par exemple, ou de 1840 à 1845, on aurait pu se contenter d'un budget fixe, immobile et pour ainsi dire stéréotypé ! Y a-t-il une seule de ces périodes privilégiées, dans laquelle il n'y ait eu, en fait de dépenses, ni expédition militaire à conduire, ni accroissement à réclamer dans le nombre et la rétribution des fonctionnaires, ni

modifications à faire dans la répartition des services publics, ni port nouveau à creuser, ni voie nouvelle à ouvrir ? et, en fait de recettes, ni relèvement, ni diminution à apporter dans le taux des impositions ; en un mot, où la société tout entière ait pu s'arrêter, piétinant sur place et vivant de rations fixées d'avance ?

Puisque donc tout ce qui est mobile par essence dans le budget, appelle nécessairement le vote des Chambres, le recours au parlement est indispensable, à moins de supposer chez ceux qui siègent au pouvoir le dessein prémédité de violer ouvertement la loi constitutionnelle, dessein contre lequel, je le répète, et on ne peut se lasser de le dire, il n'y a dans aucun pays, pas plus en Angleterre qu'ailleurs, d'autre recours que la force de l'opinion, l'énergie et la vigilance de l'esprit public.

Qu'on se rassure donc: la discussion continuera à porter annuellement sur la situation financière du pays. Il y aura même toujours, comme aujourd'hui (pour ceux qui tiennent à en faire partie), une commission du budget qui préparera cette discussion. Seulement, voici la différence: au lieu de s'égarer sur un millier de chapitres divers, et de porter ses regards, comme le fou dont parle l'Écriture sainte, sur tous les points de l'horizon à la fois, le débat se concentrera sur un certain nombre de points désignés d'avance, ceux qui eront appelés par un intérêt public évident ou

une réforme nécessaire. La discussion sera alors à la fois précise et sérieuse. Elle sera paisible aussi parce que les intérêts généraux et durables, qui ne seront point en jeu, n'auront ni à s'en inquiéter ni à s'en émouvoir. Elle sera réfléchie et approfondie, parce que la besogne étant bornée et la société n'étant pas inquiète de périr de famine du soir au matin, on aura tout le temps de travailler consciencieusement, sans être pressé et en quelque sorte talonné par l'approche d'une échéance impitoyable; et ainsi le contrôle parlementaire, par cela seul qu'il sera limité au lieu d'être vague et indéfini, n'en portera que plus efficacement sur les questions nettement posées qui y seront soumises.

Cet examen fait à tête reposée et ne traitant qu'une chose à la fois, n'est-ce pas là l'usage à la fois discret et digne qu'il convient de faire de la prérogative qui appartient au parlement dans un régime constitutionnel ? Ce débat bruyant et brouillon, au contraire, qui s'élève chaque année, dans le système actuel, sur des chapitres sans fin qu'on écoute à peine et qu'on vote ensuite au hasard, effleurant ainsi toutes les questions sans en résoudre aucune, mais en agitant tous les intérêts, n'est-ce pas la négation même de ce régime dont une telle comédie compromet l'existence et doit amener à bref délai la destruction?

Qu'est-ce, en effet, à le bien prendre, que le régime constitutionnel? N'est-ce pas une forme de gouvernement où la puissance publique est

partagée, dans son exercice, entre les pouvoirs divers? C'est le caractère propre de toute constitution digne de ce nom, et celle dont nous jouissons s'y est conformée, autant que le comportait le vice inhérent à la forme républicaine.

Elle a essayé d'établir un pouvoir exécutif indépendant, à qui l'application des lois est confiée sous sa responsabilité, et deux Chambres élues suivant des modes différents, mais exerçant également, avec indépendance, la part du contrôle parlementaire qui leur est dévolue.

La question est maintenant de savoir si l'on veut que ce partage soit sérieux, que chaque pouvoir, dans la sphère que la loi lui attribue, puisse en réalité se mouvoir librement, ou bien si on consent que ce ne soit là qu'une apparence ou une moquerie, et qu'il n'y ait au fond qu'un seul pouvoir menant les deux autres à la baguette, les traînant de gré ou de force à sa suite et pouvant, d'un mot ou d'un geste, les faire rentrer dans le néant.

Si l'on veut que ce soit un partage sérieux, et que la constitution ne soit pas sur ce point, et par suite sur tous les autres, une lettre morte, il faut bien se résigner d'avance (un parfait accord entre plusieurs esprits n'étant jamais à espérer) à voir des dissentiments s'élever, et il faut faire en sorte qu'en ce cas chacun des pouvoirs soit en mesure de défendre ses droits et de plaider sa cause devant l'opinion publique, qui, en définitive,

restera leur juge. Aucun ne doit être obligé d'avance à s'incliner, à un jour fixe et à une heure dite, devant celui qui parle le premier ou qui élève le plus haut la voix.

Or, avec le vote annuel du budget, tel que nous le pratiquons, cette indépendance, cette égalité dont chacun des pouvoirs doit jouir tant qu'il reste dans ses attributions légales, n'existe plus. Ce n'est plus qu'un simulacre vraiment dérisoire qui ne fait d'illusion à personne. Dès lors qu'il sufit à la Chambre des députés (qui a la parole la première en fait de finances) d'introduire sur un des mille et tant d'articles du budget quelque amendement qu'elle s'obstine à maintenir, et d'attendre la dernière semaine de décembre pour mettre au Sénat le pistolet sur la gorge en le menaçant (s'il fait mine de s'y opposer) de laisser éclater toute la machine, le Sénat, se trouvant ainsi en quelque sorte placé sur un baril de poudre qu'une étincelle peut faire partir, n'a en conscience d'autre parti à prendre que de se sacrifier. Il ferait même mieux de s'y résigner en silence que de se donner (comme nous le voyons chaque année) la consolation assez vaine de protester contre la violence qu'il subit. Le pouvoir exécutif, de son côté, déjà si restreint dans ses moyens d'action par la forme républicaine, n'a pas non plus le mot à dire. Un seul recours lui restait contre l'omnipotences des députés. C'était l'appel au pays par le moyen d'une dissolution. Mais, en prenant seulement la précau-

tion de n'élever de conflit que dans les derniers mois de l'année, la Chambre paralyse complètement cette arme entre les mains du président, puisque le budget n'étant pas voté, même dans ses parties les plus essentielles, la société pendant l'intervalle nécessaire pour procéder à des élections nouvelles, n'aurait plus de quoi vivre. C'est donc, en réalité, et déjà en pleine vigueur, le régime de la Chambre unique, qu'il faut appeler par son nom lugubre et mal famé, c'est la Convention. Et du moment qu'elle existe, il vaudrait mieux qu'elle fût connue, et que lui arrachant son masque pour voir son visage à découvert, on sût nettement à quoi s'en tenir.

Tel est le vice de la situation que Monsieur le Comte de Paris, dans son manifeste, a si justement appelé le parlementarisme républicain, et dont il a indiqué, avec une rare perspicacité, à la fois la source et le remède. Si le vote annuel du budget, déjà pratiqué sous la monarchie constitutionnelle, n'a pas produit alors le même désordre, c'est, sans doute, que les députés de ce temps-là, élevés à l'école et dans l'esprit des institutions monarchiques, n'étaient pas comme des enfants qui aiment à jouer avec des armes à feu. Mais aujourd'hui que l'épreuve est faite, il ne faut plus espérer un retour à l'usage modéré d'un droit si périlleux, et il convient de décharger l'arme, si on ne veut pas qu'elle parte à tout instant dans la main. Il le faut non pas seulement pour la dignité

des pouvoirs publics et pour la paix de la société ; il le faut encore et surtout pour le salut du régime constitutionnel, si évidemment menacé par un excès qui le dénature et le déshonore.

Peut-on se le dissimuler, et, en vérité, à quoi servirait de le taire ? Est-ce que la fatigue que le pays éprouve, le dégoût qu'il manifeste pour le régime parlementaire tel qu'il le voit sous ses yeux, ne sont pas chaque jour plus évidents ? Est-ce que ce sentiment ne se traduit pas à tout instant par d'éclatants témoignages ? Faut-il chercher d'autres causes à ces popularités malsaines que ne justifient ni la gloire ni les services rendus, et qui ne s'expliquent que par le vague espoir de trouver dans la dictature d'un homme un abri contre les caprices et les agitations d'une Assemblée toute-puissante ? L'omnipotence de la Chambre des députés, tel est le mal qui menace les libertés publiques d'un danger bien plus sérieux que ceux qu'on redoute d'une application plus restreinte du vote parlementaire de la loi de finances. C'est ce qu'a pensé l'auteur du manifeste et ce qui donne à l'innovation qu'il propose, au nom de la monarchie qu'il représente, un caractère plus libéral encore que conservateur.

DISCOURS

DE M. LE DUC DE BROGLIE

PRONONCÉ LE 27 MAI 1887

AU BANQUET DES MEMBRES DE L'UNION MONARCHIQUE.

Messieurs,

J'avais déjà lieu d'être très reconnaissant, l'année dernière, quand vous avez bien voulu m'admettre dans cette réunion fraternelle à laquelle je n'avais droit de prendre part par aucun titre ni passé ni présent. Quels doivent être mes sentiments, aujourd'hui, qu'à cette faveur si peu méritée vous joignez l'honneur, qui l'est moins encore, d'être appelé à vous présider?

Pour vous remercier de tant de bienveillance, je ne vois, cette fois encore, d'autre moyen que de m'entretenir librement et à cœur ouvert avec vous de tout ce qui, dans les événements qui passent sous nos yeux, est de nature soit à confirmer nos convictions communes, soit à encourager les espérances auxquelles vous avez consacré votre jeunesse.

J'éprouve pourtant, cette fois, à le faire, quelque embarras et un peu de tristesse.

L'an dernier nous n'avions que des félicitations à mettre en commun.

Nous étions au lendemain de cette grande manifestation électorale d'octobre 1885, à laquelle j'étais si heureux d'applaudir, bien que d'une façon désintéressée, et qui attestait un vif et soudain réveil du sentiment conservateur en France.

Je me permettais de vous dire que, quoiqu'on cherchât déjà à atténuer ou à dénaturer le sens de cette grande démonstration, au fond tout réveil du sentiment conservateur était un retour (encore inconscient parfois chez quelques-uns), mais certain, vers ce principe monarchique qui est, dans un pays comme le nôtre, la seule expression véritable, la seule garantie réelle, la seule incarnation durable des principes conservateurs.

Je n'ai, Dieu merci, rien à retirer de cette appréciation : le réveil conservateur se poursuit et se maintient, quoique sur le terrain plus ingrat et sous le souffle toujours moins fort des élections partielles ; et la ville de Paris elle-même vient de nous causer récemment, dans les élections municipales, une satisfaction et même une surprise dont je salue en ce moment autour de moi les vivants et précieux témoignages.

Mais si, au point de vue particulier du parti conservateur, nous n'avons rien que de satisfaisant à

constater, il n'en est pas de même aux points de vue national et patriotique : et ce sont les malheurs, les souffrances de notre pays qui viennent nous fournir une preuve nouvelle de la nécessité du principe dont nous appelons de nos vœux le rétablissement.

Vous savez, comme moi, en effet, quelle est en ce moment la triste situation de la France et quel spectacle elle donne à l'Europe étonnée. Nous venons de traverser des jours de grandes et sérieuses inquiétudes; nous avons vu le moment, où une guerre éclatant sans provocation, pouvait rouvrir les blessures à peine fermées de notre patrie. Le danger éloigné à cette heure n'est pas, chacun le sent, absolument conjuré : de grandes épreuves peuvent nous menacer encore, on le dit tout haut à l'étranger.

En face d'une pareille perspective, quel est l'état intérieur de la France? Deux fois en six mois le gouvernement tout entier s'est effondré sous nos yeux. De longues semaines se sont écoulées dans des gestations ministérielles n'aboutissant à mettre au jour que des combinaisons éphémères qui ne réunissent aucune condition de vie ni de durée. A peine formé, chacun de ces ministères d'un jour se penche avec désespoir sur le bord d'un Trésor épuisé, sans réussir, je ne dis pas à le remplir, mais seulement à arrêter l'écoulement continu qui le vide de plus en plus.

Et si nous jetons les regards autour de nous, que voyons-nous ? Partout des voisins froids ou malveillants, des rangs serrés et pas une main tendue; de sorte qu'on peut définir ainsi l'état présent : au dehors l'hostilité et l'isolement; au dedans le déficit, la confusion et l'anarchie.

Voilà le bilan qu'après dix ans de gestion les républicains présentent à la France.

Il faut bien indiquer la cause d'un si déplorable résultat. Je le fais avec un regret sincère, sans chercher ni à en tirer un mesquin triomphe d'amour-propre personnel, ni la satisfaction puérile de l'esprit de parti. En particulier, dans le moment présent, je ne voudrais détourner aucun de nos amis qui sont engagés dans les assemblées républicaines et qui ont un mandat à y remplir, de venir en aide, — s'ils le peuvent et si on le leur permet — aux républicains convertis ou avertis qui tâcheraient de conjurer le cours des maux dont nous souffrons. Je voudrais encore moins atténuer la part de responsabilité qui doit rester à la charge des fautes personnelles des hommes qui nous ont gouvernés depuis dix ans. Mais, en toute justice et en conscience, je suis pourtant obligé de dire que le mal lui-même est moins imputable aux fautes des hommes qu'aux vices de l'institution, et qu'il m'est impossible de n'y pas voir la conséquence nécessaire, le fruit naturel qu'on devait attendre tôt ou tard des institutions républicaines.

Je ne calomnierai point ces institutions — je ne ferai que les définir dans des termes qu'aucun de leurs défenseurs ne peut contester — en disant qu'elles consistent à ne reconnaître dans un pays d'autres pouvoirs que des pouvoirs temporaires et électifs : en d'autres termes des pouvoirs dont les dépositaires n'ont que des mandats renouvelables à courte échéance, et dépendent à chaque moment de l'opinion qui règne, ou du parti qui domine dans le corps qui les élit.

Si tel est le caractère (et qui pourrait le mettre en doute?) la conséquence est qu'il n'y a, dans de telles institutions aucun pouvoir chargé de représenter ces intérêts durables et permanents qui se transmettent d'une génération à l'autre et, s'élevant au-dessus des partis, doivent les dominer et leur survivre; — aucun qui soit assez sûr du lendemain pour ne pas être à tout instant tenté de céder aux entraînements passagers de l'opinion du jour; — aucun qui ait une force suffisante à opposer à la pression momentanée et capricieuse d'une majorité électorale; — aucun qui reçoive de l'expérience ou de l'hérédité les leçons et les traditions du passé; — aucun qui soit personnellement intéressé à prendre souci de l'avenir. Les pouvoirs républicains sont tous des pouvoirs pour qui le présent est tout : hier et demain n'existent pas.

Dès lors, la moyenne des hommes et des assemblées n'étant composée ni de grands esprits ni de

grands caractères, on peut être assuré d'avance que les grands et durables intérêts, qui ne touchent directement personne et avec qui personne n'a immédiatement à compter, seront méconnus, négligés, sacrifiés aux plus mesquines considérations de la politique contemporaine, et comme une nation n'en a pas de plus chers et de plus précieux, cet oubli de ses biens les plus essentiels l'amènera promptement à l'état de souffrance, de malaise et de dépérissement que nous avons sous les yeux.

Voilà la vérité, messieurs, qu'il eût été peut-être aisé de prévoir, mais qu'il n'est pas possible de méconnaître quand on passe, même rapidement, en revue les maux évidents de la situation présente, ceux dont tout le monde parle et que tout le monde touche au doigt.

Voyez d'abord nos embarras financiers, sinon la plus grave, au moins la plus urgente de nos difficultés, puisque c'est celle-là qui a le privilège de causer périodiquement les crises ministérielles. Vous savez d'où ces embarras proviennent.

Vous savez dans quel état l'Assemblée nationale de 1871, cette Assemblée dont il a été si longtemps de bon goût de médire, avait laissé nos finances. A force de sacrifices généreusement consentis et ingénieusement combinés, elle avait, sans épuiser les ressources du pays, établi un budget non seulement en équilibre, mais doté d'un excédent qui pouvait être employé tour

à tour, suivant les circonstances, soit à atténuer les charges du passé, soit à faire face aux éventualités de l'avenir. Voilà dans quel état nous avons transmis les finances aux républicains.

Un jour ou plutôt une nuit (car on nous a appris que c'était une nuit), quelques hommes se sont réunis. Et pour inaugurer leur entrée au pouvoir et le don de joyeux avènement de la république, ils ont levé la digue que nous avions à si grand'peine opposée au flot des dépenses inconsidérées, et l'inondation a suivi. Puis d'autres sont venus après eux, qui, à leur tour, avaient leur bienvenue à se faire souhaiter et n'ont pas voulu rester en arrière de largesses et de prodigalités électorales. Et c'est ainsi qu'ont été jetées au vent toutes les ressources que nous avions prudemment ménagées pour l'avenir. Où sont-ils aujourd'hui ceux qui ont ainsi lâché toutes les écluses et ouvert les débouchés par lesquels s'est écoulée la fortune publique? Quelques-uns sont déjà dans la tombe, d'autres sont rentrés dans la vie privée et y prêchent l'économie. Où sont-elles les majorités parlementaires qui ont écouté d'une oreille si complaisante ces flatteries faites à leur adresse?

Elles ont déjà été renouvelées deux fois, et leurs électeurs ne leur ont pas toujours témoigné la reconnaissance qu'elles attendaient. Toutes ces ombres politiques ont passé; mais la France dure

et reste, obligée de payer la conséquence de leurs folies, sous la forme de l'intérêt de leurs emprunts. Pensez-vous que tout se serait passé de même s'il y avait eu au-dessus ou à côté de ces pouvoirs fugitifs, un pouvoir durable qui, destiné à porter le poids de leurs fautes, aurait eu à la fois la vue assez longue pour les prévoir et la force de les prévenir?

Et remarquez que la leçon n'a même pas encore servi, parce que chacun espère toujours qu'il n'aura pas personnellement à la recevoir. Que font nos ministres des finances et nos commissions du budget, dans leurs interminables discussions? Ils travaillent tout simplement, par une série d'expédients, à retarder l'échéance de la liquidation fatale que chacun prévoit, pour en passer la responsabilité à leurs successeurs. Nos finances, confiées à de pareils gardiens, sont comme ces allumettes enflammées que des enfants, dans leurs jeux, s'amusent à se transmettre de l'un à l'autre, chacun ayant soin de ne les tenir dans sa main que le temps nécessaire pour qu'elles aillent s'éteindre dans celles de leur camarade. Tout le monde pressent la catastrophe, personne ne veut qu'elle arrive de son vivant ministériel ou de son vivant électora .

C'est exactement le même spectacle, avec des conséquences plus affligeantes, qui nous frappe, si nous jetons les yeux sur nos relations diplomatiques. C'est ce même caractère de mobilité cons-

tante qui nous empêche de nous ménager autour de nous en Europe aucune alliance véritable. Et cependant, qui aurait plus besoin d'alliances qu'une nation qui vient de soutenir un si terrible duel, suivi d'une si douloureuse issue, et qui n'a guère d'autre moyen que des alliances pour rétablir l'équilibre des forces, si gravement altéré à son détriment? Mais des alliances, quel gouvernement veut en contracter avec un pouvoir qui change d'un jour à l'autre de visage, comme d'esprit et de tendance? A qui donner une parole, et de qui la recevoir, quand on n'est jamais sûr à qui on aura affaire, quand il s'agira de la tenir? Il m'est arrivé une fois, au Sénat, revenant de l'étranger, de rapporter à la tribune cette triste parole que j'avais entendue de la bouche d'un homme d'État important :

« Que voulez-vous qu'on fasse avec la France? Il n'y a plus rien là, ni personne. »

On m'accusa d'exagération, et, à ce moment, c'était encore en effet une hyperbole. Mais c'est la stricte vérité aujourd'hui. — Ne venons-nous pas de voir, il y a peu de mois, notre ministère des affaires étrangères vacant, parce que personne ne voulait le remplir, puis, mis en adjudication auprès de tous nos ambassadeurs, aucun de ceux qui connaissaient notre situation extérieure ne voulant se présenter à l'enchère. Et cependant cet isolement se prolonge, et vienne l'épreuve qu'on redoute, on ne trouvera encore le long de

notre frontière que des visages indifférents ou ennemis, personne ne voulant être compromis dans nos épreuves; heureux encore si quelques-uns ne se proposent pas déjà, au cas où la fortune nous trahirait, de tirer parti de nos malheurs, ne fût-ce que pour ne pas laisser d'autres en profiter seuls.

Et notre armée! C'est là le grand, le véritable intérêt national par excellence! Mais c'est aussi celui qui a besoin de suite et d'unité dans la direction. C'est l'armée surtout qu'il faut tenir à l'abri des influences politiques et de toutes les considérations de parti. Qu'est-ce qu'une armée dont les chefs changent continuellement et sont choisis non en raison de leur capacité et de leur dévouement éprouvés, mais en raison de leurs préférences pour telle ou telle opinion politique ou de leur affinité pour tel ou tel groupe parlementaire? A ce point de vue, que dire des dix ministres de la guerre que nous venons de voir défiler sous nos yeux en dix années, chacun apportant avec lui son système, ses théories, ses favoris, ses protégés, et, ce qui est pire encore, ses protecteurs! chacun d'eux correspondant à une nuance particulière de la majorité républicaine! Que dire de cette loi d'organisation militaire remise vingt fois sur le tapis, retirée, reprise, remaniée, toujours en vue non de préparer sérieusement la défense nationale, mais de satisfaire tantôt des passions de secte, tantôt des préjugés égalitaires, ou de mettre au

rabais, par une complaisance électorale, la durée du service que chaque citoyen doit à son pays? Quels que soient le dévouement, l'expérience de nos généraux et l'ardeur de nos jeunes officiers, quel fond peut-on faire sur ce sable toujours mouvant?

Et quel spectacle, au même moment, nous donne-t-on à Berlin! Il faut le dire, car il faut savoir admirer même ce qui afflige. Là, un vieux souverain, célébrant le quatre-vingt-dixième anniversaire de sa naissance, peut dire à son armée que, de ces quatre-vingt-dix ans de vie, il en a passé quatre-vingts soit dans ses rangs, soit à sa tête, présent au milieu d'elle sur tous les champs de bataille, associé à toutes ses épreuves, à ses défaites, qu'il a subies sans fléchir et à ses triomphes qu'il a su préparer! Et autour de lui, il peut montrer ses enfants et ses petits-enfants, marchant sur ses traces et élevés à la même école! Quelle force cette hérédité royale ne prête-t-elle pas à la tradition de l'esprit militaire! Et quelle comparaison douloureuse ne se présente pas alors à l'esprit! Est-ce que nous aussi nous n'avions pas nos princes, faits au feu et nourris dans les camps dès l'enfance? L'un d'eux s'était même illustré par un glorieux fait d'armes avant d'avoir atteint sa vingt-cinquième année! C'est celui-là dont la république a trouvé la présence dans l'armée et même sur le territoire incompatible avec sa sécurité et son existence! Et pour le déclarer déchu de

son grade, le reproche qu'on lui a fait, c'est présisément d'avoir été victorieux avant l'âge légal! Ceux qui lui ont fait ce grief n'avaient pas, il faut en convenir, eu occasion d'encourir le même reproche. Il est vrai aussi qu'il lui reste la consolation de consacrer l'ardeur de son âme à célébrer les gloires passées de la France, puisqu'on lui interdit d'en accroître le nombre et l'éclat. Il est vrai encore que, si de nouvelles épreuves nous étaient réservées, plus d'un des fils de cette race royale aurait la ressource déjà employée de déguiser ses traits et de cacher son nom pour venir combattre dans les rangs de nos défenseurs. Mais que de forces perdues pour le pays! Et cependant tel est le besoin qu'une nation éprouve de voir à la tête de ses armées un homme, un nom sur qui elle puisse reporter sa confiance, que parmi tant d'inconnus qu'on fait passer devant elle, tous occupant la première place, elle en choisit un, au hasard, qui, s'il n'a pas su s'illustrer, a su au moins se faire remarquer et se produire, et elle lui accorde pour quelques jours, sans savoir pourquoi, à la place d'une renommée véritable, une popularité factice.

Voilà pour tout ce qui touche aux véritables intérêts du pays la conséquence fatale, inévitable, et déjà réalisée sous nos yeux du caractère étroit et mobile des institutions républicaines. Mais je prévois ce qu'on peut me dire. Ce reproche n'atteint-il pas aussi les institutions constitutionnelles des

pays monarchiques et en particulier ce qu'on appelle le régime parlementaire? Car sous ce régime aussi le gouvernement des assemblées et l'action souveraine des majorités amènent de fréquentes révolutions ministérielles suivies de changements politiques.

Ce n'est pas ici, messieurs, l'heure et le lieu de discuter sur la valeur et les conditions du régime parlementaire. Je n'ai même pas le temps d'expliquer ce que l'expérience nous a, je crois, appris à tous à cet égard, c'est que l'on a donné, sous nos monarchies constitutionnelles, une portée logique exagérée aux maximes sur lesquelles on appuyait ce régime, en particulier à cette fameuse formule : *le roi règne et ne gouverne pas*, qui, effectivement, prise au pied de la lettre, ferait trop ressembler la monarchie à la République. Je ne suis pas le seul à penser que cette maxime ne peut plus être adoptée sans beaucoup d'exceptions et de réserves; c'était l'avis, ce me semble, de l'inventeur même de la formule, de M. Thiers. Il est vrai que, quand j'ai eu l'occasion d'approcher de lui, dans ma vie publique, la fortune l'avait appelé à régner, sous le nom de président républicain. Mais je réponds qu'à ce moment et en cette qualité au moins, il ne croyait pas qu'un homme pût régner sans gouverner en même temps dans une certaine et même très large mesure.

Mais, sansnt erer dans des développement ques ce moment ne comporte pas, j'accepte l'objection

tout entière et je l'écarte tout simplement. S'il y a dans le monde, en effet, un pays où le régime parlementaire soit en vigueur, c'est en Angleterre, qui est la terre natale et classique de ce régime, et s'il y a un souverain au monde qui en ait observé rigoureusement les conditions, c'est la reine qui gouverne ce grand pays. Personne ne fait à la reine Victoria le reproche d'y avoir manqué : on lui reprocherait même plutôt en Angleterre de laisser trop effacer ses prérogatives personnelles. Eh bien, on va célébrer le cinquantième anniversaire de l'avènement de la reine Victoria. C'est une grande époque pour l'Angleterre que ces cinquante années de règne : pendant ce demi-siècle, l'Angleterre a vu modifier profondément toutes ses institutions politiques et civiles, décupler sa population et ses richesses, sa domination s'étendre sur toutes les mers et son influence se maintenir en Europe, le tout au sein de l'ordre le plus régulier et d'une paix constante. Eh bien, demandez à un Anglais quelconque, si tous les bienfaits dont il va aller rendre grâce à Dieu, il les aurait obtenus également, supposé que, pendant ces cinquante ans, au lieu d'une vertueuse souveraine, il avait vu figurer successivement à la tête de son pays sept présidents de république, gouvernant chacun sept années. S'il y en a un qui réponde affirmativement, j'ai tort, et il n'y a pas de différence entre la monarchie constitutionnelle et la république.

Quelques mots encore avant de finir. Puisque l'ordre des idées m'a amené à parler tour à tour de la monarchie à Berlin et de la monarchie à Londres, est-ce que vous n'admirerez pas avec moi la souplesse de ce principe monarchique qui se prête, suivant les lieux et l'esprit des populations, à des applications si différentes ; ici représenté par un vieux soldat à la tête de son armée, là par une noble femme présidant, au nom de la loi, aux libertés publiques d'un grand peuple? Et, à nos côtés, ne pourrions-nous pas en voir un autre exemple chez cette nation espagnole, si fière encore malgré le déclin de sa fortune et qui, après des années de guerre civile, s'incline de si bonne grâce devant une jeune reine portant dans ses bras un enfant royal! Eh bien, cette souplesse de ce principe qui s'adapte à toutes les formes de la société, on en verra, laissez-moi vous l'assurer, un autre exemple quand la fortune de notre pays sera confiée de nouveau au représentant de cette grande maison de France dont le mérite a été, à toutes les époques, de savoir se prêter à tous les développements amenés par le temps et le progrès des mœurs dans l'état social de la nation, qui lui avait confié ses destinées. Vous le retrouverez, cet héritier de la maison royale, tel que vous l'avez vu, quand on le laissait vivre parmi nous, intelligent de toutes les conditions de son temps et de son pays, aussi à son aise avec la démocratie de nos jours que ses aïeux avec la chevalerie du

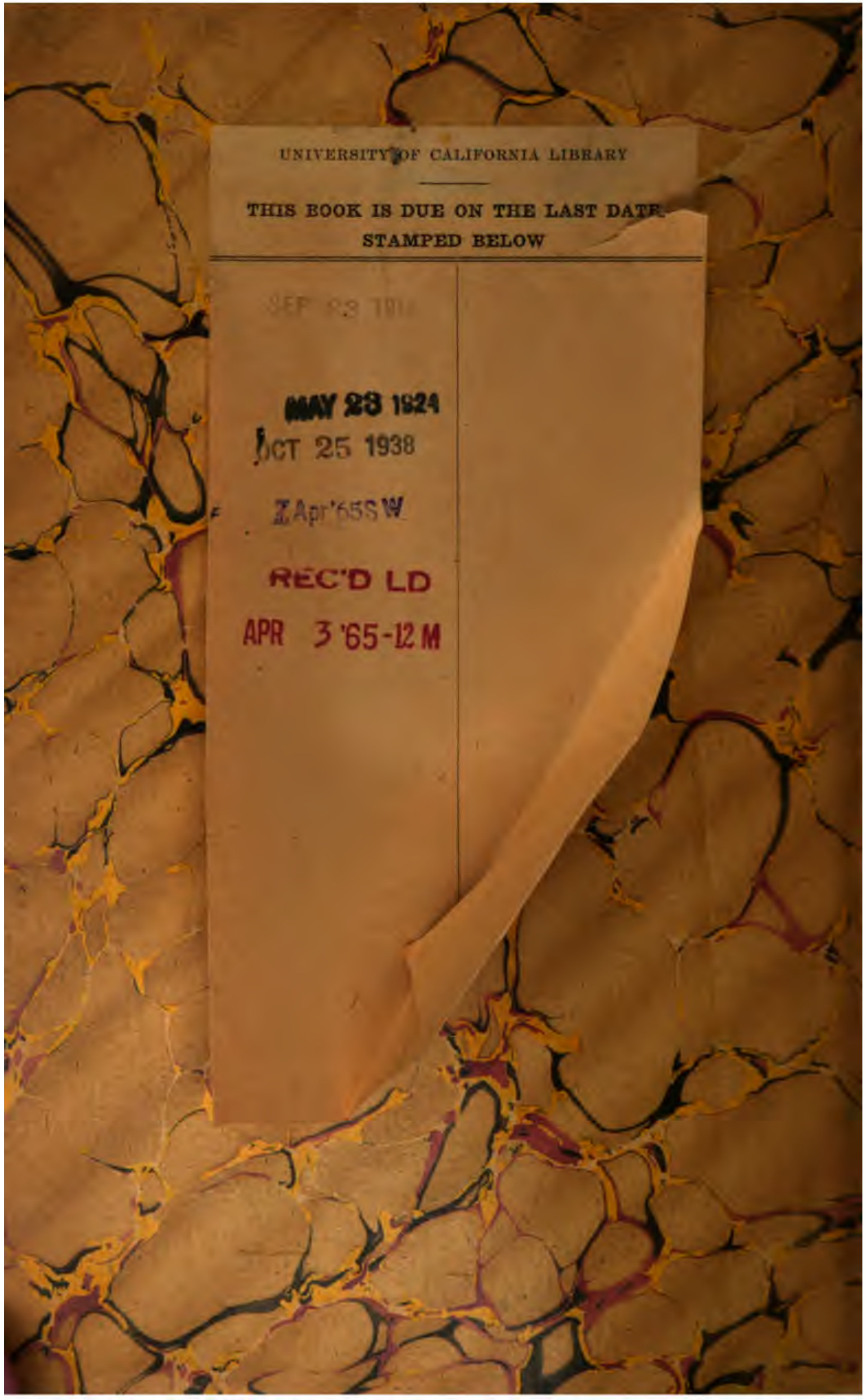
moyen âge, et parlant toujours à la France moderne, comme dans le noble adieu qu'il lui adressait l'an dernier, un langage digne de lui et digne d'elle, le seul qu'elle puisse écouter et comprendre!

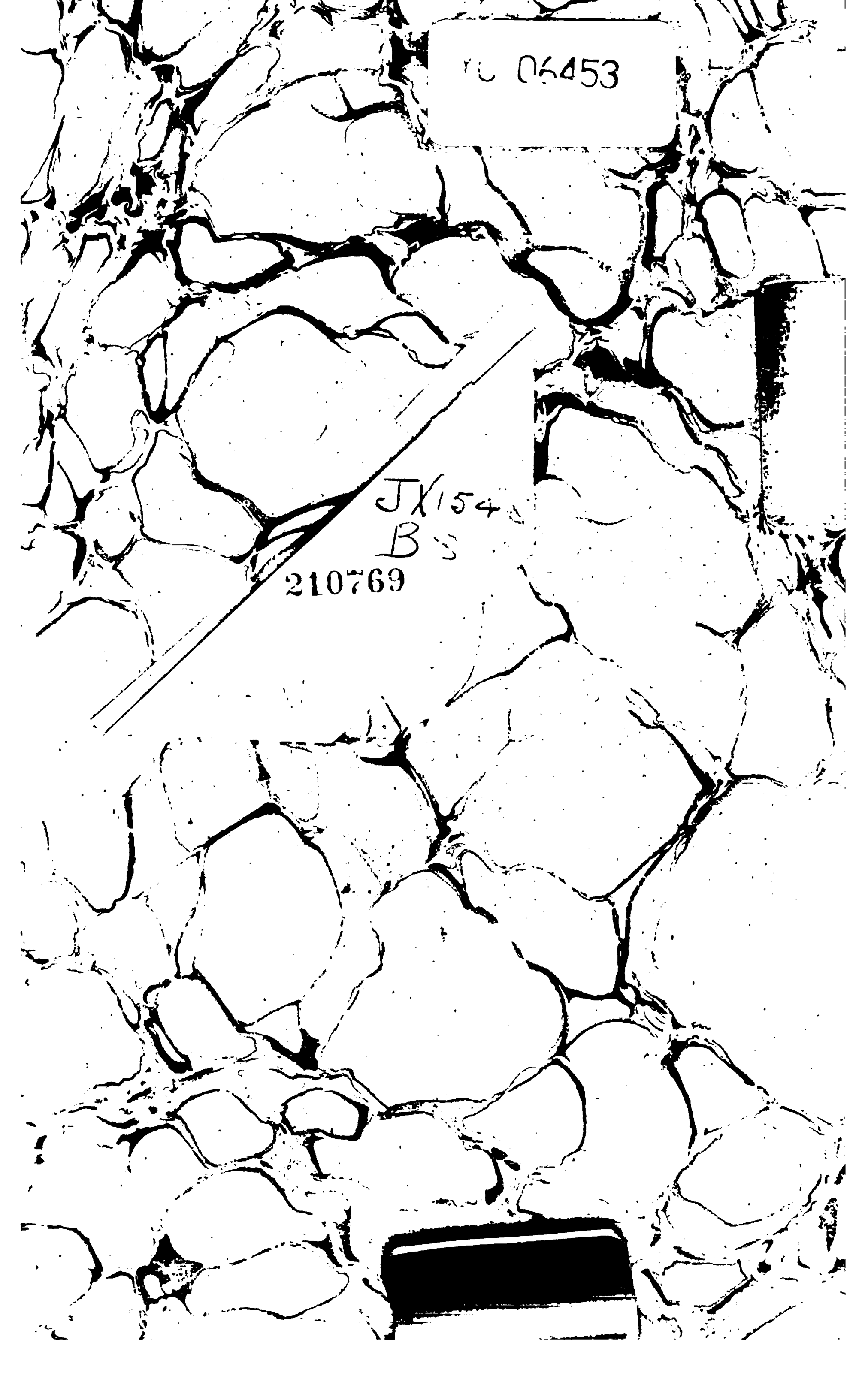
FIN

TABLE

PARIS. — IMPRIMERIE P. MOUILLOT 13, QUAI VOLTAIRE — 36538

Paris. — Imprimerie J. Cathy, 3, rue Auber.


UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW
MAY 23 1924
OCT 25 1938
7Apr'65SW
REC'D LD
APR 3 '65-12 M


06453
JX154
B5
210769

